



HAL
open science

**La colombe et les barbelés : L'Inter Arma Caritas du
Saint-Siège : une diplomatie politico-humanitaire face au
défi des prisonniers de guerre français en Allemagne
(1940-1944)**

Quentin Cléret

► **To cite this version:**

Quentin Cléret. La colombe et les barbelés : L'Inter Arma Caritas du Saint-Siège : une diplomatie politico-humanitaire face au défi des prisonniers de guerre français en Allemagne (1940-1944). Histoire. 2022. dumas-03834953

HAL Id: dumas-03834953

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03834953>

Submitted on 31 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

École d'Histoire de la Sorbonne

Centre d'Histoire sociale des mondes contemporains

La colombe et les barbelés

L'Inter Arma Caritas du Saint-Siège : une diplomatie politico-humanitaire face au défi des prisonniers de guerre français en Allemagne (1940-1944)



Cléret Quentin

Mémoire de Master 2 préparé sous la direction de Fabien Théofilakis

Année universitaire 2021-2022

Septembre 2022



Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

École d'Histoire de la Sorbonne

Centre d'Histoire sociale des mondes contemporains

La colombe et les barbelés¹

L'Inter Arma Caritas du Saint-Siège : une diplomatie politico-humanitaire face au défi des prisonniers de guerre français en Allemagne (1940-1944)

Cléret Quentin

Mémoire de Master 2 préparé sous la direction de Fabien Théofilakis

Année universitaire 2021-2022

Septembre 2022

¹ Photo de couverture : Photo d'archives non datée du pape Pie XII à son cabinet de travail.

Remerciements

Mes remerciements sont nombreux, mais s'adressent tout d'abord à Fabien Théofilakis pour son implication et les nombreuses opportunités qu'il m'a offertes.

Je tiens également à remercier l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et le programme Erasmus pour avoir eu la chance d'effectuer un échange à Rome me permettant d'avoir accès plus facilement au Vatican et à ses archives. De même, je remercie profondément le programme *Humanitaires en guerre mondiale (1939-1956)* mené par Fabien Théofilakis qui m'a permis de découvrir de nombreux fonds à l'étranger et de rencontrer des chercheurs et archivistes aux précieux conseils.

Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à tous les archivistes que j'ai pu rencontrer, français, suisses et italiens. Beaucoup de noms peuvent être cités, mais deux en particulier m'ont été d'une grande aide. D'une part, Daniel Palmieri archiviste au Comité International de la Croix-Rouge, qui a su m'orienter dans la compréhension des relations entre le CICR et le Saint-Siège. D'autre part, Gianfranco Armando, archiviste aux archives apostoliques du Vatican qui m'a guidé et conseillé dans la consultation de mes cartons d'archives.

Sommaire

Sommaire

Introduction

I. L'Inter Arma Caritas : quelle place pour le Saint-Siège dans la Seconde Guerre mondiale ?

- A. Le Saint-Siège, le droit international et la diplomatie humanitaire : un champion de la charité en désarroi
- B. Une coopération inter-organisationnelle imposée *de facto*, « l'espoir d'un monde pacifié et charitable »

II. Face au défi humanitaire : l'appel à la Mission Catholique Suisse

- A. La Mission Catholique Suisse, une œuvre de secours déjà légitimée par son action pendant la *Der des Ders*
- B. Le rôle nécessaire de la nonciature suisse dans l'activité charitable de l'œuvre fribourgeoise
- C. Une œuvre de bienfaisance aux prérogatives et moyens toutefois limités

III. L'Aumônerie générale de l'abbé Rodhain : confier à la « Fille aînée » de l'Église une œuvre de secours auprès de ses malheureux

- A. Un nouvel avatar de la charité catholique dans « les barbelés »
- B. Nonciature apostolique de Vichy, Saint-Siège et Aumônerie Générale : un triptyque d'étroites relations

IV. Un modèle pastoral ébréché : l'aumônier, un nouveau guide spirituel à la stature souveraine ?

- A. Du champ de bataille aux camps de prisonniers de guerre, le pastorat ébranlé
- B. L'habitue cléricale bousculée : une adaptation des pratiques religieuses

C. L'aumônier, source d'un « élan vital » chez les prisonniers ?

V. L'*Inter Arma Caritas* face aux lieux politiques des camps de prisonniers : vers l'institution d'une contre-sécularisation des cœurs et des esprits ?

A. Faire entrer le Christ dans les baraques : un peuple « qui se repentira et retournera à sa première vocation »

B. Une convergence des idéaux français et du Vatican : « Travail, Famille, Patrie » et religion ?

Conclusion

État des sources

Bibliographie

TABLE DES ABREVIATIONS

CICR : Comité International de la Croix-Rouge

OKW : *Oberkommando Der Wehrmacht* ou Organe de Commandement suprême des forces armées allemandes

PG : Prisonniers de guerre

PGF : Prisonniers de guerre français

SDPG : Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre

YMCA : Young Men Christian Association

Archives :

AAV : Archivio Apostolico Vaticano

ADP : Archives Diocésaines de Paris

ADSS : Actes et Documents du Saint-Siège

AN : Archives Nationales

ASE : Archives de la Secrétairerie d'État

CNAEF : Centre National des Archives de l'Église de France

MAE : Ministère des Affaires Étrangères

Introduction

« Sans richesses, sans protection, sans puissance, sans être toujours admise ni toujours comprise, parfois en butte à l'envie des puissants, souvent encore inefficace aux yeux des faibles, mais magnanime, assidue, universelle et surtout maternelle, l'œuvre de secours instituée par Pie XII pour adoucir les maux de la guerre, apparaît ici aujourd'hui et apparaîtra demain dans la synthèse plus complète qu'en fera l'histoire telle que la faisait heureusement présager son emblème victorieux, la colombe consolatrice qui survole les flots de l'épouvantable déluge »².

² Voici la façon dont Giovanni Montini décrit le programme humanitaire de Pie XII dans l'introduction qu'il rédige à *La Chiesa e la guerra. Documentazione dell'Opera dell'Ufficio Informazioni del Vaticano*, Città del Vaticano, Civitas gentium, 1944, p. 9.

Une ouverture archivistique exceptionnelle : les fonds du pontificat de Pie XII

Le 2 mars 2020 est une date qui restera, à n'en pas douter, dans les mémoires. Dans la mienne du moins. Durant ma troisième année de licence, l'ouverture des archives du pontificat de Pie XII a suscité mon intérêt et j'ai décidé de consacrer la rédaction de mon devoir semestriel aux relations entre le Reich et le Saint-Siège entre 1933 et 1945. La Seconde Guerre mondiale m'a toujours fasciné, et le Vatican tout autant depuis ma première visite dans ce lieu chargé d'histoire. Aussi, souhaitant poursuivre mon cursus universitaire avec un master de recherche en Histoire, Fabien Théofilakis m'a guidé dans le choix de mon sujet vers la considération des prisonniers de guerre par le Saint-Siège en guerre mondiale. Durant la deuxième année de mon master, j'ai eu la chance de partir en programme Erasmus à Rome, ce qui m'a permis d'avoir accès aux archives Apostoliques du Vatican (AAV), ainsi qu'à celles de la Secrétairerie d'État. Les prisonniers de guerre de la Première Guerre mondiale ayant déjà fait l'objet de nombreuses recherches, tant dans la dimension de leur captivité³ que de leur rapport au religieux et à la foi⁴, ceux du second conflit mondial me semblaient davantage intéressants à l'aune de l'ouverture historique⁵ des archives du pontificat d'Eugenio Pacelli et des documents dorénavant disponibles. Ainsi, je souhaite concentrer ma recherche sur le rôle du Saint-Siège dans l'aide apportée aux prisonniers de guerre français (PGF), analyser et comprendre les mécanismes sous-jacents à cette action en apparence caritative, comprendre comment le rôle humanitaire du Saint-Siège s'est mis en place, quels en ont été les mécanismes et pour quels résultats. Mon étude s'intéresse donc en premier lieu à rechercher et comprendre comment le Saint-Siège a-t-il joué un rôle humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale, par sa diplomatie mais également par l'intercession des hommes de Dieu à son service que sont les aumôniers et prêtres prisonniers. Au regard des archives à ma disposition c'est au prisme des PGF que s'exerce le mieux la diplomatie politico-humanitaire du Saint-Siège.

« Rien n'est perdu avec la paix, tout peut l'être avec la guerre »⁶, déclare Pie XII quelques jours avant le début des hostilités. Devant l'échec de son action diplomatique à l'été

³ Abbal, Odon, *Soldats oubliés, les prisonniers de guerre français*, Bez-et-Esparon, E&C, 2001 ; Becker, Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre 1914-1918. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Éditions Noësis, 1998 ; Gayme, Evelyne, *Les Prisonniers de guerre français. Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*, Paris, Economica, 2010.

⁴ Becker, Annette, *La guerre et la foi : de la mort à la mémoire 1914-1930*, Paris, Armand Colin, 1994.

⁵ Cette ouverture se veut historique dans la mesure où les historiens attendent beaucoup de ces archives d'un pontificat controversé.

⁶ Ministère des Affaires Étrangères (MAE), La Courneuve, Guerre 1939-1945, Vichy-Europe, Saint-Siège, vol. 551, Le Saint-Siège et la politique européenne : Allocution de Pie XII, août 1939.

1939, le Saint-Siège se replie sur une politique spirituelle d'accompagnement des âmes à travers cette terrible épreuve qu'est la guerre. Celle qui commence en septembre 1939 entraîne la capture de prisonniers, et, en l'occurrence, ces prisonniers tombent en mains allemandes, tant les armées du Reich sont victorieuses sur les différents terrains d'opérations. Ce drame, Pie XI souhaitait l'éviter. Il préparait un document pontifical⁷ – postérieurement – dénommé *Humani generis unitas* ou l'Unité du genre humain. Ce projet pontifical s'inscrit dans la montée des tensions européennes et des persécutions des minorités. L'unité se rompt, toutefois, lorsque les chars allemands envahissent la Pologne le 1^{er} septembre 1939. Cette rupture se parachève par la « drôle de guerre »⁸ et « l'étrange défaite »⁹ française qui s'en suivent. Cette défaite meurtrière des corps, elle en enferme et prive la France de ses enfants.

C'est près de 1 800 000 Français qui sont capturés en mai-juin 1940, représentant 4 % de la population française totale, près de 80 % des effectifs de l'armée française et 12 % de la population masculine en âge de travailler, soit 12 % des forces vives du pays¹⁰. Ce million et demi de Français¹¹ représentent autant d'âmes en détresse. Le *diocèse des barbelés* parfois dénommé *séminaire des barbelés*, expérience des plus singulière, se met en œuvre dès l'été 1940 jusqu'à l'été 1945. L'Église catholique entreprend d'abord de s'immiscer dans le domaine de l'humanitaire avant de jouer un véritable rôle spirituel de premier plan au prisme du caritatif selon la maxime de *Inter Arma Caritas*. En effet, la captivité française du second conflit mondial est singulière pour le Saint-Siège et l'Église par la masse de prisonniers qui la compose. De plus, en raison de la Convention de Genève et de son article 16 relatif à la liberté de culte, mais aussi du nombre d'aumôniers emprisonnés, elle offre des conditions propices au développement de la foi. Ainsi, la notion d'*Inter Arma Caritas* peut recouvrir deux acceptions conceptuelles. D'une part, il s'agit d'une sollicitude dispensée « au milieu des combats »¹². D'autre part, c'est une œuvre caritative pilotée « au-dessus de la mêlée »¹³. Dans les deux cas,

⁷ On ignore la forme que Pie XI lui aurait donné.

⁸ Le concept de « drôle de guerre » a, en premier lieu, été défini par le journaliste Roland Dorgelès. Après avoir déclaré la guerre à l'Allemagne le 1^{er} septembre 1939, la France et le Royaume-Uni ne mènent aucune bataille contre le Reich. Les armées sont mobilisées, prêtes à partir au front mais l'expectative l'emporte jusqu'en mai 1940 pour la France.

⁹ Bloch, Marc, *L'Étrange défaite*, Paris, Gallimard, 1990.

¹⁰ Durand, Yves, *La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, Paris, Éd. FNCPG-CATM, 1981, p. 20.

¹¹ Les historiens s'accordent sur un chiffre d'environ un million et demi de prisonniers de guerre. Si au départ, il y a environ 1 900 000 PG, d'autres sources donnent des chiffres inférieurs (environ 1 500 000) à cause des libérations ou autres.

¹² Devise du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), signifiant la charité au milieu des combats.

¹³ Cette devise du CICR n'a pas de traduction précise et plusieurs traductions usuelles sont faites. La traduction « au-dessus de la mêlée » est proposée par Romain Rolland dans son manifeste pour la paix *Au-dessus de la mêlée*, écrit le 15 septembre 1914 et publié dans le *Journal de Genève*.

c'est la seule expression de la charité qui prédomine. Néanmoins, sur un plan pratique, les deux acceptions se dissocient. Penser la charité au milieu des combats revient à penser le rôle pratique et effectif des aumôniers et prêtres prisonniers au cœur des camps. Tandis que se représenter cette charité au-dessus de la mêlée amène à considérer les structures politiques et diplomatiques qui la dispensent. Le Saint-Siège n'oppose pas les deux acceptions l'une face à l'autre, mais les met en œuvre concomitamment. En somme, la pratique de l'*Inter Arma Caritas* n'est autre que la réalisation d'une politique humanitaire.

Le Saint-Siège et l'Église catholique dans l'histoire de l'humanitaire

Si l'humanitaire n'est pas l'apanage du religieux, Chateaubriand souligne néanmoins au début du XIX^e siècle la présence de la religion dans « tout acte philanthropique », ajoutant que « tout système que nous rêvons dans l'intérêt de l'humanité n'est que l'idée chrétienne retournée »¹⁴. Or, les multiples révolutions européennes du XIX^e siècle, notamment italienne, affaiblissent durablement le prestige et la vigueur de l'Église catholique, acquises depuis des siècles. À cela, de nouveaux acteurs, confessionnels ou non, font leur apparition et se disputent peu ou prou la place hégémonique que détenait le Saint-Siège en matière de *Caritas*.

Les chefs spirituels de la chrétienté assistés de théologiens tentent depuis des siècles de proposer un *jus in bello* qui saurait atténuer l'horreur dont sont victimes les hommes lors des conflits¹⁵. Une idée générale se répand au Moyen-âge selon laquelle les souffrances des prisonniers s'équivalent à celles de la Passion du Christ. Peu à peu, l'assistance aux prisonniers devient donc un devoir chrétien, il faut protéger le corps du combattant, représentation du Christ. C'est aimer Dieu et son prochain que de venir en aide. En somme, il s'agit de suivre la doctrine chrétienne traditionnelle pour les fidèles¹⁶. L'Église se plaît dans ce rôle¹⁷ et en prend la responsabilité des siècles durant. Sa prédominance s'estompe progressivement au XVIII^e siècle puis à mesure que les révolutions gagnent l'Europe à partir de 1789¹⁸. La philosophie des Lumières et l'Humanisme se proposent comme les nouveaux garants de l'assistance. On

¹⁴ Ces propos de Chateaubriand sont repris par Ryfman, P., *Une histoire...*, *op. cit.*, p. 15-16.

¹⁵ Voir Saint Augustin, Saint Ambroise, Saint Thomas d'Aquin, Henri de Gand, Alexandre d'Alès, Gratien, ou encore Benoît VIII.

¹⁶ Voir l'Ancien Testament et ses appels à l'entraide humaine.

¹⁷ Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, 1266. Il y traite de la guerre au sein du chapitre sur la charité.

¹⁸ Latreille, André, *L'Église catholique et la révolution française*, Paris, Éditions du Cerf, 2019.

reproche alors à l'Église de s'occuper « des affaires de ce monde »¹⁹ sans « être un facteur de progrès »²⁰. Cependant, l'Église ne conçoit pas son action comme inscrite dans une durée définie, elle la pense au-delà, au-delà de la vie simple vie humaine terrestre. Ce sont toutefois les reproches qu'on lui adresse alors. D'autres œuvres, souvent nationales et sécularisées, savent tirer parti de ce progressif retrait pour proposer leur propre codification guerrière²¹ et assistance humanitaire. L'hégémonie de l'Église catholique et du Saint-Siège sur le terrain de l'assistance aux victimes de la guerre se perd également progressivement au profit d'œuvres à l'inspiration protestante comme la Croix-Rouge que s'emploie à mettre sur pied Henry Dunant dès 1864, aux côtés de la Young Men's Christian Association (YMCA) créée en juin 1844.

La tradition charitable du Saint-Siège parvient néanmoins à trouver sa voie lorsque la Première Guerre mondiale éclate. L'Église catholique y voit l'occasion de reprendre sa place. Des actions sont menées et un secours spirituel est assuré²². En effet, lors du premier conflit mondial, le futur pape Pie XII est en charge des PG et par son entremise ce sont près de 65 000 hommes qui rejoignent leurs familles. Trois années durant, de 1914 à 1917, il s'emploie avec ferveur à sa tâche. Cette œuvre est menée sous l'égide du chef spirituel de la chrétienté, Benoit XV, malgré son affaiblissement sur le plan temporel²³. Benoit XV est alors conscient que cette guerre représente l'horreur dans ce qu'elle a de plus cruelle et absolue, et qu'il ne pourra pas l'en empêcher du haut de son autorité morale. *Ubi Primum*, sa première exhortation apostolique à la paix en date du 8 septembre 1914, est restée ainsi sans réponse. Toutefois, la considération à l'égard de l'Église par les belligérants – y compris ceux sans lien direct avec le Saint-Siège – reste très forte, lui permettant de développer son action caritative avec une certaine bienveillance. En effet, bien que l'Agence internationale de secours en faveur des PG ouvre le 27 août 1914 pour le compte du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), le bureau d'informations du Vatican est également sollicité, l'instance religieuse étant symboliquement reconnue par les populations. Cependant, la concurrence s'exacerbe entre les deux parties et pour des raisons d'ordre politique et idéologique la publicité médiatique profite au CICR²⁴. Pour autant, l'œuvre charitable du Saint-Siège n'est pas sans intérêt pour celui-ci, car elle lui

¹⁹ Chevalier, Jean, *La politique du Vatican*, Paris, Culture Arts Loisirs, 1969, p. 13.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Lieber Code* de 1863 ou Décret révolutionnaire français de 1792.

²² Voir Abbal, Odon, *Soldats oubliés, les prisonniers de guerre français*, Bez-et-Esparon, E&C, 2001 ; Becker, Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre 1914-1918. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Éditions Noësis, 1998 ; Latour, Francis, *La Papauté et les problèmes de la paix pendant la Première Guerre mondiale*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1996.

²³ Voir Chiron, Yves, *Pie IX : face à la modernité*, Suresnes, Clovis, 2016.

²⁴ Latour, Francis. « L'action du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre pendant la Première Guerre mondiale », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 253, n° 1, 2014, p. 43-56, p. 43.

permet de « nouer des contacts qui ne furent pas étrangers à son retour dans le concert des nations »²⁵. Ainsi, l'humanitaire du Saint-Siège entre 1914 et 1918 n'est pas l'analogie de l'humanitaire wilsonien mais bien plus un enjeu politique indéniable.

La prise de conscience des souffrances morales est immédiate et lorsque onze plus tard la Conférence diplomatique de Genève de 1929 propose d'établir une convention relative à la liberté religieuse et à l'accès au culte pour les prisonniers de guerre, l'engouement est certain. Dans un monde où le droit international est sécularisé, le Saint-Siège se fraye un chemin en vue d'assurer une assistance spirituelle dans de potentiels conflits futurs. De fait, à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, le Saint-Siège se tient prêt à faire valoir sa diplomatie par sa philosophie humanitaire.

La diplomatie humanitaire du Saint-Siège dans la Seconde Guerre mondiale : un concept politique ?

La seconde moitié du XIX^e siècle voit donc émerger le concept d'humanitaire que Jean Pictet – célèbre juriste au service du CICR dans la seconde moitié du XX^e siècle – définit selon sept principes : l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le service volontaire, l'unité et l'universalité²⁶. Cet humanitaire se lie à la politique par la naissance du droit international humanitaire²⁷. La politique humanitaire devient alors un champ d'action destiné principalement à des acteurs neutres ou supranationaux qui n'ont pas de connivences avec les parties en conflit. La politique humanitaire se veut une fin en soi, sans qu'il n'y ait un quelconque objectif caché. Or, au regard de ce qu'est le Saint-Siège, je souhaite questionner la politique humanitaire que pratiquent le pontife et ses proches. En effet, dans sa lettre encyclique *Populorum Progressio* du 26 mars 1967, le pape Paul VI déclare l'« Église experte en humanité »²⁸, cette expertise confère-t-elle au Saint-Siège le droit à la pratique d'une politique

²⁵ *Ibid.*, p. 56.

²⁶ Barnett, Michael N., *Humanitarianism in Question : Politics, Power, Ethics*, Ithaca/New York, Cornell University Press, 2008, p. 3.

²⁷ Voir Barnett, M., *Humanitarianism in Question...*, *op. cit.* ; Forsythe, David P., *The Humanitarians. The International Committee of the Red Cross*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

²⁸ Voir la lettre encyclique de Paul VI : *POPULORUM PROGRESSIO*, 26 mars 1967, https://www.vatican.va/content/paul-vi/fr/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_26031967_populorum.html.

humanitaire ? De même, est-ce véritablement une fin en soi pour le Saint-Siège ou un moyen d'atteindre d'autres buts ?

En 1939, le Saint-Siège, représentation d'une autorité « juridique propre et même unique dans l'histoire puisqu'il recouvre un pouvoir qui s'étend sur la terre entière, les catholiques vivant dans presque tous les pays à travers le monde »²⁹, est un sujet de droit international qui s'incarne dans la personne du Souverain Pontife depuis la signature des Accords du Latran de 1929 qui lui confèrent un véritable statut international. Il est l'un des plus vieux acteurs diplomatiques mondiaux, reconnu et respecté pour son rôle séculaire de garant d'une guerre juste (le *jus ad bellum*) promu par les pontifes et des théologiens. Ainsi, le Saint-Siège entretient des relations diplomatiques avec de nombreux autres États « au nom du bien commun universel »³⁰. L'objectif principal de cette entité juridico-diplomatique n'est autre que de protéger son essence même, ce qui lui consacre son rôle et son existence : « la défense des intérêts de l'Église catholique, de ses droits et de ses fidèles »³¹. En somme, en protégeant les Églises locales, c'est une diplomatie ecclésiale que pratique le Saint-Siège afin que dans les différents États du monde les meilleures conditions possibles soient réunies « pour que l'Église puisse prêcher l'Évangile »³². Cette diplomatie ecclésiale n'est toutefois pas sans se doubler d'une diplomatie plus internationale, qui, au nom du bien commun et de la défense des droits humains, prône un idéal de paix et refuse la guerre. Cependant, à rebours d'une diplomatie étatique conventionnelle, le Saint-Siège exerce sa diplomatie en vertu de l'article 24 du traité du Latran. En effet, cet article déclare :

Le Saint-Siège, en ce qui touche la souveraineté qui lui appartient, même dans le domaine international, déclare qu'il veut demeurer et demeurera étranger aux compétitions temporelles envers les autres États et aux réunions internationales convoquées pour cet objet, à moins que les parties en litige ne fassent un appel unanime à sa mission de paix, se réservant en chaque cas de faire valoir sa puissance morale et spirituelle³³.

Étranger aux compétitions temporelles entre d'autres États, le Saint-Siège se veut néanmoins impartial si « un appel unanime à sa mission de paix » est exprimé par les belligérants. L'impartialité est à ne pas confondre avec la neutralité. L'impartialité permet au

²⁹ Dickès, Christophe ; Levant, Marie ; Ferragu, Gilles, *Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège*, Paris, R. Laffont, 2013, p. 20.

³⁰ Joubert, Bruno, « La diplomatie du Saint-Siège », *Pouvoirs*, vol. 162, n° 3, 2017, p. 47-61, p. 51.

³¹ *Ibid*, p. 52.

³² Chevalier, J., *La politique...*, *op. cit.*, p. 11.

³³ Article 24, Accords du Latran, 1929.

Saint-Siège de ne pas prendre parti et d'intervenir indistinctement, que les acteurs en présence soient religieux ou antireligieux à l'instar du Reich³⁴. Ainsi, impartialité, humanité, indépendance, unité et universalité que prône le Saint-Siège ne se recoupent-ils pas avec les préceptes de l'humanitaire énoncés par Jean Pictet ? Aussi, pour cette étude, ce sont les relations diplomatiques au prisme de l'humanitaire entre le Saint-Siège, le CICR et le gouvernement de Vichy entre 1940 et 1944 qui m'intéressent en premier lieu, analyser ce que ces relations disent des volontés sous-jacentes de ces acteurs, mais notamment de l'institution romaine. De même, m'interroger quant au dessein ecclésial existant – s'il y a – derrière la diplomatie, les relations internationales et l'humanitaire.

Pour ceux dont « le sort des armes a été défavorable »³⁵, une conscience humanitaire est nécessaire. En effet, depuis la Première Guerre mondiale, les protagonistes de l'action caritative le savent : si la captivité engendre des souffrances physiques, les souffrances morales n'en sont pas moindres, bien au contraire³⁶. Cette « maladie des barbelés »³⁷ doit être considérée dans les règlements conventionnels internationaux à la mesure du problème engendré. Le *jus in bello*³⁸ doit se prémunir de règles spécifiques encadrant le secours moral, intellectuel et spirituel des détenus. Ces nouvelles prérogatives sont finalement adoptées et intégrées au texte de la Convention de Genève de 1929, relatives au traitement des prisonniers de guerre par les belligérants. Si les besoins intellectuels peuvent être comblés par des livres, des conférences ou autres réunions ; les besoins spirituels, quant à eux, sont assurément l'apanage des religions. Ainsi, le Saint-Siège vient concurrencer les nouvelles organisations de la charité et les conventions internationales promulguées depuis 1863 et la création du Comité International de la Croix-Rouge fondé par Henry Dunant.

Ainsi, entre 1939 et 1945, la charité catholique tente de lutter « contre l'absurdité du monde dans lequel les P.G. se sentent précipités »³⁹. Pour cela, le Saint-Siège s'appuie sur les aumôniers et prêtres prisonniers français qui s'engagent corps et âme dans cette assistance, qui

³⁴ Voir Levant, Marie, *Pacelli à Berlin : le Vatican et l'Allemagne, de Weimar à Hitler (1919-1934)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019

³⁵ Durand, Yves, *La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, Paris, Éd. FNCPG-CATM, 1981, p. 20.

³⁶ Les diverses conventions internationales précédentes à l'instar de la convention de 1864 sur la protection des blessés de guerre ou les conventions de La Haye de 1899 et 1907 ne s'intéressent que très peu aux besoins spirituels des prisonniers d'où l'extrême souffrance morale et spirituelle des prisonniers durant le conflit de 1914-1918.

³⁷ Debons, Delphine, *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre. Un aspect de l'action humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Les éditions du Cerf, 2012, p. 12.

³⁸ Le *jus in bello* se définit comme le droit de la guerre auquel les différents belligérants s'astreignent.

³⁹ Durand, Y., *La Captivité...*, op. cit., p. 276.

devient leur propre *bataille* au cœur des *Stalags*⁴⁰, *Oflags*⁴¹ et *Kommandos*⁴² situés en terre allemande. En effet, l'armée française détient une spécificité unique : la loi du 21 mars 1905 dispense le corps sacerdotal de toute exemption au service militaire et à la défense de la patrie⁴³. Par conséquent, l'armée française comporte des membres de l'aumônerie militaire reconnus officiellement, mais également des prêtres combattants. Il y a ainsi près de 4 500 ecclésiastiques qui subissent l'expérience de la captivité entre 1940 et 1945⁴⁴, mais entre 2 400 et 2 600 prêtres sont continuellement disponibles au service des PGF⁴⁵. Aussi, les disciples du Christ cherchent dorénavant à pratiquer leur sacerdoce parmi la myriade de guerriers qui les entoure, la diffusion de la parole de Dieu devient une de leurs missions premières. Poussés par la hiérarchie ecclésiastique, soutenue et favorisée par le Saint-Siège, en quelques mois est créée une aumônerie générale des prisonniers de guerre dirigée par l'abbé Rodhain. Cette aumônerie est essentielle car, par elle, la charité du Saint-Siège permet de s'incarner véritablement en lui offrant un caractère international. En effet, l'aumônerie générale des PGF, sous l'auspice de la charité pontificale, ne se destine pas exclusivement aux prisonniers français, mais s'adresse à tous les prisonniers de différentes nationalités. Ainsi, un schéma d'ensemble se fait jour où interviennent Saint-Siège, Église nationale de France, aumônerie et aumôniers. À ce schéma relationnel se joint le gouvernement de Vichy avec qui chacune des entités religieuses entretient des relations. De fait, si l'action en faveur des PGF est une des clefs de compréhension de l'attitude du Saint-Siège, que nous apprend-elle véritablement de ce dernier ?

Enfin, une précision sémantique doit être apportée quant aux termes religieux utilisés dans cette étude. Le Saint-Siège, défini au-dessus, est une entité morale qui n'est autre que la représentation supranationale de la cité du Vatican mais également de la sainte Église catholique, apostolique et romaine. L'Église sous laquelle tous les fidèles du monde entier se réunissent, car « l'Église romaine représente l'Église tout entière d'une manière plus éminente et plus visible ou effective »⁴⁶. De fait, quand il est fait usage du terme de Saint-Siège ou d'Église catholique, la signification en est la même. Toutefois, lorsqu'il est fait mention de l'Église nationale de France, il s'agit de ce que l'on nomme couramment l'Église gallicane, une

⁴⁰ *Stalags* ou *Kriegsgefangenen-Mannschafts-Stammlager*. Ce sont des camps pour les sous-officiers et soldats du rang. On en dénombre plus d'une cinquantaine.

⁴¹ *Oflags* ou *Offizier-Lager*. Ce sont des camps pour les officiers au nombre de 49.

⁴² *Kommandos* ou *Arbeitskommando*. Il s'agit de détachements de travail composés par les membres des stalags.

⁴³ Boniface, Xavier, *L'Aumônerie militaire française (1914-1962)*, Paris, Les éditions du Cerf, 2001, p. 45.

⁴⁴ Fouilloux, Etienne, *Les chrétiens français entre crise et libération : 1937 -1947*, Paris, Éditions du Seuil, 1997, p. 184.

⁴⁵ Boniface, X., *L'Aumônerie militaire...*, *op. cit.*, p. 294.

⁴⁶ Woimbée, Grégory, « L'Église catholique de la ville de Rome. (*Ecclesia catholica urbis Romae*) », in Dickès, Christophe ; Levant, Marie ; Ferragu, Gilles, *Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège*, Paris, R. Laffont, 2013, p. 651.

Église qui se pense autocéphale et indépendante de la papauté, opposée à l'ultramontanisme. Aussi, afin d'éviter toute confusion il est utile de savoir que ce qui est appelé dans ce mémoire, Saint-Siège, Église catholique ou Église recouvre l'expression d'un catholicisme universel. À l'inverse, s'il est fait mention de l'Église nationale il s'agit de l'Église nationale de France et gallicane. Cette précision sémantique vient introduire une interrogation analytique : peut-on estimer que le Saint-Siège tente, par la dispense de sa charité aux PGF, de reprendre la main sur l'Église nationale de France ?

Des « oubliés »⁴⁷ : les prisonniers de guerre en creux de la recherche historique

Mon sujet de recherche s'inscrit, tout d'abord, simultanément dans deux champs historiographiques : l'histoire religieuse et l'histoire des relations internationales. Mon étude appréhende l'histoire religieuse dans une vision plurielle. Elle ne fait pas seulement l'histoire du fait religieux, considéré dans sa dimension humaine comme une religion pratiquée par les hommes dans leur quotidien – mais elle s'appuie nécessairement dessus. Je souhaite davantage m'interroger sur une histoire religieuse institutionnelle, des relations internationales de la papauté. Voire me questionner sur l'existence d'un rapport de force inversé, dans lequel ce n'est pas la communauté chrétienne qui donne son poids aux institutions ecclésiastiques, mais à l'inverse, ces dernières qui permettent aux fidèles de pouvoir pratiquer constamment et librement, et, ainsi, de former un groupe religieux uni. Pour ce faire, les ouvrages sur le pontificat de Pie XII, sur l'homme et le diplomate qu'il fut, ont été consultés en nombre⁴⁸. D'autres m'ont offert un angle d'approche davantage axé sur le Saint-Siège en tant qu'institution politique et diplomatique, à l'instar de l'ouvrage de Jean Chevalier, *La politique du Vatican*⁴⁹ ou *Géopolitique du Vatican : la puissance de l'influence*⁵⁰ de Jean-Baptiste Noé.

Au sein de l'historiographie, l'assistance religieuse aux PG a été étudiée sans pour autant être prolixe⁵¹ comme avaient pu l'être les histoires des groupes nationaux. Si Delphine

⁴⁷ En référence à l'ouvrage d'Annette Becker, *Oubliés de la grande...*, *op. cit.*

⁴⁸ Voir Milza, Pierre, *Pie XII*, Paris, Fayard, 2014 ; Chenaux, Philippe, *Pie XII : diplomate et pasteur*, Paris, Les éditions du Cerf, 2003

⁴⁹ Chevalier, J., *La politique...*, *op. cit.*

⁵⁰ Noé, Jean-Baptiste, *Géopolitique du Vatican : la puissance de l'influence*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

⁵¹ Debons, Delphine, *L'assistance spirituelle...*, *op. cit.* ; Papeleux, Léon, *L'action caritative du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre : 1939 – 1945*, Bruxelles/Rome, Institut historique belge de Rome, 1991.

Debons – *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre. Un aspect de l'action humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale*⁵² – développe son argumentation autour de la pratique de l'assistance spirituelle et s'attarde sur les conditions de l'émergence d'une telle assistance en faveur des PG, les travaux de Léon Papeleux – *L'action caritative du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre : 1939 – 1945*⁵³ – s'orientent davantage vers une compréhension diplomatique et religieuse des raisons ayant permis ou entravé l'action caritative du Saint-Siège en faveur des PG. Cependant, aucun ouvrage ne conçoit réellement l'aide caritative en faveur des PGF comme l'instrument d'un dessein plus général, politico-religieux. Néanmoins, j'ai pu trouver dans les tomes 6, 8, 9 et 10 des *Actes et Documents du Saint-Siège*⁵⁴ – ouvrage en onze volumes de documents tirés des Archives apostoliques du Vatican (AAV) et publiés entre 1965 et 1981 sous la direction du Père Jésuite Pierre Blet après l'autorisation pontificale de Paul VI en 1964 – de très précieuses informations qui constituent une véritable source primaire.

L'historiographie de l'humanitaire a également constitué un apport conséquent à ma réflexion. Les recherches anglo-saxonnes sur ce thème sont assez conséquentes et offrent de nombreuses perspectives. Ainsi, l'ouvrage de Michael Barnett, *Humanitarianism in Question : Politics, Power, Ethics*⁵⁵ fut d'une grande aide, tout comme ceux de John Hutchinson et Philippe Ryfman, respectivement *Champions of Charity. War and the Rise of the Red Cross*⁵⁶ et *Une histoire de l'humanitaire*⁵⁷. Par ailleurs, de nombreux travaux ont d'ores et déjà mis en évidence le fait humanitaire comme consubstantiel au christianisme et, *a fortiori*, au Saint-Siège⁵⁸. Tous ces ouvrages m'ont permis de penser le lien entre christianisme et humanitaire.

Mon étude porte également sur le phénomène de la captivité de guerre. De fait, elle vient aussi se positionner sur le champ de l'histoire militaire. Cependant, loin de s'apparenter à une simple histoire-bataille, la captivité est partie prenante du changement de paradigme historiographique vers « l'histoire des batailles »⁵⁹. En effet, la captivité peut se concevoir comme une bataille en elle-même, menée par chaque prisonnier de guerre (PG), pour sa survivance individuelle, mais également collective. L'armistice du 22 juin 1940 signe, certes, la cessation des hostilités et des combats réguliers, mais ne proroge pas la fin des combats qui

⁵² Debons, D., *L'assistance spirituelle...*, *op. cit.*

⁵³ Papeleux, L., *L'action caritative...*, *op. cit.*

⁵⁴ Blet, Pierre (dir.), *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale* (ADSS), Rome, Libreria Editrice Vaticana, t. 6, t. 8, t. 9, t. 10, 1972-1980.

⁵⁵ Barnett, M., *Humanitarianism in Question...*, *op. cit.*

⁵⁶ Hutchinson, John C., *Champions of Charity. War and the Rise of the Red Cross*, Colorado/Oxford, 1996

⁵⁷ Ryfman, P., *Une histoire...*, *op. cit.*

⁵⁸ Doucin, Michel, *Les ONG : le contre-pouvoir ?*, Paris, Toogezzer, 2007 ; Duriez, Bruno ; Mabile, François ; Rousselet, Kathy (dir.), *Les ONG confessionnelles. Religions et actions internationales*, Paris, L'Harmattan, 2007 ; Ryfman, P., *Une histoire...*, *op. cit.*

⁵⁹ Henninger, Laurent, « La nouvelle histoire-bataille », *Espaces Temps*, n° 71-73, 1999, p. 35.

se développent intrinsèquement et singulièrement aux camps de PG. Toutefois, l'histoire de cette *bataille* demeure longtemps muette, car faire une histoire des prisonniers de guerre, c'est faire une histoire des vaincus. Charles Klein, ancien colonel de l'armée française devenu historien auprès du Secours Catholique, ne déclare-t-il pas : « Il n'y a aucune gloire à être capturé. Les stalags resteront une tache sombre dans notre histoire militaire »⁶⁰ ? Pourquoi, dès lors, le processus de reconstruction nationale engagé, les historiens devraient-ils s'y intéresser ? L'histoire des prisonniers de guerre ne débute donc pas au sortir du conflit, mais quelques années voire des décennies plus tard⁶¹. L'ouvrage de Charles Klein, *Le diocèse des barbelés*⁶², est à ce titre l'un des premiers ouvrages – paru en 1973 – sur la pratique de la religion au sein des camps et me fut indispensable. Ces « oubliés » trouvent véritablement leur place au sein de l'historiographie française⁶³ durant les années 1980, lorsqu'émergent des histoires sociales de groupes nationaux, à l'instar des travaux d'Yves Durand qui dresse une histoire des prisonniers de guerre français entre 1939 et 1945⁶⁴. Yves Durand élabore la première vraie synthèse, plus de 37 ans après la fin du conflit, sur les prisonniers de guerre français. L'étude de Durand, objet d'une commande⁶⁵, est exhaustive et la vie des camps est disséquée sous tous ses rapports, l'attention des détails n'est toutefois pas de mise, ce qui ne pourrait lui être reproché tant le sujet est prolix.

Des archives toujours plus nombreuses

Les archives sur la guerre sont innombrables. Parmi ces archives, se trouvent celles sur les prisonniers de guerre. Il est aisé de s'apercevoir de l'importance des PG dans les fonds d'archives privés comme publics, au regard de la multiplicité des lieux et institutions de conservation. Fort heureusement, il s'avère que j'ai pris goût à l'archive. Si le travail est solitaire, et je dois l'avouer exténuant, les différents rapports, notes ou lettres m'ont plongé dans tout un univers. La consultation des archives du Vatican fut un moment comme suspendu

⁶⁰ Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, préface, p. VII.

⁶¹ Voir Gascar, Pierre, *Histoire de la captivité des Français en Allemagne : (1939-1945)*, Paris, Gallimard, 1967.

⁶² Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*

⁶³ L'historiographie allemande est déjà riche des travaux de d'Erich Maschke entre 1962 et 1974. De même, le monde anglo-saxon profite des thèses de Brian MacArthur et Simon P. MacKenzie.

⁶⁴ Durand, Y., *La Captivité...*, *op. cit.*

⁶⁵ Commande d'une des deux fédérations de prisonniers de guerre, l'ouvrage sert à vulgariser ce que fut la captivité. Il se destine en premier lieu aux anciens combattants et prisonniers.

dans le temps, dans un ailleurs où rien ne semble avoir été modifié des siècles durant. En somme, un lieu chargé d'histoire. Par ailleurs, mes sources archivistiques sont tangibles, la matérialité du carton est appréciable et je sais pertinemment que l'intérêt pour mon sujet s'en est trouvé conforté. Le suspense est toujours l'un des mots d'ordre d'une visite aux archives, car le nom d'un fonds ne révèle jamais ce dont il recèle véritablement. La découverte inopinée d'une archive, qui peut s'avérer primordiale, est toujours exaltante. Ainsi, ai-je découvert aux archives du Vatican, des documents de 1948 sur la préparation d'une Convention de Genève qui révèlent de fortes rivalités entre le CICR et le Saint-Siège.

Ces deux années de master m'ont permis de consulter différents fonds tant en France qu'à l'étranger – Genève et Rome. En France, j'ai ainsi pu consulter les nombreux fonds – les séries : 1373⁶⁶ ou 1374⁶⁷ consacrés aux relations entre la France et le Saint-Siège, 275⁶⁸ pour la politique extérieure du Saint-Siège ou encore 551⁶⁹ pour ce qui est du Saint-Siège et de la politique européenne – relevant de la politique diplomatique de la France et du Saint-Siège pendant la guerre à travers les divers fonds du Ministère des Affaires Étrangères (MAE) à La Courneuve. Parmi les fonds du MAE, certains portent la dénomination « papiers d'agents », ce sont des archives privées consultables. Ces « agents » sont tous ceux qui ont eu un parcours de haut rang au sein du MAE. Dans ces derniers, pour l'exemple, se trouve Louis Canet⁷⁰ qui fut le conseiller aux affaires religieuses de 1920 à 1946. Ses archives sont extrêmement intéressantes car il devait fournir au gouvernement de la république une somme d'éléments juridiques et historiques utiles à l'analyse et au traitement de questions relatives aux cultes en France. Les lectures analytiques proposées par Canet devaient plus particulièrement s'envisager sous l'angle des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. En outre, sa fonction était d'aiguiller le gouvernement dans la politique à adopter avec la diplomatie pontificale. D'autres papiers d'agents m'ont aussi été très précieux comme ceux de René Massigli ou, plus encore, de François Charles-Roux⁷¹, ancien ambassadeur de France près le Saint-Siège entre 1932 et 1940. Les documents de Charles-Roux offrent une analyse de la conduite diplomatique du Saint-Siège perçue « de l'intérieur ». De même, les fonds du MAE de Nantes ne sont pas

⁶⁶ MAE, Guerre 1939-1945 – Londres/Alger, Alger juin 1943-septembre 1944, vol. 1373, Relations avec le Saint-Siège.

⁶⁷ MAE, Guerre 1939-1945 – Londres/Alger, Alger juin 1943-septembre 1944, vol. 1374, Relations avec le Saint-Siège.

⁶⁸ MAE, Guerre 1939-1945 – Londres/Alger, Londres (CNF) juin 1940-juillet 1943, vol. 275, Politique extérieure du Saint-Siège, octobre 1940-juillet 1942.

⁶⁹ MAE, Guerre 1939-1945, Vichy-Europe, Saint-Siège, vol. 551, Le Saint-Siège et la politique européenne.

⁷⁰ MAE, papiers d'agents, archives privées, Louis Canet.

⁷¹ MAE, papiers d'agents, archives privées, François Charles-Roux.

tellement fournis mais contiennent des dossiers néanmoins intéressants sur la politique religieuse de l'État français.

Les fonds du MAE se complètent avec les fonds des Archives Nationales (AN) de Pierrefitte-sur-Seine à l'instar de la série F9 consacré aux « Affaires militaires » où les dossiers 2837⁷² et 2923⁷³ ont trait à Georges Scapini et à ses relations avec les différentes instances caritatives comme le CICR ou le Saint-Siège. Les AN conservent également, dans la série F9, des fonds sur la captivité d'un point de vue strictement religieux comme le dossier 2315⁷⁴ consacré aux cultes, le 2348⁷⁵ sur les activités intellectuelles et religieuses ou le 2688⁷⁶ relatif à l'aumônerie de l'abbé Rodhain. Ils apportent des renseignements essentiels sur le moral, l'état d'esprit et le rapport au catholicisme des PGF. La série 72 AJ, nommée « Archives du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale », offre une approche de la vie intellectuelle et de la vie religieuse dans les camps par son dossier 304⁷⁷, mais aussi un état des relations entre le Vatican avec divers pays par son dossier 1862⁷⁸, et le dossier 1863⁷⁹ se consacre en partie à traiter de « Pie XII et la France ».

Outre ces archives publiques, représentées par le MAE et les AN, se trouvent des archives privées, en l'occurrence celles du Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF) à Issy-les-Moulineaux, de la Compagnie de Jésus à Vanves et des archives diocésaines de Paris. Ces archives privées, de par leur caractère religieux, témoignent principalement des relations ecclésiastiques entre le Saint-Siège, la hiérarchie épiscopale et le clergé de France au regard de la politique d'assistance à suivre pour les prisonniers de guerre. Elles sont aussi les témoins de la diplomatie déployée par l'Église pour se lier au gouvernement de Vichy. Ces archives éminemment prolixes offrent une vue d'ensemble des relations religio-

⁷² Archives Nationales (AN), Pierrefitte-sur-Seine, série F9, dossier 2837, correspondance avec le Service diplomatique des prisonniers de guerre (1940-1944), comptes rendus d'entretiens franco-allemands et notes remises à l'O.K.W., 14 sept. 1940-17 février 1943 (documents communiqués par le S.D.P.G.), correspondance avec l'attaché militaire en Suisse et le Service de l'internement près de l'ambassade de France en Suisse (1940-1941).

⁷³ AN, F9, dossier 2923, Correspondance avec le Service diplomatique des prisonniers de guerre.

⁷⁴ AN, F9, dossier 2315, Cultes, dossier de principe, correspondance générale, correspondance classée par camps

⁷⁵ AN, F9, dossier 2348, Fichier relatif à la condition des prisonniers dans les camps, les fiches sont classées par camps à l'intérieur des rubriques suivantes : correspondance et colis, visites Scapini, activité intellectuelle et religieuse.

⁷⁶ AN, F9, dossier 2688, Correspondance concernant l'aumônerie des prisonniers de guerre, les voyages de l'Abbé Rodhain, l'aumônerie des travailleurs civils en Allemagne ; 1942-1944.

⁷⁷ AN, série 72 AJ, dossier 304, Vie intellectuelle dans les camps, propagande, vie religieuse.

⁷⁸ AN, 72 AJ, dossier 1862, Relations du Vatican avec divers pays (1941-1942), actes de S. S. Pie XII.

⁷⁹ AN, 72 AJ, dossier 1863, questions religieuses, Pie XII et la France, les catholiques devant le Gaullisme, l'épiscopat français (1941-1942), politique religieuse du gouvernement français (1941-1942), missions religieuses, l'Église et l'État en France, dossier avec divers pièces nommé France (1940-1942).

gouvernementales et de la mise en œuvre de l'aide caritative, n'étant pas, au demeurant, biaisées par un regard religieux ubiquiste.

En parallèle de ces fonds français, j'ai pu me rendre à Genève consulter les fonds du CICR, du Conseil œcuménique des Églises (COE) et de la Young Men's Christian Association (YMCA). Quant aux fonds de la YMCA, le classement en désordre ne facilite pas la tâche et les fonds concernant les relations avec le Saint-Siège datent des années 1920, 1925 au plus tard. La recherche fut donc assez infructueuse. De même, au sein du COE, les archives sur l'œcuménisme sont nombreuses – elles ne trahissent pas le nom de l'institution – mais concernent essentiellement des prisonniers britanniques et se révèlent peu attrayantes quant à ma recherche. Enfin, les archives du CICR sont si nombreuses qu'elles n'ont pas pu révéler l'ensemble de leurs secrets et, outre des rapports de délégués quant à la vie religieuse dans les camps, il n'y avait rien sur les rapports entretenus entre le CICR et le Saint-Siège pendant le conflit.

Pendant trois mois, j'ai pu me rendre aux archives du Vatican. Outre l'expérience mémorable que cela fut, les archives sont riches mais certains dossiers regorgent parfois de doublons avec les archives du CNAEF ou des AN. Les mêmes rapports étant établis pour tout le monde, cela n'est que peu étonnant même si un petit peu décevant. Toutefois, aux AAV, les archives des différentes nonciatures sont extrêmement précieuses car elles renseignent sur le rôle des nonces dans l'activité charitable du Saint-Siège. Ainsi, les archives de la nonciature suisse ou celle de Paris (Parigi) – qui est en fait celle de Vichy – sont très pertinentes. Les archives de la commission de secours (Commissione Soccorsi) sont aussi très fournies mais font généralement double emploi avec les archives françaises. Quant aux archives de la Secrétairerie d'État, elles sont uniques, au sens où, ces documents sont internes à la Curie romaine et expriment le point de vue des plus hautes autorités ecclésiastiques sur différentes questions. Les fonds sur la France demeurent cependant bien moindres que ceux concernant le Reich. En somme, au-delà du nom qui laisse rêveur, les archives longtemps qualifiées de secrètes ne le sont pas tant que cela.

Problématique et plan

C'est une histoire à deux niveaux que j'entreprends d'écrire. Le premier se situant du point de vue du Saint-Siège, c'est-à-dire comprendre, tout d'abord, comment la notion d'*Inter*

Arma Caritas promue par le Saint-Siège s'incarne dans son aide tant humanitaire que spirituelle en faveur des prisonniers de guerre français. D'autre part, d'un point de vue interne, venant de l'intérieur même des camps, à savoir, comment les prisonniers vivent-ils la réception de cette aide mais, plus encore, comment la définition d'un nouvel apostolat parvient à modifier la structure intrinsèque du modèle ecclésial catholique. Au-delà de ces deux approches, je souhaite développer un thème plus global qu'est celui de la place du Saint-Siège dans un monde sécularisé et régies par des conventions dont le Saint-Siège est exclu. De fait, tenter de comprendre comment le Saint-Siège entreprend de jouer un rôle politique, diplomatique, humanitaire tout en ne démentant jamais sa qualité religieuse. En somme, comment le Saint-Siège use-t-il de la doctrine charitable de l'*Inter Arma Caritas* pour parvenir à affirmer sa charge évangélisatrice sous-jacente, à œuvrer à sa mission salvatrice et civilisatrice et, enfin, à s'imposer comme un acteur incontournable dans les relations internationales tout en procurant un nouveau souffle à l'idéologie chrétienne dans les gouvernements des nations européennes ?

J'ai sciemment choisi de circonscrire mon mémoire aux dates du régime de Vichy car les prisonniers de guerre français sont avant tout des prisonniers issus du régime de Vichy. Les instances gouvernementales françaises qui ont procédé à œuvrer en faveur des PGF et a soulagé leur captivité sont le fruit du gouvernement du Maréchal Pétain. De plus, au lendemain de l'entrevue de Montoire d'octobre 1940, le choix du gouvernement de Vichy, de renoncer à la protection de ses prisonniers de guerre par les États-Unis désignées comme puissance protectrice pour la France par la Convention de Genève de 1929, permet d'appréhender la protection des captifs au prisme d'une œuvre fondamentalement nationale, accompagnée par les organisations catholiques comme l'Aumônerie Générale des prisonniers de guerre de Jean Rodhain. Toutefois, si le régime de Vichy ne dure qu'entre 1940 et 1944, il est impossible de comprendre le plein rôle du Saint-Siège dans son aide humanitaire aux PG si je n'évoque pas les débuts de la guerre en 1939. L'action du Saint-Siège s'ancre dans un temps plus long qu'il est nécessaire d'analyser. Circonscrire l'étude de l'aide humanitaire au régime de Vichy est un choix avant tout démonstratif afin de souligner comment l'aide humanitaire et spirituelle du Saint-Siège s'est véritablement développée dans les camps, à travers l'exemple français. Il me faut décrire les prémices du Saint-Siège dans ce rôle humanitaire nonobstant, pour véritablement comprendre les enjeux qui se jouent.

Ainsi, mon plan se décompose en cinq chapitres. Le premier tente de définir, au prisme du droit humanitaire international et des conventions qui en résultent, les possibilités légales d'action du Saint-Siège pendant la Seconde Guerre mondiale. Se faire apôtre de l'*Inter Arma Caritas* est une chose, mais avoir la possibilité concrète d'exercer une œuvre charitable en est

une autre. Le Saint-Siège doit nécessairement négocier et modeler le cadre dans lequel il souhaite s'inscrire face aux organisations et acteurs de la charité moderne, le CICR en chef de file. Imposée *de facto*, la coopération du Saint-Siège avec le CICR se doit d'être étudiée afin de comprendre ce qui incite le Vatican à collaborer avec l'institution genevoise alors même que le premier se targue des prérogatives de la seconde.

Le deuxième chapitre propose de comprendre comment le Saint-Siège tente d'imposer son aide humanitaire en faveur des prisonniers de guerre, notamment français, par le rétablissement de la Mission catholique suisse qui avait déjà fait ses preuves durant la Première Guerre mondiale. Cette Mission se pose comme la vitrine de l'action humanitaire du Saint-Siège. Malgré ses déconvenues récurrents, elle n'en demeure pas moins une organisation charitable qui œuvre pleinement pour le bénéfice du Saint-Siège. La dévotion de ses membres est caractéristique de la ferveur charitable catholique et représente dans son ensemble le rôle humanitaire du Saint-Siège auprès des prisonniers.

Le troisième chapitre présente l'Aumônerie générale de l'abbé Rodhain, sans laquelle l'œuvre humanitaire de Pie XII n'aurait pas reçu le même écho. L'aumônerie française de Jean Rodhain permet à Pie XII d'inscrire durablement et véritablement son action humanitaire par la présence de nombreux aumôniers et prêtres prisonniers qui se font les chantres du catholicisme auprès de leurs compagnons et témoignent de l'aide que le Saint-Père leur apporte. De plus, l'Aumônerie générale permet à Pie XII de voir son œuvre humanitaire se mouvoir en une œuvre essentiellement spirituelle au bénéfice de l'Église catholique. En outre, l'Aumônerie de Rodhain révèle les liens diplomatiques qui se nouent entre le Saint-Siège et le gouvernement de Vichy.

Le quatrième chapitre change de focale et, d'une compréhension d'une œuvre humanitaire qui devient spirituelle, s'attarde sur le rôle des aumôniers militaires dans les camps de prisonniers de guerre français. À travers ce chapitre, il s'agit de comprendre la position de l'aumônier ou du prêtre prisonnier et de suivre l'évolution de leur sacerdoce en captivité, de saisir pleinement leur rôle et influence sur la vie spirituelle du groupe, mais, plus encore, de déceler ce qui, dans leur position et attitude, entame un renversement des valeurs au sein de l'institution ecclésiastique. En outre, de percevoir dans quelle mesure les aumôniers sont-ils les précurseurs d'un *aggiornamento* profond du modèle ecclésial.

Enfin, le cinquième chapitre, conçu comme le précédent par une analyse de l'intérieur des camps, cherche à démontrer les intrications entre politique et fait religieux au contact des prisonniers de guerre français. Il s'agit là de décrire la manière dont une contre-sécularisation des corps et des esprits s'organise et œuvre au profit de l'Église catholique comme institution,

mais également à celui du gouvernement de Vichy et de sa volonté de refonder une société sur des bases chrétiennes. En outre, dévoiler l'ambition intime du Saint-Siège auprès des prisonniers de guerre français, au-delà de la simple convocation de la charité par une diplomatie humanitaire.

Chapitre 1 – *L’Inter Arma Caritas* : quelle place pour le Saint-Siège dans la Seconde Guerre mondiale ?

« Dans les siècles passés aussi, la vision chrétienne de l’homme a inspiré la tendance à atténuer la cruauté traditionnelle de la guerre, en assurant un traitement plus humain de ceux qui étaient impliqués dans les hostilités. Elle a ainsi apporté une contribution décisive pour que soient promulguées les règles, à la fois au niveau de la morale et au niveau de la pratique, d’humanité et de justice qui forment maintenant très exactement, sous une forme moderne et spécifique, le noyau des conventions internationales actuelles »⁸⁰.

Qu’il s’agisse de « la charité au milieu des combats », ou d’une œuvre « au-dessus de la mêlée », l’*Inter Arma Caritas*, au-delà du discours, ne recouvre qu’une seule et même réalité, l’expression de la charité chrétienne dans sa plus intime vérité. Quand il s’agit de soutenir la charité au milieu des combats, cela revient à promouvoir un apostolat adapté aux graves circonstances de l’heure. Être au-dessus de la mêlée symbolise davantage une idée d’ordre structurel, organisationnel, relationnel, si ce n’est politique. Ces deux définitions se recoupent lorsque le Saint-Siège tente de s’immiscer dans le concert des nations par la voie de l’humanitaire. Cependant, le domaine de l’humanitaire ne lui est pas favorable en 1939. La Convention de Genève de 1929 a promulgué un véritable droit humanitaire international que doivent respecter les parties signataires de la convention. Par conséquent, la charité du Saint-Siège et son souhait d’intervenir dans le conflit par le biais de l’humanitaire ne peut être législativement accepté, bien qu’historiquement le Saint-Siège soit un acteur incontournable du champ humanitaire. Ce chapitre est nécessaire à une compréhension globale de l’intervention charitable du Saint-Siège dans la guerre, il n’est pas possible d’appréhender l’aide fournie aux prisonniers de guerre sans percevoir toutes les difficultés que rencontre le pape et ses délégués dans l’établissement de leur œuvre.

⁸⁰ Message de Jean-Paul II aux aumôniers militaires, 24 mars 2003, https://www.vatican.va/content/johnpaulii/fr/speeches/2003/march/documents/hf_jpii_spe_20030325_cappellani-militari.html.

Ce premier chapitre se décompose en deux parties. La première appréhende le Saint-Siège face au droit humanitaire international et aux instances à qui ce droit revient de jure. De fait, j'évoque ici les nombreux obstacles que le Saint-Siège rencontre et les moyens mis en œuvre pour tenter de contourner ceux-ci. Quant à la deuxième partie elle aborde la nécessaire coopération qui s'inaugure entre le Vatican et le CICR, sans laquelle le Vatican se trouverait grandement circonscrit dans son action.

A) Le Saint-Siège, le droit international et la diplomatie humanitaire : un champion de la charité en désarroi

Durant des siècles, sans organisation internationale de secours, le Saint-Siège – et *a fortiori* l'Église – a tenu le rôle d'une instance régulatrice des conflits et d'assistance aux victimes des conflits. Cependant, les progrès techniques font des champs de bataille de véritables charniers et une conscience collective émerge. Il est désormais nécessaire de réguler la barbarie et d'initier des règlements quant à la conduite de la guerre. Ainsi, un véritable tournant s'opère dans la première moitié du XIXe siècle, Henry Dunant à Solferino en 1859, estime qu'il y a urgence à agir. La Croix-Rouge est née, du moins son idée. En 1865, Henry Dunant élabore le CICR qui participera à protéger les blessés de guerre. Cette œuvre de secours suit des principes essentiellement chrétiens et vient à supplanter le Saint-Siège quand celui-ci se trouve en conflit avec la nouvelle Italie unifiée. La perte du pouvoir temporel du Saint-Siège l'affaiblit sur la scène internationale, bien que son prestige demeure dans bien des consciences. Il n'en demeure pas moins qu'avec le CICR un véritable droit international humanitaire s'institue peu à peu, jusqu'à la ratification de la Convention de Genève de 1929 qui sonne l'aboutissement de réflexions et d'expériences sur l'humanitaire en conflits armés. Ainsi naît une véritable diplomatie humanitaire que le CICR domine sans aucun rival. Le champion de la charité qu'était le Vatican est alors dans le plus total désarroi car il n'a dès lors aucune légitimité pour intervenir.

1) Un statut juridique international en sa défaveur : le Saint-Siège face aux traités internationaux dans l'aide humanitaire

« Le Saint-Siège ne doit pas mettre en doute la bienveillance du Comité International de la Croix-Rouge à son égard, maintenant moins que jamais. Le CICR sera toujours heureux de répondre aux désirs du Saint-Siège en ce qui concerne son action religieuse auprès des prisonniers de guerre ou la reconnaissance juridique et conventionnelle de l'activité du Saint-Siège lui-même en faveur des prisonniers de guerre »⁸¹.

Lorsqu'en juillet 1948 se prépare une nouvelle Convention de Genève qui tient à tirer des leçons des conséquences de la dernière guerre mondiale sur le sort des prisonniers de guerre, le Saint-Siège, au regard de l'activité qu'il a pu exercer entre 1939 et 1945, souhaite s'inscrire dans ce nouveau traité afin de jouer un rôle humanitaire législativement reconnu par le droit international et les différents États signataires des conventions. En effet, le Saint-Siège rencontre de nombreuses difficultés qui se dressent devant lui au cours de la Seconde Guerre mondiale pour l'exercice de son plein magistère humanitaire. L'inscription de son nom au sein d'une convention lui permettrait ainsi de pouvoir être accepté internationalement comme un acteur de plein droit. Or, Charles Comte dans une lettre à Philippe Bernardini, nonce apostolique en Suisse, lui fait savoir que le président du Comité International de la Croix-Rouge remet en cause l'intégration du Saint-Siège dans la convention internationale. Le CICR plaide que l'action du Saint-Siège entrera désormais dans des cadres normatifs et juridiques, que cette situation viendrait endiguer et circonscrire de potentielles actions humanitaires du Saint-Siège. Le CICR comprend en réalité que c'est son avenir même qui se joue à l'été 1948 à Stockholm. Il lui est impossible d'admettre qu'une autre instance de « prestige »⁸² ne vienne concurrencer son nom dans un traité international. S'en suit cette déclaration de Charles Comte au nonce Bernardini :

A titre plus confidentiel, Monsieur le Président se demande s'il y a vraiment nécessité à ce que l'activité du Saint-Siège soit reconnue formellement par les conventions de la Croix-Rouge, que le Saint-Siège a une position bien supérieure à celle du CICR et peut intervenir par sa propre autorité, comme il l'a fait dans la dernière guerre. Une reconnaissance formelle ou juridique risque de limiter cette action du Saint-Siège. Sans cette reconnaissance l'action du Saint-Siège ne peut-elle pas se développer plus librement et par

⁸¹ Archives Apostoliques du Vatican (AAV), Archivio Nunziatura Svizzera, 148, « Croix-Rouge Internationale » : XVII Conférence internationale de la Croix-Rouge (Stockholm août 1948), Lettre de Charles Comte à Bernardini, Genève, le 25 juillet 1948.

⁸² *Ibid.*

là même plus efficacement ? Si cependant le Saint-Siège tient à cette reconnaissance, il y aurait lieu de la présenter non pas à Stockholm, mais au congrès des experts gouvernementaux chargé de ratifier les conventions, congrès qui sera vraisemblablement convoqué pour le début de 1949. Pour ce moment-là le Saint-Siège devra s'assurer de l'appui des délégués diplomatiques et gouvernementaux. C'est un travail de longue préparation qui incomberait à la Secrétairerie d'Etat par l'intermédiaire des nonces et des délégués apostoliques de tous les pays et surtout des pays d'Amérique latine, puissants dans leur nombre, des États-Unis d'Amérique et des pays nordiques protestants⁸³.

Toutefois, cette « reconnaissance » qui nuirait au Saint-Siège est substantiellement ce qui manque et nuit au Saint-Siège durant la Seconde Guerre mondiale car l'action humanitaire qu'il entend mettre œuvre dépasse tout cadre juridique et n'a donc aucune valeur sur un plan juridique et législatif.

Le statut juridique international du Saint-Siège lui est fortement défavorable. La signature des accords du Latran en 1929 qui répond à la Question romaine initiée en 1870 déplace « le débat juridique du Saint-Siège à la Cité du Vatican »⁸⁴, et d'une institution plurimillénaire et universellement reconnue, le statut international du Saint-Siège se porte sur un État aux frontières très étroites mais dont il a la pleine souveraineté en vertu de l'article 2 des accords du Latran⁸⁵. L'Église comme institution confessionnelle devient certes la seule au monde à avoir désormais accès aux relations de la communauté internationale et à être concernée par le droit international, mais sa portée s'en trouve considérablement réduite car à son prestige se substituent ses limites géographiques. L'article 24 des accords du Latran fait valoir que le Vatican devient « un territoire neutre et inviolable »⁸⁶, cette condition de territorialité est suivie par l'ensemble de la communauté internationale car les Accords du Latran avaient pour but initial de « garantir [au Saint-Siège] une souveraineté indiscutable dans le domaine international »⁸⁷. En effet, peu après la signature des Accords, Pie XI estime « que la personnalité internationale est le signe de son indépendance et qu'elle est de nature à l'aider

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ D'Onorio, Joël-Benoit, « Le Saint-Siège dans la communauté internationale », *Revue générale de droit*, volume 28, n°4, décembre 1997, p. 502.

⁸⁵ Accords entre le Saint-Siège et le Royaume d'Italie du 11 février 1929, article 2 : « L'Italie reconnaît la souveraineté du Saint-Siège dans le domaine internationale comme un attribut inhérent à sa nature, en conformité avec sa tradition et avec les exigences de sa mission dans le monde ».

⁸⁶ *Ibid.*, article 24 : « Le Saint-Siège, en ce qui touche la souveraineté qui lui appartient, même dans le domaine international, déclare qu'il veut demeurer et demeurera étranger aux compétitions temporelles envers les autres États et aux réunions internationales convoquées pour cet objet, à moins que les parties en litige ne fassent un appel unanime à sa mission de paix, se réservant en chaque cas de faire valoir sa puissance morale et spirituelle. En conséquence, la Cité du Vatican sera toujours et en tous cas considérée comme un territoire neutre et inviolable ».

⁸⁷ Wagnon, Henri, « La personnalité du Saint-Siège en droit international : les faits – les doctrines », *Studia Diplomatica*, volume 30, n°4, 1977, p. 321.

puissamment à remplir sa mission dans le monde »⁸⁸. Le Saint-Siège comme personnalité juridique et morale du Vatican se veut donc neutre et souhaite rester « étranger aux compétition temporelles entre les autres États [...] à moins que les parties en litige ne fassent un appel unanime à sa mission de paix, se réservant en chaque cas de faire valoir sa puissance morale et spirituelle »⁸⁹. Cependant, lorsque la guerre éclate en 1939, les États belligérants ne font pas appel au Saint-Siège comme état neutre et possible médiateur. À l'inverse, c'est le Saint-Siège qui tente de prendre part au conflit par la voie d'une diplomatie politique – Pie XII dès son élection perçoit que le climat européen s'embrace et fait plusieurs appels à la paix qui demeurent vains⁹⁰ –, puis d'une diplomatie humanitaire.

La diplomatie humanitaire tant recherchée ne peut cependant être véritablement mise en pratique. En effet, la Convention de Genève de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre confie au Comité International de la Croix-Rouge la préséance sur ce champ d'action. Les prérogatives lui reviennent de jure. Le CICR se voit confier le « moyen d'encadrer le travail des institutions engagées dans des activités de secours »⁹¹. Le CICR est ainsi parvenu, au prisme de la Convention de Genève à répondre aux critiques que Pie XI avait adressé à la Société des Nations dans son encyclique *Ubi arcano Dei Consilio* du 23 décembre 1922. À cette époque, le prédécesseur de Pie XII reprochait à l'œuvre de Woodrow Wilson qu'elle ne put imposer « à toutes les nations une sorte de code international adapté à notre époque, analogue à celui qui régissait au Moyen Âge cette véritable société des nations qui s'appelait la chrétienté »⁹². Aussi, lorsque Pie XII accède au pontificat en 1939, quand les mots de son prédécesseur résonnent encore en lui, il doit également faire face à la présence du CICR aux inspirations protestantes. Pie XII aurait souhaité que le Vatican soit reconnu internationalement avant 1929 afin de pouvoir participer à la Convention de Genève de 1929 en tant qu'intermédiaire indispensable et d'imposer les valeurs catholiques comme centrales et indiscutables. De fait, lorsque Pie XII publie sa première encyclique nommée *Summi Pontificatus* le 20 octobre 1939, il entreprend de proposer une redéfinition du cadre international des relations entre États qui « une fois apaisées les amertumes et les cruelles luttes actuelles, ne devra plus reposer sur le sable mouvant de règles changeantes et éphémères, laissées aux décisions de l'égoïsme collectif ou

⁸⁸ *Ibid.*, p. 322.

⁸⁹ D'Onorio, Joël-Benoit, *Le Saint-Siège dans la communauté...*, *op. cit.*, p. 504.

⁹⁰ Voir les nombreux documents contenus au MAE dans le fonds Guerre 1939-1945, Vichy-Europe, Saint-Siège, 551 – Le Saint-Siège et la politique européenne.

⁹¹ Debons, Delphine, « Le CICR, le Vatican et l'œuvre de renseignements sur les prisonniers de guerre : rivalité ou collaboration dans le dévouement ? », *Relations internationales*, vol. 138, n°2, 2009, p. 40.

⁹² Pie XI, Lettre encyclique, *Ubi arcano Dei Consilio*, Vatican, 23 décembre 1922.

individuel »⁹³ mais devra revenir à une légitimité inhérente aux peuples humains composée en partie par le christianisme. En effet, Pie XII prône une nouvelle organisation internationale car « la souveraineté [du christianisme], dans son essence, n'est pas territoriale, mais spirituelle, puisque elle s'exerce sur une société religieuse répandue de par le monde entier »⁹⁴. C'est bien là le procès qui est fait au Saint-Siège et qui l'empêche d'être véritablement reconnu internationalement, tant par les États que par les juristes du droit international. Les juristes du Saint-Siège ont fait prévaloir le droit canon et la souveraineté spirituelle comme principes de légitimité et de reconnaissance internationales, s'accordant alors le droit « d'intervenir dans la vie juridique internationale »⁹⁵.

Le statut juridique international du Saint-Siège se veut par nature *sui generis*, et il ne répond à aucune qualification internationale tant les interprétations juridiques de son statut divergent, des plus athées aux fervents tenants de la doctrine du rôle que doit jouer le Saint-Siège sur la scène internationale. Par conséquent, en raison de son caractère extraordinaire et de sa neutralité de principe, il ne peut s'inscrire raisonnablement dans des conventions déjà établies pour des États à la condition tout autre que la sienne. Le Saint-Siège règne spirituellement sur ses sujets catholiques, tandis que les autres États souverains règnent sur leurs sujets de jure et *de facto*. Ainsi, la Convention de Genève de 1929 qui consacre le droit humanitaire comme une vertu cardinale en temps de guerre est par essence antinomique à la condition même du Saint-Siège car celui-ci n'a pas de peuple qui guerroye en son nom.

2) S'employer à déroger à sa condition juridique : de la Secrétairerie d'Etat aux diplomates pontificaux

Le statut juridique international du Saint-Siège est ainsi contraire à la Convention de Genève de 1929 en ce que le Saint-Siège ne dispose pas d'armée et se réclame d'une prudente neutralité qui font de lui un État qui ne s'inscrit pas dans cette convention. De surcroît, le Saint-Siège pourrait réclamer la considération d'être une puissance protectrice pour un quelconque pays et son armée mais il n'est pas considéré comme tel et, qui plus est, cela contredirait sa nature même d'organisation universelle au profit de tous, fidèles du Christ en premier lieu. Cependant, bien que la Convention de Genève de 1929 l'empêche de jouer un rôle humanitaire

⁹³ Pie XII, Lettre encyclique, *Summi Pontificatus*, Vatican, 20 octobre 1939.

⁹⁴ Wagnon, Henri, « La personnalité du Saint-Siège... », *op. cit.*, p. 322.

⁹⁵ *Ibid.*

de premier plan, le Saint-Siège dispose de moyens tout autres pour parvenir à être un acteur humanitaire de premier plan. Ainsi, la Secrétairerie d'Etat associée aux diplomates pontificaux permettent au Saint-Siège de s'immiscer dans le concert de la charité comme un acteur indépendant et radicalement à part qui tente d'outrepasser sa condition juridique. En effet, le pape personnifie le Saint-Siège et son autorité morale, mais « la conduite de la diplomatie pontificale relève principalement de la Secrétairerie d'Etat qui a la haute main sur les diplomates pontificaux »⁹⁶.

La Secrétairerie d'Etat est l'organe du Saint-Siège en charge des relations avec les autres États où politique, diplomatie et religion s'entremêlent. Elle tient le rôle de ministère des affaires étrangères du Vatican et est la plus importante institution de la Curie romaine. Sans elle, la diplomatie vaticane trouverait assez vite ses limites. Aussi, lorsque le Saint-Siège voit le Vatican devenir un véritable État avec une assise territoriale, le rôle de la Secrétairerie d'Etat devient bien plus important car désormais le Saint-Siège converse d'État à État avec les autres pays. Les nonces et internonces tiennent alors le rôle d'ambassadeurs du Vatican et du Saint-Siège auprès des pays où ils demeurent en poste. La présence de ces personnels diplomatiques du Vatican facilite ainsi les contacts et normalise les relations. De fait, lorsque la guerre se profile, Pie XII compte bien employer ces précieux diplomates afin de pouvoir intervenir auprès des populations en danger, en particulier les militaires blessés ou captifs. Ainsi, par les relations entretenues avec les gouvernements, les nonces sont capables de négocier et modeler le cadre juridique qui les cerce pour mener des discussions avec les autorités du pays à l'instar de Valerio Valeri en France qui parvient à faire accepter au gouvernement de Vichy la présence de l'Aumônerie Générale des prisonniers de guerre de l'abbé Rodhain comme une œuvre de secours catholique. Bien que l'Aumônerie se veuille une œuvre nationale, son financement provient en grande majorité du Vatican. Les aumôniers militaires et prêtres prisonniers français enfermés dans les camps allemands œuvrent sous la tutelle de l'Aumônerie qui, elle-même, se place sous les auspices du Saint-Siège. Le rôle de Valerio Valeri dans la mise en œuvre d'une action humanitaire est primordial, à l'instar du rôle que joue le nonce Bernardini en Suisse que le chapitre suivant évoquera. Le Saint-Siège escompte véritablement sur sa diplomatie pour parvenir à ses fins, à l'image de la note de Wladimir d'Ormesson le 24 juillet 1940 à destination du gouvernement de Vichy. L'ambassadeur de France près le Saint-Siège apprend ainsi au gouvernement français que « le Saint-Siège a donné comme instructions aux Nonces accrédités

⁹⁶ D'Onorio, Joël-Benoit, *Le Saint-Siège dans la communauté...*, *op. cit.*, p. 510.

dans les États Baltes de demeurer à leur poste jusqu'à l'extrême limite du possible »⁹⁷ car la Secrétairerie d'Etat souhaiterait maintenir un lien avec ces pays si, le cas échéant, une œuvre de secours humanitaire devrait être instauré dans les États Baltes. Par ailleurs, une des mesures primordiales que prend le Saint-Siège est d'attribuer la citoyenneté vaticane aux nonces, internonces, délégués apostoliques et au personnel sous leurs ordres qui se trouvent être de nationalité italienne dans les pays Alliés⁹⁸. En effet, la Grande-Bretagne refuse le personnel italien sous pavillon du Vatican car l'Italie est entrée en guerre aux côtés de l'Allemagne. Attribuer la nationalité vaticane à son personnel diplomatique permet ainsi de déroger aux difficultés produites par les gouvernements alliés, car étant désormais un État indépendant le Vatican peut accorder la citoyenneté à son personnel le temps de leur charge. Toutefois, la mesure n'a été conçue qu'en vue de soustraire aux interdictions frappant les sujets ennemis les prélats italiens en mission dans des pays en guerre avec leur propre patrie. Ces prélats peuvent ainsi continuer d'exercer et d'agir pour le compte du Saint—Siège. De même, le 22 août 1940, Wladimir d'Ormesson apprend au cardinal Maglione qu'après d'opiniâtres négociations, la France autorise les prélats français à être doté de la nationalité vaticane. Cela n'est en rien anodin. En effet, « en donnant cet accord, le Gouvernement français se plaît à espérer que le Saint-Siège voudra bien voir dans son attitude une raison de plus pour largement puiser dans les rangs de notre clergé national, en vue de pourvoir aux diverses charges de la diplomatie vaticane »⁹⁹. La diplomatie vaticane intéresse le gouvernement français en raison de l'influence symbolique dont se pare le Saint-Siège. Au demeurant, cela reste à l'avantage du Saint-Siège qui peut envisager de bonnes relations et l'introduction de ses désirs politico-humanitaires par l'accréditation de personnel diplomatique du Vatican d'origine française.

Si les diplomatie pontificale permet de nouer de forts liens avec les gouvernements de pays en guerre et de s'assurer ainsi une chance d'intervention en faveur des catholiques si nécessaire, il n'en reste pas moins que les succès sont à lire en miroir des échecs imposés par le gouvernement allemand. Ainsi, un communiqué de Wladimir d'Ormesson au gouvernement français met en lumière l'attitude des autorités nazies avec le personnel diplomatique du Vatican. Le 15 juillet 1940, « Le Saint-Siège est vivement affecté d'avoir été contraint, sous la pression allemande, de rappeler le Nonce de Bruxelles et l'Internonce de La Haye. Le Pape lui-même m'en a parlé avec amertume, en soulignant le fait qu'il avait demandé que ses deux

⁹⁷ MAE, Guerre 1939-1945, Vichy-Europe, Saint-Siège, 547 – Corps diplomatique du Saint-Siège : Note de Wladimir d'Ormesson pour le gouvernement de Vichy, Vatican, 24 juillet 1940.

⁹⁸ *Ibid.*, Lettre de Wladimir d'Ormesson à Monsieur Baudouin ministre des affaires étrangères, Vatican, 4 août 1940.

⁹⁹ *Ibid.*, Note de Wladimir d'Ormesson au Cardinal Maglione, Vatican, 22 août 1940.

représentants fussent autorisés à rester en Belgique et en Hollande, non plus en tant que « nonces » revêtus d'un caractère diplomatique, mais en tant que « délégués apostoliques » exclusivement chargés des intérêts religieux et que cette requête, pourtant si raisonnable avait été refusée »¹⁰⁰. Et d'Ormesson de conclure : « Le Cardinal Secrétaire d'Etat, en déplorant ces événements si inquiétants pour l'avenir de la Belgique et de la Hollande, m'a rappelé qu'au cours de la guerre de 1914-1918 le Nonce de Bruxelles n'avait jamais été inquiété, et que le Saint-Siège avait même pu procéder de la façon la plus normale à un changement de personnes pendant l'occupation. « La guerre de 1914-1918 paraît correcte à côté de celle-ci » m'a dit le Cardinal Maglione »¹⁰¹. Or, il y a là un nouveau paradigme que ne perçoit pas la Secrétairerie d'Etat. Par les Accords du Latran de 1929, le Vatican est devenu un véritable État libre et neutre, son personnel diplomatique ne représente alors plus la seule institution de l'Église catholique mais symbolise un État avec toutes les relations qu'il entretient et son positionnement idéologique, qui est alors contraire à celui du Reich nazi. En outre, en souhaitant s'imposer sur le terrain politico-humanitaire par sa diplomatie et ses représentants, le Saint-Siège ne prend pas conscience qu'il n'est plus une simple institution confessionnelle.

3) Des traités parfois imprécis pour s'immiscer dans le concert de la charité ?

Le statut juridique des prisonniers de guerre est régi par le droit militaire international, une branche peu connue du droit international. Le droit militaire international se fonde sur la coutume et les conventions internationales signées entre pays. Initié sur la coutume, ce droit est alors essentiellement mouvant et relatif. La forme des conflits armés évolue sans cesse et le développement de l'armement change la face de tout conflit. Avec la Première Guerre mondiale, la guerre devient une guerre totale, assortie d'un caractère idéologique sans commune mesure. De fait, la forme concentrationnaire de la captivité moderne initiée depuis le début du XX^e siècle et l'action psychologique qui s'exerce sur les prisonniers de guerre font du droit humanitaire et du droit militaire, des droits trop imprécis pour justifier la valeur d'un traité signé bien des années avant le début d'un conflit. En l'occurrence, de la Convention de Genève signée dix ans avant le début des premières hostilités en 1939. De surcroît, ce droit est plus que relatif car il n'est basé sur aucune loi et n'est assorti d'aucune sanction en l'absence d'une autorité supranationale. La convention de Genève a tenté de parer à cet inconvénient en

¹⁰⁰ *Ibid.*, Communiqué de Wladimir d'Ormesson au gouvernement de Vichy, Vatican, 15 juillet 1940.

¹⁰¹ *Ibid.*

imaginant la notion de puissance protectrice chargée de garantir l'application de ses propres dispositions et a confié au CICR le rôle d'arbitre entre les belligérants. Toutefois, l'imprécision des traités sur les conditions conflictuelles ou l'abandon de la puissance protectrice par un pays vaincu¹⁰² viennent nécessairement modifier la nature intrinsèque des traités.

Face à un droit imprécis, c'est aussi la qualité de prisonnier de guerre qui se veut floue. En effet, consécutivement aux opérations militaires, de nombreux capturés se posent la question de savoir s'ils avaient la qualité de prisonnier de guerre. Cette qualité de prisonnier de guerre est définie par des articles de la Convention de Genève¹⁰³ de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre. Différentes catégories de belligérants sont énumérées par la convention mais la modification des corps d'armées ou l'introduction de nouveaux contingents spéciaux appelés à l'occasion d'un conflit peuvent échapper à un droit fondamentalement muable. De plus, l'interprétation des textes de droit international varie de façon différente par les belligérants qui doivent agir en fonction de l'influence du droit interne de leur propre État. Aussi, durant la campagne de France de mai-juin 1940, de nombreuses contestations émergèrent. Les militaires blessés durant la première partie du conflit, jusqu'au 10 juin 1940, puis rapatriés et hospitalisés loin du front ont-ils la qualité de prisonnier de guerre tandis qu'ils ne combattent plus ? De même, les milices, les corps de volontaires et les populations ayant pris spontanément les armes doivent-ils être considérés, si capturés, comme des prisonniers de guerre dans la mesure où ils échappent au droit et à la jurisprudence internationale ? Ainsi, la nature même du conflit et des individus le composant entrave la pratique de conventions entérinées antérieurement au début des hostilités.

Henry Dunant, fondateur du CICR, est conscient que la guerre est un phénomène intangible qui opère et se déplace sans distinction, si ce n'est celle de la volonté des belligérants. Si l'assistance aux malades et blessés est aux prémices de son action humanitaire¹⁰⁴, Henry Dunant se préoccupe également des prisonniers de guerre et de leur moral¹⁰⁵. En effet, le corps et l'esprit ne sont pas deux choses indistinctement séparées, et le moral joue un rôle influent sur le physique, et ce, d'autant plus lorsque les corps sont entravés dans leur liberté. Aussi, un

¹⁰² La Convention de Genève ayant imposé le rôle d'une puissance protectrice, les États-Unis avaient en charge la protection de la France. Cependant, consécutivement à la défaite, le régime de Vichy fait le choix de se substituer à sa puissance protectrice et de secourir lui-même les prisonniers de guerre français en mains allemandes.

¹⁰³ Titre 1, article 1 + Titre VII

¹⁰⁴ AN, F9 Affaires militaires, 2835 – CICR : Bulletin d'information du CICR, n°15, Genève, 15 juillet 1944 : Max Huber, en 1944, déclare à propos de la première convention de Genève : « Cette Convention a conféré à la Santé militaire une situation juridique privilégiée ; elle a favorisé son activité et en a consacré l'importance. 1864 marque une étape décisive dans l'histoire du traitement des blessés et malades en campagne ».

¹⁰⁵ Dans son rapport présenté à la Première Conférence Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge à Paris en 1867, Henry Dunant insiste sur l'importance du CICR quant au moral des prisonniers.

développement spirituel et moral intervient généralement pour compenser le manque physique « car séparé de ses proches avec qui il ne peut échanger que de rares nouvelles, le prisonnier de guerre ressent, chaque jour davantage, l'oppressante monotonie de son entourage. Il en résulte que la dépression morale est fréquente parmi les prisonniers et qu'il leur faut une singulière force d'âme pour pouvoir supporter ce genre de vie »¹⁰⁶. La vie physique étant circonscrite, la vie intérieure trouve un épanouissement et un développement importants, une « conséquence infiniment compréhensible »¹⁰⁷. Cette vie intérieure est marquée par le « sentiment religieux »¹⁰⁸, composante consubstantielle à toutes les sociétés. Le problème moral et purement spirituel est ainsi pris en compte dès le Règlement de La Haye de 1907 puis consacré définitivement par la Convention de Genève de 1929 et son article 16 selon lequel : « Toute latitude sera laissée aux prisonniers de guerre pour l'exercice de leur religion, y compris l'assistance aux offices de leur culte, à la seule condition de se conformer aux mesures d'ordre et de police prescrites par l'autorité militaire. Les ministres d'un culte, prisonniers de guerre, quelle que soit la dénomination de ce culte, seront autorisés à exercer pleinement leur ministère parmi leurs coreligionnaires »¹⁰⁹. Toutefois, le fait est que le CICR peut répondre à des demandes purement matérielles, intellectuelles dans une certaine mesure, mais en tant qu'organisation non-confessionnelle et sans aucune légitimité spirituelle, elle ne peut venir en aide aux membres d'une organisation confessionnelle comme la sainte Église catholique, apostolique et romaine. L'article 16 se pose donc comme une porte entrouverte pour le Saint-Siège et les organisations humanitaires catholiques qui en résultent. Le flou qui entoure cet article permet au Saint-Siège d'initier – dans le cadre évident des mesures d'ordre et de police prescrites par l'autorité militaire – une charité qui ne trouve pas d'écho au sein du CICR, car « toute latitude » signifie bel et bien que le Saint-Siège et ses œuvres de secours ne peuvent être que les seuls en mesure de pourvoir aux besoins spirituels spécifiques des prisonniers de guerre. L'imprécision de la Convention de Genève de 1929 relève certes du caractère même des guerres modernes, mais témoigne aussi d'un aveu d'impuissance du CICR qui ne peut ni produire un discours théologique censé, ni promulguer une nouvelle doctrine religieuse selon laquelle par son unique truchement les PG auraient tout ce dont ils ont besoin pour communier, et encore moins remplacé dans ses pratiques cultuelles – à l'instar de la confession – une institution plus que millénaire. Or, le corps et l'esprit étant intimement liés, pour sauvegarder les PG dans leur

¹⁰⁶ AN, F9 Affaires militaires, 2835 – CICR : Bulletin d'information du CICR, n°10, Genève, 15 février 1944.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Convention de Genève de 1929, article 16.

chair, le CICR est conscient qu'il doit déléguer à l'Église, comme institution, certaines de ses prérogatives qui lui avaient été confiées par les États signataires des conventions. Ainsi, l'imprécision des traités internationaux quant à la desserte religieuse des PG et des conditions du conflits, couplé à l'incapacité du CICR à agir religieusement par illégitimité, mènent le Saint-Siège et les « diverses organisations ecclésiastiques de secours »¹¹⁰ à intervenir et à s'imposer comme des acteurs du dialogue humanitaire. Les chapitres consacrés à la Mission catholique suisse et à l'Aumônerie Générale de l'abbé Rodhain tenteront ainsi de définir dans quelle mesure le Saint-Siège entre-t-il dans une concurrence humanitaire avec le CICR en raison de leur présence et de leur efficacité.

B) Une coopération inter-organisationnelle imposée *de facto*, « l'espoir d'un monde pacifié et charitable »¹¹¹

Philippe Ryfman parle d'une « réalité composite de l'humanitaire »¹¹² que trop de « visions segmentées »¹¹³ viennent assombrir. Il faut en effet admettre que l'humanitaire ne relève pas de la prérogative exclusive de quelques-uns. L'humanitaire est d'autant plus complexe qu'il unit des acteurs confessionnels traditionnels et d'autres plus récents. La création d'organisations dédiées spécifiquement à l'aide humanitaire supplante de vieux acteurs à l'instar du catholicisme. Le CICR adopte dès ses débuts la devise *Inter Arma Caritas*, « symbole éloquent des motivations chrétiennes qui inspirèrent le fondateur de cette organisation de grand mérite, le genevois Henri Dunant, des motivations qu'il faudrait ne jamais oublier »¹¹⁴. Ces quelques mots prononcés par Jean-Paul II en 2003 devant des aumôniers militaires illustrent avec justesse et pertinence les liens sous-jacents mais solides qui lient le CICR au christianisme dans son ensemble.

¹¹⁰ AN, F9 Affaires militaires, 2835 – CICR : Bulletin d'information du CICR, n°10, Genève, 15 février 1944.

¹¹¹ Centre National des Archives de l'Église de France (CNAEF), Issy-les-Moulineaux, 6 CO 80, Croix-Rouge, relations : Lettre de l'abbé Rodhain à Madame... (illisible mais haute personnalité de la Croix-Rouge), 1943.

¹¹² Ryfman, P., *Une histoire...*, *op. cit.*, p. 3.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ Message de Jean-Paul II aux aumôniers militaires, 24 mars 2003, *op. cit.*

1) L'inefficacité relative du Bureau d'Informations sur les prisonniers de guerre du Saint-Siège : une « seconde Croix Rouge »¹¹⁵ qui peine à convaincre

En cette première moitié d'année 1940, le nonce Pacelli, devenu le pape Pie XII en mars 1939, constate son incapacité à agir pour la paix. En effet, depuis son élection, le nouveau souverain pontife s'emploie à faire taire le sentiment belliqueux qui gronde en Europe¹¹⁶. À maintes reprises, dans les premiers mois du conflit, il tente d'imposer sa vision d'une Europe en paix, en vain. En dépit de l'ampleur grandissante du conflit, il ne renonce pas pour autant à ses convictions pacifistes tel que le rapporte Wladimir d'Ormesson, alors ambassadeur de France près le Saint-Siège. Le 10 juillet 1940, lors d'une audience accordée à l'émissaire français et des fidèles venus en nombre, le pape leur fait savoir que la « passion vindicative » et la « rancune inguérissable » ne doivent pas guider les pensées des chrétiens d'Europe attachés à la paix et que sur les théâtres d'opérations des chrétiens s'affairent à « soigner les malades et les blessés » par la force d'une « charité admirable »¹¹⁷. Malgré la prudence des paroles du pontife, ces dernières suscitent quelques mécontentements au sein du Gouvernement fasciste de Mussolini¹¹⁸, alors allié de l'Allemagne nazie. En effet, au-delà d'appeler à la paix et de condamner la guerre, le pontife somme les chrétiens de faire front face au totalitarisme tout en évoquant la charité élaborée et déployée. Ce n'est, toutefois, que neuf jours plus tard que l'Osservatore Romano, organe de presse officiel du Saint-Siège, fait l'éloge de « l'activité du Saint-Siège dans les circonstances actuelles »¹¹⁹, en d'autres termes, de la charité papale au cœur du conflit. Wladimir d'Ormesson informe alors par une note Paul Baudouin, ministre des Affaires Étrangères français, des propos de la presse vaticane. Il y est notamment dit que la charité passe essentiellement par le fait « que le Saint-Siège vient de mettre sur pied, à la Secrétairerie d'Etat, un bureau destiné à la recherche de nouvelles de prisonniers, réfugiés et disparus. »¹²⁰ Il est intéressant de relever ici que Wladimir d'Ormesson titre sa note « Activité « de guerre » du Saint-Siège », témoignant ainsi de l'état d'esprit qui règne au sein de la Curie romaine. La création du Bureau d'Informations sur les prisonniers de guerre signe la prise de

¹¹⁵ Propos de Romain Rolland sur l'action du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre dans *Au-dessus de la mêlée*, *op. cit.*

¹¹⁶ Voir MAE, 551, le Saint-Siège et la politique européenne.

¹¹⁷ MAE, 551, le Saint-Siège et la politique européenne : Lettre de d'Ormesson à Monsieur Baudouin, Exhortations du pape au pardon et à l'union. Vatican, 11 juillet 1940.

¹¹⁸ Le discours pontifical, habituellement retransmis dans les journaux matinaux nationaux, est censuré pour le matin du 11 juillet 1940, en guise de « représailles ».

¹¹⁹ MAE, 551, le Saint-Siège et la politique européenne : Lettre de d'Ormesson à Monsieur Baudouin, Activité « de guerre » du Saint-Siège », Vatican, 19 juillet 1940.

¹²⁰ *Ibid.*

conscience effective des actions à mener par le Saint-Siège. En effet, depuis le début du conflit en septembre 1939, le Saint-Siège réfléchit aux solutions à apporter sans pour autant porter un projet concret à la faveur des prisonniers et disparus. Cinq jours après l'armistice française du 22 juin 1940 signée par le Maréchal Pétain, Monseigneur Bresoller, vice-recteur de l'institut catholique et vicaire général de la flotte française, écrit au nonce Valerio Valeri car un très grand nombre de familles s'adressent à lui sans qu'il ne puisse procurer de renseignements à ces familles de combattants sans nouvelles. Monseigneur Bresoller souhaite alors savoir « si le Saint-Siège, toujours attentif à soulager les misère de la guerre, a pu organiser, à Genève ou ailleurs, un service de renseignements sur les prisonniers. »¹²¹ Cette lettre se révèle intéressante puisqu'elle soulève plusieurs questions primordiales : Qu'a fait concrètement le Saint-Siège jusqu'alors pour les prisonniers de guerre d'autres nationalités ? Le Bureau d'Informations sur les prisonniers de guerre est-il demeuré inactif durant les premiers mois du conflit ? Genève est-elle la seule capable d'accueillir une œuvre majeure de secours ?

Toutefois, s'il est bien un domaine où l'expérience ne manque guère au nouveau souverain pontife, c'est bien celui du secours aux victimes de la guerre, en particulier des prisonniers, lui qui a fait ses armes durant la Première Guerre mondiale auprès de Benoît XV. Durant le premier conflit mondial, l'activité charitable du Saint-Père trouve le concours et une certaine bienveillance des belligérants de part et d'autre du conflit. Aussi, lorsque l'horreur reprend en septembre 1939, l'inconfort s'instaure chez les belligérants malgré la Convention de Genève de 1929. Accompagné des Accords du Latran de 1929 qui reconnaissent la pleine indépendance internationale du Saint-Siège vis-à-vis de l'Italie, celui-ci estime qu'il doit jouer un rôle à la mesure de son prestige et de son histoire. En 1939 s'établit donc un Bureau d'Informations sur les prisonniers de guerre qui peine à démarrer son activité puisque lorsque les Français sont capturés, aucun organe n'assume ce rôle. Néanmoins, cela s'explique par la spatialité du conflit. Lorsque Pie XII crée ce Bureau d'Informations et en confie la direction et coordination à Giovanni Battista Montini, la guerre n'a alors pas encore cours sur le territoire français. Or, l'œuvre humanitaire entreprise par le Saint-Siège agit principalement par un maillage et une forte délégation des prérogatives dont la coordination des secours relève avant tout des nonces apostoliques en poste dans les pays en guerre. De fait, il ne pouvait pas y avoir de véritable service d'information développé en France par Valerio Valeri avant mai 1940. De plus, la réalisation de ce service demande une certaine exactitude dans la récolte des informations afin de ne pas propager de fausses informations et d'éviter à tout prix les

¹²¹ AAV, Arch. Nunz. Parigi, 617 : Nunziatura Valeri, Titolo XV, Guerra, Lettre de C. Bressoller, vice-recteur de l'institut catholique et vicaire général de la flotte, à Valerio Valeri, le 27 juin 1940, Toulon

confusions, ce qui n'est alors que très peu possible durant les premières semaines du conflit. Pourtant, malgré des débuts compliqués, le secours humanitaire que s'emploie à prodiguer Pie XII, est loué peu après la sortie de guerre, en 1951, par l'ouvrage de l'historien Oscar Halecki¹²² qui ne tarit pas d'éloges sur les succès remportés par le Vatican grâce à l'action de son Bureau d'Informations sur les prisonniers de guerre¹²³. Aussi, quelle fut l'action véritable entreprise par le Bureau d'Informations du Vatican ?

L'expérience de Pie XII le convainc que cette œuvre ne nécessitera aucune organisation coûteuse et compliquée, les noms devant être recueillis auprès de la puissance détentrice qui avait collecté les différentes informations, puis transmis aux familles¹²⁴. Derrière la bienveillance pontificale, c'est l'assurance de la sollicitude du pape à l'égard des PG et de leurs familles que tente d'exposer le Vatican. D'aucuns diront que le Bureau n'a alors pas de vocation politique, plaçant la charité comme seule vertu cardinale, il y a pourtant nombre d'éléments qui tendent à faire penser que le politique sous-tend toute cette entreprise¹²⁵. Quand la Convention de Genève de 1929 prévoit que la responsabilité de la collecte des noms et informations sur les PG soit confiée au CICR, le Saint-Siège s'attache avec ténacité à vouloir jouer un rôle, jusqu'à être mal perçu par certains gouvernements¹²⁶. De même, lorsqu'en 1941, le nombre de PG avoisine les trois millions en mains allemandes, le CICR entretient des relations avec les autorités du Reich, tandis qu'il n'y a aucune coopération entre ces dernières et le Saint-Siège ou ses délégués. Toutefois, le nonce Orsengio, à Berlin, après d'opiniâtres négociations, parvient en janvier 1941 à visiter un camp de prêtres français prisonniers de guerre en Bavière tandis que le CICR détient ses entrées dans chaque camp eu égard à la Convention de Genève signée par l'Allemagne¹²⁷. L'objectif du Saint-Siège est alors de faire prévaloir l'argument charitable dans son attitude et ses activités. Cette visite du nonce pourrait laisser entrevoir la possibilité de visites régulières, c'est pourtant la seule de tout le conflit en faveur de PGF. Aucune collaboration entre le Reich et le Saint-Siège n'est établie tandis qu'Orsengio avait déjà fait savoir que le gouvernement allemand « apprécie hautement et avec sympathie l'intérêt charitable du Saint-Père »¹²⁸, mais en vain. Ce douloureux déboire n'est que peu acceptable

¹²² Halecki, Oscar, *Eugenio Pacelli: pope of peace*, New York, Creative Age Press, 1951.

¹²³ *ibid.*, « One of the Pope's most remarkable achievements during the war was the successful establishment of the Vatican Information Office, a feat which ranks favorably with any similar military or diplomatic undertaking. ».

¹²⁴ Ickx, Johan, *La guerre et le Vatican. Les secrets de la diplomatie du Saint-Siège (1914-1915)*, Paris, Les éditions du Cerf, 2018.

¹²⁵ Margherita Marchione et consorts.

¹²⁶ Comme par la Grande-Bretagne.

¹²⁷ Actes et Documents du Saint-Siège (ADSS), Rome, Libreria Editrice Vaticana, vol. 8, document 10, Rapport du nonce Orsengio au cardinal Maglione, 29 janvier 1941, p. 84.

¹²⁸ ADSS, vol. 6, document 74, Lettre du nonce à Berlin Orsengio au cardinal Maglione, Berlin, 22 septembre 1939, p. 151.

dans les cercles vaticans. Le 20 juin 1942, le cardinal Maglione, cardinal secrétaire d'État depuis 1939, envoie alors une lettre à l'ambassadeur d'Allemagne von Bergen où il rappelle que le Saint-Siège s'est efforcé d'atténuer les malheurs causés par la guerre avec toute sa sollicitude¹²⁹. Il relate des différentes dispositions prises par d'autres gouvernements, notamment italien, pour faciliter l'aide caritative du Saint-Siège et espère un heureux dénouement pour les initiatives ecclésiastiques en Allemagne, en particulier pour les PGF.

Durant toute la guerre, le Saint-Siège, par l'intermédiaire de son Bureau d'Informations, échoue continuellement à obtenir des listes « officielles » de PG. Les États belligérants qui refusent de lui fournir ces listes invoquent des raisons somme toute légitimes : ne pas faire double emploi avec les instances juridiquement reconnues : soit le CICR et les puissances protectrices. Dès le 8 juillet 1940, après des suppliques du nonce Valerio Valeri, nonce apostolique en France depuis 1936, les émissaires allemands de la sous-commission Prisonniers, de la commission d'armistice de Wiesbaden, déclarent « qu'il ne peut être fourni de renseignements sur l'emplacement des camps de Français, sur le nombre de prisonniers qui s'y trouvent, sur l'emplacement des hôpitaux et le nombre de blessés hospitalisés, et qu'elle suggère d'utiliser pour la recherche des prisonniers de guerre le Comité international de la Croix-Rouge tant pour les prisonniers de guerre d'Allemagne que pour ceux de la zone occupée »¹³⁰. En somme, ils font savoir que toute information sur les PGF ne sera communiquée qu'au CICR. Cela vient ainsi corroborer davantage la réflexion déjà formulée : le Bureau d'Informations du Vatican se trouve en échec constant de par son illégitimité législative internationale et son incapacité à agir efficacement spatialement et temporellement dans des dispositions adéquates.

Au début de l'année 1941, le nonce Orsengio dispose de milliers de messages accumulés de familles de PGF et souhaiterait transmettre ces missives. Cependant, le zèle des autorités allemandes les dirigent vers la Croix-Rouge allemande, solution de repli malheureusement inenvisageable pour le Saint-Siège qui conçoit ce repli comme un aveu de faiblesse face au CICR¹³¹. Au-delà de la légitimité du CICR face au Vatican, les Allemands font valoir que le système postal usuel demeure en capacité de transmettre les messages. À l'aune de cet argument, les solutions s'amoindrissent pour le Vatican, d'autant que le système postal allemand est soumis aux aléas et contraintes de la guerre. Les messages risquent d'être détruits

¹²⁹ ADSS, vol. 8, document 402, Lettre du cardinal Maglione à l'ambassadeur d'Allemagne von Bergen, 20 juin 1942. « Ha volto ogni sua cura ad alleviare, con tutti i mezzi a sua disposizione, le sventure causate dal conflitto armato » ; « Con una sollecitudine tutta particolare essa ha cercato di promuovere le iniziative in favore dei prigionieri di guerra », p. 563.

¹³⁰ Klein, Charles, *Le Diocèse des barbelés : 1940-1944*, Paris, Fayard, 1973, p. 15.

¹³¹ ADSS, vol. 8, document 42, Lettre d'Orsengio à Montini, Berlin, 8 mars 1941, p. 134.

ou de ne jamais arriver. Si le Saint-Siège veut se faire apôtre des correspondances, il doit se risquer à un jeu de dupes par le biais de la valise diplomatique. Nonobstant, cela comporte un danger de grande ampleur : dans la mesure où les Allemands sont déjà suspicieux par la présence d'ecclésiastiques dans les camps de PG, l'usage de la valise diplomatique renforce les soupçons à l'égard du Vatican.

Dans une lettre du 25 février 1941, Mgr Montini, substitut du secrétaire d'État Luigi Maglione, recommande donc au nonce Bernardini de chercher diverses « voies pour mieux faire fonctionner les services du bureau d'informations des prisonniers de guerre »¹³². En effet, cette initiative prend place face aux réticences répétées des États, à l'instar du gouvernement britannique de Winston Churchill. Ce dernier, quelques jours plus tard, dans une lettre du 10 mars 1941, réitère une nouvelle fois que « la préparation de listes supplémentaires pour le Vatican augmenterait considérablement la charge de travail »¹³³. La situation n'évolue que très peu puisque, le 8 avril 1942, le nonce à Berlin dans une missive à Mgr Montini rappelle que les obstacles du gouvernement allemand contre l'activité du bureau demeurent pérennes¹³⁴. Ces difficultés sont répétées au cardinal Maglione seulement un mois plus tard¹³⁵. Toutefois, suivant les principes de l'*Inter Arma Caritas* le nonce réitère ces démarches auprès des autorités allemandes¹³⁶. Sans grand succès. Le désarroi est à l'image de l'incompréhension, total. Le 30 avril 1942, Pie XII écrit au nonce de Berlin : « Il nous est impossible de comprendre quelles raisons objectives ont pu pousser les autorités allemandes à barrer l'entrée en Allemagne à l'œuvre d'assistance du Pape »¹³⁷. En réalité, à la fin du mois d'avril 1942, il ne s'agit plus d'une question de légitimité internationale et conventionnelle pour laquelle l'Allemagne repousse continuellement l'œuvre d'assistance du Saint-Siège. C'est une question de défiance vis-à-vis des autorités allemandes par des membres de l'épiscopat allemand qui semble davantage être à l'origine des difficultés vaticanes. En effet, des prêtres, principalement bavarois, ont lu en chaire des rapports d'activité du Saint-Siège en Allemagne et en particulier du Bureau d'Informations et sa recherche de prisonniers, allant à l'encontre des directives gouvernementales nazies¹³⁸, remettant en cause, selon Maglione lui-même, le principe

¹³² ADSS, vol. 8, document 28, Lettre de Montini à Bernardini, Vatican, 25 février 1941, p. 110.

¹³³ ADSS, vol. 8, document 44, Lettre d'Osborne à la Secrétairerie d'État, Cité du Vatican, 10 mars 1941. « The preparation of a further set of such lists for the use of the Vatican would involve considerable additional labour », p. 137-139.

¹³⁴ ADSS, vol. 8, document 341, Lettre du nonce Orsengio à Mgr Montini, Berlin, 8 avril 1942, p. 500.

¹³⁵ ADSS, vol. 8, document 377, Lettre du nonce Orsengio au cardinal Maglione, Berlin, 20 mai 1942, p. 536.

¹³⁶ ADSS, vol. 8, document 387, Lettre du nonce Orsengio au cardinal Maglione, Berlin, 30 mai 1942, p. 550.

¹³⁷ ADSS, vol. 8, introduction, p. 9.

¹³⁸ ADSS, vol. 8., document 325, de Orsengio à Montini, Berlin 24 mars 1942, p. 476-478.

d'impartialité, si cher au Vatican¹³⁹. Aussi, l'incompréhension pontificale n'est qu'une incompréhension de façade. Le pontife sait pertinemment quelles sont les raisons ayant poussé les Allemands à entraver toute action du Vatican. En effet, la méfiance idéologique envers le Vatican est alors accrue. Les sentiments anticatholiques participent à justifier l'attitude des autorités du Reich. L'idéologie néo-païenne légitime ainsi les directives politiques. Au-delà du fait de brider l'idéologie catholique, l'enjeu pour le Reich est d'annihiler toute prétention politique du Vatican à jouer les médiateurs.

2) L'alignement à une œuvre aux inspirations protestantes : la collaboration entre le Saint-Siège et le Comité International de la Croix-Rouge

Le Vatican champion de la charité, un pape garant de la vérité et le CICR reconnu internationalement

Lors de la Première Guerre mondiale, en dépit des accords internationaux, l'institution genevoise demeure méconnue des populations. C'est vers l'instance pluriséculaire d'aide en faveur des plus malheureux que se tournent les consciences. Le livre d'Annette Becker sur les prisonniers de guerre du premier conflit mondial met en exergue que « parfois, les correspondants ne savent même pas que des organismes militaires chargés des prisonniers de guerre ou la Croix Rouge existent ; le sommet de la hiérarchie catholique leur semble plus adéquat. Ils écrivent à leur prêtre, à leur évêque, en leur demandant de faire suivre la lettre à Rome. Ils rendent ainsi à l'Église catholique sa place ancienne de protectrice en temps de guerre »¹⁴⁰. Les familles sans nouvelles de leurs proches enfermés considèrent le CICR comme unique fautif et voient dans le pontife la seule autorité tant morale qu'institutionnelle capable de leur fournir la moindre information. Le pape se pose comme le premier garant de la vérité pour les croyants comme pour les incroyants. La « parabole du Bon Samaritain »¹⁴¹ constitue un mythe qui profite à l'Église dans l'affirmation de son indépendance vis-à-vis d'une quelconque institution, mais témoigne aussi de sa charité, l'homme n'est pas aidé car il est chrétien, il l'est pour sa condition d'être humain. Tandis que la barbarie fait rage, l'Église est

¹³⁹ ADSS, vol 8, document 375, de Maglione à Orsenigo, Vatican 13 mai 1942, p. 534-535.

¹⁴⁰ Becker, A., *Oubliés de la Grande...*, op. cit. p. 166.

¹⁴¹ Ryfman, P., *Une histoire...*, op. cit., p. 17.

reconnue pour son humanité et les populations s'y fient. Ainsi, dans une société où la sécularisation est à l'œuvre, le religieux semble toujours dominer les consciences.

Dès les premières semaines de la guerre, le CICR tout autant que le Saint-Siège comprennent le danger sous-jacent du conflit qui se profile lorsque l'Allemagne défait la Pologne de manière déconcertante : les prisonniers de guerre seront un enjeu majeur. Par conséquent, le 22 octobre 1939, le nonce apostolique en Suisse Monseigneur Bernardini envoie une lettre à Max Huber, président du CICR, à des fins de collaboration pour soulager les souffrances des victimes de la guerre. Il lui expose la situation et lui déclare que « la Secrétairerie d'Etat croit qu'il serait opportun qu'une entente ait lieu entre l'activité développée par le Saint-Siège et les activités analogues qui opèrent déjà dans ce champ d'action. » Bernardini rappelle également à Max Huber que le Saint-Siège a déjà reconnu le CICR comme une instance internationale de secours aux populations dans la mesure où il a pris pleinement part aux congrès de Tokio et de Londres, avalisant de fait tout le travail antérieur et futur fourni par le CICR. Ainsi, le nonce espère que « tout en laissant aux deux œuvres leur activité nettement distincte, une entente entre le Saint-Siège et la Croix-Rouge Internationale pourrait donner des résultats utiles et bienfaisants »¹⁴². La nonciature suisse ne compte pas être un acteur tiède des tractations et Bernardini entend imposer sa stature – et, *a fortiori*, celle du Vatican – notamment en raison de sa localisation géographique et des liens étroits qu'il entretient avec le CICR. Aussi, en novembre 1939, le nonce se rend à Genève et rencontre plusieurs membres du CICR avec lesquels il s'entretient « au sujet de la possibilité d'une coopération entre l'activité du Saint-Siège et celle de la Croix-Rouge en vue de faciliter les tâches respectives d'information et d'assistance »¹⁴³. Pour faciliter son initiative, il réaffirme au président du CICR que le Saint-Siège approuve cette prise de contact et la possibilité d'une entente. De même, il émet l'idée que le Saint-Siège croit que « pour rendre cette entente plus rapide et efficace soit pour faciliter le travail lequel, si les circonstances s'aggravent, pourrait devenir laborieux et multiple, qu'il serait utile de se servir d'une organisation catholique suisse »¹⁴⁴. Ainsi, Bernardini apprend à Max Huber que le Saint-Siège cautionne la réorganisation de la Mission catholique suisse et que cette dernière serait relancée dans de très courts délais. Les entrevues du nonce suisse n'ont donc pas pour but principal de prendre simplement et uniquement contact avec le CICR et de lui proposer diverses solutions. Au contraire, il s'agit pour la nonciature de

¹⁴² AAV, Arch. Nunz. Sviz., 152 : Convention de Genève, Croix-Rouge et Guerre 1939-1945, Document 53, Lettre de Bernardini à Max Huber, 22 octobre 1939.

¹⁴³ *Ibid.*, Document 80, lettre de Bernardini à Huber, 17 novembre 1939.

¹⁴⁴ *Ibid.*

faire savoir au CICR qu'une œuvre de secours catholique sous l'égide de Monseigneur Besson est mise en place et qu'il devient donc nécessaire d'aboutir « à une coopération prompte et féconde » sur « une base d'une mutuelle indépendance »¹⁴⁵. Le CICR est mis au pied du mur et ne peut refuser, même prestement, une telle collaboration.

Par ailleurs, le droit international humanitaire évolue, eu égard aux failles des conventions¹⁴⁶. En effet, la guerre n'est pas immuable ni dans son organisation, ni dans son déroulement. De fait, les acteurs internationaux et supranationaux peuvent se heurter à des événements auxquels leurs prérogatives dérogent. Au fur et à mesure que la guerre s'étend, les prisonniers de guerre se font plus nombreux, jusqu'à trois millions en 1941, dont la moitié sont Français. Les conventions trouvent leurs limites, leurs mandataires se retrouvent souvent dos au mur, submergés par ces victimes de la guerre, tant civiles que militaires. Le CICR, malgré la défense de son pré carré, perçoit peu à peu les bénéfices qu'il pourrait tirer du Vatican. Cette simple « société de secours » pourrait en effet secourir les populations dont le CICR ne souhaite pas avoir la charge. De surcroît, la violence à l'Est et l'horreur des camps de concentration font oublier au CICR sa rhétorique d'organisation humanitaire privilégiée car reconnue internationalement et l'esquisse d'une collaboration se dessine entre le CICR et le Saint-Siège.

Une véritable collaboration ?

Les dissensions éventuelles entre le Saint-Siège et le CICR s'accompagnent néanmoins d'objectifs et de problématiques communs. Or, les deux entités maintiennent leurs activités strictement indépendantes quand la complémentarité serait à leur bénéfice. Si du côté du CICR on dispose des moyens juridiques¹⁴⁷, politiques et financiers, le Vatican a le prestige et l'influence spirituelle à offrir.

Les difficultés et obstacles que rencontre le Bureau d'Informations du Vatican font prendre conscience au Saint-Siège qu'il ne peut pas faire cavalier seul dans l'aide octroyée aux

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ La guerre produit de nouveaux paradigmes qui, inévitablement, échappent aux conventions internationales. Ainsi, en juillet 1943, le CICR décide de réunir une commission composée d'experts de différents organisations de secours qui avaient pu travailler avec lui. Ces organisations ont notamment apporté un secours spirituel aux PG et le CICR souhaitait qu'un partage d'expérience puisse avoir lieu afin d'améliorer les conditions de détention des PG en dépit des conventions internationales déjà établies.

¹⁴⁷ En vertu de la Convention de Genève de 1929, le CICR retire le privilège d'avoir la reconnaissance internationale et officielle de la protection des prisonniers de guerre.

prisonniers de guerre¹⁴⁸. La solution la plus adéquate pour le Vatican n'est autre que de se rapprocher de l'institution genevoise. Une union des deux institutions n'est pas souhaitée, ni même évoquée, une stricte indépendance est désirée. Le terme utilisé dans les rapports et notes de la nonciature de Berne ou de l'évêché de Fribourg est celui d' « entente »¹⁴⁹ et de « coopération »¹⁵⁰. Dans son rapport du 29 octobre 1939 au cardinal Maglione, le nonce Bernardini déclare qu'après avoir échangé avec Max Huber, président du CICR, ce dernier lui a promis que le CICR mettrait tout en œuvre pour permettre au Saint-Siège, à ses délégués ou aux associations catholiques affiliées de s'assurer que les dispositions de l'article 16 de la Convention de Genève soient respectées dans les camps de PG. De plus, Bernardini fait savoir que Max Huber a offert la possibilité d'accéder aux listes de PG connues et que toutes demandes des organismes catholiques peuvent lui être envoyées.

Les limites de la « coopération » se dessinent quand le nonce Bernardini déclare que les listes dressées par les différents gouvernements belligérants ne sont pas transmissibles¹⁵¹ au Bureau d'Informations du Vatican. Cette défiance du CICR peut s'expliquer de deux manières. D'une part, afin de rester seul, officiellement, à la coordination des secours. D'autre part, pour des raisons plus techniques et bureaucratiques au sens où la multiplication des démarches ne générerait que « la confusion et le risque de double emploi »¹⁵², potentiellement nuisibles pour les PG eux-mêmes. Bernardini ajoute que le CICR lui a proposé d'établir des listes non officielles¹⁵³ de PG de sorte à donner satisfaction au Saint-Siège. Cette proposition témoigne indiscutablement du « besoin de reconnaissance [...] sans laquelle [le CICR] ne pourrait exister »¹⁵⁴. Ainsi, la concurrence est analogue pour le même motif : Vatican et CICR souhaitent tous deux se positionner au sommet de l'humanitaire. L'un par tradition, l'autre par légitimité internationale.

Le champ de l'action humanitaire n'est toutefois pas l'apanage du CICR. Aussi, ce dernier sait-il reconnaître quand un domaine lui échappe. N'étant pas compétent en matière d'assistance spirituelle, c'est volontiers qu'il délègue cette charge au Vatican, et cette fois-ci,

¹⁴⁸ Cf. *supra*, sur le manque de possibilités d'action du Bureau d'Informations du Vatican.

¹⁴⁹ ADSS, vol. 6, document 98, Lettre du nonce Bernardini au cardinal Maglione, Berne, 29 octobre 1939. Bernardini écrit « L'intesa tra l'attività della S.Sede quella della Croce Rossa, intesa che è vivamente desiderata e che sarebbe molto apprezzata, potrebbe riuscire opportuna in molteplici casi », p. 173.

¹⁵⁰ *Ibid.*, « cooperazione », p. 176.

¹⁵¹ *Ibid.*, « Le liste però compilate dai governi belligeranti non sono trasmissibili ».

¹⁵² Debons, Delphine. « Le CICR, le Vatican et l'œuvre de renseignements sur les prisonniers de guerre : rivalité ou collaboration dans le dévouement ? », *Relations internationales*, vol. 138, n° 2, 2009, p. 29.

¹⁵³ ADSS, vol. 6, document 98, *op. cit.*, : « Il Comitato domanda inoltre e promette cooperazione nella compilazione delle liste non ufficiali », p. 176.

¹⁵⁴ Debons, D., « Le CICR, le Vatican et l'œuvre... », art. cit., p. 30.

sans dissimulation. Bernardini se plaît à faire valoir l'inaptitude du CICR dans cette charge, c'est pourquoi il recommande de déléguer l'assistance spirituelle à la Mission catholique suisse. Le 6 novembre 1939, le cardinal Maglione approuve les démarches du Nonce avec la Croix-Rouge et confie que le choix de l'évêque de Fribourg pour diriger la Mission répond aux attentes¹⁵⁵. Nonobstant, la primauté en terme de reconnaissance continue d'être en faveur du CICR. En effet, à la fin de 1940, l'*Ober Kommando der Wehrmacht* (OKW) et le gouvernement français ne reconnaissent toujours pas l'Aumônerie générale des prisonniers de guerre de l'abbé Rodhain. Ce n'est seulement qu'après les pressions du CICR que l'ordonnance du 12 mai 1941 confie l'assistance des PG « aux ecclésiastiques de la puissance ennemie en captivité »¹⁵⁶, c'est-à-dire les ecclésiastiques français. Or, si quelques mois auparavant le CICR avait reconnu son inaptitude en matière culturelle et religieuse, on constate ici l'impuissance diplomatique du Vatican et la nécessité pour lui d'entretenir des relations cordiales avec le CICR lorsque de tels cas se présentent à lui.

La collaboration qui s'engage entre le Vatican et le CICR se manifeste principalement à travers la Mission catholique suisse¹⁵⁷ – le rôle de cette dernière dans l'*Inter Arma Caritas* du Vatican sera développé dans le chapitre suivant. Au regard de son bon développement, le 19 mars 1941, Maglione envoie une lettre à Mgr Besson, évêque de Fribourg, lui demandant s'il est possible pour le Saint-Siège de passer par le « canal »¹⁵⁸ de la Mission pour obtenir des « renseignements sur les prisonniers de guerre »¹⁵⁹ détenus par le CICR, avant d'ajouter qu'il s'agira de « milliers de demandes à la fois »¹⁶⁰. Le Vatican tente ainsi par une voie détournée de développer son Bureau d'Informations au-delà des prérogatives initialement concédées par le CICR en matière d'assistance purement culturelle. La réponse ne tarde pas : le 26 mars 1941, Mgr Besson stipule à Maglione que la Croix-Rouge Internationale souhaite informer les familles « sans passer par un intermédiaire »¹⁶¹ avant d'ajouter « que les renseignements sont généralement lents à venir »¹⁶². En somme, en dépit du legs de l'assistance spirituelle par le CICR au Saint-Siège, les bonnes volontés ne trouvent pas de prolongements.

¹⁵⁵ ADSS, vol. 6, document 100, Lettre du cardinal Maglione au nonce Bernardini. Approbation des démarches du Nonce avec la Croix Rouge, Vatican, 6 novembre 1939, p. 178.

¹⁵⁶ Ordonnance de l'*Oberkommando der Wehrmacht* du 12 mai 1941.

¹⁵⁷ Cf. chapitre 2.

¹⁵⁸ ADSS, vol. 8, document 48, Lettre de Maglione à l'évêque de Fribourg Marius Besson, Vatican, 19 mars 1941, p. 143.

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ ADSS, vol. 8, document 53, Lettre de Besson à Maglione, Fribourg, 26 mars 1941, p. 149.

¹⁶² *Ibid.*

La collaboration entre le CICR et le Vatican est, à n'en pas douter néanmoins, plus que favorable pour les deux partis. Dans une lettre non datée, Jean Rodhain exprime toute sa reconnaissance à une haute personnalité du CICR¹⁶³. Il lui fait part d'un geste symbolique mais non moins fort de sens : « deux noms sont toujours cités [...] dans les lettres de nos Prisonniers, celui du Saint- Siège et celui de la Croix-Rouge Internationale avec tous ses nombreux services »¹⁶⁴. Les deux institutions peuvent se parer de leur suprématie humanitaire, ayant réussi à atteindre « directement [les] cœur[s] »¹⁶⁵. De même, les deux institutions apparaissent comme les seules capables de rétablir la paix et de restaurer au monde son humanité face à la cruauté puisqu'elles « entretiennent chez [les PG] l'espoir d'un monde pacifié et charitable »¹⁶⁶. Par ailleurs, Rodhain remercie le CICR sans lequel il n'aurait pas été possible de dessiner les contours d'une telle œuvre quand le gouvernement du Reich entravait l'action caritative entreprise par le Saint-Siège.

Outre Jean Rodhain c'est Emmanuel Suhard, archevêque de Paris, et « tous [ses] Collègues de l'Épiscopat »¹⁶⁷ français qui remercient le CICR pour son aide envers « ceux qui sont détenus en Allemagne »¹⁶⁸. Dans une autre lettre adressée à Max Huber en septembre 1944, l'archevêque de Paris déclare que les « 3 000 prêtres [français] prisonniers en Allemagne ont souvent exprimé leur reconnaissance pour l'efficacité des interventions [du CICR] dans les camps de prisonniers de guerre »¹⁶⁹. Ainsi, c'est la caution de l'humanitaire que soulignent ces lettres, conférant au CICR un prestige de renom. Ce prestige est néanmoins réciproque comme en témoigne la lettre du président de la Croix-Rouge française, Jean de Bourbon-Busset, au secrétaire d'État du Vatican en octobre 1944. Face à la retraite allemande et la persécution d'internés politiques « sans protection d'aucune sorte »¹⁷⁰, il est « certain que seuls les facteurs d'ordre spirituel et moral auront une chance de faire aboutir [à une solution] »¹⁷¹. Seul « celui dont la voix s'est toujours fait entendre en faveur des faibles, au-dessus du tumulte des armes »¹⁷² peut leur venir en aide. En somme, l'assistance spirituelle délivrée par l'abbé

¹⁶³ CNAEF, 6 CO 80, Croix-Rouge, relations : Lettre de l'abbé Rodhain à Madame... (illisible mais haute personnalité du CICR), 1943.

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ Archives diocésaines de Paris (ADP), Paris, 1 D 14, 7, Correspondance avec Rome : remerciements d'Emmanuel Suhard à la Croix-Rouge française, 14 septembre 1944.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ ADP, 1 D 14, 7, Correspondance avec Rome : remerciements de l'archevêque de Paris au président du CICR, 14 septembre 1944.

¹⁷⁰ ADP, 1 D 14, 7 : remerciements du président de la Croix-Rouge française au Secrétaire d'État du Vatican, 14 octobre 1944.

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² *Ibid.*

Rodhain et la Mission catholique suisse permet de compléter l'œuvre d'assistance humanitaire du CICR. Ce dernier, en guise de remerciement, n'hésite pas à s'en remettre au Saint-Siège et ses délégués lorsque la tâche dépasse ses compétences. Ainsi, c'est un échange de bons procédés auquel se livrent CICR et Saint-Siège.

3) L'assistance spirituelle face à l'assistance matérielle : une occasion pour le Saint-Siège de s'imposer par sa légitimité ?

« Séparé de ses proches avec qui il ne peut échanger que de rares nouvelles, le prisonnier de guerre ressent, chaque jour davantage, l'oppressante monotonie de son entourage. Il en résulte que de la dépression morale est fréquente parmi les prisonniers et qu'il leur faut une singulière force d'âme pour pouvoir supporter ce genre de vie. Aussi, conséquence infiniment compréhensible, le sentiment religieux gagne-t-il sans cesse en profondeur dans les camps de prisonniers de guerre. Cette constatation faite par tous les délégués du CICR au cours de leurs visites sur place vaut pour toutes les religions, pour toutes les appartenances confessionnelles »¹⁷³.

Au début du XX^e siècle, il n'y a pas d'autorité supranationale qui impose des lois spécifiques assorties de sanctions quant à la détention de prisonniers et leur traitement. La Convention de Genève de 1929 introduit donc la notion de puissance protectrice sans pouvoir garantir son action effective. Parallèlement, face aux différents États, elle confie au « Comité International de la Croix-Rouge le rôle d'arbitre entre les belligérants »¹⁷⁴ afin de voir respecter de trop rares normes dans le comportement des protagonistes. Ainsi, la Convention de Genève de 1929 impose au détenteur de PG, que les aumôniers de la puissance ennemie « ne seront pas traités comme prisonniers de guerre »¹⁷⁵ et que « sauf accord contraire [ils] seront renvoyés au belligérant »¹⁷⁶. Delphine Debons rappelle par ailleurs que l'exclusion « du statut de prisonnier

¹⁷³ Comité International de la Croix-Rouge, Bulletin d'information n°10, Genève, 15 février 1944 : Secours intellectuels, la vie religieuse dans les camps de prisonniers de guerre.

¹⁷⁴ AN, 72 AJ 291, Les prisonniers de guerre dans la deuxième guerre mondiale : Interprétations des conventions, 20 janvier 1956.

¹⁷⁵ Article 9, Convention de Genève, 1929.

¹⁷⁶ Article 12, Convention de Genève, 1929.

de guerre naît de l'interprétation faite par les États de sa définition »¹⁷⁷. De fait, le prisonnier est livré au bon vouloir de la puissance ennemie de le considérer selon le statut duquel il dépend réellement, c'est un réel « moyen de contourner le droit international »¹⁷⁸.

Le CICR prend certes pour principes fondateurs, des principes chrétiens, mais il en vient aussi à affaiblir la place du Saint-Siège dans le concert des nations. La Convention de Genève de 1929 a une double conséquence. Elle permet tout d'abord à l'organisation helvétique de s'ancrer dans un cadre véritablement juridique aux normes indiscutables. Le CICR est la seule institution dûment citée et son rôle est strictement défini¹⁷⁹. À l'inverse, la Convention déprécie le Saint-Siège sous l'appellation de « sociétés de secours »¹⁸⁰ sans qu'il ne soit jamais cité distinctement. Là naît le désavantage majeur du Saint-Siège : non reconnu internationalement, il est relégué au second plan de l'humanitaire moderne. Toutefois, l'interprétation de la Convention de Genève par le Saint-Siège fait se considérer celui-ci comme l'unique caution de la gageure du respect de l'article 16¹⁸¹. Cet article stipule que « toute latitude sera laissée aux prisonniers de guerre pour l'exercice de leur religion, y compris l'assistance aux offices de leur culte, à la seule condition de se conformer aux mesures d'ordre et de police prescrites par l'autorité militaire. Les ministres d'un culte, prisonniers de guerre, quelle que soit la dénomination de ce culte, seront autorisés à exercer pleinement leur ministère parmi leurs coreligionnaires »¹⁸². Dès lors, le Saint-Siège estime que le culte ne peut prendre place convenablement que si ses délégués peuvent avoir accès aux camps afin de s'entretenir avec les ministres du culte catholique sans aucune restriction. De même, il considère que les membres du CICR ne sont pas compétents pour répondre à des requêtes précises concernant les catholiques. De plus, les mesures d'ordre et de police n'ont-elles pas un caractère arbitraire qui entrave la liberté laissée – en théorie – aux autorités ecclésiastiques ?

La concurrence humanitaire ne doit pas se lire uniquement au prisme d'une vision dualiste entre CICR et Vatican car elle s'impose aussi sur un terrain strictement religieux, voire chrétien. L'essor du CICR est certes de mauvais augure pour le Vatican mais il est une autre concurrence encore plus menaçante : les organisations caritatives protestantes. Les grandes entreprises du monde humanitaire au début du XX^e siècle profitent de l'affaiblissement du

¹⁷⁷ Debons, Delphine, « « Tout est possible à celui qui croit » ? (Marc, 9 : 23) La réglementation de la vie religieuse dans les camps de prisonniers de guerre de la Seconde Guerre mondiale », in Pathé, A.-M. ; Théofilakis, F. (dir.), *La captivité de guerre au XXe siècle Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 69-79, p. 78.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ Voir Convention de Genève, 1929.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ Article 16, Convention de Genève, 1929.

¹⁸² *Ibid.*

Saint-Siège sur le plan politique et territorial pour se développer. Ces entreprises, en majorité protestantes, constituent un danger pour le catholicisme sur le plan conceptuel et idéologique. Ainsi, la naissance de la Mission catholique suisse pendant la Première Guerre mondiale est à lire en miroir d'une lutte entre catholiques et protestants. Par ailleurs, le Saint-Siège estime que sa légitimité humanitaire réside dans le fait que les prisonniers de guerre sont en grande majorité chrétiens, et même catholiques¹⁸³. L'aide humanitaire du Saint-Siège s'en trouve donc justifiée dans la mesure où, même si cette œuvre caritative est voulue comme indépendante de la religion, l'appartenance au christianisme permet au Vatican de faire valoir des droits sur ses ouailles. Le Vatican agit ainsi comme un acteur transnational à deux niveaux : d'une part, quant à la protection de la foi et des fidèles catholiques ; d'autre part, comme un acteur impartial de l'humanitaire capable de secourir qui que ce soit. Mais, plus encore, l'intervention humanitaire catholique est un puissant levier de mobilisation spirituelle. En effet, le manque de pasteurs et le peu d'aide matérielle que reçoivent les PG protestants profitent aux catholiques qui offrent leur aide de manière indifférenciée¹⁸⁴. Ainsi, sur le terrain de la bataille idéologique dans sa dimension spirituelle, l'*Inter Arma Caritas* charitable du Saint-Siège profite au catholicisme, bien que le Vatican ne puisse devancer le CICR officiellement.

Ainsi, malgré son illégitimité juridique originelle, le Saint-Siège parvient toutefois à s'immiscer dans le domaine de l'humanitaire en guerre. Loin d'être accepté et auréolé, il doit s'imposer par ses propres moyens et prouver son utilité, sans qu'il ne fasse double emploi avec le CICR. Dès le début de la guerre, la Secrétairerie d'Etat sait qu'elle ne pourra agir efficacement qu'avec des hommes dévoués à son service sur le terrain. Aussi, face à ce défi que constitue l'aide humanitaire, lorsque le cardinal Maglione reçoit la proposition de la Mission catholique suisse de reprendre son travail entamée vingt-cinq ans plus tôt, il n'hésite aucunement et fait appel à l'œuvre de secours suisse.

¹⁸³ Voir Klein, C., *Le diocèse...*, op. cit. ; Debons, D., *L'assistance spirituelle...*, op. cit.

¹⁸⁴ Voir Actes et Documents du Saint-Siège, volumes 6, 8, 9, 10.

Chapitre 2 – Face au défi humanitaire : l’appel à la Mission Catholique Suisse

Le Vatican, après ses nombreux appels à la paix restés sans réponse, estime que si la guerre ne peut être évitée, ses malheurs peuvent du moins être atténués. Face à une guerre mondiale qui débute, le secours aux victimes de cette guerre est indispensable, qui plus est pour les militaires blessés ou retenus captifs. Cerné par un droit humanitaire international qui l’indispose, le Saint-Siège doit nécessairement trouver d’autres voies que celle d’une diplomatie humanitaire capable de dialoguer d’égal à égal avec les Puissances en guerre. Par conséquent, les organisations de secours catholiques sont pour lui un moyen d’exercer son devoir immuable d’aide en faveur des éprouvés et de faire valoir le respect des droits humains.

Ce chapitre aborde ainsi la première organisation catholique de secours qui émerge au début du conflit, la Mission catholique suisse de Fribourg dirigée par Mgr Marius Besson, les réalisations qu’elle entreprend, mais évoque également les nombreuses difficultés qu’elle rencontre et qui participent à favoriser l’appui du Saint-Siège à une œuvre concurrente qui voit le jour après la défaite française : l’Aumônerie générale des prisonniers de guerre de l’abbé Rodhain. Ce chapitre questionne également le rôle de la nonciature suisse dans le développement de l’aide caritative et la manière dont le nonce coordonne la charité entre les *desiderata* du Saint-Siège et la réalité du terrain.

A) La Mission Catholique Suisse, une œuvre de secours déjà légitimée par son action pendant la *Der des Ders*

Lorsque la Mission catholique suisse se met, de sa propre initiative, au service du Saint-Siège et de son œuvre de secours auprès des plus malheureux et des victimes de la guerre en septembre 1939, elle n’opère pas pour la première sur le champ humanitaire, son action avait déjà été très utile durant la Première Guerre mondiale et avait reçu les meilleurs auspices de Benoit XV et de Pacelli. Ainsi, c’est une œuvre déjà légitimée par le Vatican qui prend place.

1) Une expérience des camps de la Première Guerre mondiale

La Mission catholique suisse, fondée en 1914, ne tarde pas à solliciter le Saint-Siège pour reprendre ses activités quand la guerre se déclenche en septembre 1939. Cette mission bienfaitrice a toujours eu « un but charitable »¹⁸⁵ qu'elle n'a jamais cessé de mener à bien. La Mission se veut avant tout une œuvre spirituelle et missionnaire en envoyant des prêtres suisses dans les camps de prisonniers de guerre et en récoltant toutes les informations qui lui est possible d'obtenir. Dans une missive au cardinal Maglione en date du 5 septembre 1939, l'évêque de Lausanne-Genève-Fribourg indique au Saint-Siège qu'il met la mission catholique suisse « entièrement à Son service, comme elle l'a été à celui de S. S. Benoît XV »¹⁸⁶. En effet, durant le premier conflit mondial, la mission est « sans cesse encouragée et bénie par le Saint-Siège » avec « pour but principal de venir en aide aux catholiques, en travaillant à procurer aux prisonniers les secours religieux et moraux qui leur étaient nécessaires [...] avec le meilleur de son dévouement [pour] assurer le service du culte catholique dans les camps de prisonniers »¹⁸⁷. La Mission catholique suisse prend forme après avoir reçu de « nombreuses lettres demandant des informations sur le sort des militaires français dont on demeurait sans nouvelles depuis l'ouverture des hostilités »¹⁸⁸. Ces lettres sont transmises par des évêques français, ce qui confère à la Mission un rôle d'intermédiaire aussi précieux qu'indispensable dans le suivi des PGF, et sans concurrence véritable d'autres œuvres catholiques, l'œuvre de Fribourg s'impose comme l'intermédiaire légitime. De surcroît, la Mission ayant lié des relations avec le diocèse de Paderborn en Westphalie, lorsque des ecclésiastiques français s'adressent au Saint-Siège afin d'obtenir des nouvelles de leurs confrères et ouailles enfermés, ce dernier conseille de se tourner vers la Mission pour obtenir des informations qu'il ne peut fournir¹⁸⁹.

En raison de son action humanitaire fructueuse durant la Première Guerre mondiale, la Mission catholique suisse estime qu'elle peut être d'une utilité de tous les instants. Aussi, elle se tient à la disposition du Saint-Siège. Lorsque Mgr Besson, évêque de Fribourg, communique donc son intention de servir le bien commun au nom du pape en septembre 1939, la lettre qu'il destine à Maglione a pour vocation première la recherche du patronage du Saint-Siège afin de se voir adouber par ce dernier par toute la légitimité nécessaire à une telle œuvre, notamment

¹⁸⁵ Beaupin, Emmanuel, *La Mission catholique suisse*, Revue Internationale de la Croix-Rouge, Volume 1, Genève, mai 1919, pp. 525 – 537.

¹⁸⁶ ADSS, vol. 6, document 59, Lettre de Mgr Besson au cardinal Maglione, Fribourg, 5 septembre 1939, p. 136.

¹⁸⁷ Beaupin, Emmanuel, *La Mission catholique...*, *op. cit.*

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ *Ibid.*

car la Convention de Genève de 1929 a produit un nouveau cadre de secours pour les prisonniers de guerre. Il s'agit pour la Mission de se voir auréoler par Pie XII de la couronne de la charité et non pas de s'imposer comme un acteur du jeu humanitaire en outrepassant le cadre juridique auquel l'humanitaire est désormais soumis. Aussi, les termes utilisés par Mgr Besson sont assez explicites sur le besoin de voir son œuvre approuvée : « Nous avons décidé de reprendre cette Mission le plus tôt possible. Mais nous ne pouvons évidemment pas grand'chose sans l'appui du Saint-Siège »¹⁹⁰. Cependant, l'expectative de la Mission quant à sa proposition au Saint-Siège n'est que de façade, sa décision de relancer son activité est prise au moment même de l'envoi de cette lettre. En réponse à l'évêque, le 13 septembre 1939, Mgr Maglione l'informe que la Mission « a pour elle – comment en douter ? – toutes les sympathies et l'appui du Saint-Siège »¹⁹¹. Est-il possible de déceler une forme d'ironie de la part du cardinal quand il évoque « le zèle pastoral [...] empressé »¹⁹² ? Il n'en demeure pas moins que le pape « bénit de tout cœur »¹⁹³ la mission que s'est entreprise de concrétiser Mgr Marius Besson.

La Mission catholique suisse est approuvée par Pie XII car elle voit résider son principal avantage dans la multiplicité de ses entreprises. En effet, le pape ainsi que la Secrétairerie d'Etat escomptent le rétablissement complet des services de la Mission. Lorsqu'elle est créée, en 1914, cette dernière entreprend de former différents services, actifs dès février 1915. Aussi, émergent un service destiné à la visite des camps, un autre consacré à la recherche des disparus et le dernier, quant à lui, était destiné à l'envoi de livres. À ces différents services, un quatrième s'agrège rapidement, destiné à pourvoir les prisonniers en vivres et vêtements. À cette époque, le futur Pie XII, Pacelli œuvre au nom de Benoît XV en faveur des prisonniers. Aussi, s'établissent donc d'étroites relations entre Pie XII, la Secrétairerie d'Etat en charge de l'Office provisoire en faveur des prisonniers de guerre et la Mission catholique suisse de Fribourg. De fait, lorsque le Saint-Siège approuve le rétablissement de la Mission, il y a l'objectif sous-jacent de renouer avec ces différents services. La visite des camps pour l'apostolat, la recherche de disparus pour venir en aide au Bureau d'Informations du Vatican, l'envoi de livres pour prêcher la sainte parole. Tout semble propice pour que l'activité humanitaire du Saint-Siège se développe par le biais d'une institution déjà couronnée de succès et, qui plus est, située sur un territoire qui ne prend pas part au conflit.

¹⁹⁰ ADSS, vol. 6, document 59, Lettre de Mgr Besson au cardinal Maglione, Fribourg, 5 septembre 1939, p. 136.

¹⁹¹ ADSS, vol. 6, document 64, Lettre de Maglione à Besson, Vatican, 13 septembre 1939, p. 142.

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ *Ibid.*

2) La neutralité de la Confédération Helvétique, un argument en faveur du rétablissement de l'activité bienfaisante de la Mission

La Mission catholique suisse, précédée par son engagement et sa charité, a ainsi déjà fait ses preuves lorsqu'elle reprend son activité en 1939. Si ce sont, certainement, des arguments en faveur de la reprise de son activité et de sa bénédiction par le Saint-Siège, un autre argument au poids considérable vient affirmer sa place dans le concert de la charité humanitaire : son nom ne la trahit pas, elle est suisse. Aussi, se situant dans un pays neutre, le Saint-Siège estime qu'en confiant l'assistance religieuse des PG au personnel ecclésiastique de la Suisse, neutre, ce personnel sera accepté avec plus de facilités¹⁹⁴. La neutralité suisse ne doit cependant pas faire confondre CICR et Mission catholique suisse, en sa qualité de vitrine du Saint-Siège. En effet, la mission a un but d'assistance spirituelle aux victimes de la guerre et n'a aucune prétention à concurrencer une autre œuvre de charité, ce n'est, initialement, pas une sorte de Croix-Rouge, dressée en face, ni même à côté du CICR. Malgré son patronyme sans équivoque – catholique – « le caractère confessionnel [de la Mission] ne l'a pas empêchée de répondre à l'appel de ceux qui ont eu recours à elle, sans se préoccuper de leurs croyances religieuses, de leurs opinions politiques, voire de leur nationalité »¹⁹⁵ lors de 1914-18. Aussi, elle n'a pas vocation à déroger à sa première entreprise qu'elle avait mené avec succès 25 ans plus tôt. De surcroît, située sur le territoire d'un pays neutre, elle estime que les autorités allemandes seront intéressées pour recevoir son aide. En effet, eu égard à la convention de Genève de 1929, les pays belligérants du conflit mondial qui se noue, ont l'obligation de fournir à l'aumônerie militaire des camps de PG constitués sur leur territoire tout ce dont elle a besoin. La Mission de Fribourg avait déjà envoyé des prêtres suisses visiter les camps à partir de 1915 et les opérations avaient été fructueuses. La Mission estime alors que l'Allemagne acceptera cette aide, d'autant plus qu'elle provient d'un pays « neutre ».

La désillusion est pourtant rapidement de mise pour le Saint-Siège. Dans un premier rapport d'activité de Mgr Besson que le nonce Bernardini transmet au cardinal Maglione le 7 décembre 1939¹⁹⁶, l'échec structure ce rapport. Mgr Besson commence son rapport par « notre

¹⁹⁴ ADSS, vol. 6, document 117, Le nonce à Berne au cardinal Maglione, Berne, 7 décembre 1939. Sur l'activité de la Mission en décembre 1939 : Besson déclare « le Saint-Siège a daigné nous prendre pour intermédiaire », p. 202.

¹⁹⁵ Beaupin, Emmanuel, *La Mission catholique...*, *op. cit.*

¹⁹⁶ ADSS, vol. 6, document 117, *op. cit.*, p. 202.

travail est incomparablement plus difficile que lors de la guerre de 1914-1918 »¹⁹⁷. En réalité ce n'est pas vraiment étonnant, les évolutions techniques et technologiques exacerbent en partie la barbarie. De fait, lorsqu'est rétablie la Mission, celle-ci « mutipli[e] ses services et s'adapt[e] aux nécessités de l'heure »¹⁹⁸. Si lors de la Première Guerre mondiale, l'Allemagne avait autorisé les aumôniers suisses, elle les refuse en 1939, l'idéologie néo-païenne du régime nazi développée par Alfred Rosenberg pouvant en être, *ceteris paribus*, responsable¹⁹⁹. D'autant que le régime nazi se méfie grandement du pouvoir que peuvent exercer les églises. L'évêque de Fribourg déclare ainsi que : « l'Allemagne refuse, au moins jusqu'à nouvel ordre, de permettre à un prêtre suisse de visiter les prisonniers ou les internés retenus sur son territoire »²⁰⁰. Durant les quatre premiers mois de la guerre l'action de la Mission catholique suisse reste donc vaine, ne distribuant ni secours spirituel, ni secours matériel aux prisonniers enfermés. Dans une chronique de la revue internationale du CICR²⁰¹, Mgr Besson explique l'échec de ces premières actions : « Certains pays belligérants avaient accepté en principe de permettre cette visite sous condition de réciprocité de la part des adversaires. Comme cette réciprocité ne put être obtenue, le projet est resté pour l'instant en suspens ; cependant, il est prêt à être réalisé le jour où les circonstances le permettront »²⁰². La charité catholique que tente, avec zèle, de mettre en œuvre Mgr Besson au bénéfice du Saint-Siège ne trouve donc que très peu résonance mais beaucoup d'obstacles.

Un tournant s'opère en mai 1940 lorsque dans les Ardennes s'entend le vrombissement des chars allemands. La *Blitzkrieg*²⁰³ déferle sur la France et la défaite est inéluctable. L'effondrement de l'armée française entraîne sa capture. Cette captivité vient interroger le Saint-Siège sur son impératif moral de l'apostolat. Ses premières tentatives restées vaines sous l'auspice du clergé suisse, une solution doit y remédier. Mgr Evreinoff dans une note de la fin octobre 1940 écrit : « L'aspect surtout moral de la question est déterminé d'un côté par le nombre considérable des prisonniers, et de l'autre par le tout petit nombre de moyens qui

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ AAV, Uff. Int. Vat., 517 : « Posizione Rapporti »: corrispondenze tra la Segreteria di Stato e le rappresentanze pontificie, anni 1939-1946, fasc. 1-14 : Activité de la Mission Catholique Suisse, 1 août 1942.

¹⁹⁹ Voir Rosenberg, Alfred, *Le mythe du XX^e siècle*, Hong-Kong, Vettaz Edition Limited, [Edition originale, 1930], 2021.

²⁰⁰ ADSS, vol. 6, document 117, *op. cit.*, p. 202.

²⁰¹ Besson, Marius, « L'activité spirituelle de la Mission catholique suisse en faveur des victimes de la guerre », *Revue Internationale De La Croix-Rouge Et Bulletin International Des Sociétés De La Croix-Rouge*, 25 (291), 1943, p. 223-228.

²⁰² *Ibid.*, p. 224.

²⁰³ Friesser, Karl Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair*, Paris, Belin, 2015. Ce concept de guerre éclair est largement débattu par l'auteur et est donc à nuancer.

pourraient être réunis dans les conditions actuelles pour une assistance matérielle effective »²⁰⁴. C'est à cette époque, à l'automne 1940, que le Saint-Siège comprend que s'il souhaite dispenser une aide charitable aux PG, la Mission catholique suisse à elle seule ne suffit pas, ne suffit plus. Les conditions de la guerre ont changé et la Mission suisse a prouvé son incapacité à agir concrètement, un an durant. Pour autant, bien que la Mission ne puisse agir véritablement par ses propres moyens et en son nom propre, son positionnement sur la scène humanitaire ne demeure pas vain et inefficace. En effet, les nombreux contacts que la Mission a pu établir avec les œuvres protestantes suisses, aussi bien qu'avec le CICR font d'elle une institution sur laquelle peut compter le Saint-Siège pour ses différentes prises de contacts, notamment avec le CICR. Plus qu'un organisme de secours immédiat et concret, comme elle le fut durant la Première Guerre mondiale, la Mission se meut en agence de communication au service du Saint-Siège.

3) Une œuvre aux étroites relations avec les autres organismes d'assistance suisses : une entremise pour le Saint-Siège dans l'aide humanitaire ?

Vitrine du Saint-Siège, malgré les difficultés nouvelles qu'elle rencontre, la Mission catholique suisse n'en demeure pas moins « l'alter ego du Vatican [...] qui travail[le] en liaison étroite avec la Croix-Rouge et p[er]met d'accomplir pour le Vatican des tâches que le Vatican n'[est] pas en mesure d'accomplir lui-même »²⁰⁵. En effet, malgré son inefficacité relative, la Mission joue pleinement son nouveau rôle d'intermédiaire et d'agent promotionnel du Vatican dans la constitution d'une œuvre humanitaire à la vocation religieuse. La pratique de l'intercession à laquelle s'emploie la Mission passe par les nombreuses relations qu'elle entretient avec les autres organismes humanitaires suisses, confessionnels ou non. En effet, durant la Première Guerre mondiale, la Mission tient son rôle et agit selon « sa raison d'être, en accomplissant une tâche qui ne saurait être, au même degré, celles d'autres organisations vouées à d'autres soins »²⁰⁶. Par conséquent, cela lui permet d' « avoir son activité propre et son originalité, sans se confondre soit avec les Croix-Rouge nationales, soit avec la Croix-Rouge Internationale, et tout en entretenant les meilleures relations avec ces institutions, [...] collabor[ant] avec

²⁰⁴ ADSS, vol. 6, document 361, Notes de Mgr Evreinoff, Vatican, fin octobre 1940, p. 462.

²⁰⁵ *Ibid.*, introduction, p. 11.

²⁰⁶ Beaupin, Emmanuel, *La Mission catholique...*, *op. cit.*

elles »²⁰⁷. De fait, ses relations maintenues, elle apparaît donc en 1939 comme la meilleure voie d'accès pour le Saint-Siège pour entrer pleinement sur le terrain de l'humanitaire, avec toute sa légitimité et son accréditation.

Afin de démontrer le rôle que peut jouer la Mission catholique suisse à la faveur du Saint-Siège, différents rapports ou lettres éclairent l'aide apportée par la Mission au prisme de ses relations avec les autres organismes humanitaires suisses. Dans un rapport d'activité de la Mission catholique suisse en date du 1^{er} août 1942, nous pouvons apprendre que la recherche de militaires s'établit conjointement avec le CICR. Dans un premier temps, sur la base d'informations qu'elle parvient à récupérer ou suivant les demandes des familles, la Mission établit des fiches, puis elle les envoie au CICR « qui seul détient les listes officielles des militaires faits prisonniers »²⁰⁸. Cependant, le CICR n'est pas avare d'informations car il communique bien souvent les informations demandées nécessaires, qui sont « envoyés immédiatement au requérant »²⁰⁹. Ce rôle que tient l'œuvre de Fribourg est important pour deux raisons: d'une part, les familles obtiennent des informations rapidement par une œuvre sous le patronage du Saint-Siège. D'autre part, le Bureau d'Informations du Vatican peut profiter des liens étroits de la Mission en la sollicitant pour obtenir des informations sur tel ou tel prisonnier puis les communiquer. Ainsi, dans les deux cas, c'est le prestige de l'institution catholique qui s'en trouve renforcée. De même, l'envoi de vivres par la Mission est la façade la plus édifiante de l'œuvre humanitaire du Saint-Siège. La première difficulté réside dans le fait qu'à partir de janvier 1941, la Suisse suspend « l'octroi de permis d'exportations de vivres »²¹⁰. De fait, elle doit faire appel au CICR puis aux Croix Rouge nationales étrangères pour disposer de vivres. Au regard des relations entretenues, la Mission obtient le concours de ces derniers et parvient à s'imposer comme un acteur des livraisons de victuailles comme « le prouvent les demandes envoyées chaque jour plus nombreuses, que nous recevons de prisonniers français, belges et polonais, qui nous envoient une étiquette pour recevoir un colis »²¹¹. De plus, « Sa Sainteté le Pape Pie XII nous transmet toutes les étiquettes qui lui sont adressées. De sa part, nous avons secouru 1409 prisonniers auxquels nous avons envoyé des colis pour une valeur de plus de 9000 fr. »²¹². Ainsi, Mgr Besson et ses subordonnés pourvoient aux besoins les plus primaires des prisonniers grâce aux liens étroits qu'ils ont noués avec le CICR et les Croix-Rouge nationales ;

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ AAV, Uff. Int. Vat., 517 : 517 : « Posizione Rapporti »: corrispondenze tra la Segreteria di Stato e le rappresentanze pontificie, anni 1939-1946, fasc. 1-14 : Activité de la Mission Catholique Suisse, 1 août 1942.

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ *Ibid.*

²¹² *Ibid.*

sans ces dernières, la Mission ne pourraient pas se procurer de vivres. L'action humanitaire du Saint-Siège par l'entremise d'œuvres catholiques comme la Mission catholique suisse ne peut donc s'établir sans d'étroites relations avec des organisations humanitaires non confessionnelles – et à l'inspiration fondamentalement protestante. Même si le Saint-Siège aimerait se complaire comme le principal acteur humanitaire, les relations sous-jacentes à d'autres organisations ne se constituent pas aux dépens du Saint-Siège. En effet, lorsque la Mission demande aux prisonniers d'accuser bonne réception du colis, ces derniers « apportent l[eur] reconnaissance [à] ces envois, profondément touchés de la sollicitude du Saint-Père pour ses fils les plus déshérités »²¹³ et il n'est jamais fait mention de remerciements au CICR ou aux Croix-Rouge nationales car les prisonniers ignorent tout des mécanismes qui régissent les politiques humanitaires à l'œuvre. Pour les PG, seul le commanditaire signalé est important, la réception d'un colis affranchi des clés de saint Pierre ne laisse pas la place à une possible réflexion sur la provenance réelle du contenu.

Outre les relations qu'elle entretient avec le CICR – œuvre non confessionnelle –, la Mission catholique suisse parvient à faire jouer ses relations avec la très protestante YMCA – *Young Men's Christian Association*, ou Union Chrétienne de Jeunes Gens – afin de venir en aide aux prisonniers. La YMCA, à l'instar du CICR, fournit les rapports qu'elle peut établir après ses visites dans les camps, puis la Mission extrait « toutes les demandes des aumôniers catholiques et donne suite à leur desiderata »²¹⁴. Quand les prisonniers demandent individuellement des vivres, les aumôniers requièrent davantage du matériel liturgique afin d'exercer leur apostolat dans les meilleures conditions que la captivité puissent offrir. Les mécanismes d'envois sont rôdés car « aucune demande n'est restée sans réponse. La mission catholique a fait d'importants envois pour l'aménagement des chapelles et assure un service régulier de vin de messe et d'hosties à plusieurs aumôniers. Les demandes sont très différentes les unes des autres : tel camp demande 500 hosties par mois, tel autre 15.000 »²¹⁵. Les demandes varient certes selon les camps mais le principe élémentaire demeure le même : pourvoir à tout ce qui est imploré.

Certes, l'action humanitaire est mis en oeuvre et poursuivie par la Mission catholique suisse, mais sans l'aide du CICR ou, en l'occurrence, de la YMCA, les demandes des aumôniers

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ AAV, Uff. Int. Vat., 517 : 517 : « Posizione Rapporti »: corrispondenze tra la Segreteria di Stato e le rappresentanze pontificie, anni 1939-1946, fasc. 1-14 : Activité de la Mission Catholique Suisse touchant les points soulevés dans la lettre No 00189191 de Son Éminence le Cardinal MAGLIONE, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, juin 1943.

²¹⁵ *Ibid.*

ou prisonniers ne pourraient pas être remontées jusqu'à la Mission et resteraient alors sans réponse. Ainsi penserait-on qu'un œcuménisme humanitaire se noue et se déploie. Cependant, la distinction entre humanitaire et confessionnalité est à souligner. En effet, malgré les rapports cordiaux que la Mission catholique de Mgr Besson peut entretenir avec la YMCA protestante, il s'agit principalement d'aider des hommes matériellement et non de s'inscrire vers une forme d'œcuménisme par la charité. Ainsi, le 2 juillet 1942, le nonce Bernardini interpelle un membre de la YMCA, il lui fait d'abord savoir que selon les derniers rapports des délégués du CICR, il ressort qu'il existe « une insuffisance dans l'assistance religieuse aux prisonniers catholiques »²¹⁶. Le nonce s'empresse alors de demander si « par vos relations, – peut-être avec la Caritas allemande – vous pourriez remédier à cet état de chose »²¹⁷. Bernardini use donc de ses relations pour favoriser l'œuvre humanitaire chrétienne. Le problème est qu'à la suite de cette demande, le nonce signale à la membre de la YMCA que « la Secrétairerie d'Etat attire [son] attention sur l'activité parfois indiscrete de l'Association Internationale des Unions Chrétiennes auprès des prisonniers catholiques »²¹⁸. Ainsi, si des relations établies entre la Mission catholique suisse et d'autres œuvres suisses, confessionnelles ou non, existent et favorisent l'action humanitaire du Saint-Siège par la Mission, il n'y a pas de collaboration sur un plan strictement religieux qui pourrait amener à un développement de l'œcuménisme.

B) Le rôle nécessaire de la nonciature suisse dans l'activité charitable de l'œuvre fribourgeoise

Il y a une différence majeure entre la représentation de la charité que se fait le Vatican et ses occupants et les possibilités réelles d'exercice dans les camps et sur les théâtres de la guerre. Cette ubiquité de la réalité, idéalisée et concrète, est atténuée par le nonce en Suisse, Philippe Bernardini. Ce dernier doit promouvoir les volontés vaticanes tout en s'assurant des possibilités d'action. Aussi, il se fait l'intermédiaire entre le Saint-Siège et la Mission catholique suisse afin que chacun des deux partis puissent coordonner la réalisation d'une charité tant promue.

²¹⁶ AAV, Arch. Nunz. Svizzera, 163, dossier 153 : Prêtres français prisonniers de guerre – Aide aux prisonniers belges – Prisonniers de guerre (divers), Fasc 393 : Assistance religieuse dans les camps de PGF – YMCA, Document 74, Lettre de Bernardini à une membre inconnue du YMCA, 2 juillet 1942.

²¹⁷ *Ibid.*

²¹⁸ *Ibid.*

1) Le nonce Bernardini, intermédiaire entre la Mission Catholique Suisse et le Saint-Siège

Philippe Bernardini est nonce apostolique en Suisse de 1935 à 1953. Durant la Seconde Guerre mondiale, son rôle est crucial car il permet d'établir d'étroits contacts entre les différentes organisations humanitaires présentes en Suisse, afin que la Mission catholique suisse puisse trouver une place dans ce concert de la charité. Aussi, Bernardini tente-t-il de servir d'intermédiaire entre le Saint-Siège et la Mission afin de guider cette dernière dans la direction souhaitée par le Saint-Siège. Il se fait le porte-voix du Saint-Siège et un intermédiaire privilégié sur lequel Pie XII peut compter et s'appuyer. L'œuvre de Bernardini se déploie sur toute la durée du conflit, aussi semble-t-il difficile d'en détailler tous les ressorts. J'ai choisi de me concentrer et de décrire quelques situations dans lesquelles Bernardini a pu être d'une grande aide pour le Saint-Siège et la manière dont le Saint-Siège et le nonce ont pu collaborer efficacement afin de faciliter l'exercice charitable de l'œuvre de Mgr Besson. Le présent chapitre tentera de dresser un tableau non exhaustif de ces relations. Qui plus est, le rôle du nonce Bernardini ne se circonscrit pas à l'aide aux PG détenus par l'Allemagne, il est en charge des questions des réfugiés civils tout comme des populations juives déplacées et persécutées. Cependant, son travail le plus important se consacre à l'aide aux PG, ce qui justifie que ce chapitre se consacre exclusivement à son rôle dans les relations entre le Saint-Siège et la Mission catholique suisse de Mgr Besson. Par ailleurs, un tournant s'opère durant l'été 1942 : face à l'essor de l'Aumônerie générale de l'abbé Rodhain, la Mission catholique suisse se trouve quelque peu supplantée. Les archives du Saint-Siège témoignent de cette bascule. Si, entre 1939 et 1942, la correspondance entre le Saint-Siège et Bernardini se concentre sur l'activité humanitaire en faveur des PG en Allemagne, à partir d'octobre 1942 le champ d'action humanitaire du Saint-Siège par la nonciature suisse se déplace vers d'autres populations et d'autres fronts que l'Allemagne.

Avant tout, il semble nécessaire de rappeler que malgré les relations qui avaient déjà pu s'établir durant la Première Guerre mondiale, la mise en relation entre l'œuvre de Marius Besson et le CICR se réalise par l'entremise du nonce qui fait valoir la nécessité d'une telle entente au Saint-Siège. À la mi-octobre 1939, sur les indications du cardinal Maglione,

Bernardini prend contact avec le CICR²¹⁹. Le 29 octobre 1939, Bernardini conseille alors au Saint-Siège une collaboration avec le CICR car « la Croix-Rouge parvient là où nous ne pouvons pas atteindre et devant elle s'ouvrent des portes qui devant nous restent fermées »²²⁰. Le Saint-Siège n'est d'abord que très peu convaincu qu'une telle relation doive advenir. De fait, le zèle épiscopal de Mgr Besson, qui indique dès septembre 1939 la reprise de l'activité de la Mission à la Secrétairerie d'Etat, conduit le Saint-Siège à requérir de Mgr Besson qu'il tente d'outrepasser le CICR, mais l'évêque de Fribourg confirme les craintes du nonce et le Vatican doit alors se résigner à suivre les indications de son représentant. Au regard des réponses reçues, Maglione ne peut qu'accepter cette situation et se résout à approuver les démarches du nonce afin d'engager une collaboration entre la Mission et le CICR. L'*Inter Arma Caritas* du Saint-Siège ne peut se déployer sans le CICR.

Le rôle du nonce est ici indispensable car les instances vaticanes ne sont résolument pas convaincues de la nécessité de s'accorder avec les services du CICR et de collaborer avec. Maglione fait d'ailleurs part de ses craintes à Marius Besson. Aussi, en promouvant cette collaboration, Bernardini a pu, en quelque sorte, promouvoir l'existence même de la Mission catholique suisse, car, sans soutien du CICR, celle-ci se serait trouvée véritablement entravée dans son travail, si ce n'est totalement dépourvue d'informations et de renseignements pour agir. Le soutien du CICR à la Mission est indispensable pour le Saint-Siège qui cherche continuellement à développer son œuvre de renseignements sur les PG et les disparus. De fait, en février 1941, Mgr Montini fait savoir au nonce Bernardini qu'il est de son devoir de trouver des voies pour mieux faire fonctionner les services du Bureau d'Informations sur les prisonniers de guerre du Vatican. Montini conseille à Bernardini de savoir dans quelle mesure les œuvres de secours du CICR et de la Mission, fidèle représentante du Saint-Siège, pourraient être coordonnées de manière plus efficaces car « cette collaboration n'a eu aucun résultat concret d'aucune sorte jusqu'à présent »²²¹. Par conséquent, le Saint-Siège, si son nom est d'une quelque manière associé au CICR, escompte des résultats concrets qu'il pourrait exploiter. Si tel n'était pas le cas, Montini, en février 1941, fait savoir au nonce que le Saint-Siège s'est déjà rapproché du ministère italien de la Guerre afin d'obtenir des renseignements sur les PG détenus par l'Axe.

²¹⁹ ADSS, vol. 6, document 90, Le cardinal Maglione au nonce à Berne, Bernardini, Vatican, 15 octobre 1939, p. 165-166.

²²⁰ ADSS, vol. 6, document 98, Le nonce à Berne au cardinal Maglione, Berne, le 29 octobre 1939, p. 173-176.

²²¹ ADSS, vol 8, document 28, Lettre de Mgr Montini au nonce à Berne Bernardini, Vatican, 25 février 1941, p. 110-111.

Toutefois, Bernardini parvient à maintenir les relations existantes entre le Saint-Siège, la Mission et le CICR, mais se trouve de nouveau confronté à un problème. En effet, en mars 1942, la Secrétairerie d'Etat craint que la publication des listes de noms de PG par la Mission puis par Radio Vatican porte atteinte au CICR. À Fribourg, alors que l'Aumônerie française joue un rôle conséquent dans l'aide aux PG en Allemagne, la Mission souhaite publier des listes complètes de noms afin de promouvoir son existence et ses capacités réelles. Cependant, cette attitude inquiète fortement le Saint-Siège qui craint que l'activité de la Mission n'en soit que paralysée. Le Saint-Siège a eu vent de rumeurs selon lesquelles dans « les cercles de la Croix-Rouge Internationale, [on considérerait ces publications] comme préjudiciables à l'activité menée dans le même domaine par le Comité central de la Croix-Rouge »²²². Se joint un second problème quand le Vatican souhaite publier les listes fournies par la Mission via Radio Vatican. Aussi, Bernardini est missionné par le Saint-Siège afin d'apaiser les craintes du CICR et de s'assurer que l'œuvre de la Mission s'en tient à ses strictes prérogatives. La lettre de Maglione semble faire effet, puisque le 7 mai 1942, Bernardini informe le Saint-Siège que dorénavant la Mission s'en tiendra à ses compétences, et dans un excès de zèle de la Mission, Bernardini informe Montini que les services de Mgr Besson vérifie par deux fois les lettres destinées à des PG et qui parviennent du Saint-Siège, « de peur qu'ils ne contiennent quelque expression ou allusion qui pourrait provoquer des mesures de la part des autorités allemandes qui empêcheraient de continuer à mener ses activités en faveur des détenus en Allemagne »²²³. Ainsi, le nonce Bernardini parvient à apaiser les désirs de la Mission catholique suisse de trop en faire quitte à exercer une forme d'ingérence sur les prérogatives du CICR régies par des conventions internationales, au risque de réduire à néant l'œuvre charitable du Saint-Siège. Afin d'éviter que tels désagréments ne puissent advenir de nouveau, Bernardini rédige un rapport pour la Secrétairerie d'Etat le 8 juillet 1942. Selon les recommandations de Mgr Sensi, Bernardini préconise « d'accélérer les contacts [de la Mission catholique suisse] avec la Secrétairerie d'Etat »²²⁴ dans la mesure où la Mission pourra agir plus vite avec l'entière caution du Saint-Siège. Par conséquent, les troubles générés et les initiatives personnelles de la Mission ne créeront plus de difficultés majeures pour l'activité charitable du Saint-Siège via l'œuvre

²²² AAV, Arch. Nunz. Svizzera, 201 : Disparus et prisonniers de guerre : Lettre de Maglione à Bernardini, Vatican, 10 mars 1942.

²²³ AAV, Uff. Int. Vat., 517 : 517 : « Posizione Rapporti » : corrispondenze tra la Segreteria di Stato e le rappresentanze pontificie, anni 1939-1946, fasc. 1-14 : Lettre de Bernardini à Montini, Berne, 7 mai 1942.

²²⁴ AAV, Uff. Int. Vat., 517 : 517 : « Posizione Rapporti » : corrispondenze tra la Segreteria di Stato e le rappresentanze pontificie, anni 1939-1946, fasc. 1-14 : Appunto di Bernardini, Berne, 8 juillet 1942.

suisse. De plus, en instituant des contacts plus réguliers entre la Secrétairerie d'Etat et l'œuvre fribourgeoise, les actions entreprises seront directement liées aux directives du Saint-Siège.

Le Saint-Siège, tenu au fait par les rapports de visites des délégués du CICR que l'assistance spirituelle catholique devient faible dans certains camps, sollicite le nonce afin que la Mission s'empresse d'envoyer des colis de matériel liturgique aux aumôniers pour que le culte catholique romain puisse s'exercer sans difficultés face à « l'activité pernicieuse du YMCA »²²⁵. Bernardini le rappelle, « malheureusement, l'activité protestante est confirmée [et] certains remèdes sont suggérés qui pourraient éventuellement l'endiguer »²²⁶. De surcroît, deux jours auparavant, Bernardini avait rencontré Max Huber et des membres du CICR et leur avait déclaré que « le Saint-Siège a un patrimoine spirituel à garder et à défendre et s'il est attaqué, il s'agira de choisir la voie et le moment, mais la réaction est impérative »²²⁷. Aussi, il est impératif pour le nonce de coordonner et de suivre les envois de matériel liturgique et d'autels portatifs afin que l'influence protestante ne trouve que peu d'écho chez les catholiques. Mais également afin d'éviter que le Saint-Siège ne réagisse de manière disproportionnée et demande au nonce de rompre toute relation au nom de la sauvegarde de son « patrimoine spirituel ». Ces envois sont alors effectués par la voie ordinaire de la Croix-Rouge. Un an plus tard, le 15 octobre 1943, dans un rapport de la Mission à Bernardini, Mgr Besson fait savoir au nonce que « pour répondre aux désirs du Saint-Siège [Fribourg a] intensifié le service de l'assistance spirituelle dans les camps de prisonniers de guerre en Allemagne, [satisfaisant] à toutes les demandes »²²⁸. En outre, si le nonce s'emploie à favoriser les relations entre le Saint-Siège et la Mission catholique suisse pour plus d'efficacité de cette dernière, les étroites relations que Bernardini entretient avec le CICR permettent également de favoriser les activités de la Mission, et, subséquentement du Saint-Siège.

2) Bernardini et le Comité International de la Croix-Rouge : d'étroites relations à la faveur du développement de la Mission Catholique Suisse ou du CICR ?

²²⁵ ADSS, vol 8, document 428, Le nonce Bernardini au cardinal Maglione, Berne, 15 juillet 1942, p. 599-600.

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ ADSS, vol 8, document 425, Le nonce à Berne Bernardini au cardinal Maglione, Berne 11 juillet 1942, p. 595-597.

²²⁸ ADSS, vol 9, document 367, La mission catholique suisse au nonce à Berne Bernardini, Fribourg, 15 octobre 1943, p. 504-505.

« Dans le domaine de la charité il peut y avoir collaboration et émulation, la concurrence n'est guère comprise »²²⁹ fait reconnaître le nonce Philippe Bernardini au président du CICR Max Huber en juillet 1942. En effet, les contacts, d'abord cordiaux, entre le CICR et la Mission de Fribourg, se meuvent au printemps 1942 en relations plus tumultueuses eu égard à la concurrence des activités humanitaires des deux organisations. Dès lors, le nonce Bernardini doit faire preuve de prudence pour tenter d'établir une relation de confiance entre l'institution ecclésiastique suisse et l'œuvre humanitaire non confessionnelle, mais à l'inspiration protestante qu'est le CICR. Nonce depuis 1935 en Suisse, Bernardini a côtoyé à de nombreuses reprises des membres du CICR et entretient d'assez bonnes relations avec son président, Max Huber. Toutefois, son rôle de médiateur, Bernardini ne l'accepte que durant l'année 1942, lorsque, devant les échecs répétitifs des initiatives fribourgeoises, la Mission catholique suisse tente d'outrepasser son rôle et ses possibilités juridiques. Nonobstant, après toutes les difficultés et les craintes du CICR, les mesures prises par le Saint-Siège et le nonce pour refréner la Mission ont permis de rétablir de bonnes relations toutefois toujours fragiles. C'est pourquoi seules les entrevues de l'été 1942 seront évoquées afin d'exposer le rôle du nonce à un moment décisif pour l'activité humanitaire de la Mission catholique suisse.

En 1942, devant l'étendue du conflit, des familles toujours plus nombreuses interpellent le CICR pour tenter d'obtenir des informations sur leur fils, frère, oncle, cousin ou mari porté disparu²³⁰. Le même phénomène s'observe au Saint-Siège car « Genève et le Vatican [apparaissent] comme des centres de pensée et d'entr'aide qui, au milieu des hontes de la guerre, entretiennent l'espoir d'un monde pacifié et charitable »²³¹. De fait, devant le nombre croissant de requêtes, a déjà été signalé le fait que le CICR réclamait l'aide de la Mission dans le tri de celles-ci. Cette sollicitation du CICR est véritablement considérée par Bernardini, il y voit l'interstice par lequel la Mission pourra s'épanouir pleinement dans son activité charitable et se verra bien moins entravée par un cadre juridique chéri par les belligérants tout comme le CICR.

Bernardini est invité dans les locaux du CICR afin « de visiter les divers services et pour connaître la pensée du Comité autour d'une possible collaboration avec le Saint-Siège »²³²,

²²⁹ ADSS, vol 8, document 425, Le nonce à Berne Bernardini au cardinal Maglione, Berne 11 juillet 1942, p. 595-597.

²³⁰ AAV, Uff. Int. Vat., 517 : 517 : « Posizione Rapporti »: corrispondenze tra la Segreteria di Stato e le rappresentanze pontificie, anni 1939-1946, fasc. 1-14 : Bernardini à Montini, Berne, 8 juillet 1942 : « Il servizio d'informazioni ha di necessità un personale numerosissimo per soddisfare alla migliaia di domande che quotidianamente arrivano da ogni parte del mondo ».

²³¹ CNAEF, 6 CO 80, CICR – relations : Lettre de Jean Rodhain à une inconnue, sans date.

²³² AAV, Uff. Int. Vat., 517 : 517 : « Posizione Rapporti »: corrispondenze tra la Segreteria di Stato e le rappresentanze pontificie, anni 1939-1946, fasc. 1-14 : Bernardini à Montini, Berne, 8 juillet 1942 : Visita al CICR « per visitare i vari uffici e per conoscere specialmente il pensiero del Comitato circa la possibilità di collaborazione con la Santa Sede prospettata e richiesta dal presidente nella sua lettera d'invito ».

notamment par l'intermédiaire de la Mission de Fribourg. Dans une seconde lettre adressée trois jours plus tard au cardinal Maglione, le nonce s'attache à rappeler que la possibilité de collaboration est « envisagée et demandée par le Président »²³³ Max Huber. En effet, au regard des difficultés éprouvées par le Saint-Siège dans son action humanitaire et le souhait du CICR de ne pas voir la Mission s'attarder sur des prérogatives qui lui reviennent de *jure*, Bernardini n'aimerait pas laisser penser au Saint-Siège qu'il est l'instigateur de telles démarches. Cependant, c'est bel et bien l'inverse qui se réalise.

Lorsqu'il visite le service d'informations du CICR, Max Huber informe le nonce que son organisation n'est pas en mesure de traiter toutes les demandes qui lui arrivent et qu'il lui faudrait « un personnel très nombreux »²³⁴, il sous-entend alors qu'une collaboration pourrait être établie avec la Mission afin que cette tâche qui ne s'inscrit pas dans les Conventions internationales puisse être accomplie dignement afin de rendre justice aux familles dans l'attente d'une réponse. Cependant, même si le CICR invite à collaborer et requiert même l'aide des œuvres catholiques, ce n'en est pas moins une victoire pour le nonce. En effet, il n'est toujours pas possible pour le Saint-Siège ou ses délégués de se voir confier directement les listes de PG. Le CICR invoque le fait que ces listes sont incomplètes en raison des zones de guerre, il faut donc que les organisations caritatives catholiques attendent que tous les prisonniers soient arrivés à leur destination finale avant d'obtenir des listes complètes. Or, ces listes incomplètes du CICR pourraient pourtant être parfois complétées par les informations recueillies par la Mission ou la Secrétairerie d'Etat. L'attitude du CICR laisse donc à penser à un double jeu dans lequel, il souhaite être pourvu de petites mains dépouillant et recueillant des milliers d'informations sans pour autant pourvoir les organisations catholiques de listes avec toutes ces informations. En effet, il semble que le CICR cherche à conserver son autorité et sa légitimité, dans la mesure où détenant toutes les informations pour établir des contacts avec les PG, il peut être le premier à intervenir et, par conséquent, apparaître comme la seule organisation légitime capable d'endosser la charge humanitaire.

Le jeu dissimulé du CICR se poursuit jusqu'à la fin de l'entrevue entre Max Huber et Bernardini le 8 juillet 1942. En effet, Max Huber et ses collaborateurs ne manquent pas d'avoir « des mots d'admiration pour l'œuvre du Saint-Père et, avec une certaine complaisance, ils ont

²³³ ADSS, vol 8, document 425 : Le nonce à Berne Bernardini au cardinal Maglione, Berne, 11 juillet 1942 p. 595-597.

²³⁴ AAV, Uff. Int. Vat., 517 : 517 : « Posizione Rapporti »: corrispondenze tra la Segreteria di Stato e le rappresentanze pontificie, anni 1939-1946, fasc. 1-14 : Bernardini à Montini, Berne, 8 juillet 1942

rappelé les relations qu'ils avaient avec le Saint-Siège »²³⁵. Après l'éloge de Pie XII et de son œuvre humanitaire, Max Huber demande expressément l'aide de la Mission pour « répondre aux milliers de questions qui arrivent quotidiennement du monde entier » car le service d'informations du CICR se trouve souvent « dépassé »²³⁶. Si une telle proposition pourrait séduire Bernardini dans la mesure où elle permettrait de redonner un rôle actif à la Mission catholique suisse – notamment face aux critiques du Vatican qui estime qu'elle est dépassée par l'ampleur de la tâche à accomplir –, elle n'est qu'un artifice de bonnes volontés. En effet, Max Huber espère que Bernardini accepte sa proposition afin d'avoir un rôle humanitaire derrière lequel il pourra faire prévaloir la charité des catholiques. Néanmoins, Max Huber ne cache pas ses réelles intentions, lorsqu'à la fin de leur entrevue, il évoque surtout « son désir de collaborer avec le Saint-Siège pour répondre aux besoins de l'après-guerre »²³⁷. Ainsi, malgré toutes les difficultés que rencontre le CICR dans le traitement de ses informations, Huber souhaite conserver le pré-carré de son institution dans l'humanitaire durant toute la durée de la guerre et ainsi gratifier l'institution genevoise de tous les lauriers une fois la guerre finie. Ainsi, la visite du nonce Bernardini dans les locaux du CICR à Genève le 8 juillet 1942 relève d'une diplomatie humanitaire, où s'accotant sur les conventions internationales, le CICR ne souhaite pas qu'une autre organisation à la légitimité séculaire vienne assombrir le travail qu'il accomplit. Les relations entretenues entre le CICR et le nonce apostolique de Suisse trouvent leur acmé le 8 juillet 1942. Cependant la question demeure : à qui profite réellement ces relations ?

C) Une œuvre de bienfaisance aux prérogatives et moyens toutefois limités

En dépit de toutes les bonnes volontés que s'ingénue à mettre en place la Mission catholique suisse, son champ d'action se trouve assez vite limité de par son positionnement géographique d'une part, mais également en raison de la naissance d'une œuvre de secours concurrente en France disposant du privilège de la nationalité sur ses prisonniers. Devant l'insuffisance de la Mission et le développement d'une œuvre similaire mais bien plus efficace, le Saint-Siège ne retire pas le crédit qu'il accorde à la Mission mais se tourne de plus en plus

²³⁵ ADSS, vol 8, document 425 : Le nonce à Berne Bernardini au cardinal Maglione, Berne, 11 juillet 1942, p. 595-597.

²³⁶ *Ibid.*

²³⁷ *Ibid.*

vers l'Aumônerie française en la finançant gracieusement tandis que la Mission doit faire cavalier seul.

1) Des activités concomitantes à celles du CICR

Le 7 novembre 1939, deux mois seulement après la reprise des activités de la Mission catholique suisse, le Saint-Siège se veut aussi précis qu'il ne le peut sur la concomitance des activités de la Mission et du CICR. Bien que certains « contacts opportuns »²³⁸ entre les activités déployées par le Saint-Siège, en l'occurrence la Mission catholique suisse, et le CICR peuvent être établis, « ces contacts doivent garantir la pleine indépendance du Saint-Siège et aussi maintenir nettement la distinction entre son œuvre et celle de la Croix-Rouge »²³⁹. La mission catholique suisse doit donc entreprendre ses activités charitables aussi indépendamment qu'elle ne le puisse.

Lorsque, le 23 novembre 1940 Mgr Besson lance un appel au Souverain Pontife en faveur des victimes de la guerre, cela fait alors plus d'un an que le Saint-Siège comme la Mission catholique suisse ont pris la mesure de leur incapacité à présider l'œuvre charitable qu'ils souhaitent. La lucidité de Mgr Besson lui fait alors déclarer que « c'est avec une véritable consternation que nous le constatons, beaucoup de milieux catholiques ne se rendent pas suffisamment compte de la réalité. Toutes les grandes organisations qui s'occupent davantage des victimes de la guerre et dont le siège est à Genève, sont protestantes ou neutres »²⁴⁰. Et d'ajouter la phrase restée célèbre : « Les non catholiques nous précèdent partout »²⁴¹. Malgré l'existence de forts liens entre la Mission et les autres organisations suisses qui pourraient laisser à penser à une réciprocité et à une uniformité de l'entraide, la Mission n'existe que par la volonté des autres organisations d'aider cette dernière et de lui fournir les renseignements dont elle a besoin. En effet, dès octobre 1939, Mgr Bernardini et Mgr Besson, avec l'aval de Maglione, entreprennent des négociations avec le CICR face à l'impossibilité des autorités ecclésiastiques suisses d'atteindre les camps allemands de prisonniers²⁴². Cette lettre de novembre 1940 n'est donc pas surprenante sur le plan diplomatique – il n'y a pas de remise en cause des relations entre le CICR et la Mission catholique suisse ; elle l'est en revanche sur le

²³⁸ ADSS, vol. 6, document 102, Lettre de Maglione à Besson, Vatican, 7 novembre 1939, p. 180.

²³⁹ *Ibid.*

²⁴⁰ ADSS, vol. 6, document 378, Lettre de Besson au pape Pie XII, Fribourg, 23 novembre 1940, p. 477.

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² Debons, D., « Le CICR, le Vatican et l'œuvre... », art. cit., p. 39-57.

plan idéologique et confessionnel. En effet, la lettre emploie un *pathos* à la vocation sans équivoque : susciter, chez ceux qui, dans les murs du Vatican, liront cette lettre, un émoi sans pareil. Or, Mgr Besson et Pie XII savent tout deux pertinemment que les acteurs avec lesquels ils dialoguent depuis plus d'un an sont majoritairement protestants. Ce n'est donc pas tant un appel au pape et à sa charité qu'un appel aux peuples catholiques, un appel idéologique, pour le catholicisme, et contre le protestantisme. Cet appel se fait le chantre d'un souci pastoral primaire : l'extension de l'influence de l'Église catholique.

Cette rhétorique catholique entre en contradiction avec l'ensemble des actions entreprises depuis l'automne 1939. En effet, dans un premier temps, le 7 novembre 1939, Maglione déclare à l'évêque de Fribourg que les contacts entre l'organisme genevois et le Saint-Siège doivent permettre de « tracer un projet d'activité concertée sur la base de mutuelle indépendance et de distinction nettement établie entre l'œuvre du Saint-Siège et celle de la Croix-Rouge »²⁴³. Il ajoute même que Max Huber a déclaré qu'il « donnera aux représentants de la Croix-Rouge l'ordre de seconder les représentants du Saint-Siège ou des organisations catholiques autorisées, pour obtenir l'aplanissement des difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans l'application de l'article 16 de la Convention de Genève »²⁴⁴. À la lecture de ces propos, il semblerait que la Croix-Rouge collabore avec la Mission catholique suisse, et, c'est, intrinsèquement, le souhait du Saint-Siège depuis 1870. D'où l'autorisation du Vatican à la Mission pour établir un contact. Toutefois, ces souhaits initiaux ne tardent pas à être caducs.

La première déconvenue de la Mission se lit dès le premier décembre 1939 quand Mgr Besson écrit que son « travail est incomparablement plus difficile que lors de la guerre 1914-1918 »²⁴⁵, avant qu'il n'ajoute que « l'expérience de ces derniers jours montre que c'est encore par la Croix-Rouge que nous pouvons le plus facilement obtenir des résultats »²⁴⁶. Ainsi, seulement quatre mois après le début de la guerre et le zèle de l'évêque de Fribourg pour venir en aide aux prisonniers, l'institution vaticane s'en remet à la Croix-Rouge Internationale. Mgr Evreinoff le directeur du Bureau d'Informations du Vatican estime lui-même que désormais l'aide matérielle dispensée par le Vatican transitera par la Mission catholique suisse en raison de ses liens avec le Croix-Rouge Internationale. Il faut pourtant attendre dix mois avant que l'évêque de Fribourg n'admette officiellement son échec et que la Mission, seule, ne peut pas parvenir à de réels résultats. Dorénavant, l'expédition des colis de la mission est autorisée mais

²⁴³ ADSS, vol. 6, document 102, *op. cit.*, p. 180.

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ ADSS, vol. 6, document 117, *op. cit.*, p. 202.

²⁴⁶ *Ibid.*

n'est réalisée que « par la voie ordinaire de la Croix Rouge »²⁴⁷. Malgré tout, « des hommes de confiance »²⁴⁸ permettent de s'assurer que les secours catholiques sont bien distribués en Allemagne.

Nonobstant, la situation n'évolue que très peu. Dans une lettre du 12 mars 1941, Mgr Besson tient à rappeler à Montini que « la Croix-Rouge Internationale [est] le seul organe avec lequel les gouvernements veulent traiter » et qu' « il est donc absolument impossible d'avoir un renseignement quelconque par une autre source que la Croix-Rouge »²⁴⁹. Aussi, il ne faut prendre aucun risque pour la Mission dans la collaboration qui s'établit avec le CICR, au risque de ne plus recueillir aucune information. Une lettre de Monseigneur Sensi, membre de la Mission catholique suisse, le 23 juillet 1942 témoigne des précautions constantes que doit prendre la Mission pour ne pas se compromettre face au CICR. En effet, la Mission crée des listes de noms de PG dont elle a pu obtenir des renseignements, lesquels sont fournis en majorité par le CICR. Or, jusqu'en juillet 1942, la Mission prend le soin d'annoter au dos de ses fiches « selon avis de la Croix-Rouge »²⁵⁰ lorsque les remet aux différents requérants. Ces annotations sont présentes afin que la Mission ne puisse pas se voir reprocher de s'attribuer des informations que le CICR lui a préalablement refusées. Toutefois, la précaution d'annoter les fiches relève de l'initiative même des membres de la Mission, sans jamais que le CICR ne lui ait demandé. Un problème se pose donc : la Mission doit-elle continuer d'annoter ses fiches ou doit-elle arrêter ? Toutefois, si elle arrête, cela constitue-t-il une violation des accords tacites entre les deux parties ? De même, le CICR continuerait-il de fournir des informations à la Mission de Fribourg ?

La solution la plus propice qui s'offre à la Mission catholique suisse n'est autre que de seconder le CICR dans son travail. En effet, si le CICR communique des informations sur des PG à la Mission, elle le fait normativement, sans jamais communiquer de listes complètes « car il existe une convention aux termes de laquelle [le CICR] a l'interdiction de les communiquer »²⁵¹. Par conséquent, afin d'obtenir des listes plus complètes, la Mission doit aider le CICR dans le tri des demandes de renseignements qu'il reçoit. Une telle aide permet à la Mission de trier les lettres puis de « confectionner les cartes portant les indications utiles et

²⁴⁷ ADSS, vol. 6, document 349, Lettre du nonce Bernardini au cardinal Maglione, Berne, 23 octobre 1940, p. 445.

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ AAV, Arch. Nunz. Svizzera, 201 : Disparus et prisonniers de guerre – Demande d'informations à Mgr Besson : Lettre de Besson à Montini, Fribourg, 12 mars 1941.

²⁵⁰ AAV, Uff. Int. Vat., 517 : 517 : « Posizione Rapporti »: corrispondenze tra la Segreteria di Stato e le rappresentanze pontificie, anni 1939-1946, fasc. 1-14 : Dossier 14 : Mission Catholique Suisse, Fribourg, Lettre de Monseigneur Sensi, Fribourg, 23 juillet 1942.

²⁵¹ AAV, Arch. Nunz. Svizzera, 201 : Disparus et prisonniers de guerre – Demande d'informations à Mgr Besson : Lettre de Besson à Montini, Fribourg, 12 mars 1941.

permettant les recherches »²⁵². De cette manière, le travail de recherche du CICR se trouve avancé « parfois de plusieurs semaines »²⁵³, et la Mission peut obtenir davantage de renseignement sur des PG disparus dont les familles restent sans nouvelles pour, ensuite, croiser ces données avec celles dont elle dispose grâce aux familles qui lui écrivent et qui écrivent au Bureau d'informations du Vatican. Ainsi, que ce soit pour la recherche de disparus ou l'envoi de colis, la Mission doit s'en remettre au CICR, lequel exerce peu ou prou les mêmes activités mais dans un cadre juridique légitime. Aussi, malgré toute sa bienveillance, la Mission doit nécessairement composer avec son manque de légitimité qui influe défavorablement sur ses prérogatives et son œuvre de secours.

2) La naissance transalpine d'une œuvre similaire : vers un officieux désaveu de l'entreprise suisse

« Mais entre le pape et les misères du monde, il y avait cet écran que constituait la vétuste machine bureaucratique de l'administration vaticane », déclare en 1991 l'historien belge Léon Papeleux²⁵⁴. Cette machine bureaucratique oblige chaque acteur à recourir à d'innombrables sollicitations pour entreprendre une simple action, un simple contact ou une simple aide²⁵⁵. Aussi, la longueur et la lenteur des démarches mènent à l'atermoiement des actions qui devraient s'exécuter immédiatement. Inexorablement, c'est une Mission catholique suisse exsangue et de plus en plus dans l'impasse sur laquelle s'appuie le Saint-Siège.

La Mission catholique suisse ne parvient pas à s'imposer comme un acteur incontournable auprès des autorités allemandes. En octobre 1940, Mgr Besson rencontre les dirigeants du *Deutscher Caritasverband*, « organe catholique officiel de la charité »²⁵⁶ en Allemagne afin d'entamer une potentielle collaboration pour assurer l'aide aux PG notamment français. Puis, quelques jours plus tard, l'évêque de Fribourg entame des discussions avec Darius Davis du YMCA afin d'assurer l'assistance spirituelle qui ne l'est toujours pas²⁵⁷. Le constat est édifiant pour le Saint-Siège : les organisations protestantes ont réussi à pénétrer

²⁵² *Ibid.*

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ Voir Dickès, Christophe ; Levant, Marie ; Ferragu, Gilles (dir.), *Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège*, Paris, R. Laffont, 2013 ; Chevalier, Jean, *La politique du Vatican*, *op. cit.*

²⁵⁶ ADSS, vol. 8, document 45, Lettre de Besson à Maglione, Fribourg, 12 mars 1941, p. 140.

²⁵⁷ Papeleux, L., *L'action caritative...*, *op. cit.*, p. 141.

l'enceinte des camps quand l'œuvre catholique qui repose sur la Mission reste refoulée. Ces différentes rencontres ne lèvent toutefois pas les obstacles administratifs.

Le point d'orgue de l'inaptitude suisse est atteint au moment même où l'aumônerie de Rodhain connaît un développement fulgurant, c'est un véritable moment de bascule car l'Aumônerie de Rodhain obtient de fulgurants résultats sans l'aide du CICR. Ainsi, du côté helvétique, quand Mgr Besson écrit au cardinal Maglione le 12 mars 1941 que « la Croix-Rouge Internationale [est] le seul organe avec lequel les gouvernements veulent traiter »²⁵⁸ avant qu'il n'ajoute que la mission principale de la Mission est dorénavant de confectionner des cartes indicatives pour les recherches de PG « telles que la Croix-Rouge les exige »²⁵⁹, l'indépendance si choyée et promue n'est plus, la dépendance aux directives de la Croix-Rouge Internationale est totale. C'est, quelque peu, la disparition d'un acteur confessionnel au profit d'un acteur neutre. La lettre du 26 mars 1941 adressée à Maglione par Mgr Besson vient confirmer que la Mission n'a plus grand intérêt pour le Saint-Siège, dans la mesure où le CICR ne souhaite plus « passer par un intermédiaire »²⁶⁰ qu'est la Mission pour la préparation de ses fiches de recherche. Mgr Besson d'ajouter que « de temps en temps, le double des renseignements communiqués aux familles »²⁶¹ de PG, seront aussi communiqués à la Mission mais « le temps [que ces renseignements soient compilés par le CICR et donnés à la Mission], les informations importantes auront déjà été communiquées aux pays intéressés »²⁶². C'est, pour le CICR, un moyen de contrôler l'œuvre de renseignement du Vatican et de maintenir ses prérogatives.

Au-delà de ne pouvoir se positionner aux côtés de la Croix-Rouge Internationale, la Mission est intrinsèquement faillible. Elle ne peut pas subvenir à ses besoins financiers, ne disposant d'aucune ressource. Elle formule des demandes répétées au Saint-Siège afin d'obtenir cette aide qui lui manque tant, demandes bien souvent implicites mais non moins expressives²⁶³. En novembre 1941, le Saint-Siège fait son premier don à la Mission, 3 000 dollars²⁶⁴. Un second don est effectué un an plus tard en décembre 1942 à hauteur de 12 810 francs suisses²⁶⁵, soit 3 000 dollars. La même somme est réitérée en août 1943²⁶⁶. Des donations plus symboliques que concrètes. En effet, les rapports de la Mission catholique suisse à partir de 1942 font l'éloge du

²⁵⁸ ADSS, vol. 8, document 45, *op. cit.*, p. 140

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ ADSS, vol. 8, document 53, *op. cit.*, p. 149.

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² Debons, D., « Le CICR, le Vatican et l'œuvre... », art. cit., p. 39-57.

²⁶³ Voir les lettres de la Mission catholique suisse adressées au Saint-Siège dans le volume 8 des ADSS.

²⁶⁴ ADSS, vol. 8, document 209, Lettre de Besson à Maglione, Fribourg, 24 novembre 1941, p. 360.

²⁶⁵ ADSS, vol. 8, document 572, Lettre de Besson à Maglione, Fribourg, 19 décembre 1942, p. 754.

²⁶⁶ ADSS, vol. 9, document 288, Lettre de Besson à Maglione, Fribourg, 10 août 1943, p. 423.

CICR tandis qu'ils blâment leur propre inefficacité. Le rapport d'activité de juin 1943²⁶⁷, à lui seul, résume cela. La Mission n'a pas pu envoyer des prêtres suisses dans les camps, tout juste a-t-elle pu prendre contact avec certains aumôniers, elle s'est limitée à imprimer des livres et à répondre aux *desiderata* des aumôniers catholiques visités par des membres du YMCA. La Mission est consciente de ses défaillances et congratule l'aumônerie générale de Rodhain qui offre de meilleures conditions de détention pour les PGF catholiques que pour les autres nationalités²⁶⁸. Néanmoins, du fait que la Mission reçoive ses différentes informations des œuvres protestantes, elle ne souhaite pas récuser ces requêtes²⁶⁹ car ce seraient alors les protestants du YMCA qui viendraient en aide à des catholiques. Le monopole du cœur serait donc perdu pour l'organisation caritative catholique suisse.

La défaite française voit naître une aumônerie des prisonniers de guerre sous l'impulsion de l'abbé Rodhain évadé fin juin 1940 de l'hôpital des sœurs d'Avallon²⁷⁰. C'est avec audace que celui-ci revient sur le lieu de son évasion avec une voiture siglée d'un *Aumônerie générale des Prisonniers de guerre*. Pie XII, face au nouvel avatar de la charité française, aimerait collaborer avec celui-ci sans aucun artifice. Malgré l'impuissance relative de la Mission catholique suisse avec laquelle contraste la vigueur de l'Aumônerie, cette dernière est d'envergure nationale et liée au gouvernement de Vichy. En dépit de toutes les considérations sur l'efficacité de l'organisation menée par Rodhain, du réseau tissé avec les aumôniers enfermés ou des relatives bonnes relations avec les autorités du Reich, le pape ne peut pas prendre le risque de voir son nom jugé en raison d'un parti pris. Il lui faut une représentation qui, de façade, soit « neutre et supranationale »²⁷¹. Aussi, l'organisation la plus apte à cela n'est autre que la Mission catholique suisse.

Toutefois, la pratique diffère de la théorie dès lors que l'aide pontificale touche davantage l'œuvre de Rodhain que celle de l'évêque de Fribourg. En effet, l'organisation helvétique, envoie des requêtes continues au pape pour obtenir des subsides financiers²⁷². Tandis que pour l'aumônerie française, c'est le Saint-Siège qui, de lui-même, envoie des deniers, d'ailleurs, beaucoup plus importants. Cela se chiffre en centaines de milliers, voire millions de francs pour l'œuvre de Rodhain contre quelques milliers pour la Mission. Une déduction semble-t-il légitime serait que le Vatican considère que l'action de Rodhain aboutit

²⁶⁷ ADSS, vol. 9, document 252, Notes de la Mission catholique suisse, Fribourg, juin 1943, p. 373.

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ ADSS, vol. 9, document 367, La Mission catholique suisse au nonce Bernardini, Fribourg, 15 octobre 1943, p. 504.

²⁷⁰ Klein, C., *Le Diocèse...*, op. cit., p. 4.

²⁷¹ Debons, D., *L'assistance spirituelle...*, op. cit., p. 126.

²⁷² ADSS, vol. 10, document 102, Lettre de nonce Bernardini à Maglione, Berne, 13 mars 1944, p. 177.

mieux que celle suisse et que les subsides doivent lui parvenir en premier lieu. Pour corréler cette déduction, il suffit de se pencher sur la date d'émission des premiers dons. Si la Mission catholique suisse préexiste à l'aumônerie, elle ne reçoit son premier don qu'en novembre 1941²⁷³ quand c'est en mai de la même année pour l'œuvre française. Par conséquent, bien que le pape ne s'affilie pas publiquement et directement à l'œuvre de Rodhain, elle n'en est pas moins la plus soutenue.

Les donations financières du Saint-Siège pour l'œuvre charitable de la Mission étant bien inférieures à celles de l'Aumônerie générale créée en juillet 1940, cela pourrait décourager, voire annihiler toute volonté d'entreprendre une quelconque action. Pour autant, la Mission tient à jouer son rôle et se démène bon an, mal an. Ainsi, elle seconde l'Aumônerie pour ses envois aux PGF mais dessert avec zèle les autres nationalités retenues prisonnières. Elle distribue tout aussi bien des autels portatifs, que des objets liturgiques nécessaires au culte, sans omettre le fait que la vie religieuse se pratique à chaque instant, éditant « à de forts tirages des livres de prières »²⁷⁴. De fait, des livres de théologie, la Bible ou bien des missels sont tirés à des milliers d'exemplaires, si bien qu'à la mi-novembre 1942 ce sont de 61 000 livres qui sont partis vers l'Allemagne. La Mission édite ainsi le missel *Le Soldat chrétien* en langue française. De même, l'Aumônerie confie le soin à son homologue suisse l'impression de certains de ses missels. Devant le succès rencontré, à la demande de l'Aumônerie, la Mission entame, en 1942, l'impression d'une « édition populaire des Évangiles en langue française »²⁷⁵ avec un tirage à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires et largement répandue dans les camps. La collaboration est donc bel et bien effective et, qui plus est, efficiente.

Dans une lettre du 15 octobre 1943 adressé au nonce Bernardini par Mgr Besson, on apprend que le travail de la Mission est si bien réalisé que les « requêtes deviennent toujours plus nombreuses parce que [l'œuvre charitable] est mieux connue et parce qu'il s'organise toujours de nouveaux camps »²⁷⁶. Or, cette œuvre s'organise avec le peu de moyens à sa disposition²⁷⁷. En effet, l'opiniâtreté caritative de la Mission doit se lire en miroir de l'aide offerte par la YMCA aux prisonnier, car si la Mission n'est pas capable d'en assurer la charge et de « donner satisfaction »²⁷⁸, le YMCA « y pourvoirait »²⁷⁹. Sans rappeler que la charité protestante dépasse, dès les premiers mois du conflit, la catholique, la Mission catholique suisse

²⁷³ ADSS, vol. 10, document 128, Notes de la Secrétairerie d'État, Vatican, mars 1944, p. 199-202.

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ Besson, Marius, « L'activité spirituelle de la Mission... », art. cit., p. 225.

²⁷⁶ ADSS, vol. 9, document 367, *op. cit.*, p. 504.

²⁷⁷ *Ibid.*

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ *Ibid.*

a le devoir de répondre favorablement à toutes les requêtes qui lui parviennent. Pour ce faire, afin de se décharger d'une partie des sollicitations, elle en délègue une partie à l'Aumônerie de Rodhain. Avant même d'être transnationale, la coopération qui se joue entre la Mission et l'Aumônerie est d'ordre confessionnelle, c'est-à-dire catholique face aux puissantes œuvres protestantes. C'est à la faveur de la sainte Église catholique, apostolique et romaine que le binôme agit, au-delà d'une simple volonté de reconnaissance individuelle et nationale.

Ainsi, lorsque Pie XII se trouve dans une impasse tant sur le plan diplomatique qu'humanitaire, la reprise de la Mission catholique suisse sonne comme un espoir pour la doctrine de l'*Inter Arma Caritas* du Saint-Siège. Malgré ses difficultés et la présence du CICR en terre helvète, la Mission permet néanmoins au Saint-Siège d'apposer sa présence dans le champ de l'action humanitaire et de montrer au monde que le Saint-Siège ne reste pas impassible face aux drames qui agitent l'Europe. Cependant, lorsqu'une nouvelle œuvre de secours au bénéficiaire plus avantageux pour le Vatican se présente, celui-ci n'hésite pas à y investir sans commune mesure, délaissant par la même occasion l'organisation qui avait pu être sa vitrine durant les premiers mois de la guerre.

Chapitre 3 – L’Aumônerie générale de l’abbé Rodhain : confier à la « Fille aînée » de l’Église une œuvre de secours auprès de ses malheureux

Comment humaniser la guerre ? Sans doute Pie XII n’a cessé de se poser la question. Humaniser la guerre, c’est atténuer les atrocités guerrières dans toutes leurs dimensions. Le champ de bataille honore le combattant mais le sanctionne aussi par les risques permanents de mourir, d’être blessé ou fait prisonnier, et malgré les conventions internationales l’horreur l’emporte. La *Pax Dei* du Moyen-âge ne peut pas trouver d’écho entre des belligérants indifférents à leur socle commun d’une civilisation européenne et chrétienne. La perte de l’influence temporelle du Saint-Siège amoindrit, de surcroît, son pouvoir politique et diplomatique. Aussi, humaniser la guerre pour le Saint-Siège entre 1939 et 1945, après avoir échoué de manière diplomatique, consiste à intervenir par la voie de l’humanitaire, à venir en aide aux prisonniers. Toutefois, au regard de son incapacité à atteindre les camps de PG par des voies traditionnelles et conventionnelles, le Saint-Siège doit parvenir à concourir autrement : en déléguant sa représentation à une tierce organisation. Pendant les premiers mois de la guerre, entre septembre 1939 et mai 1940, lorsque la France ne combat alors pas, cette tierce organisation est la Mission catholique suisse de Mgr Besson. Cependant, l’entrée de la France dans la « mêlée » en mai 1940 produit un mouvement de bascule, notamment lorsque l’abbé Rodhain crée l’Aumônerie Générale des prisonniers de guerre à l’été 1940. Au regard du nombre de captifs français, le pape adoube cette nouvelle organisation de la charité en qui il voit l’intercesseur légitime à exercer la charité papale envers les prisonniers de guerre français, d’autant que la Mission montre régulièrement son incapacité.

Ce chapitre présente ainsi l’importance de l’Aumônerie Générale de l’abbé Rodhain, d’abord comme un nouvel avatar de la charité catholique prêt à se dévouer à des âmes perdues, mais, et surtout, comme le témoin de l’expression de toute la charité pontificale et de ses objectifs humanitaires mettant en lumière le rôle crucial de chacun des acteurs, à leur échelle.

A) Un nouvel avatar de la charité catholique dans « les barbelés »

L'Aumônerie Générale des prisonniers de guerre de l'abbé Rodhain naît *ex nihilo* après la défaite française de juin 1940 et répond à la demande immédiate d'organiser, certes, une vie spirituelle dans les camps de prisonniers, mais plus encore au besoin d'humaniser les conditions de vie des captifs qui s'y trouvent.

1) L'humanisation des conditions de vie

Entre humanisation matérielle et spirituelle

« Étant parvenu à visiter de nombreux frontstalags, l'abbé Rodhain avait pu se rendre compte de ce qu'exigeait la situation nouvelle des prêtres et des catholiques rassemblés dans les camps »²⁸⁰, et outre, les prêtres et catholiques, de tous les prisonniers. L'humanisation des conditions de vie devient plus urgente et nécessaire lorsque les prisonniers sont transférés vers les stalags et oflags. Dès lors que les PGF atteignent les territoires occupés par le Reich, l'aumônier du camp de Schlœsing témoigne :

La grande souffrance, c'est incontestablement d'être captif, je veux dire d'être enfermé, de venir se heurter sans cesse, comme un fauve en cage, à un réseau de barbelés, d'être surpris par le rayon d'un projecteur ou menacé par une mitrailleuse, d'être constamment soumis à une volonté étrangère s'imposant par la force, d'être pour un temps qui se prolonge loin des siens, loin de sa tâche, loin de sa patrie à l'heure où elle a tant besoin de notre sollicitude et de nos efforts, en un mot de n'être pas libre²⁸¹.

Cependant, pour soutenir ces captifs dans une « grande souffrance », il « fallait qu'un organisme central, reconnu et autorisé fût à même dans une vraie Patrie, de trouver les moyens de les satisfaire en envoyant en Allemagne tout ce qui était nécessaire »²⁸². L'expression de « vraie Patrie » est assez révélatrice de la position de l'Aumônerie générale. Pour cette dernière, il semble que seul un organisme établi dans le pays d'origine puisse connaître les ressorts les plus intimes des demandes et besoins des prisonniers, puisqu'étant leurs compatriotes. De fait,

²⁸⁰ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : Création et Action de l'Aumônerie Générale.

²⁸¹ Debons, Delphine, *L'assistance spirituelle... op., cit.*, p. 391.

²⁸² CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : L'aumônerie des prisonniers de guerre.

à mots couverts, l'Aumônerie générale souligne que l'œuvre de la Mission catholique suisse est certes d'une grande aide, mais qu'elle n'est pas tout à fait légitime face à l'entreprise de l'abbé Rodhain. Aussi, toutes les « activités magnifiques qui animent les communautés captives » ont besoin d'être « alimentées » et « coordonnées » par un « appui matériel immédiat et instantané venant de France »²⁸³, et ce, au plus vite. Par ailleurs, afin de trouver l'aide nécessaire à cette tâche ardue, Rodhain prend contact avec la Direction du Service des Prisonniers de Guerre ainsi qu'avec les Services Diplomatiques des Prisonniers de guerre, eux-mêmes récents à l'été 1940. Ces derniers étant des organismes du nouvel État français, l'abbé Rodhain estime qu'il sera alors plus facile de correspondre et d'envoyer des colis sous l'estampille d'une œuvre religieuse dans les camps. En collaborant avec des services gouvernementaux, il espère trouver la légitimité politique nécessaire pour accomplir son œuvre humanitaire.

L'Aumônerie générale commence par se développer avec l'aide de quelques bénévoles puis, en 1944, elle groupe « une dizaine d'aumôniers adjoints, ainsi que plus de 70 employés »²⁸⁴, car à mesure que la captivité se prolonge, les besoins des captifs ne diminuent cependant pas. Le temps de mettre sur pied cette nouvelle organisation, les premiers colis à destination des camps ne partent qu'« en décembre 1940 » par « trentaine par camp connu »²⁸⁵, pour une première arrivée à la fin du mois de janvier 1941. Toute une logistique voit le jour et s'organise progressivement depuis Paris. L'ampleur du travail accompli par l'Aumônerie générale pour satisfaire les besoins spirituels des captifs, prêtres comme simples prisonniers, se lit en miroir des très nombreux bilans quantitatifs dressés et adressés aux autorités légitimes, dont le Saint-Siège. En effet, l'amélioration des conditions de vie – bien qu'elle soit parfois matérielle par la transmission de colis de vivres fournies par les familles – se veut assurément spirituelle pour l'Aumônerie générale, en ce que l'existence d'une foisonnante vie religieuse puisse – espère-t-elle – apaiser et conquérir les âmes. Aussi, du matériel liturgique est expédié en nombre et sans relâche durant toute la captivité. Un rapport relève qu'« au 1^{er} avril 1942, l'Aumônerie des Prisonniers de Guerre a déjà expédié dans les camps d'Allemagne plus de deux mille autels portatifs, plus de trente mille colis de ravitaillement spirituel »²⁸⁶. Des statistiques établies par l'Aumônerie et disponibles dans les fonds du CNAEF révèlent que de 150 valises-chapelles expédiées fin 1940, on passe à déjà plus de 1 700 en janvier 1942, soit

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : L'aumônerie générale des prisonniers et déportés.

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ *Ibid.*

plus de onze fois plus près d'un an plus tard. Le volume d'expédition a été multiplié par dix²⁸⁷. De même, au 1^{er} avril 1942, c'est « plus de trente mille colis de ravitaillement spirituel »²⁸⁸ qui ont été envoyés. Au total, lorsque le dénombrement s'arrête en 1944, ce sont près de 3 000 autels, 185 000 litres de vin de messe, 855 000 évangiles, 800 000 missels, 700 000 livres d'études et de travail, des millions d'hosties ainsi que des centaines de milliers de chapelets et de médailles qui ont été expédiés²⁸⁹. Ainsi, si l'un des aspects de l'Aumônerie générale des prisonniers de guerre se formule autour de la question de l'amélioration et de l'humanisation des conditions de vie, c'est moins par une prolifération de dons matériels à l'utilité quotidienne ou de vivres que par des dons matériels à nature spirituelle. En effet, si l'objectif est d'atténuer les misères des prisonniers, il faut qu'ils puissent s'imaginer chez eux, en France. Or, qui mieux que le prêtre et son Église comme symboles de la France et de ses villages peut ? En admettant une reconnaissance collective des prisonniers au rôle prépondérant qu'a pu et que peut avoir l'institution ecclésiastique en France, l'Aumônerie prend le pari de créer un climat de rapprochement, plus humain entre, à la fois, les prisonniers eux-mêmes et les prisonniers et les prêtres. Par ailleurs, si les envois liturgiques augmentent autant, c'est en raison de la Convention des prisonniers de guerre de 1929 qui ne donne aucune indication sur le volume et le type de fourniture indispensable au culte, ce qui permet à l'Aumônerie de faire des envois conséquents au bénéfice des prisonniers.

L'amélioration des conditions de vie tient aussi aux bons rapports que l'Aumônerie générale – et en particulier son aumônier général, l'abbé Rodhain – entretient avec les autorités des différents camps. Lorsque « dans certains camps (oflag XC, 260 prêtres par exemple), par suite de la pénurie du vin de messe ou de la réglementation du camp, la célébration de la messe est fort rare »²⁹⁰, alors Rodhain vient directement en aide aux prêtres prisonniers en contactant les différents commandants de camps. En effet, Rodhain a réussi à tisser un lien assez étroit avec les commandants car, « lors des visites aux commandants des stalags, l'Aumônerie [a] bien précisé qu'elle ne venait pas visiter tous les prisonniers mais que le but de son voyage était de se présenter au commandant du camp et de voir avec lui les besoins des prêtres du camp, nous avons toujours trouvé un accueil nous permettant de remplir ce but »²⁹¹. De même, à

²⁸⁷ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : Un bilan matériel significatif.

²⁸⁸ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : L'aumônerie générale des prisonniers et déportés.

²⁸⁹ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : L'aumônerie des prisonniers de guerre.

²⁹⁰ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : Rapport présenté à son Excellence Monseigneur Valeri, Nonce apostolique en France, 31 mars 1941.

²⁹¹ *Ibid.*

chaque envoi d'autels portatifs, l'Aumônerie joint toujours « une lettre personnelle au Commandant du Camp »²⁹². Ce sont même les commandants de chaque camp qui remettent « personnellement la valise autel » et qui donnent « ensuite toutes facilités pour la messe quotidienne »²⁹³ comme en témoignent les lettres de prêtres prisonniers que reçoit l'Aumônerie. Le respect mutuel entre les autorités nazies et l'Aumônerie générale permet ainsi à cette dernière de répondre aux besoins religieux les plus urgents primaires lorsque les prêtres prisonniers en font expressément la demande. Toutefois, lors des premiers envois de l'Aumônerie, ceux-ci sont « clandestins » au sens où ils sont effectués sans accord préalable des autorités ni de Georges Scapini. De fait, sur chaque valise-chapelle, une croix rouge sur fond blanc « rappelant le sigle du CICR, et l'inscription « Objets liturgiques pour la grand-messe à l'intention de l'aumônerie militaire » sont apposées »²⁹⁴, comme le souligne Delphine Debons.

L'adoption des camps par des diocèses de France : une autre forme d'humanisation

« Par l'Aumônerie s'est établi entre la France et les camps un intense courant de prières. Elle a fait adopter spirituellement un stalag par chacun des diocèses de France. Son aumônier entre en relation avec son diocèse adoptif. Des cérémonies sont organisées de part et d'autre à une date déterminée, où l'on prie avec ferveur les uns pour les autres. Au cours de ces journées des quêtes sont faites en faveur des chers adoptés afin de subvenir à tous leurs besoins spirituels, alimentant ainsi le budget énorme de l'Aumônerie par les dons de 10 000 paroisses de France, de l'accord de tous les Évêchés. "C'est une liaison silencieuse des paroisses de France avec de multiples paroisses captives" »²⁹⁵.

Cette citation extraite d'un rapport sur l'Aumônerie générale des prisonniers souligne que l'adoption des camps est une étape essentielle de la captivité. Les Français s'habituent peu à peu l'absence d'une partie des leurs. Pour autant, les familles des PGF demeurent dans la peine de l'enfermement des leurs, et, outre la souffrance de l'absence physique, c'est maintenant une souffrance psychologique qui naît, par l'oubli des soldats et de leur sacrifice

²⁹² *Ibid.*

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ Debons, Delphine, *L'assistance spirituelle... op., cit.*, p. 323.

²⁹⁵ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : L'aumônerie générale des prisonniers et déportés.

par une partie des Français. De fait, pour faire vivre autant que faire se peut la charité française, en 1941 l'abbé Rodhain lance l'idée d'une adoption des camps par les diocèses de France.

L'adoption des stalags et oflags de PGF consiste à établir un lien pastoral et matériel entre un diocèse de France et un camp dans le Reich. Les – rares – autorisations de l'OKW à répartir des prêtres prisonniers entre divers camps permettent en 1942 d'avoir un maillage religieux plus équilibré – en dépit des nombreuses difficultés qui persistent. Les prêtres prisonniers détachés dans d'autres camps ou restés dans le leur, demeurent peu à peu au lieu de leur affectation et rencontre bientôt « tous les soucis et tous les besoins d'un curé de paroisse »²⁹⁶. En août 1942, ce sont près de 77 diocèses français qui ont déjà adopté un ou plusieurs camps. Tous sauf un ont répondu aux sollicitations des prêtres prisonniers pour l'obtention de matériel liturgique et d'étude. Si les envois matériels sont indispensables pour améliorer la vie terrestre de chaque instant, la vie spirituelle se pare du privilège de voir s'établir un intense « courant de prières entre les captifs et la France catholique »²⁹⁷. En effet, un appel unanime du diocèse des barbelés enjoint les diocèses de France à faire « prier beaucoup pour nous, pour notre apostolat »²⁹⁸. Cet appel n'est pas sans trouver d'écho puisque « tous les stalags et plusieurs oflags²⁹⁹ sont [le 6 janvier 1944] adoptés spirituellement par les diocèses de France »³⁰⁰. Des « journées des absents » sont organisées dans les différents diocèses de France, durant lesquelles des quêtes et des ventes d'images pieuses sont réalisées, le bénéfice étant envoyé à l'aumônier du camp adopté par le diocèse. Ces journées ont aussi un rôle primordial dans l'humanisation des conditions de vie puisque, dans de nombreuses paroisses, fidèles et familles de PGF confectionnent des colis de vivres et de vêtements remis à l'Aumônerie Générale afin d'être distribués dans les différents camps.

Ces adoptions revêtent un triple enjeu. Le premier – quasi vital – est d'apporter un soutien moral aux PGF. Certains prisonniers retrouvent même un lien avec leurs familles par une communion, certes distancée, mais non moins réelle. Ainsi, un père de famille déclare que son épouse et ses enfants prient chaque jour à la même heure que lui se confesse à Dieu dans sa baraque³⁰¹. Les liens familiaux sont ainsi peu ou prou affermis. Mais, plus encore que la famille, c'est le lien intime avec la patrie qui est exalté par l'adoption des camps. La mère patrie

²⁹⁶ CNAEF, 6 CO 69, Relations avec Tougué : Jean Rodhain à Tougué, 8 août 1942.

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : Tous les camps de prisonniers sont adoptés par les diocèses de France, 8 janvier 1944.

²⁹⁹ Prévus initialement pour les seuls stalags, l'adoption se réalise aussi pour les oflags désireux de faire partie de cette aventure.

³⁰⁰ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : Tous les camps de prisonniers sont adoptés par les diocèses de France, 8 janvier 1944.

³⁰¹ *Ibid.*

lutte contre l'oubli, signe du soutien inconditionnel de la France à cette autre France, éloignée, séparée. De nombreuses lettres parviennent aux diocèses français depuis les stalags, dans lesquelles les prisonniers expriment leur « confiance dans la communauté française »³⁰². Cependant, cette union avec la patrie française s'établit sous le patronage de l'Église de France, favorisant indubitablement un attachement même inconscient à l'Église³⁰³. En effet, les lettres de PGF ne témoignent pas seulement de leur foi en la France, mais aussi de leur « foi dans la Communion des Saints »³⁰⁴. Ainsi, une forme de syncrétisme de l'esprit français est à déceler, barbelés et diocèses libres s'unissent sous l'égide d'une seule et même pensée, celle de Dieu. Cette union laisse apparaître le dernier enjeu qui n'est autre que de préparer l'après-guerre, à la reconstruction sur des bases chrétiennes de cette fille aînée de l'Église dévoyée de son histoire légitime.

L'adoption des camps de prisonniers de guerre français s'opère par le biais de l'Aumônerie générale de l'abbé Rodhain au profit de l'Église nationale de France, sans que le Saint-Siège ne soit toutefois pas laissé pour compte. Il semblerait qu'à première vue, le Saint-Siège ne s'immisce pas dans cette œuvre charitable. Or, il s'avère que les paroisses françaises se voient financer, tout ou partie, de leurs envois par le Saint-Siège. L'exemple le plus probant en est le Comité d'Aide aux prisonniers de Sotteville-lès-Rouen, constitué dès octobre 1939, qui recueille lui-même des fonds³⁰⁵, mais qui s'en remet également, et surtout, à la bienfaisance de la nonciature et du Souverain Pontife à partir du mois de février 1943. L'archevêque de Rouen écrit plusieurs missives à Rodhain dans lesquelles il lui demande d'intercéder en sa faveur auprès du nonce Valerio Valeri car « la Nonciature a reçu plusieurs demandes de subventions pour une œuvre de prisonniers »³⁰⁶ dans le cadre de l'adoption d'un camp par le diocèse de Sotteville-lès-Rouen. La nonciature envoie divers dons, aux sommes non précisées³⁰⁷. Cependant, cette aide de la nonciature apostolique n'est, ni plus ni moins, qu'une aide pontificale, les fonds provenant du Saint-Siège.

Le soutien du Saint-Siège aux diocèses de France lui est d'un bénéfice considérable. En effet, lorsque les aides matérielles parviennent au camp, les aumôniers ou prêtres prisonniers informent leurs disciples de l'origine de celles-ci. Les noms du Saint-Siège et de Pie XII sont

³⁰² CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : L'aumônerie des prisonniers de guerre.

³⁰³ ADP, 5 B 2, vol. 16 : Journées paroissiales de prières dans le diocèse de Paris pour les prisonniers.

³⁰⁴ *Ibid.*

³⁰⁵ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Sotteville-lès-Rouen, l'action du Comité d'Aide aux prisonniers.

³⁰⁶ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Lettre de Jean Rodhain au curé de Sotteville-lès-Rouen, 26 janvier 1943.

³⁰⁷ *Ibid.*

soufflés maintes fois et sonnent comme une lueur dans les ténèbres³⁰⁸. Ce nom ne résonne pas qu'au sein des camps PGF, mais retentit aussi dans leurs lettres. En effet, par leurs lettres à leur famille et diocèse, les PGF font valoir toute la gratitude ressentie pour le Saint-Siège et la dignité qui s'impose chez eux face à ce dernier. Ainsi, consciemment ou non, volontairement ou pas, le Saint-Siège parvient à s'immiscer dans les affaires de l'Église nationale de France et s'assigne un rôle d'intermédiaire indispensable – en vertu des principes charitables chrétiens – entre les acteurs religieux français.

2) La délivrance du message biblique

Un secours de l'aumônerie « à tous les prêtres de quelque nation qu'ils soient »³⁰⁹

« Pie XII est conscient que, dans cette guerre, il y a deux combats : un combat militaire entre l'Allemagne et les puissances occidentales, et un combat spirituel entre le christianisme et le paganisme »³¹⁰. Ce combat doit être mené de front, au front. Léon Bérard signale que le pape, dans son message de Noël 1941, « a voulu rendre justice aux États qui ont compris la nécessité de restaurer ou de remettre en honneur les valeurs de la civilisation chrétienne et les règles de la morale religieuse en entretenant de bons rapports avec l'Église. Le passage vise à coup sûr [...] l'Italie, [le] Portugal, [l']Espagne, [le] nouvel État français, cet ancien monde latin que la guerre a tellement ébranlé et divisé et dont le sort préoccupe si vivement le Souverain Pontife »³¹¹. La restauration de la civilisation chrétienne passe nécessairement par le combat spirituel que mènent les aumôniers au sein des camps de PG. Toutefois, ce combat ne se limite pas aux consciences françaises et à l'aide qui leur est délivrée. La défense de la culture chrétienne intervient par le secours de l'aumônerie de Rodhain « à tous les prêtres de quelque nation qu'ils soient »³¹².

³⁰⁸ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Lettre de Jean Rodhain à Valerio Valeri, 1943.

³⁰⁹ *Ibid.*

³¹⁰ Noé, J.-B., *Géopolitique du Vatican...*, *op. cit.*, p. 61.

³¹¹ MAE, Guerre 1939-1945, Vichy-Europe, Saint-Siège, vol. 551, Le Saint-Siège et la politique européenne : Lettre de Bérard à Darlan sur le message du Saint-Père à l'occasion de Noël, 27 décembre 1941.

³¹² ADP, 1 D 14, vol. 7, dossier 6, Prisonniers de guerre, déportés, internés : L'aumônerie générale des prisonniers et déportés.

L'Aumônerie envoie des milliers de colis, des tonnes de vivres, du matériel liturgique, tout ce dont il est nécessaire pour apaiser les cœurs, si ce ne sont les corps. Rodhain destine, en premier lieu, ces envois aux captifs français. Cependant, ils ne se bornent pas aux aumôniers français mais s'adressent à tous les prêtres de quelque nationalité qu'ils soient. Lorsque l'aumônerie parisienne dispose des adresses des prêtres étrangers, elle réalise les mêmes envois de valises-chapelles, vin de messe et hosties qu'aux prêtres français. Cette générosité s'étend même au-delà, en effet :

Chaque fois qu'elle a connu les besoins spirituels des prisonniers de guerre d'une autre religion, elle a essayé autant qu'il lui était possible de répondre aux désirs de ces âmes. C'est ainsi qu'elle a envoyé du vin à des pasteurs protestants, des valises chapelles et des images, ainsi que des petites croix à des prêtres orthodoxes, des bibles israélites à un Kommando de PG israélites³¹³.

Un projet de note sur les rapports de l'Aumônerie générale des prisonniers de guerre français avec les prisonniers militaires et civils étrangers met en exergue le caractère charitable, admirable et humaniste de la mission de l'abbé Rodhain. En effet, à la mi 1942, il s'avère qu'un « nombre toujours croissant d'aumôniers étrangers militaires ou civils, s'adressent directement à l'Aumônerie pour demander l'envoi des objets liturgiques ou de livres dont ils ont besoin »³¹⁴.

Une lettre d'un aumônier catholique anglais³¹⁵ qui se trouve parmi 27 000 PG, dont 3 000 seulement sont catholiques, montre avec précision le rôle de l'aumônerie de Rodhain. Seul aumônier catholique pour ces 3 000 ouailles, il demande à recevoir du vin et des hosties afin de pouvoir communier. Cette lettre révèle, d'une part, que les prêtres étrangers prisonniers dans les stalags ou oflags ont compris que s'ils devaient s'adresser à une autorité suprême cela ne pouvait qu'être que la nonciature dans la mesure où elle est en contact direct avec l'Aumônerie de Rodhain. En effet, le Saint-Siège apparaît trop lointain en dépit de l'aura qui l'entoure, l'action directe et immédiate transite par la France et l'Aumônerie Générale, les prêtres étrangers en sont conscients. De fait, c'est nécessairement à travers la nonciature de Vichy qu'ils doivent s'adresser pour tenter d'obtenir un recours immédiat et de taille. D'autre part, dans la mesure où la France intervient auprès des autres PG de diverses nationalités, cela tend à souligner qu'elle reprend son rôle de fille aînée de l'Église auprès de ses « petites

³¹³ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : L'aumônerie générale des prisonniers et déportés.

³¹⁴ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Projet de note sur les rapports de l'Aumônerie générale des prisonniers de guerre français avec les prisonniers militaires et civils étrangers.

³¹⁵ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : D'un aumônier anglais à Valeri, 4 janvier 1943.

sœurs ». En effet, le Saint-Père n'ignore pas cet appui de l'aumônerie « à tous ceux, quelle que soit leur nationalité, qui vivent auprès d'eux dans les camps et ne peuvent compter sur l'aide d'aucune organisation comparable »³¹⁶ à celle de Rodhain. Par la « vive reconnaissance »³¹⁷ des prisonniers catholiques étrangers, la France retrouve une place de choix vis-à-vis du Saint-Siège, tandis que 20 ans plus tôt les relations diplomatiques étaient réduites à néant. De surcroît, pour le Saint-Siège, cette lettre reflète l'accomplissement d'un de ses objectifs politiques premiers : promouvoir une intégration européenne où serait redécouvert l'héritage chrétien du continent européen³¹⁸. Aussi, Pie XII accueille avec satisfaction la « situation “internationale” de certains camps »³¹⁹. En outre, les liens diplomatiques entre le gouvernement de Vichy et le Saint-Siège semblent ouvrir un interstice à Pie XII par lequel il perçoit tous les privilèges à s'adjuger en cas de réussite de la mission de l'abbé Rodhain.

Les visites de l'abbé Rodhain : Pie XII dans les camps ?

Pour des raisons évidentes, Pie XII ne peut pas lui-même visiter les camps allemands. Comme pour la Première Guerre mondiale, ce sont des « nonces apostoliques ou des évêques [qui sont] sollicités pour faire des visites de camps afin d'apporter un peu de réconfort matériel et moral »³²⁰. Cependant, on sait combien la méfiance des autorités allemandes³²¹ entrave toute visite du nonce Orsengio à Berlin, la tâche incombe alors à l'autorité ecclésiastique la plus acceptée et respectée des Allemands : l'abbé Rodhain. Ainsi, sur toute la durée du conflit, « l'abbé Rodhain est parvenu à visiter en Allemagne plus de 800 prêtres sur 2 500 »³²². Ces 800 prêtres, Rodhain les rencontre au cours à l'occasion de Noël 1942, puis en 1943 pour Pâques et Noël et enfin en 1944, une seule fois, pour Pâques.

En 1942, pour la première fois depuis le début de la captivité, Georges Scapini, chargé du Service diplomatique des prisonniers de guerre français en Allemagne, « à la suite de démarches entreprises depuis longtemps par [ses] Services »³²³, obtient que l'abbé Rodhain

³¹⁶ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : L'aide du Vatican, 1944.

³¹⁷ *Ibid.*

³¹⁸ Ventresca, R. A., *Soldier of Christ...*, *op. cit.*, p. 221.

³¹⁹ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : L'aide du Vatican, 1944.

³²⁰ Latour, F., *L'action du Saint-Siège...*, art. cit., p. 43-56.

³²¹ Moore, Bob, « The Treatment of Prisoners of War in the Western European Theatre of War, 1939-45 » *in*, Scheipers, Sibylle (dir.), *Prisoners in War*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

³²² CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : L'aumônerie générale des prisonniers et déportés.

³²³ AN, F9 2315, Cultes : Lettre aux prêtres prisonniers, 24 juin 1942.

visite les camps de PGF pour Noël. Pendant ce voyage, Rodhain se rend au stalag I A où il passe la nuit de Noël avant de gagner le stalag VIII C puis le III B. Rodhain y joue un triple rôle. D'abord, il fait sortir les PG de leur habitude et lassitude, il apporte une mystique extérieure qui, pendant un court laps de temps, donne l'impression d'une extraterritorialité au camp. Les PG s'évadent dans un imaginaire communié par l'abbé, ils ne sont plus au camp mais dans un ailleurs indéfini. Intervient son second rôle, il réunit les PG autour de lui et confesse, bénit et administre l'eucharistie aux prisonniers. Il entretient un lien religieux avec les PG qui diffère de celui des prêtres prisonniers. Ces derniers sont de plus en plus perçus comme l'égal du PG et non plus comme des êtres mystifiés, tandis que Rodhain conserve une mystique religieuse. En effet, Rodhain incarne la figure angélique du prêtre d'avant-guerre disposant d'une autorité morale. Il incarne le pasteur au sens foucaldien du terme, celui qui est en capacité de mener ses brebis. De surcroît, Rodhain en profite pour tisser des liens avec les prêtres des stalags, les directives étant toujours mieux appliquées lorsque l'on connaît et respecte l'autorité décisionnaire. Enfin, par un jeu de l'esprit, Rodhain incarne le pape pour bon nombre de PGF. En effet, les PGF savent assurément que le Saint-Siège vient en aide à l'Aumônerie générale. De fait, se trouver face au responsable de cette aumônerie revient, peu ou prou, à rencontrer le pape, Rodhain faisant figure d'intercesseur privilégié comme le veut la tradition de l'Église qui place le prêtre comme la représentation d'une instance qui le dépasse.

Ces visites de Rodhain ont un poids essentiel pour le monde catholique et la politique du Saint-Siège, car elles sont une forme d'ingérence du corps sur l'esprit. Elles dépassent le simple cadre de l'*Inter Arma Caritas* et entrent dans la sphère intime des PG. C'est pourquoi j'interprète la visite de Noël 1942 comme un événement qui tombe à point nommé face au déclin de la ferveur religieuse. Les PG sentent qu'ils ne sont ni abandonnés, ni laissés pour compte. Apparaît alors une dissonance cognitive chez ceux-ci. Si, dans leur for intérieur, ce sont des fervents chrétiens, leur dévotion à l'exercice religieux peut néanmoins avoir décliné. Or, la visite de Rodhain permet de leur rappeler la nécessité de pratiquer, induisant un changement d'attitude certain comme en témoignent des rapports d'aumôniers quelques semaines après sa visite. Cette dissonance ne peut bien évidemment pas être transposée à l'ensemble des PG rencontrés mais il est indéniable qu'elle en touche certains, si ce n'est la plupart. Ainsi, les voyages de l'abbé Rodhain ont une vocation pastorale, morale et spirituelle, il fait comprendre aux prisonniers qu'ils ne sont ni oubliés par la mère patrie, ni par le Saint-Siège.

3) L'idée de biopolitique dans la constitution de l'aide aux prisonniers

Les camps de prisonniers de guerre constituent un nouveau paradigme idéologique – bien qu’ils aient été présents durant la Première Guerre mondiale avec environ 500 000 français captifs, la captivité de la Seconde Guerre mondiale est un phénomène de masse bien plus conséquent pour les Français, aux alentours du million et demi – dans lequel les corps mêmes des individus sont contrôlés et soumis au pouvoir nazi. Ce nouveau paradigme qui émerge prend forme sous l’aspect de la biopolitique. Je pourrais développer mon propos sur l’évidente biopolitique du régime nazi, notamment à l’égard des prisonniers de guerre, mais là n’est ni mon choix, ni le sens de ma recherche. Aussi, je souhaiterais davantage appréhender le concept de biopolitique au prisme de l’aide humanitaire de l’Aumônerie générale et du Saint-Siège, à savoir, comment les institutions ecclésiastiques prennent « contrôle » du corps de leurs ouailles. J’ajouterais que, eu égard à l’anachronisme du concept, nous ne pouvons pas raisonnablement admettre qu’il y ait eu une volonté biopolitique distinctement pensée et formulée dans la politique humanitaire du Saint-Siège, mais que des traits particuliers s’esquissent.

L’idée de biopolitique est promue par Michel Foucault – bien qu’il y ait débat sur la paternité conceptuelle – en 1974 durant une série de cours sur ce qu’il nomme « la médecine sociale ». En formulant le concept de biopolitique, Michel Foucault produit l’idée selon laquelle l’exercice du pouvoir aurait connu une translation du gouvernement des territoires vers un gouvernement des individus et des populations. L’objet central du pouvoir se déplace du pouvoir d’un souverain sur ses sujets, à un pouvoir sur le corps même des individus par les instances de gouvernement. Il s’agit de contrôler l’individu jusque dans l’intime, « de le rendre docile, adaptable, rentable »³²⁴. Cependant, lorsque Michel Foucault évoque le nouveau pouvoir qui remplace le pouvoir souverain, il ne mentionne aucun pouvoir spécifique mais s’attache à le définir comme un tissu de relations établi au sein du corps social car « en réalité, le pouvoir ne se donne ni se prend, il s’exerce, et n’existe qu’en acte »³²⁵. En réalité, le pouvoir ne prend pas forme dans une entité supérieure régulatrice mais bien plus « dans des dispositifs de pouvoirs, des relations de force, qui sont d’ailleurs créateurs ou producteurs de réalité »³²⁶. Si j’applique cette définition aux camps de prisonniers de guerre et aux relations qu’ils s’y jouent – tout en ignorant volontairement les relations avec les autorités nazies³²⁷ –, le

³²⁴ Gros, Frédéric, « BIOPOLITIQUE », *Encyclopædia Universalis*, consulté le 6 septembre 2022. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/biopolitique/>

³²⁵ Hortonéda, Jeanine, « Sécurité, territoire, population et Naissance de la biopolitique de Michel Foucault Contrechamp », *Empan*, vol. 59, no. 3, 2005, pp. 61-70.

³²⁶ *Ibid.*

³²⁷ Cette question n’est pas le cœur de mon propos et a déjà été étudié par Agamben, Giorgio, *Le pouvoir souverain et la vie nue*, traduction Marilène Raiola, Éditions du Seuil, collection « L’ordre philosophique », Paris, 1997.

« pouvoir » revient alors aux aumôniers, représentants de l'Église catholique romaine, en ce qu'ils influent sur la réalité perçue par les autres prisonniers laïcs. En effet, comme je l'ai déjà évoqué, mais le premier dispositif de pouvoir mis en œuvre n'est autre que celui d'une modification du temps. D'une année civile, le temps pour le *gefang* se structure alors autour des fêtes religieuses du calendrier chrétien. Ce temps chrétien s'accompagne d'une réintroduction des principes chrétiens au cœur de la vie en captivité, celui de la confession n'est pas en marge. Les prisonniers se tournent naturellement vers les prêtres prisonniers pour se confier à eux, créant une surveillance individualisante des âmes par les prêtres prisonniers et les aumôniers, car ces derniers ne sont autres que des « agents d'union »³²⁸. J'ai aussi évoqué, la participation collective des prisonniers à la création d'une réalité par un imaginaire commun, celui de la France d'antan. Cet imaginaire commun se traduit en partie par le concours de tous à la création d'objets pieux ou d'autels et de chapelles. Ainsi, l'habitat du camp s'en trouve modifié, une réalité est produite conjointement entre clercs et laïcs, réalité néanmoins soufflée par les clercs. De surcroît, dans ces relations de pouvoir, la vie est ce qui est distinguée et promue, et il ne s'agit plus d'un pouvoir qui fait mourir et laisse vivre, mais qui fait vivre et laisse mourir³²⁹. Ce nouveau paradigme élabore également une modification du rapport à la mort, il n'est pas ici question de l'eschatologie chrétienne mais davantage de la question du salut des âmes. Le salut trouve une place prépondérante dans les préoccupations individuelles et collectives des prisonniers. Ainsi, le discours produit par les clercs et la place influente que leur accordent leurs camarades laïcs, viennent à promouvoir une nouvelle réalité au prisme du discours religieux. Par conséquent, j'admettrais qu'au travers des relations établies au sein du corps social des prisonniers de guerre, il existe une biopolitique par le conscient gouvernement des âmes vers une réalité aux caractéristiques chrétiennes. Les dispositifs de pouvoir mis en œuvre par les clercs sont – peut-être – inconscients mais, « en acte » ils sont conscients et ils établissent et régissent une réalité qui leur confère le pouvoir.

La biopolitique exercée par les prêtres prisonniers gagne en clarté par la définition de Frédéric Keck. Ce dernier considère le biopouvoir comme « une politique désireuse de tenir compte des puissances naturelles de la vie, mais plus encore de les soumettre à des valeurs civilisatrices »³³⁰. Les prisonniers sont alors considérés « comme une richesse de la puissance commune »³³¹ qu'il faut sauvegarder. En effet, le projet d'une « Europe nouvelle », esquissé

³²⁸ CNAEF, 6 CO 3, Fonctionnement de l'aumônerie, lettres circulaires aux prêtres prisonniers : Lettre aux prêtres prisonniers, 24 juin 1942.

³²⁹ Foucault, Michel, *Histoire de la sexualité*, vol. 1, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 81-91.

³³⁰ Keck, Frédéric, « Les usages du biopolitique », *L'Homme*, 187-188 | 2008 : Miroirs transatlantiques, 295-314.

³³¹ *Ibid.*

tant par les autorités vichystes que Pie XII³³², reprend les mots de Saint-Paul qui déclarait que « toute créature gémit dans l'attente d'un monde nouveau »³³³. Pour Pie XII, « quelque chose de nouveau, de meilleur, de plus mûri, un ordre organiquement plus sain, plus libre et plus fort doit remplacer le passé pour en éviter les défauts, la faiblesse, les défiances, dont on dit qu'ils ont manifestement apparu à la lumière des récents événements »³³⁴. Cette Europe nouvelle, Pie XII la conçoit sur des bases essentiellement chrétiennes afin d'éviter les « errements du passé »³³⁵. Aussi, la réflexivité de la biopolitique au prisme des camps de prisonniers de guerre est le témoignage élogieux de la visée intrinsèque de Pie XII et du Saint-Siège : faire des camps de prisonniers de guerre l'embryon d'une nouvelle Europe chrétienne.

B) Nonciature apostolique de Vichy, Saint-Siège et Aumônerie générale : un triptyque d'étroites relations

Le triptyque entre la Nonciature de Vichy, le Saint-Siège et l'Aumônerie générale doit être évoqué afin de comprendre l'importance que revêt l'Aumônerie Générale aux yeux du Saint-Père. En effet, le développement spectaculaire et les réalisations bienfaites à grande échelle de l'Aumônerie offrent au Saint-Siège la possibilité réelle d'étendre son action charitable, chrétienne et humanitaire. Au prisme de l'Aumônerie, il ne s'agit pas seulement d'atteindre les prisonniers de guerre français, mais bel et bien l'ensemble des prisonniers, de toutes nationalités. Aussi, l'importance accordée à l'œuvre de l'abbé Rodhain n'est pas démesurée outre mesure, elle s'accorde au fait que le spectre caritatif d'une œuvre fondamentalement nationale s'offre bien plus qu'aux seuls Français.

1) Valerio Valeri, un coordinateur essentiel

Valerio Valeri est nonce apostolique en France depuis 1936. Son maintien puis son accréditation en qualité de nonce auprès du nouveau gouvernement français formé par Philippe

³³² CNAEF, 6 CO 3, Fonctionnement de l'aumônerie, lettres circulaires aux prêtres prisonniers : Lettre aux prêtres prisonniers, 24 juin 1942.

³³³ *Ibid.*

³³⁴ *Ibid.*

³³⁵ *Ibid.*

Pétain après le vote de ses pleins pouvoirs³³⁶ symbolise bien plus l'adhésion du Saint-Siège aux idées et valeurs véhiculées par le nouveau régime qu'au nouveau régime politique lui-même. Cette accréditation du nonce au régime de Vichy vaut aval implicite donné par le Saint-Siège à l'Église de France pour supporter le régime du Maréchal. L'Église de France vit pour elle-même et sur elle-même, sans perdre pour autant son caractère universel car catholique. Cependant, ses relations extérieures se réduisent, presque exclusivement, au Saint-Siège par l'intermédiaire de Mgr Valerio Valeri.

« Interprète » de la « paix » promise « aux hommes de bonne volonté »³³⁷, l'allocution, du nonce Mgr Valerio Valeri comme doyen du corps diplomatique à l'occasion de la réception de ce dernier par le Maréchal Pétain pour les vœux de l'année 1942, signe un souci éminent de la paix. Paix qui ne peut aboutir sans que la « poignante souffrance de tant de combattants [et] le sort de tant de prisonniers séparés de leur famille »³³⁸ ne viennent à terme. Le nonce du Saint-Siège résume ici son rôle auprès du gouvernement français : venir en aide aux prisonniers de guerre et tendre vers la paix.

Certes, Valeri entretient des relations avec les représentants du gouvernement français, mais, ses dialogues les plus féconds ont cours avec l'Aumônerie générale des prisonniers de guerre et ses services. En effet, l'Aumônerie générale apparaît comme l'instance la plus prédisposée à agir avec rapidité et efficacité, au regard du « travail considérable accompli »³³⁹ par Rodhain et ses délégués, conscients « des besoins et des réalités de la vie religieuse et des camps »³⁴⁰. Aussi, les requêtes pontificales reçues par le nonce sont aussitôt transmises à l'Aumônier général³⁴¹. Ces requêtes se comptent par centaines à l'image de celle du 31 mai 1942. Dans cette requête, le nonce Valeri convie Rodhain à intercéder en faveur des PG d'autres nationalités. En effet, l'influence de Rodhain auprès des autorités du Reich est telle, qu'il dispose d'entrées et de moyens de renseignements dont lui seul connaît le secret. Ainsi, Valeri souhaite que Rodhain obtienne l'autorisation de faire distribuer des évangiles « à la Typographie Vaticane en langue polonaise »³⁴². Cette autorisation, Rodhain l'obtient aisément. Plus encore, le pape s'enquiert du travail effectué auprès des PGF qui sont, pour lui, les assises

³³⁶ Vote du 10 juillet 1940 qui confère à Philippe Pétain les pleins pouvoirs.

³³⁷ AN, 72 AJ 1863, Pie XII et la France : Allocution de Valeri à Pétain, 1^{er} janvier 1942.

³³⁸ *Ibid.*

³³⁹ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Remerciements du Saint-Père adressés via Valeri, août 1943.

³⁴⁰ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Témoignage sur le rôle de Valeri, 1944.

³⁴¹ Outre ces requêtes les dons faits à l'Aumônerie transitent également par la nonciature de Vichy.

³⁴² CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Demande de Valeri à Rodhain afin que ce dernier demande aux autorités du Reich l'autorisation de réceptionner et distribuer des évangiles en langue polonaise, 31 mai 1942.

du relèvement de la France. Ainsi, en août 1943, le Souverain Pontife exprime toute sa reconnaissance à Valerio Valeri car « c'est pour Lui une vive consolation que la pensée de tout le bien qui s'est fait dans les camps de prisonniers français en Allemagne »³⁴³ grâce à la « bienfaisante et multiple activité de l'Aumônerie »³⁴⁴ de Rodhain. Il charge le nonce de remettre ce message à qui de droit. C'est une véritable relation de confiance qui s'instaure peu à peu entre la nonciature de Vichy et les services de l'Aumônerie – plusieurs fois visités par Valeri à Paris³⁴⁵ – qui permet d'exacerber le lien entre la papauté et l'Église de France, la papauté et la France. Par ailleurs, Rodhain voit en Valerio Valeri un allié indispensable, car, à bien des occasions, le premier remet au deuxième des rapports pour le Saint-Père en personne afin de promouvoir les bienfaits de l'Aumônerie. Ainsi, la lettre de Valeri pour le Saint-Siège en date du 11 août 1942 consiste essentiellement en la transmission d'un rapport de l'abbé Rodhain pour le pape où il y indique les succès et les difficultés parfois rencontrées³⁴⁶.

Au-delà des consignes matérielles et spirituelles, le pape prie Valeri de bien vouloir transmettre à Rodhain une missive à caractère plus idéologique. Le 17 décembre 1943, Valeri transmet ainsi les consignes du Saint-Père à Rodhain pour son voyage de Noël dans les camps de PGF³⁴⁷. Le pape souhaite que Rodhain témoigne tout l'amour filial du Souverain pontife pour ses fils enfermés et la douleur ressentie par celui-ci. Plus encore, il désire faire savoir que l'Église catholique ne les oublie pas et ne les abandonne pas, qu'ils bénéficient d'un soutien pontifical inconditionnel. Ses fils spirituels ne sont pas sans lui rendre la pareille, « extrêmement reconnaissants de son inlassable bonté et de ses efforts renouvelés en vue de faciliter la paix du monde »³⁴⁸ ; efforts qui préludent au retour de ces âmes dans leur patrie et dans l'éclésiastique, ainsi qu'au changement idéologique et moral tant espéré. D'ailleurs, Rodhain fait savoir dans cette même lettre de janvier 1944 que les PGF sont très touchés des efforts du pontife quant à l'amélioration de leurs conditions et que, malgré la baisse de la ferveur religieuse à partir de 1942, les PGF continuent d'estimer le Pontife comme un leader moral et

³⁴³ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Remerciements du Saint-Père adressés via Valeri, août 1943.

³⁴⁴ *Ibid.*

³⁴⁵ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Témoignage sur le rôle de Valeri, 1944.

³⁴⁶ Archives de la Secrétairerie d'Etat (ASE), ff. 2-55 : Vichy : Nunzio Apostolico : INFORMAZIONI dell'Abbé Rodhain sull'assistenza religiosa ai francesi prigionieri di guerra in Germania (1942), Document : « Lettre de Valeri au Saint-Siège, Vichy, 11 août 1942, N° 5803/1003.

³⁴⁷ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Message du pape adressé aux PG par l'intermédiaire de Valeri, décembre 1943.

³⁴⁸ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Lettre de l'abbé Rodhain à Valerio Valeri, janvier 1944.

idéologique, héritier de Saint-Pierre³⁴⁹. La considération des PGF à l'égard du pape peut apparaître comme une substitution au crédit accordé au maréchal Pétain au profit du pape, devant les multiples échecs du Reich et de la soumission grandissante de Vichy à ce dernier, à quelques mois seulement du débarquement de Normandie. Aussi, Valerio Valeri est un acteur indispensable pour le Saint-Siège grâce auquel, sans s'ingérer ou se joindre directement avec une institution relevant du gouvernement français, le Souverain Pontife peut infléchir les lignes de conduite de l'apostolat et mettre sous sa tutelle ces âmes prisonnières.

Jusqu'en mai 1944, le dévouement de Valerio Valeri ne se dément pas. Sans faiblir, il continue son activité avec zèle et fait parvenir à Rodhain matériel liturgique et subsides³⁵⁰, ce à quoi ce dernier lui répond que « le Saint-Siège est nommé par eux [les PGF] avec reconnaissance » car il les aide « à garder malgré tout le ferme espoir d'un monde pacifié et charitable »³⁵¹. Ainsi, outre l'exercice des directives et requêtes du pape, le légat du pontife permet au Saint-Siège de faire valoir son influence, voire d'obtenir une certaine mainmise implicite³⁵² sur l'Aumônerie et, de fait, insidieusement, promouvoir une vision politique et idéologique au plus près des PGF.

2) L'influence papale : une tutelle religieuse dérobée par l'interstice de l'Aumônerie Générale ?

Des ouailles étrangères en mains françaises : une aubaine pour le pape

La charité pontificale qui se développe à travers de l'Aumônerie de Rodhain se destine « à tous les prisonniers en général »³⁵³. Une lettre du cardinal Maglione au nonce Valerio Valeri atteste du fait que l'Aumônerie française sert le Saint-Siège pour atteindre les PG de différentes

³⁴⁹ *Ibid.*, : « Partout, fidèles de toutes nuances, incroyants même, ont les yeux fixés sur la Rome papale et ils en attendent le Vrai Salut, celui du Christ parlant par son Vicaire. »

³⁵⁰ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Lettre de Valeri à Rodhain, 15 mai 1944.

³⁵¹ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Lettre de Rodhain à Valeri, 15 mai 1944.

³⁵² CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Lettre de l'abbé Rodhain à Valerio Valeri. Rodhain se dit « le fils très humble et très obéissant de la Sainte-Église Catholique et Romaine. »

³⁵³ MAE, Guerre 1939-1945 – Londres/Alger, Alger juin 1943-septembre 1944, vol. 1373, relations avec le Saint-Siège : Quelques traits de l'activité bienfaisante du Saint-Siège en faveur des populations, des prisonniers et des internés français (1940-1944).

nationalités³⁵⁴. En effet, « le Saint-Père n'ignore pas que l'Aumônerie Générale apporte son appui non seulement aux prisonniers Français mais aussi à tous ceux, quelle que soit leur nationalité, qui vivent auprès d'eux dans les camps et ne peuvent compter sur l'aide d'aucune organisation comparable à celle de l'Aumônerie générale. Dans leur isolement, les prêtres étrangers et leurs compatriotes prisonniers ont trouvé du côté de la France une aide dont de nombreuses lettres reçues à l'Aumônerie manifestent qu'elle fut accueillie avec la plus vive reconnaissance »³⁵⁵. Déjà au début de l'année 1941, un officier allemand commandant de camp déclare que l'aumônerie a un « impact international »³⁵⁶ dans la mesure où les valises-chapelles finissent bien souvent entre les mains de prêtres belges, polonais ou yougoslaves. Cette « internationalisation » de la charité s'étend davantage à la fin de l'année 1943. Le 27 octobre 1943, Rodhain demande à Valeri que « l'Aumônier en exercice ait juridiction sur tous les captifs et travailleurs »³⁵⁷, en somme, que les prêtres français captifs soient en charge de toutes les âmes qui ne disposent pas de prêtre de leur nationalité, car beaucoup de PG catholiques ne reçoivent ni d'aide de leur pays respectif, ni du CICR, demeurant à la seule charge de l'Aumônerie³⁵⁸. Le 13 février 1944, Valerio Valeri annonce à Rodhain que le Saint-Père autorise « les prêtres affectés de quelque manière qu'elle soit à l'assistance spirituelle des prisonniers, des internés et des ouvriers, à recevoir les confessions de ces mêmes prisonniers de n'importe quelle nationalité »³⁵⁹.

Le futur pape Paul VI, Giovanni Battista Montini, écrit à l'abbé Rodhain en novembre 1944 que « d'impressionnants témoignages sur l'état des prisonniers et déportés, comme aussi sur l'importance et la diversité des secours »³⁶⁰ lui parviennent. En effet, si les secours sont spirituels et moraux par un apostolat de tous les instants, ils sont aussi matériels. Ces secours matériels sont imaginés par le Souverain Pontife qui délègue ensuite la charge de leur distribution à l'Aumônerie. À partir de 1942, le Saint-Siège prend l'abbé Rodhain comme intermédiaire chaque fois qui lui en est nécessaire. Ainsi, le 26 février 1942, l'archevêque de Paris, Emmanuel Suhard, communique, pour le compte de Valeri, à Rodhain un don de 25 000 exemplaires d'évangiles en langue polonaise et autant en yougoslave³⁶¹ à distribuer le plus rapidement possible. Le 31 mai 1942, Valeri informe Rodhain que le Saint-Père souhaiterait de

³⁵⁴ ADSS, vol. 8, document 271, Lettre de Maglione à Valeri, Vatican, 30 janvier 1942, p. 425.

³⁵⁵ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique :: L'aide du Vatican, 1944.

³⁵⁶ Klein, C., *Le diocèse...*, op. cit., p. 35.

³⁵⁷ CNAEF, 6 CO 55, Indults : Lettre de Rodhain à Valeri, 27 octobre 1943.

³⁵⁸ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Lettre de Rodhain à Valeri, 8 février 1943.

³⁵⁹ CNAEF, 6 CO 55, Indults : Lettre de Valeri à Rodhain, 13 février 1944.

³⁶⁰ ADP, 5 B 2, vol. 13 : Lettre de Montini à Rodhain, 17 novembre 1944.

³⁶¹ CNAEF, 6 CO 64, Relations avec Suhard : Lettre de Suhard à Rodhain, 26 février 1942.

nouveau passer par ses services pour distribuer des évangiles en langue polonaise³⁶². Opération qu'il réitère en janvier 1943³⁶³ puis le 20 février 1943, cette fois-ci pour des évangiles en langue serbe³⁶⁴. Afin de faciliter l'œuvre charitable de Rodhain, mais aussi pour le féliciter, le Saint-Père remet de nombreux dons à l'Aumônerie³⁶⁵. Ceux-ci ne se destinent pas exclusivement aux Français mais sont aussi « à l'intention des prisonniers polonais, yougoslaves et alliés »³⁶⁶. Enfin, dans le message de Noël de Pie XII pour les PG transmis par Valerio Valeri, ce dernier demande de transmettre ce message « aux chers prisonniers », sans aucune mention de nationalité, ce qui se comprend donc comme l'ensemble des PG. Ainsi, par l'aide à l'Aumônerie et par l'aide de l'Aumônerie, Pie XII participe indirectement à l'apostolat non seulement des âmes françaises, mais aussi des âmes de tout un continent.

Ces ouailles en mains françaises constituent un véritable bénéfice pour le catholicisme. En effet, en 1943, au stalag XVIII A, situé près de Wolfsberg en Carinthie, se trouvent des prisonniers catholiques anglais qui ne reçoivent d'aide ni d'organismes nationaux, ni supranationaux. Or, leurs compatriotes enfermés à leurs côtés sont en majorité d'obédience protestante. L'abbé Henri Gaillard, aumônier français au stalag XVIII A, craint que les protestants influencent négativement les catholiques anglais. Par conséquent, cet aumônier demande à Rodhain qu'on lui envoie les « livres religieux et les objets de culte qui leur seraient indispensables »³⁶⁷ afin qu'ils puissent pratiquer leur foi catholique sans perversion. Rodhain lui répond positivement et informe Valerio Valeri qu'il y a, en 1943, une persistance de la foi catholique dans des lieux qui ne reçoivent que très peu de visites d'un aumônier français, représentation, s'il en est, du Saint-Siège. Cela peut apparaître encourageant pour le Saint-Siège qui constate que la foi catholique ne se dément malgré de rudes conditions de captivité.

De surcroît, l'*Inter Arma Caritas* du Saint-Siège dans son indifférence caritative participe à la création d'un véritable internationalisme chrétien que double assez souvent un œcuménisme fraternel³⁶⁸. En effet, Xavier Boniface a déjà évoqué le fait que la captivité constitue « une épreuve tonique pour l'œcuménisme » vis-à-vis du brassage qu'elle provoque. Les catholiques découvrent en particulier que « l'humanité et la chrétienté ne se limitent pas aux frontières étriquées de leur canton ». Dans le rapprochement entre chrétiens, une

³⁶² CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Lettre de Valeri à Rodhain, 31 mai 1942.

³⁶³ ADSS, vol. 9, document 32, Lettre de Valeri à Maglione, Vichy, 25 janvier 1943, p. 103.

³⁶⁴ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Lettre de Valeri à Rodhain, 20 février 1943.

³⁶⁵ Cf. *infra*, « Entre dons influents et influence des dons ».

³⁶⁶ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Lettre de Valeri à Rodhain, 26 février 1944.

³⁶⁷ CNAEF, 3 CE 64, Prisonniers de guerre, Relations avec l'abbé Jean Rodhain, aumônier général des prisonniers de guerre (1941-1945) : Lettre de Rodhain à Valeri, 8 février 1943.

³⁶⁸ Klein, C., *Le diocèse...*, *op. cit.*, p. 119.

« œcuménicité de fait précède l'œcuménisme », la solidarité humaine qui se développe fait que « la théologie ne s'exprime jamais ». Ainsi, « c'est la liturgie du cœur pour tous les hommes », mais les aumôniers ne lâchent pas pour autant « un pouce de dogme »³⁶⁹.

Des sommes colossales versées par le Saint-Père à intervalles réguliers : de la politique des dons ou des dons politiques ?

La charité pontificale s'incarne également dans les largesses pécuniaires du successeur de saint Pierre. En effet, les dons jalonnent toute la captivité. Les lettres par lesquelles le Saint-Siège communique sa générosité, par l'intermédiaire de la nonciature de Valeri, se multiplient par dizaines. Ces subsides viennent en complément des envois de l'aumônerie générale de l'abbé Rodhain et sont utiles quand les fonds de l'œuvre parisienne viennent à manquer. Les lettres se ressemblent et portant le même message, la présentation d'un ou deux exemples par année suffit³⁷⁰.

Après avoir annoncé les dispositions facilitant le culte en mai 1941, Maglione déclare qu'avec une « paternelle bienveillance à Ses chers fils prisonniers »³⁷¹, le Saint-Père a chargé de remettre à l'aumônerie « la somme de 200 000 francs »³⁷². Ce premier don conséquent est suivi par quelques autres d'un montant similaire la même année³⁷³. Le 26 février 1942, le nonce apostolique de France en poste à Vichy fait savoir au cardinal Suhard qu'un nouveau don a été versé par le pape après qu'il « a appris avec une vive satisfaction que l'Aumônerie continue avec beaucoup de zèle son œuvre en faveur des prisonniers, et en félicitant tout spécialement l'abbé Rodhain et ses collaborateurs pour le travail accompli »³⁷⁴. Ce nouveau don s'élève à près de 300 000 francs, suivi d'un an plus tard par un don exceptionnel de 800 000 francs – soit près de 24 millions d'euros en 2022³⁷⁵. La Semaine Religieuse de Paris, en date du 4 septembre

³⁶⁹ Boniface, X., *L'Aumônerie militaire...*, *op. cit.*, p. 297.

³⁷⁰ Pour un référencement plus exhaustif de l'ensemble des dons en faveur des prisonniers français en Allemagne par le Saint-Siège, voir MAE, Guerre 1939-1945 – Londres/Alger, Alger juin 1943-septembre 1944, vol. 1373, Relations avec le Saint-Siège : Quelques traits de l'activité bienfaitrice du Saint-Siège en faveur des populations, des prisonniers et des internés français (1940-1944).

³⁷¹ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Lettre de Valeri à Suhard, 29 mai 1941.

³⁷² *Ibid.*

³⁷³ MAE, Guerre 1939-1945 – Londres/Alger, Alger juin 1943-septembre 1944, vol. 1373, Relations avec le Saint-Siège : « Quelques traits de l'activité bienfaitrice du SS en faveur des populations, des prisonniers et des internes français (1940-1944) », daté du 5 mai 1944, prouve que c'est bel et bien le premier don.

³⁷⁴ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Lettre de Valeri à Suhard, 26 février 1942.

³⁷⁵ ADSS, vol. 9, document 1, Lettre de Maglione à Valeri, Vatican, 1^{er} janvier 1943, p. 65.

1943, fait savoir qu'un « nouveau don de 150 000 francs »³⁷⁶ a été remis à l'aumônerie précisant que « nos prêtres et nos prisonniers seront sensibles à cette nouvelle marque d'intérêt du Souverain Pontife »³⁷⁷. Si ces dons peuvent déjà paraître généreux, d'autant plus qu'ils sont répétés bien au-delà des seuls exemples présentés, ce n'est rien en comparaison des dons de l'année 1944. Le mois de février semble propice à cet altruisme pontifical puisque dans une lettre du 26 février 1944, Valerio Valeri fait savoir à Rodhain que le pape lui fait remettre « la somme de deux millions trois cent mille fr. (2.300.000) »³⁷⁸ à « l'intention des prisonniers français, polonais, yougoslaves et alliés »³⁷⁹. Trois mois plus tard, le 30 mai 1944, c'est un autre don d'un million de francs « destiné aux prisonniers de guerre »³⁸⁰. Les largesses pontificales sont immenses et cela profite grandement aux prisonniers. Si ces dons sont si importants, c'est aussi car le pape connaît le travail effectué par Rodhain et les résultats que cela apporte, au bénéfice des prisonniers mais aussi pour le prestige du Saint-Siège.

Tous ces dons posent une question essentielle : s'agit-il de ce que l'on pourrait qualifier de « politique des dons », ou bien, est-ce des dons au caractère politique ? L'affirmative pourrait être utilisée pour ces deux conceptions. En effet, la première hypothèse se révèle juste au regard du caractère itératif de ces dons monétaires. Le pape peut raisonnablement estimer que l'aide la plus directe qu'il peut apporter aux PG est de pourvoir à leurs besoins matériels, auxquels répond l'aumônerie. Par causalité, lorsqu'il fait don de ces sommes à l'aumônerie, c'est, pour lui, faire don aux PG. Cette « politique des dons » répond sans aucun doute à l'impératif moral et à « l'exigence chrétienne de charité »³⁸¹ que lui incombe sa fonction de chef des chrétiens. Néanmoins, cette « politique des dons » n'est pas sans être politique, entendue comme œuvre politique. Deux faits sont à souligner. Lorsque le 26 février 1942 Valerio Valeri fait remettre au cardinal Suhard le don de 300 000 francs³⁸², Valeri fait également savoir que « le Saint-Siège ne manquera pas de mettre à la disposition des images et, si possible, des médailles »³⁸³ à l'effigie du Christ et de Pie XII, symboles que devra distribuer l'aumônerie. Les propos latents sont lourds de sens : faire savoir aux PG que l'aide qui leur est apportée provient en partie du

³⁷⁶ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Le Souverain Pontife et nos prisonniers, 4 septembre 1943.

³⁷⁷ *Ibid.*

³⁷⁸ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Lettre de Valeri à Rodhain, 26 février 1944.

³⁷⁹ *Ibid.*

³⁸⁰ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Lettre de Gerlier à Valeri, 29 mai 1944.

³⁸¹ Latour, F., *L'action du Saint-Siège...*, art. cit., p. 43.

³⁸² CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Lettre de Valeri à Suhard, 26 février 1942.

³⁸³ *Ibid.*

Saint-Siège, aide auréolée de la réciprocité relationnelle entre le gouvernement de Vichy et le Vatican. De même, le 4 septembre 1943, la Semaine Religieuse de Paris déclare que « cette somme emprunte aux graves circonstances de l'heure, une signification qui va au-delà de sa valeur matérielle »³⁸⁴ : la lucidité est de mise, les dons vont au-delà du seul caractère humanitaire.

Des envois de l'aumônerie générale marqués de l'estampille du Saint-Siège

Les dons d'argent ne sont pas les seuls dons auxquels se livre le Saint-Siège. Si les dons d'argent ont une influence sous-jacente, dissimulée, les PGF en perçoivent parfaitement le caractère³⁸⁵. En effet, dans son rapport annuel sur l'aumônerie qu'il dirige, Rodhain écrit, le 30 décembre 1941, à destination du Saint-Siège, que : « Le Souverain Pontife par son don magnifique du mois de mai a procuré un incalculable réconfort à des centaines de prêtres captifs »³⁸⁶ comme à leurs ouailles. Mais, plus encore, il est un don dont les prisonniers ont pleinement conscience, car visuel : les colis envoyés par l'aumônerie générale et marqués de l'estampille du Saint-Siège, en témoigne Rodhain : « De multiples lettres disent la joie causée à eux [les PG] et autour d'eux par l'arrivée des colis provenant d'un si illustre donateur »³⁸⁷. Les dons du pape lui procurent donc une reconnaissance immédiate tant dans sa personne, que dans son incarnation du catholicisme. En remerciant le pape, c'est la religion chrétienne qu'ils remercient.

Ces colis, envoyés avec le concours du Saint-Siège, peuvent renfermer des vivres, des vêtements, du matériel liturgique quand ce ne sont pas des livres³⁸⁸. Ainsi, nombreux sont les colis de toute sorte où est inscrite la mention : « Prochain colis vous est offert par S. S. Pontife ». Cette mention est peu ou prou requise par le Saint-Siège sous diverses formulations lorsque les sommes d'argent parviennent en France. Par ailleurs, dans une note³⁸⁹ du 4 novembre 1944, le nonce apostolique de France souhaite savoir s'il est possible d'imprimer les prochains livres à

³⁸⁴ CNAEF, 6 CO 51, Relations avec l'autorité ecclésiastique : Le Souverain Pontife et nos prisonniers, 4 septembre 1943.

³⁸⁵ Les prisonniers sont conscients des dons du Saint-Siège, en témoigne la lettre de Jean Rodhain à Valerio Valeri le 15 mai 1944. Voir CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain.

³⁸⁶ ADSS, vol. 8, document 101, Lettre de Suhard à Pie XII, Paris, 19 juin 1941, p. 214.

³⁸⁷ *Ibid.*

³⁸⁸ MAE, Guerre 1939-1945 – Londres/Alger, Alger juin 1943-septembre 1944, vol. 1373, relations avec le Saint-Siège : Quelques traits de l'activité bienfaisante du Saint-Siège en faveur des populations, des prisonniers et des internés français (1940-1944).

³⁸⁹ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Réponse à une note du 4 février 1944.

distribuer « avec mention « Offert par le Souverain Pontife » »³⁹⁰. Des colis jusqu'à leur contenu, le Saint-Siège estampille autant que possible. La « politique des dons » du Saint-Siège ne peut être comprise isolément, dans sa seule mesure financière, la logique est plus profonde et elle se doit de s'ancrer jusque dans sa vision matérielle par les PG. Le Saint-Siège exerce une influence d'abord visuelle, puis comportementale – la joie des PG de recevoir de tels cadeaux est perceptible dans les différentes lettres adressées au Souverain Pontife³⁹¹ – et, enfin, symboliquement, morale.

Une lettre du cardinal Maglione adressée à l'abbé Rodhain en date du 21 décembre 1943, fait état des « prisonniers de guerre français [qui] s'adressent de temps à autre au Saint-Père soit pour le remercier d'un colis soit pour lui exposer leurs nécessités spirituelles, L'assurer de leur filiales prières et implorer la bénédiction apostolique »³⁹². Le crédit que cherche à s'assurer le Saint-Siège lui est accordé, par la reconnaissance que lui témoignent les PG. L'influence que cherche à exercer le Saint-Père n'est ainsi pas vaine et, pour reprendre les mots de l'historien Sébastien Farré, l'usage des colis par le Saint-Siège « est d'abord le fruit du développement des moyens d'intervention des organisations philanthropiques »³⁹³. Et d'ajouter que cet usage relève d'une véritable « politique de mobilisation »³⁹⁴. Pour le Saint-Siège la mobilisation de cette masse de PG s'orchestre tant sur le plan spirituel que politique. En outre, un rapport trouvé dans les archives de la *Commissione Soccorsi*, émis par la Secrétairerie d'Etat, résume parfaitement la position du Saint-Siège au prisme de l'envoi de colis : il s'agit de faire acte de charité afin de « participer sans que le Saint-Siège paraisse, pour autant, mêlé à des questions politiques »³⁹⁵. Ainsi, si la diplomatie du Saint-Siège se veut politico-humanitaire, elle est avant tout humanitaire, de peur que le politique ne l'empêche d'exercer cette œuvre charitable qui lui est chère.

Ainsi, l'aumônerie de l'abbé Rodhain n'est pas tant essentielle pour les prisonniers de guerre français eux-mêmes que pour Pie XII et sa charité. Ce dernier voit à travers Rodhain un véritable interstice qui, non seulement, lui permet d'atteindre l'ensemble des PG et de leur faire

³⁹⁰ *Ibid.*

³⁹¹ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Lettre du cardinal Maglione à l'abbé Rodhain, 21 décembre 1943.

³⁹² *Ibid.*

³⁹³ Farré, Sébastien, *Colis de guerre : secours alimentaire et organisations humanitaires, 1914-1947*, Rennes, PUR, 2014, p. 21.

³⁹⁴ *Ibid.*

³⁹⁵ AAV, Commissione Soccorsi, 164, 67 : Rapport de la Secrétairerie d'Etat, Vatican, 21 décembre 1943.

voir que la charité catholique est indifférenciée et sans limites, mais lui offre aussi la possibilité d'exposer aux différents gouvernements, dont Vichy en premier lieu, l'aide dont il peut être le bienfaiteur. En somme, l'œuvre de Jean Rodhain est un moyen tant religieux, diplomatique, qu'humanitaire par lequel le souverain pontife expose les largesses charitables de l'Église catholique au reste du monde, légitimant ainsi sa volonté d'accéder au concert des nations dans lequel il estime qu'une place lui revient de jure et *de facto*.

Chapitre 4 – Un modèle pastoral ébréché : l'aumônier, un nouveau guide spirituel à la stature souveraine ?

« La véritable aumônerie des prisonniers, est là-bas le long de ces routes prussiennes, au fond de ces forêts de Silésie au milieu de ces usines de tout le Reich »³⁹⁶. Le pastoralat qui avait cours en France ne peut plus l'être dans les camps de prisonniers, c'est une redéfinition complète et un nouveau modèle pastoral qui s'incarne à travers la figure de l'aumônier qui est, désormais, la seule autorité ecclésiastique à laquelle les prisonniers se confrontent. L'aumônier ou le prêtre prisonnier se voient conférer une véritable stature souveraine avec laquelle émerge un nouveau paradigme de gouvernementalité où ceux-ci viennent à prendre une place prépondérante dans l'institution ecclésiastique. Une nouvelle vie religieuse s'organise au prisme de l'Église de la captivité, adaptée aux conditions du temps et bouleversant les coutumes religieuses antérieures. Cette Église de la captivité propose une spiritualité renouvelée qui rapproche les ouailles de leurs guides spirituels, le sacré et le profane s'entremêlent car « il n'est guère de système religieux [...] où les catégories du pur et de l'impur ne jouent un rôle fondamental »³⁹⁷. La redécouverte de la religion catholique par les PGF sonne comme le commencement d'une nouvelle ère évangélique : la rechristianisation de la France au prisme de la gouvernementalité des prêtres et aumôniers. Ce chapitre s'intéresse donc à la façon dont la religion est redéfinie tant dans son modèle pastoral que dans son mode de fonctionnement

A) Du champ de bataille aux camps de prisonniers de guerre, le pastoralat ébranlé

La vie en captivité est une vie où le corps et l'esprit sont esseulés, le pastoralat et la communion entre le fidèle et Dieu en sont également meurtris et s'en trouvent radicalement bouleversés. Nombreux sont les prêtres qui au début de la captivité ne trouvent même plus la force de communier avec leurs fidèles, quand ce ne sont pas les fidèles qui ne sont disposés à communier.

³⁹⁶ ADP, 1 D 14, vol. 7, dossier 6, Prisonniers de guerre, déportés, internés : L'aumônerie générale des prisonniers et déportés.

³⁹⁷ Caillois, Roger, *L'Homme et le Sacré*, Paris, Gallimard, 1950, p. 31.

1) Les prêtres prisonniers, entre déracinement et conviction

Coupés du monde, de leur univers intime comme collectif, les PG se retrouvent cantonnés dans d'humides baraquements en terre ennemie. Malgré leur ascétisme, les prêtres sont des hommes, les douleurs et les privations sont ressenties tout aussi durement que chez leurs camarades laïcs. Les PG voient leurs prêtres dans leur intimité la plus profonde, le profane l'emporte sur leur sacerdoce. L'abbé Ulrich dans une causerie prononcée sur Radio Vatican déclare que « la captivité dépouille le prêtre de cette auréole factice et le lave de cette injuste flétrissure en dévoilant sa vie privée aux yeux de tous »³⁹⁸. Il n'est plus « l'intellectuel »³⁹⁹ ou le « bourgeois »⁴⁰⁰, il est celui qui, comme eux, lave sa vaisselle, son linge, souffre physiquement des conditions climatiques mais souffre aussi moralement. Ses faiblesses n'échappent à aucun prisonnier, « oui, le prêtre est un homme comme les autres, telle est bien la découverte bouleversante que beaucoup d'âmes ont faite en captivité »⁴⁰¹, il est un simple « gefang comme les autres »⁴⁰².

Charles Klein parle d'une psychologie des prisonniers tributaire de l'effondrement des valeurs consacrées et de la disparition des liens hiérarchiques sociaux, causées par la défaite⁴⁰³. En somme, d'une défaite totale et d'une civilisation en déliquescence, en l'occurrence française. Les aumôniers, aux premières loges de cette décrépitude, se révèlent être de puissants leviers de bascule. En effet, « tout le monde voit aussi comment [le prêtre] trouve dans la foi, dans la prière, et au sacrifice de la Messe, la force qui manque à tant d'autres pour surmonter leur propre faiblesse »⁴⁰⁴. Les valeurs judéo-chrétiennes pluriséculaires profitent alors de cette défaite. Si d'abord ces valeurs s'effondrent, elles ne tardent pas à être ressuscitées, car, à travers le prêtre, les PG « découvrent l'action et la vie de Dieu, ils ont la révélation de Dieu qui seule peut expliquer certains sourires, certaines tendresses, et disons-le, certains héroïsmes »⁴⁰⁵. La perception des valeurs chrétiennes et de sa charité sont immédiates par les PG.

³⁹⁸ AN, 72AJ 304, Vie intellectuelle dans les camps : Causerie faite par l'Abbé Ulrich sur la vie religieuse en captivité.

³⁹⁹ *Ibid.*

⁴⁰⁰ *Ibid.*

⁴⁰¹ *Ibid.*

⁴⁰² Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 49.

⁴⁰³ *Ibid.*, p. 11.

⁴⁰⁴ AN, 72AJ 304, Vie intellectuelle dans les camps : Causerie faite par l'Abbé Ulrich sur la vie religieuse en captivité.

⁴⁰⁵ *Ibid.*

Les prêtres n'ont pas souhaité ce déracinement, et alors que les conventions sont précises sur la détention du personnel sanitaire et religieux, « beaucoup de ces prêtres, malgré les possibilités de rapatriement qui s'offraient à eux sont restés volontairement en captivité sachant que leur présence y était nécessaire et quel réconfort spirituel ils apportaient à leurs camarades tout au long de ces interminables journées qui se succèdent au rythme monotone de gestes toujours semblables et dans un horizon immuable »⁴⁰⁶. Certains prêtres malades n'hésitent pas à revenir auprès de leurs camarades⁴⁰⁷, le sacerdoce des barbelés est conçu comme un sacrifice ultime, même lorsque la famille du prêtre en pâtit et qu'il pourrait retourner à leurs côtés⁴⁰⁸. Le déracinement des prêtres ne les conduit pas vers une torpeur où le prêtre pourrait se laisser aller, ils puisent leur force dans cette « joie de réconforter les cœurs exilés, [ce qui vaut bien] la peine d'être et de rester exilé »⁴⁰⁹ selon les propres dires d'un aumônier en 1941. Cette captivité est, toute proportion gardée, une opportunité à leur égard, elle leur permet de se rapprocher des ouailles et de les mener naturellement vers la religion. La peur des premiers temps d'être sujet à l'oubli – par leur paroisse, leurs fidèles, leur évêque ou bien même l'Église – se dissipe et c'est une filiation d'abord fraternelle par laquelle se développe une filiation spirituelle renouvelée et renforcée.

2) Des camps différents pour un apostolat différencié ?

Une vie de travail au stalag contre une vie « oisive »⁴¹⁰ à l'oflag ?

En dépit de toutes les bonnes volontés de l'Aumônerie générale des prisonniers de guerre et des communautés chrétiennes qui se forment autour des aumôniers dans les camps, « il ne faudrait pas croire que la vie religieuse finit par devenir facile pour tous les P.G., voire même, pour certains, possible et durable »⁴¹¹.

⁴⁰⁶ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : L'aumônerie des prisonniers de guerre, dans les camps et en France.

⁴⁰⁷ AN, 72AJ 304, Vie intellectuelle dans les camps : Causerie faite par l'Abbé Ulrich sur la vie religieuse en captivité.

⁴⁰⁸ *Ibid.*

⁴⁰⁹ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : L'aumônerie des prisonniers de guerre, dans les camps et en France.

⁴¹⁰ Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, 46.

⁴¹¹ Durand, Y., *La captivité...*, *op. cit.*, p. 284.

Dans les oflags, dépourvus du labeur quotidien⁴¹², l'apostolat des aumôniers est de tous les instants luttant en permanence contre « la psychose des barbelés »⁴¹³, car les « officiers prisonniers vivent claustrés »⁴¹⁴. Ils n'ont pas de repères journaliers si ce n'est l'appel du matin, l'Église comme institution structurante du temps quotidien depuis des siècles voit là un réel avantage : sortir ces hommes « désœuvrés »⁴¹⁵ de leur vie oisive pour les faire rencontrer Dieu. Ainsi, face à l'« écrasement spirituel » des prisonniers des kommandos, un extraordinaire « sursaut religieux » se dessine chez les prisonniers des camps⁴¹⁶. La (re)découverte de la prière et de la confession est un temps fort, signes d'un retour vers un état plus primitif. Indéniablement, « la vie chrétienne a pris une grande place dans leur existence »⁴¹⁷. De plus, les officiers ont cette chance d'être guidés dans leur foi car les oflags abondent d'aumôniers et de prêtres. En grande majorité les prêtres captifs sont à leurs côtés. Ainsi, une brochure sur la vie des prisonniers de guerre dans un oflag d'Allemagne indéfini, indique que ce seul oflag ne compte pas moins de 27 prêtres⁴¹⁸, tandis que « dans de multitudes de cas »⁴¹⁹, les kommandos peuvent ne pas voir un seul prêtre pendant des mois⁴²⁰. À l'inverse de l'inexistence de la vie religieuse dans les kommandos, dans les oflags des messes sont dites de 6h à 11h tous les jours, plus de 40 communions sont distribuées chaque jour et deux prières ont encore lieu chaque soir : face à cela il est impossible de ne pas dire « que la liberté religieuse est réelle »⁴²¹, surtout à partir du printemps 1941. De même, les activités ayant trait à la religion sont multiples : universités, cours de théologie, conférences de Saint-Vincent-de-Paul, groupes d'action catholique, etc.⁴²² Ainsi, la vie religieuse est épanouie et s'exerce pleinement chez les officiers français bien que, dans ses prémices, elle soit informelle⁴²³, car confiée au clergé allemand. Elle devient pleine et indépendante par l'ordonnance de l'OKW du 12 mai 1941⁴²⁴.

⁴¹² La Convention de Genève stipule que les officiers de la puissance ennemie en captivité ne doivent pas travailler.

⁴¹³ ADP, 1 D 14, vol. 7, dossier 6, Prisonniers de guerre, déportés, internés : La vie morale des PG.

⁴¹⁴ Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 44.

⁴¹⁵ *Ibid.*, p. 46.

⁴¹⁶ *Ibid.*

⁴¹⁷ AN, 72 AJ 1863, Pie XII et la France : La vie des officiers prisonniers dans un oflag d'Allemagne.

⁴¹⁸ *Ibid.*

⁴¹⁹ Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 66.

⁴²⁰ *Ibid.*

⁴²¹ Durand, Y., *La captivité...*, *op. cit.*, p. 284.

⁴²² *Ibid.*

⁴²³ Moreau, Jean-Bernard, « Attitudes, moral et opinions des officiers français prisonniers de guerre en Allemagne (1940-1945) », thèse d'histoire, dir. D. Barjot, université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, Atelier national de Reproduction des Thèses, Lille, 2002, 297 p., p. 233.

⁴²⁴ Cette ordonnance confie intégralement aux « ecclésiastiques de la puissance ennemie en captivité » le soin du service religieux.

Face à cette vie religieuse foisonnante des oflags, les stalags sont différemment pourvus, mais au camp central le culte et la vie religieuse prennent une intensité spectaculaire « qui étonnera et émerveillera ceux qui, en France, ignoreront longtemps la misère spirituelle des kommandos »⁴²⁵. En effet, les kommandos ne connaissent pas ou très peu les offices et les prêtres. Un rapport de Rodhain remis à Georges Scapini à la fin de l'année 1941⁴²⁶ témoigne des conditions d'apostolat épouvantables auxquelles sont confrontés les prêtres prisonniers et leurs ouailles, notamment dans les kommandos. Certains aumôniers des oflags aimeraient être autorisés à visiter leurs camarades des détachements mais très souvent les autorités allemandes les refusent⁴²⁷. Les délégués de la Croix-Rouge peinent à intervenir pour faire appliquer la Convention de Genève⁴²⁸. Au-delà même de la possibilité d'apostolat, quand celui-ci est envisageable⁴²⁹, le prêtre est confronté au « poids d'une vie presque uniquement matérielle »⁴³⁰. Les PGF des kommandos n'ont pas le loisir de s'évader par des discussions philosophiques ou théologiques. Le labeur devance la conscience et s'installe alors une « sorte de semi-léthargie spirituelle autant que morale »⁴³¹. Un prêtre écrit à l'évêque de Grenoble que, parti du camp pour un kommando, son apostolat est « un peu extraordinaire avec fort peu de possibilités d'action directe et de grandes difficultés »⁴³². Le problème majeur n'est pas tant l'impossibilité de desserte religieuse des kommandos, mais plutôt le nombre de PGF qui y demeurent. Ainsi, un aumônier, le 11 juin 1941, déclare à Rodhain que près de 50 000 prisonniers des kommandos de son stalag – le IX A – ne sont pas desservis spirituellement et il aimerait y envoyer dix aumôniers, mais les objets liturgiques manquent grandement⁴³³.

Malgré l'assouplissement des dispositions par le décret de l'OKW du printemps 1941, l'amiral Darlan, le 11 décembre, demande expressément à Scapini de faire lever les obstacles qui obstruent à sa stricte application. Darlan relève qu'il est nécessaire que « les ecclésiastiques en surnombre dans les camps [soient] répartis dans les détachements de travail, où, tout en accomplissant la même besogne que les autres prisonniers, ils [soient] en

⁴²⁵ Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 42.

⁴²⁶ AN, F9 2688, Aumônerie : Rapport de Rodhain à Scapini, sur les conditions d'apostolat dans les différents stalags, octobre 1941.

⁴²⁷ Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 111.

⁴²⁸ Durand, Y., *La captivité...*, *op. cit.*, p. 284.

⁴²⁹ C'est-à-dire quand un prêtre est présent et, plus encore, qu'il dispose d'objets liturgiques.

⁴³⁰ Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 47.

⁴³¹ Durand, Y., *La captivité...*, *op. cit.*, p. 285.

⁴³² CNAEF, 6 CO 61, Situation en France pendant la guerre, prises de positions de l'épiscopat : Lettre d'un prêtre à l'évêque de Grenoble.

⁴³³ CNAEF, 3 CE 64, Prisonniers de guerre, Relations avec l'abbé Jean Rodhain, aumônier général des prisonniers de guerre (1941-1945) : Lettre de l'aumônier Robert Petit à Rodhain, 11 juin 1941.

mesure d'exercer leur ministère »⁴³⁴. Le 2 janvier 1942 une circulaire est envoyée à tous les kommandos du stalag XII B où il est mis en exergue toute la difficulté de n'avoir même qu'un seul prêtre pour les kommandos⁴³⁵. De surcroît, le 22 janvier 1942, Rodhain explique à Scapini qu'il est plus que laborieux de mettre en œuvre l'exercice du culte religieux dans les kommandos. De fait, cette bataille de l'expansion du culte religieux est quelque peu vaine puisqu'en septembre 1942, Rodhain relève que seulement un tiers des kommandos voit un prêtre occasionnellement⁴³⁶. En 1943, la situation n'a malheureusement pas grandement changé. À l'occasion de la fête de Pâques 1943, l'abbé Rodhain entreprend un voyage en Allemagne pour relever les situations d'exercice du culte selon les camps et, sans grande précision sur le cadre géographique, il s'étonne et se désespère que sur « 400 prêtres en oflag une trentaine seulement ont pu être envoyés en kommandos »⁴³⁷. Ainsi, les détachements manquent à la fois de temps et de prêtres pour être le terreau fertile sur lequel l'Église pourrait s'appuyer.

3) La guerre, un temps pour retrouver « l'esprit des origines » ?

En avril 1943, après une retraite du stalag VI G, l'abbé Rodhain écrit un rapport sur la vie sacerdotale dans les camps, rapport remis au nonce Valerio Valeri le 25 avril 1943. Sa première phrase résonne comme l'écho d'une victoire personnelle, tout autant que collective pour l'Église toute entière. En effet, l'aumônier général écrit que « l'Église que nous composons réalisa à la lettre l'esprit des origines »⁴³⁸. Aussi comprend-on assez aisément la conception du sacerdoce des prêtres prisonniers et des aumôniers par l'Église des barbelés. Il y a une véritable volonté de retour plein et entier aux origines, au christianisme originel, conceptualisé au prisme du pastorat primitif, celui du berger guidant son troupeau, sans ne laisser aucune brebis derrière lui. Une déclaration des cardinaux et archevêques de la zone occupée de juillet 1941 à destination des prisonniers de guerre stipule ainsi qu'il faut se « maintenir dans la ligne de l'orthodoxie avec un attachement indéfectible à la Chaire de Pierre

⁴³⁴ AN, F9, 2315, Cultes : Lettre de Darlan à Scapini, 11 décembre 1941.

⁴³⁵ AN, F9, 2315, Cultes : Circulaire envoyée à tous les kommandos du Stalag XII B.

⁴³⁶ Durand, Y., *La captivité...*, *op. cit.*, p. 284.

⁴³⁷ AAV, L'archivio della Commissione Soccorsi (1939-1958), 162 : Compte-rendu du 2^{ème} voyage de l'Aumônier général, voyage à l'occasion de la fête de Pâques 1943. Rédigé le 10 juillet 1943.

⁴³⁸ AAV, L'archivio della Commissione Soccorsi (1939-1958), 162 : La vie sacerdotale dans les camps (compte rendu d'une retraite au Stalag VI/G), 25 avril 1943 – Rodhain.

et au Magistère ordinaire de l'Église »⁴³⁹. Cette prière semble avoir été entendue puisque l'abbé Rodhain évoque la sainte réalisation de l'esprit originel du christianisme.

La réalisation de cet esprit originel est toutefois intrinsèquement liée à la guerre et sans elle, elle n'aurait peut-être jamais eu cours. En effet, les camps de prisonniers de guerre l'ont grandement favorisé. Tout d'abord, il faut souligner que le camp de prisonniers symbolise l'enfermement. De plus, cet enfermement crée un microcosme propre à chaque camp. Ce microcosme est alors modelé *in medias res* par les hommes les plus influents du camp. Assez vite, les aumôniers et prêtres prisonniers obtiennent une préséance sur leurs compagnons et modèlent donc – toutes proportions gardées néanmoins – la vie ordinaire des camps, où la religion trouve alors un poids conséquent⁴⁴⁰. À cela s'ajoutent l'ennui, la lassitude, la peur, l'inconfort, le désarroi, de multiples traumatismes, tout ce que la guerre, l'éloignement des siens et la captivité peuvent générer de plus atroce. De surcroît, les camps placent les prisonniers directement face à la mort. Lorsque, pour la seule fois du conflit, le nonce Orsengio est autorisé à visiter un camp au début de l'année 1941, il écrit dans son rapport : « on a la sensation que la mort règne dans toute cette enceinte »⁴⁴¹. Cette situation apparaît peu ou prou profitable aux aumôniers et à l'Église. En effet, face à la crainte de possibles derniers jours, l'apostolat qui se développe touche les prisonniers au plus profond de leur âme. Délaissés de leur confort de vie habituel et conscients des risques encourus, tout semble propice pour le développement d'un pastorat primitif où salut, loi et vérité prendront tout leur sens.

Le thème du salut est radicalement important dans l'expérience des camps mais celui-ci est développé *infra* sous l'angle de la simplification de la vie religieuse pour les ouailles. Concernant, la loi, selon l'analyse que Michel Foucault fait du pastorat primitif dans son cours de 1978 au Collège de France, il s'agit d'une forme de surveillance immédiate des brebis par leur berger, des prisonniers par leurs aumôniers. En effet, Foucault estime que chaque brebis est prise individuellement puis jugée pour ce qu'elle est en fonction de son environnement et des circonstances de sa vie. Or, la guerre, par le biais des camps comme des combats, favorise des circonstances de vie similaires pour chacun des soldats. Bien que vécue différemment, la guerre propose une unicité du modèle. Ainsi, cette dernière favorise une loi où la surveillance du berger se transpose sur l'ensemble du groupe sans rencontrer de difficultés majeures d'interprétation de la conscience des individus. Aussi, si le pastorat primitif selon Foucault

⁴³⁹ CNAEF, 6 CO 3, déclaration des cardinaux et archevêques de la zone occupée de juillet 1941.

⁴⁴⁰ Cf., Klein, Charles, *Le Diocèse...*, *op. cit.*

⁴⁴¹ AAV, L'archivio della Commissione Soccorsi (1939-1958), 162 : Visita ai sacerdoti prigionieri di guerra, Progetto, 14 février 1941, rapport de l'ambassade de France près le Saint-Siège pour le gouvernement français.

propose une surveillance du berger qui oriente vers une spiritualité individualisante pour chacune des brebis, le pastorat primitif qui se développe dans les camps semble davantage être tourné vers une loi générale où, par l'expérience commune et une conjonction de l'individu avec le collectif, c'est une spiritualité communautaire qui émerge. La guerre est alors nécessaire pour retrouver une symbiose dans la croyance dans la mesure où elle fait partager des expériences communes. La foi qui en résulterait serait donc une foi grandie et affermie par la dépendance du groupe à son berger, le jugement de ce dernier ne s'exercerait plus seulement sur une brebis mais sur l'ensemble du troupeau et contrevenir à la loi imposée pour un individu isolé reviendrait à contrevenir au groupe tout entier. Enfin, Foucault développe l'idée de vérité dans son analyse du pastorat primitif. Cette vérité doit se concevoir comme un exercice de révélation pour la brebis qui doit tout admettre de sa vie, jusqu'à la moindre de ses pensées. Or, cette vérité – bien qu'elle soit personnelle pour bien des pensées – devient collective lorsqu'il s'agit des actes. En effet, les PG, vivant en communauté, sont constamment en présence de leurs camarades. De fait, il est difficile d'agir en contradiction avec les intérêts du groupe. Ainsi, il y a dans les camps une objectivité de la vérité qui se forme au regard même des conditions de vie. Le critère de vérité du pastorat primitif se voit donc respecté et permet d'établir un lien encore plus étroit entre le berger et son troupeau. En outre, le pastorat chrétien primitif tel que défini par Foucault se reflète dans les camps, donnant crédit à « l'esprit des origines » dont témoigne Rodhain.

Toutefois, il me semble nécessaire d'apporter deux éléments qui contrastent avec la pastorale chrétienne foucauldienne. Le premier, en ce qui concerne le gouvernement des âmes par le berger. Foucault estime qu'il ne peut y avoir de réel gouvernement des âmes sans une liberté totale de celles-ci, donc une liberté totale des hommes. Cependant, eu égard à la situation carcérale des camps, cette liberté ne peut pas exister. Deuxièmement, Foucault déclare en 1978 que le christianisme n'est pas « une religion de la communauté »⁴⁴². Néanmoins, la pastorale chrétienne qui se développe dans les camps de la Seconde Guerre mondiale se veut intrinsèquement communautaire. En effet, la religion permet de lier les prisonniers par une croyance transcendante, qui explique notamment la piété flamboyante relevée dans les premiers temps de la captivité. Certes, ce lien religieux, qui se fait communautaire, se détériore à mesure que la captivité se prolonge, mais il est certain qu'il existe tout ou partie de la détention des PG. Ainsi, bien que le phénomène doit être nuancé, la pastorale chrétienne des camps de prisonniers de guerre coïncide grandement avec les préceptes du pastorat primitif chrétien

⁴⁴² M. Foucault, Sécurité, territoire, population, op. cit., p. 218.

formulé par Michel Foucault, permettant – sans outre mesure – de retrouver « l'esprit des origines ».

B) L'habitus clérical bousculé : une adaptation des pratiques religieuses

En captivité, la liturgie ne peut être exercée de façon précise et codifiée, les prêtres doivent adapter leurs pratiques cultuelles au(x) temp(s) de la captivité et sont obligés de composer avec le manque de matériel liturgique, les interdictions qui les frappent parfois, le travail des prisonniers, le manque de légitimité pour consacrer, le temps inadapté pour communier... Face à de très, voire trop, nombreux problèmes, les aumôniers et prêtres prisonniers se voient dans l'obligation de nécessairement adapter leur pratique religieuse. Devant ce fait, les autorités ecclésiastiques du Vatican sont, quant à elles, obligées de concéder ces adaptations et des pouvoirs spéciaux pour les prêtres.

1) Le dépouillement liturgique

La liturgie chrétienne qui se développe dans les camps de prisonniers de guerre peut s'attacher, en bien des points, à un esprit préconciliaire. En effet, le concile de Vatican II, ouvert par Jean XXIII en 1962 et clôturé par Paul VI en 1965, répond à un triptyque, qui s'établit déjà dans les camps en 1940, selon lequel l'Église doit promouvoir le développement de la foi⁴⁴³, assurer le renouveau d'une morale chrétienne pluriséculaire⁴⁴⁴, mais aussi, et surtout, adapter l'Église et ses dogmes au temps présent⁴⁴⁵. L'un de ces dogmes n'est autre

⁴⁴³ Voir Actes du Concile de Vatican II : Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps *GAUDIUM ET SPES* (https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html) ; Décret sur l'apostolat des laïcs *APOSTOLICAM ACTUOSITATEM* (https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decree_19651118_apostolicam-actuositatem_fr.html).

⁴⁴⁴ Voir Actes du Concile de Vatican II : Constitution dogmatique sur la révélation divine *DEI VERBUM* (https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19651118_dei-verbum_fr.html) ; Constitution dogmatique sur l'Église *LUMEN GENTIUM* (https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19641121_lumen-gentium_fr.html).

⁴⁴⁵ Voir Actes du Concile de Vatican II : Constitution sur la sainte liturgie *SACROSANCTUM CONCILIUM* (https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19631204_sacrosanctum-concilium_fr.html) ; Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse

que la liturgie chrétienne et l'indispensable adaptation des gestes hiératiques au monde nouveau qui s'incarne en premier lieu par les camps de PG, l'Église de la captivité. Avant même le concile Vatican II, Pie XII prend conscience du problème posé par une liturgie inadaptée et de sa transformation progressive par le biais de l'Église de la captivité. De fait, afin que les bénéfices du « diocèse des barbelés » ne soient pas vains, le pape Pacelli publie l'encyclique *Mediator Dei*, le 20 novembre 1947, qui simplifie les principes liturgiques pour l'ensemble des catholiques.

Au cours de la captivité française en mains allemandes, selon les rapports établis par l'Aumônerie générale en 1945, c'est plus de trois millions de messes qui sont célébrées dans les camps allemands par le million et demi de PGF⁴⁴⁶. Pour répondre à cette effervescence religieuse, les prêtres prisonniers et la hiérarchie catholique ont de suite conscience qu'ils doivent consacrer des offices religieux où la liturgie chrétienne traditionnelle extrêmement codifiée⁴⁴⁷ serait atténuée. En effet, pour pallier une potentielle lassitude et un probable désintéressement futur des ouailles, Pie XII autorise que la liturgie soit dépouillée. Ce dépouillement est essentiel et quasi-immédiat à l'entrée en captivité. C'est le *Vicarium Castrensis* accordé le 8 décembre 1939 qui autorise une messe simple, vidée « de tout ce qui l'alourdissait : prône, avis, recommandations, triple the pendant le Credo... »⁴⁴⁸. Les aumôniers sont également autorisés à « célébrer la messe le soir »⁴⁴⁹. Néanmoins, Pie XII, dans son *Exhortation Pontificale*, s'attache à rappeler que « vous [les prêtres] ne devez pas dépouiller de l'esprit qui présidait à votre activité habituelle »⁴⁵⁰. Valerio Valeri dans une lettre du 29 mai 1941 signale que les prêtres peuvent continuer à user des prérogatives déjà concédées pour le secours des âmes, ce rappel se devine en miroir de la vie de labour qui préside dans bien des stalags. En outre, cet esprit préconciliaire peut se joindre aux quelques mots d'Etienne Fouilloux : les « synodes de Sagan ont entériné des aménagements en matière de morale, et surtout de liturgie, qui annoncent sur plus d'un point les évolutions d'après-

PERFECTAE CARITATE (https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decree_19651028_perfectae-caritatis_fr.html).

⁴⁴⁶ CNAEF, 3 CE 64, Prisonniers de guerre, Relations avec l'abbé Jean Rodhain, aumônier général des prisonniers de guerre (1941-1945) : Note de Jean Rodhain, 1945.

⁴⁴⁷ Voir Metzger, Marcel, *Histoire de la liturgie : les grandes étapes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

⁴⁴⁸ Fouilloux, E., *Les chrétiens...*, *op. cit.*, p. 184.

⁴⁴⁹ MAE, Guerre 1939-1945 – Londres/Alger, Alger juin 1943-septembre 1944, vol. 1373, relations avec le Saint-Siège : Quelques traits de l'activité bienfaisante du Saint-Siège en faveur des populations, des prisonniers et des internés français (1940-1944).

⁴⁵⁰ Voir *ASPERIS COMMOTI*, Exhortation Pontificale de Pie XII, le 8 décembre 1939, https://www.vatican.va/content/piusxii/it/apost_exhortations/documents/hf_pxii_exh_19391208_asperiscommoti.html.

guerre »⁴⁵¹. La liturgie concentrationnaire est ainsi l'embryon de la forme extraordinaire du rite romain initié par le pape Paul VI dans le contexte de Vatican II.

Si ce dépouillement facilite incontestablement le culte religieux pour le PG, il en est de même pour l'exercice des prêtres, pour qui, cette nouvelle façon de pratiquer la religion implique « une adaptation de l'habitus clérical soigneusement rôdé par des années de formation et de pratique antérieures »⁴⁵². Le principal avantage réside en ce que cette liturgie nouvelle parle davantage aux masses, au sens propre comme figuré. En effet, le latin étant abandonné pour la langue vernaculaire⁴⁵³, les prisonniers sont plus à même de comprendre et de s'intéresser à la messe. Dans un dossier constitué de différents éléments par l'aumônier Pierre Petit du stalag VIII C, Etienne Fouilloux a repris les propos suivants : « La messe reste la grande affaire. L'office auquel chacun s'attache à faire mieux comprendre, mieux aimer. Face au peuple, il a des avantages. Dialogué, dans la mesure où ce dialogue consiste à répondre en commun aux prières liturgiques, il apparaît plus vivant. Chanté, il prend tout son sens »⁴⁵⁴. On comprend donc que si les aumôniers souhaitent convertir et entretenir les âmes des hommes qui sont à leurs côtés, ils doivent abandonner toute prétention de supériorité qui, même si elle est non voulue et insidieuse, passe par des rites très codifiés, archaïques et, qui plus est, en langue latine. Ainsi, dans la mesure où la langue française est employée, les PG reviennent à la messe plus aisément et plus souvent dans un esprit communautaire⁴⁵⁵. Parfois, ils sont même à l'origine de demandes pour d'autres messes. L'abandon du latin révèle un troisième avantage : le prêtre qui parle français est considéré comme l'égal de ses compagnons de fortune. Il n'apparaît plus comme « un être mythique et angélisé »⁴⁵⁶, souvent « inaccessible »⁴⁵⁷ des fidèles et qui ne les comprend pas vraiment : il est l'un des leurs.

2) Des pouvoirs spéciaux pour les prêtres

⁴⁵¹ Fouilloux, E., *Les chrétiens...*, *op. cit.*, p. 184.

⁴⁵² *Ibid.*

⁴⁵³ Debons, D., *L'assistance spirituelle...*, *op. cit.*, p. 314.

⁴⁵⁴ Fouilloux, E., *Les chrétiens...*, *op. cit.*, p. 184.

⁴⁵⁵ Boniface, Xavier, *L'Aumônerie militaire française (1914-1962)*, Paris, Les éditions du Cerf, 2001, p. 304.

⁴⁵⁶ AN, 72 AJ 304, Vie intellectuelle dans les camps : Causerie faite par l'Abbé Ulrich sur la vie religieuse en captivité.

⁴⁵⁷ *Ibid.*

En sus de la liturgie dépouillée, l'*habitus* clérical se heurte à l'acquisition de pouvoirs spéciaux par les prêtres. Ces pouvoirs spéciaux et « temporaires »⁴⁵⁸ sont concédés par le pape au fil du prolongement de la captivité, bien que la plupart soient accordés par l'Exhortation pontificale du 8 décembre 1939, plus de six mois avant les premiers prisonniers de guerre français. Ces pouvoirs sont prévus pour durer « jusqu'à la conclusion de la paix »⁴⁵⁹.

Dès le début du conflit le cardinal Jean Verdier, archevêque de Paris et délégué du Saint-Siège pour les Armées de Terre et de l'Air, s'empresse d'obtenir du Souverain Pontife des indults pour les soldats et leurs aumôniers tandis que les combats n'ont alors pas cours. Les indults relèvent du droit canonique, formant une concession, un privilège accordé par le pape, lequel privilège déroge à la règle générale⁴⁶⁰. De nombreux privilèges sont alors octroyés aux prêtres dans « la zone des armées »⁴⁶¹ pour faciliter leur apostolat « s'ils le jugent nécessaire ou utile »⁴⁶² dans ces moments où le « danger de mort »⁴⁶³ est constant. Ces privilèges se renforcent par le *Vicarium Castrensis* de l'Exhortation pontificale du 8 décembre 1939 précédemment cité.

Dans un rapport du 31 mars 1941, l'abbé Rodhain fait part des conditions actuelles d'apostolat dans les camps de PGF⁴⁶⁴. Le Saint-Siège ne reste pas indifférent au rapport de son délégué. En effet, le prêtre est un homme comme un autre, ayant la foi certes, mais demeurant un homme. Aussi, il est tout autant sujet à la dépression et à l'inactivité que tout autre prisonnier laïc et certains prêtres craignent de voir leurs camarades d'apostolat tomber dans le « danger d'anémie spirituelle »⁴⁶⁵ qui les guette. En conséquence, par une lettre datée du 10 mai 1941⁴⁶⁶, soit un an après le début des hostilités armées entre la France et l'Allemagne, le cardinal Maglione fait savoir au nonce apostolique de France, Valerio Valeri, les dispositions prises par le pape afin de pourvoir aux besoins immédiats des aumôniers et prêtres prisonniers dans les camps de PGF. En outre, il ne faut pas omettre qu'un certain nombre de prêtres sont astreints au travail lorsqu'ils se trouvent emprisonnés dans des stalags

⁴⁵⁸ AN, 72 AJ 1863, Pie XII et la France : Pouvoirs spéciaux accordés aux prêtres des régions occupées jusqu'à la conclusion de la paix.

⁴⁵⁹ *Ibid.*

⁴⁶⁰ Dickès, Christophe, « Indult », in Dickès, Christophe ; Levant, Marie ; Ferragu, Gilles, *Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège*, Paris, R. Laffont, 2013, p. 770.

⁴⁶¹ CNAEF, 6 CO 55, Indults : Principaux pouvoirs des prêtres prisonniers.

⁴⁶² *Ibid.*

⁴⁶³ *Ibid.*

⁴⁶⁴ CNAEF, 6 CO 55, Indults : Rapport de Rodhain, 31 mars 1941.

⁴⁶⁵ CNAEF, 6CO 269 : Vie religieuse en captivité, textes et témoignages (1940-1944).

⁴⁶⁶ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Lettre de Valeri à Suhard, 29 mai 1941.

et qu'il leur est très difficile, voire impossible, d'exercer leur apostolat, car lorsque les corps sont vidés après une journée de dure labeur, les esprits le sont tout autant⁴⁶⁷. Alors, ni le prisonnier, ni le prêtre prisonnier ne trouvent la force de rencontrer Dieu⁴⁶⁸. Cependant, si cette situation peut durer pendant quelques années dans certains kommandos⁴⁶⁹, du côté du Vatican le problème est considéré et des dispositions sont prises par les instances légitimes.

En premier lieu des dispositions prises par le Souverain Pontife, le Saint-Siège accorde « des facultés assez étendues par le Décret de la Sacrée Pénitencierie, en date du 22 février dernier »⁴⁷⁰ pour ce qui relève des confessions et les facilite. Le cardinal Maglione s'attache à rappeler que les prêtres disposent de pouvoirs spéciaux déjà attribués par le *Vicarium Castrensis*, puis, pour répondre au besoin du nombre, il déclare : « les prêtres qui n'étaient pas aumôniers et qui sont, de ce fait, constitués Aumôniers des Camps, Votre Éminence Révérendissime, de qui dépend l'« Aumônerie », peut subdéléguer les facultés contenues dans l'Index [i.e. le *Vicarium Castrensis*] suscité »⁴⁷¹. Deux faits sont, ici, intéressants, la première étant que le Saint-Siège délègue son pouvoir et ses prérogatives dans le domaine spirituel. La seconde est corrélée à la précédente : le Saint-Siège autorise des prêtres à devenir aumôniers – dans les faits, ils le sont déjà. Si la première se veut plutôt d'ordre confessionnel, la seconde peut se révéler davantage doctrinale et propagandiste. En effet, le Saint-Siège a éminemment conscience que les prêtres prisonniers ont un vivier d'âmes à secourir parmi lesquelles certaines leur sont acquises, quand d'autres pourraient se laisser tenter par la foi catholique, mais restent réticentes ou indifférentes – « tièdes » comme les évoquent les rapports et correspondances. Aussi, le fait que les prêtres prisonniers qui n'étaient pas aumôniers puissent se constituer comme tels répond à ce besoin de disposer d'un nombre de prêtres plus élevé face à ce million et demi d'hommes dans les barbelés. Ces aumôniers de circonstance, aux côtés des aumôniers réguliers, forment l'appareil de diffusion de la foi dans les camps au bénéfice du Saint-Siège et de l'Église Catholique. Il est aisé de penser que par cette délégation de pouvoirs spéciaux, le Saint-Siège dresse les prémices, intentionnellement ou non, de son décret sur l'apostolat des laïcs qui est entériné près de 20 ans plus tard à Vatican II.

Toutefois, les difficultés que peut rencontrer l'abbé Rodhain dans les premiers mois de captivité jusqu'à son rapport de mars 1941, sont à mettre en parallèle avec l'attitude des

⁴⁶⁷ Ibid.

⁴⁶⁸ CNAEF, 6 CO 269 : Vie religieuse en captivité, textes et témoignages (1940-1944).

⁴⁶⁹ Ibid., Document sur le voyage de Rodhain : kommandos restent non desservis.

⁴⁷⁰ Ibid.

⁴⁷¹ Ibid.

autorités allemandes. Ces dernières craignent qu'une trop flamboyante pratique religieuse ne vienne doublement les affecter : d'une part par une diminution de la productivité du travail des prisonniers, d'autre part par une attaque politico-morale du système de pensée nazi. Il faut attendre le 12 mai 1941 qu'une ordonnance de l'OKW admette l'exercice « d'un ministère sans restrictions »⁴⁷².

L'abbé Rodhain, dans une lettre qu'il adresse aux prisonniers le 24 juin 1942⁴⁷³, rappelle que « le Souverain Pontife a accordé à tous les prêtres prisonniers les mêmes permissions qu'aux aumôniers "tempore belli" »⁴⁷⁴. Parmi ces permissions se trouve la célébration de la Sainte Messe après une simple « absorption de liquide en fin de matinée, ou le soir après 4 heures de jeûne »⁴⁷⁵. Ces nouvelles permissions peuvent être corrélées au fait qu'au début de l'année 1942, on constate un déclin progressif de l'attention portée au culte catholique par les fidèles⁴⁷⁶. Ainsi, Jean Rodhain réitère les dispositions du Saint-Siège partagées par Maglione en mai 1941, ce qui peut apparaître comme le fervent souhait que l'ensemble des clercs captifs participent du phénomène religieux et qu'en dépit de la baisse de la ferveur religieuse, un apostolat adéquat se maintienne continuellement.

3) Une vie religieuse simplifiée pour les fidèles

Si les conditions d'apostolat se trouvent simplifiées pour les prêtres, c'est avant tout pour le bénéfice des ouailles. Cette simplification de la vie religieuse témoigne de la volonté de l'Église d'adapter ses dogmes pour les faire correspondre aux nécessités de la captivité. La rigueur religieuse pouvant être perçue comme contraignante avant-guerre, notamment dans une société aux valeurs chrétiennes qui s'ajourne progressivement pour laisser place à une certaine démocratisation et libéralisation de la vie⁴⁷⁷. Le microcosme des camps reproduit, à son échelle, la vie sociale française, et le nouveau mode de vie des populations, tant dans la vie civile qui précède la guerre que dans l'univers carcéral, doit pouvoir correspondre avec de nouveaux rites religieux plus adaptés⁴⁷⁸.

⁴⁷² Debons, D., *L'assistance spirituelle...*, *op. cit.*, p. 291.

⁴⁷³ CNAEF, 6 CO 62, Relations avec l'ACA (1942-1945) : Lettre aux prêtres prisonniers.

⁴⁷⁴ *Ibid.*

⁴⁷⁵ *Ibid.*

⁴⁷⁶ Debons, D., *L'assistance spirituelle...*, *op. cit.*, p. 384.

⁴⁷⁷ Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 274.

⁴⁷⁸ Durand, Y., *La captivité...*, *op. cit.*, p. 28.

Lorsque Maglione, en mai 1941, fait connaître les dispositions favorables relatives aux aumôniers et prêtres prisonniers⁴⁷⁹, il fait savoir que le Pontife n'oublie pas ses fidèles dans cette difficile épreuve qu'ils traversent. Aussi, le Saint-Père donne au cardinal Suhard « la faculté d'accorder aux prêtres et fidèles français prisonniers, qui sont occupés à des travaux durs et qui ne peuvent se rendre à la chapelle que vers la fin de la matinée, la permission de célébrer ou de communier "post sumptum aliquid per modum potus" à l'exclusion pour les prêtres de boissons alcooliques. » Et de rajouter : « "In casibus particularibus" et si des circonstances spéciales le conseillent, Votre Éminence pourra aussi accorder aux prêtres et aux fidèles français prisonniers, la permission de célébrer ou communier "post sumptum aliquid par modum cibi solidi, servato tamen antea jejunio per quator saltem horas". ». En somme, Pie XII autorise la célébration de la messe à n'importe quel moment de la journée, dès l'instant que quatre heures de jeûne sont respectées, de telle sorte qu'en dépit de leur vie de labeur, les PGF puissent communier avec le Seigneur à tout instant. Il n'y a plus d'astreintes qui pourraient empêcher de vivre pleinement sa foi malgré de dures conditions de vie, en particulier dans les stalags et kommandos. Une lettre du 2 juin 1941⁴⁸⁰ voit l'abbé Rodhain rappeler que le pape « vient de modifier certaines modalités de la loi ecclésiastique en faveur des catholiques français prisonniers. (En particulier pour ce qui concerne le jeûne avant la Sainte Communion.) »⁴⁸¹. Une autre entreprise assez étonnante s'incarne dans la géographicité de la célébration des offices : la messe est autorisée à être prononcée hors d'une Église, sur un simple autel portatif, ce qui permet de célébrer la messe bien plus aisément et répond ainsi à la problématique des kommandos, très peu desservis religieusement. De même, la temporalité de l'office religieux s'en trouve modifiée comme évoqué pour le cas des oflags, mais c'est également le cas pour les stalags ou kommandos dans lesquels les prêtres ont reçu la possibilité de biner et de conférer ainsi deux fois l'eucharistie par jour. L'*Inter Arma Caritas* s'incarne avec brio dans ces nouvelles dispositions de pratiques religieuses.

En outre, la vie religieuse simplifiée pour les ouailles comme pour les ministres du culte symbolise un véritable *aggiornamento* de l'Église catholique apostolique et romaine. Cette dernière s'adapte à une double réalité contemporaine à laquelle elle ne peut échapper. Si c'est d'abord pour faire face à la dure réalité des camps de PG, c'est aussi pour reconquérir des

⁴⁷⁹ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Lettre de Valeri à Suhard, 29 mai 1941.

⁴⁸⁰ ADP, 5 B 2, vol. 16 : Lettre de Jean Rodhain au général commandant les prisonniers de guerre à Berlin.

⁴⁸¹ *Ibid.*

âmes, nées au moment de la séparation de l'Église et de l'État en France au début du siècle, qui ont grandi et vécu baignées dans le sécularisme. Les camps de PG constituent donc une véritable épreuve pour l'Église mais comme le rappelle Raymond Le Roux, aumônier général d'un stalag : « Forte d'une tradition qui remonte à vingt siècles et qui se perpétuera jusqu'à la fin du monde, l'Église est capable sans jamais changer, de s'adapter aux besoins de chaque génération »⁴⁸². L'Église de la captivité est ainsi une adaptation de la foi plutôt qu'un véritable bouleversement ecclésial et doctrinal. Quant au deuxième aspect, c'est une vision au-delà des quelques années de captivité que l'Église compose en son for intérieur, elle prépare le terrain religieux d'après-guerre comme en témoigne l'appel du cardinal Suhard en faveur des rapatriés le 15 avril 1945. Le cardinal Suhard y déclare : « clercs et laïcs ont connu durant la captivité une vie religieuse intense et purifiée. Nous nous efforcerons de garder de leurs expériences tout ce qui pourra donner à la vie de nos paroisses un sens plus communautaire et plus familial »⁴⁸³. En somme, tous les enseignements et toutes les situations propices au développement et renforcement de la foi que les camps ont la primeur de connaître durant la guerre, la hiérarchie ecclésiastique souhaite les transposer à la société toute entière. On ne peut que difficilement douter que l'expérience des camps ne soit pas une œuvre politico-doctrinale au-delà de la seule charité quand dans le même appel le cardinal déclare : « Bon nombre de nos Rapatriés désirent également prendre place parmi les militants de l'Action Catholique »⁴⁸⁴.

Si l'Église de la captivité invite à un certain *aggiornamento*, c'est tant par l'impulsion de Pie XII et de la curie romaine qui l'entoure que sur l'initiative de prêtres isolés à la foi et au devoir indiscutables. Il faut tenter de penser l'action de ces prêtres comme une forme de gouvernementalité dans laquelle nous assisterions à une certaine mutation des structures de l'Église à l'aune de l'expérience guerrière. Dans son cours de 1978 intitulé « Sécurité, territoire, population »⁴⁸⁵, Foucault ne porte pas d'attention – et se désintéresse même – aux décisions prises par le pape, la curie ou lors des conciles pour tenter de régir la vie commune des fidèles. À l'inverse, le professeur au collège de France porte son attention sur les relations qui s'établissent entre les membres de la communauté chrétienne. Philippe Chevalier rappelle ainsi que « l'Église n'est pas une structure. L'Église, c'est le développement d'un savoir sur la vie des hommes qui en permet la conduite au plus fin, dans les plus petits détails de leur

⁴⁸² AN, 72 AJ 290, Divers : Les Aumôniers, document sans date.

⁴⁸³ CNAEF, 6 CO 54, La libération, situation de l'Église : Appel du cardinal en faveur des rapatriés, 15 avril 1945.

⁴⁸⁴ *Ibid.*

⁴⁸⁵ Foucault, Michel, *Sécurité, territoire, population*, cours au Collège de France, 1977-1978, Paris, Gallimard-Le Seuil, 2004.

quotidien »⁴⁸⁶. Or, qui de l'aumônier est le mieux placé pour connaître la vie de ses ouailles jusque dans le moindre détail et pouvoir ainsi adapter la conduite spirituelle de leur âme au temps d'alors ? Le pasteur est celui qui se soucie au plus près de ces âmes égarées, la question de leur salut lui revient immédiatement et l'Église comme institution n'a que très peu de rôle à jouer.

De fait, P. Chevalier déclare que « l'institution Église doit être étudiée du côté de sa capacité à se déplacer et à s'adapter aux circonstances, et non là où son pouvoir s'exercerait dans l'unité infrangible d'un droit ecclésial sur tout sujet baptisé »⁴⁸⁷. De manière concrète, l'Église n'est pas à étudier comme une puissance aux règles intangibles qui s'exerceraient sur tout chrétien, mais bien plus comme un phénomène qui se développe différemment selon le contexte et l'époque. Dans le contexte des camps de prisonniers de guerre, il est observable la renaissance d'un pastoralat primitif où l'essence même du rôle de l'aumônier comme serviteur du Christ, n'est autre que de la conduite de son troupeau. En effet, il s'agit pour l'aumônier de développer un apostolat en concordance avec les circonstances de la vie en captivité. Aussi, lorsque des prêtres prisonniers se constituent aumôniers, l'Église donne son aval *a posteriori*. De même de nombreuses lettres de Valerio Valeri ou de l'abbé Rodhain réclament au Saint-Siège leur approbation pour telle ou telle pratique car les aumôniers l'exercent déjà auprès de leurs fidèles.

Bien que l'Église approuve *de facto* les nouvelles pratiques religieuses, elle ne peut les réfuter car pour mener les brebis au salut, la conception foucaldienne de la gouvernementalité réclame une certaine proximité et dépendance entre le salut du pasteur et celui de ses brebis. L'aumônier devient donc indispensable car c'est par lui seul que les brebis pourront être sauvées, par sa proximité et les liens noués derrière les barbelés. Ainsi, dans la modification de l'apostolat, il est à remarquer une modification de la structure interne de l'Église, passant d'un régime des conciles et des encycliques à celui d'une réalité concrète auquel l'institution Église ne peut que se conformer, au risque de voir ses fidèles et ses serviteurs se dérober devant elle. Cette modification vient à souligner un fait essentiel : l'Église est intrinsèquement intangible en ce qu'elle est davantage une manière de penser et de composer avec ce qui l'entoure, formulant une réalité qui lui est spécifique, certes, mais modifiable quand le contexte l'exige. Sans cette capacité à s'adapter, l'Église entraverait d'elle-même

⁴⁸⁶ Philippe Chevallier, « Étudier l'Église comme « gouvernementalité » », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Hors-série n° 7 | 2013, mis en ligne le 29 mars 2013, consulté le 07 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cem/12874> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cem.12874>.

⁴⁸⁷ *Ibid.*

sa conservation et son développement ainsi que toute légitimité à prétendre gouverner des âmes qu'elle ne comprend pas. Somme toute, « l'institution Église » - comme Foucault la définit – au prisme de l'Église de la captivité, met au jour un nouvel art de gouverner les âmes, pensé par le bas et imposé aux autorités ecclésiastiques. Il y a une forme de mutation du pouvoir au sein même de l'institution ecclésiastique, à rebours de son fonctionnement jusqu'à présent.

C) L'aumônier, source d'un « élan vital » chez les prisonniers ?

Le Saint-Siège, appuyé sur les aumôniers des camps, mène une véritable « politique de mobilisation » spirituelle. Les actions charitables du Saint-Siège évoquées *supra* sont certes essentielles et nécessaires, mais encore faut-il que les aumôniers et prêtres prisonniers parviennent à dispenser leur apostolat et à susciter une réception à la hauteur de la mission que se donne le Saint-Siège : faire renaître une religiosité française. Néanmoins, les aumôniers et prêtres prisonniers sont de véritables pourvoyeurs d'espoir et de vitalité pour leurs compagnons d'armes.

1) Entre une piété flamboyante et une figure d'autorité qui rassemble : le christianisme aux premiers temps de la captivité

« *Vita Vestra Abscondita Est Cum Christo In Deo* »⁴⁸⁸ : la piété flamboyante des débuts

« Il n'est pas contestable que l'ensemble des camps, tant en France qu'en Allemagne, ont été le théâtre d'un renouveau de ferveur spirituelle, profond et très supérieur à ce qu'on avait pu voir dans l'Armée pendant les mois qui ont précédé l'Armistice. Plus encore que précédemment le prêtre partageant intégralement la misère et la pauvreté de ses camarades a obtenu leur confiance et souvent conquis leur admiration. Il est très important que nos prêtres aient le courage de rester ainsi confondus dans la foule des prisonniers. « La vie est dure, on crève de faim, on manque de

⁴⁸⁸ CNAEF, 6 CO 56, Activité du Saint-Siège pendant la guerre : Allocution de Théas au retour de Rome et sur les consignes du Saint-Père. La phrase est de Saint-Paul et signifie « Vous avez une vie toute cachée en Dieu avec le Christ »

tout ; mais les occasions apostoliques sont magnifiques. » C'est vrai. C'est pourquoi des aumôniers titulaires ou des sanitaires qui auraient pu être libérés ont préféré rester dans leur camp »⁴⁸⁹.

Ces quelques lignes, contenues dans un rapport sur la vie religieuse dans les camps de prisonniers au sein des archives de la *Comissione Soccorsi* des archives apostoliques vaticanes, soulignent deux points importants. Le premier est que les camps sont l'embryon d'un renouveau spirituel intense. Le second est qu'à travers l'épreuve de la captivité, c'est une opportunité historique qui est offerte aux aumôniers et prêtres prisonniers pour l'exercice de leur apostolat, car insérés dans des communautés d'hommes qui subissent le même sort, ils apparaissent comme des lueurs d'espoir dans les ténèbres.

La piété qui se développe et enveloppe les âmes errantes au cœur des barbelés n'est pas nouvelle. Elle se renouvelle, à l'épreuve de la guerre, comme durant la Première Guerre mondiale. Le modèle religieux concentrationnaire de 1940 rejoint celui développé à partir de 1914. Annette Becker parle de réveil religieux⁴⁹⁰ pour la Grande Guerre. Ce réveil se caractérise par une masse de fidèles fascinés par des discours religieux et théologiques à la performativité sans commune mesure. Bien que l'espoir mêlé à un certain vitalisme maintient une forme d'élan vital bergsonien⁴⁹¹ qui pousse les PG à vouloir sortir de leur condition présente pour retrouver celle d'homme libre, l'avenir incertain des camps les mène à réfléchir sur le sens de leur existence où se formule une eschatologie. C'est un véritable bénéfice pour la religion car, pour l'individu comme pour le collectif, la foi est renouvelée et approfondie. Ce que l'on a qualifié de « retour aux autels »⁴⁹² à l'été 1914 se retrouve 26 ans plus tard. Le réveil religieux de 1914 se transpose ainsi en 1940 et c'est « un véritable renouveau de vie religieuse [qui] s'est manifesté dans les camps »⁴⁹³ d'après un rapport remis au nonce à Vichy à la fin de 1941. Ce renouveau de vie religieuse s'essouffle, néanmoins, peu à peu à partir de 1942, à mesure que la captivité se prolonge.

Dans son allocution au retour de Rome et sur les consignes du Saint-Père, Mgr Théas reprend la phrase de Saint-Paul et la sanctifie : « Vous avez une vie toute cachée en Dieu avec le Christ »⁴⁹⁴. Cette vie, les PG la découvrent au gré de « l'isolement, la souffrance, la

⁴⁸⁹ AAV, L'archivio della Commissione Soccorsi (1939-1958), 162 : Attività religiosa nei campi di prigionieri. Vie religieuse et sacerdotale dans les camps de prisonniers.

⁴⁹⁰ Becker, Annette, *La guerre et la foi : de la mort à la mémoire 1914-1930*, Paris, Armand Colin, 1994.

⁴⁹¹ Voir le concept d'élan vital chez Henri Bergson dans *L'Évolution créatrice*, Paris, Félix Alcan, 1907.

⁴⁹² Becker, Annette, *La guerre...*, *op. cit.*

⁴⁹³ CNAEF, 3 CE 64, Prisonniers de guerre, Relations avec l'abbé Jean Rodhain, aumônier général des prisonniers de guerre (1941-1945) : (8-12) : Rapport remis à Valeri.

⁴⁹⁴ CNAEF, 6 CO 56, Activité du Saint-Siège pendant la guerre : Allocution de Théas au retour de Rome et sur les consignes du Saint-Père.

pauvreté »⁴⁹⁵ qui les ont dénudés et déroutés. L'abbé PG Joulin décrit cette vie dévote où « simples soldats et officiers, à genoux par terre et par tous les temps [reçoivent] quotidiennement la sainte communion »⁴⁹⁶. Les hommes n'ont plus que Dieu pour les guider et ils se réfugient auprès de ceux qui symbolisent au mieux cette mystique. C'est ainsi que dans un camp « près de 3 000 hommes [participent] par la prière et par les chants liturgiques au culte public durant les trois grand'messes dominicales »⁴⁹⁷ quand tous les soirs, ce sont « 8 à 900 hommes [qui se réunissent] pour une ardente prière et pour écouter quelques avis de spiritualité »⁴⁹⁸ après que « plusieurs centaines de prisonniers [ont suivi] un cours ou une conférence de théologie ou de morale »⁴⁹⁹ pendant la journée. Face au désarroi de leur vie nouvelle, ce sont les « certitudes de la Foi »⁵⁰⁰ qui transcendent les PG et les poussent dans l'expectative de jours prochains plus heureux.

En dépit de leur origine géographique « tous les témoignages concordent »⁵⁰¹. Le retour à la Foi n'est donc pas un épiphénomène d'un stalag particulier, c'est une « ferveur presque universelle »⁵⁰² où se mêlent « instinct grégaire et sentiment national »⁵⁰³. L'élan des premiers mois ne faiblit pas et Charles Klein s'attache à montrer qu'au début de l'année 1941, l'ensemble des stalags et oflags réclament des livres religieux en raison d'une « vie religieuse intense »⁵⁰⁴. Fin mars 1941, 43 000 livres sont déjà partis en Allemagne, c'est dire l'engouement. Dans une lettre à Pie XII le 19 juin 1941, le cardinal Suhard fait savoir que « le bel élan de piété qui s'est dessiné dans les camps et les manifestations de la foi »⁵⁰⁵ ne se démentent pas. Au début de la captivité, ce « vaste mouvement de retour des âmes vers Dieu et [le] regain de confiance dans ses prêtres »⁵⁰⁶ fait donc émerger une nouvelle représentation de ce qu'est l'Église et de la figuration du Saint-Père. Ce ne sont plus des modèles archaïques et surannés, ils sont désormais capables d'intervenir directement au plus près des prisonniers. Ces nouvelles ouailles reconfigurent la place de l'Église tant dans leur cœur que dans leur

⁴⁹⁵ ⁴⁹⁵ CNAEF, 3 CE 64, Prisonniers de guerre, Relations avec l'abbé Jean Rodhain, aumônier général des prisonniers de guerre (1941-1945) : Rapport remis à Valeri.

⁴⁹⁶ AN, F9 2808, CNIP : Témoignage d'un abbé PG sur l'implication des PG dans la vie religieuse.

⁴⁹⁷ *Ibid.*

⁴⁹⁸ *Ibid.*

⁴⁹⁹ *Ibid.*

⁵⁰⁰ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : Témoignage des camps, juin 1940.

⁵⁰¹ *Ibid.*

⁵⁰² *Ibid.*

⁵⁰³ *Ibid.*

⁵⁰⁴ Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 36.

⁵⁰⁵ ADSS, vol. 8, document 101, *op. cit.*, p. 214.

⁵⁰⁶ AN, F9 2808, CNIP : Témoignage d'un abbé PG sur l'implication des PG dans la vie religieuse.

esprit, et agissent implicitement à la prochaine rechristianisation que tente de promouvoir le Saint-Siège.

Toutefois, il serait erroné de penser que cette piété flamboyante ne résulte que du fait de la captivité. La France, pays traditionnellement chrétien, compte avant-guerre 85 % de sa population qui se déclare catholique et baptisée⁵⁰⁷. Nombreux sont les PG qui, par tradition familiale, mœurs ou us et coutumes, sont catholiques sans pour autant être de fervents pratiquants. Par conséquent, il est possible que cette chrétienté timide et « cachée » explique en partie l'effervescence religieuse des PG à leur entrée dans les camps. Ils se rattachent peu ou prou à ce qu'ils ont toujours connu, de loin ou de près. Même si la véritable adhésion des catholiques au catholicisme est sujet à débat⁵⁰⁸, c'est au symbole catholique intrinsèque à la nation française que les PG se rattachent. Un document est assez explicite à ce sujet : « on pleurait en écoutant le « Credo » de Dumont ou l' « O Salutatis » qui rappelaient une enfance française, les offices de nos villages »⁵⁰⁹. La France c'est le catholicisme, le catholicisme c'est la France, ce lien inconscient fait ainsi se réfugier les PG dans la religion.

Pour autant, l'abbé Ulrich, dans sa causerie à Radio Vatican, se plaît à rappeler qu'il ne faut pas « confondre oflag ou stalag et monastère »⁵¹⁰, que ceux qui escomptent sur les PG pour raviver à eux seuls le catholicisme français d'antan se fourvoient. En effet, si le catholicisme retrouve une vigueur dans les premiers temps de la captivité, Charles Klein parle « d'éléments trop humains »⁵¹¹ dans cette dévotion à mesure que les PG comprennent que leur situation est vouée à durer pour la majorité d'entre eux. De même, pour maintenir allumée la flamme catholique encore faut-il que les prêtres puissent agir de manière efficace quand les kommandos sont difficilement pourvus d'assistance religieuse. Le rapport suscité, remis à Valerio Valeri en date du 30 décembre 1941 témoigne d'une part de l'élan religieux, mais aussi de la difficulté à conserver intact cette fougue. En effet, « ce climat n'a porté des fruits réels que là où il y a eu des prêtres agissants et des militants sérieux »⁵¹² ; or, entre les kommandos pas ou peu desservis religieusement et les stalags qui connaissent parfois des difficultés à assurer un culte décent, le climat n'est propice que dans une certaine mesure.

⁵⁰⁷ Voir Bédarida, Renée, *Les Catholiques dans la guerre, 1939-1945. Entre Vichy et la Résistance*, Paris, Hachette, 1998.

⁵⁰⁸ Voir les travaux du sociologue Gabriel Le Bras.

⁵⁰⁹ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : Témoignage des camps, juin 1940.

⁵¹⁰ AN, 72 AJ 304, Vie intellectuelle dans les camps : Causerie faite par l'Abbé Ulrich sur la vie religieuse en captivité.

⁵¹¹ Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 51.

⁵¹² CNAEF, 3 CE 64, Prisonniers de guerre, Relations avec l'abbé Jean Rodhain, aumônier général des prisonniers de guerre (1941-1945) : Rapport remis à Valeri.

Ainsi, une note anonyme rédigée en 1943 met en exergue « une lassitude très forte qui se fait ressentir sur le plan religieux »⁵¹³, lassitude dont les « aumôniers ne sont pas exempts »⁵¹⁴.

Le serviteur du Christ : entre figure d'autorité et compagnon d'infortune

Lorsque la « flambée du sentiment religieux » embrase les camps et embrasse les PGF, les « prêtres se rév[èlent] des chefs »⁵¹⁵, des « consolateurs par excellence »⁵¹⁶. De très nombreux rapports d'activité de l'Aumônerie générale mettent en évidence le rôle crucial que jouent les prêtres parmi leurs compagnons d'infortune, car ces aumôniers savent « que leur présence y [est] nécessaire et quel réconfort spirituel ils apport[e]nt à leurs camarades tout au long de ces interminables journées qui se succèdent dans un horizon immuable »⁵¹⁷. Conscient de leur devoir, les prêtres prisonniers qui ont la possibilité d'être rapatriés font le choix de « rester exilé »⁵¹⁸. Ils ont à la fois un rôle spirituel et physique : d'une part, ils « revigorent les âmes déprimées ou anxieuses » ; d'autre part, au sein des kommandos « ils partagent tous les détails de la vie laborieuse de leurs camarades »⁵¹⁹. Le prêtre est une figure auquel les prisonniers se rattachent car lorsque « voyant tout craquer et tous les appuis se dérober, on se raccroch[e] à Dieu »⁵²⁰ écrit le prisonnier Joseph Folliet. Un autre témoignage des camps se veut assez édifiant, un prisonnier, Noël B. De la Mort, écrit que « deux figures d'apôtres sauvèrent du plus effroyable désastre moral » ses compagnons « dans les premiers temps de [s]a captivité »⁵²¹. Ces deux figures d'apôtres ne sont autre qu'un « modeste curé de campagne » accompagné d'un « jeune Assomptionniste »⁵²². Ce prisonnier ajoute « [qu']avant que de connaître leurs qualités, les uns et les autres nous allions vers eux, leur confier notre peine, nos espérances, notre abattement. Du fond de nos cœurs, nous tirions des confessions païennes, qui n'étaient pas les moins sincères. Nous ne savions pas qu'ils étaient prêtres, mais nous sentions qu'ils étaient les meilleurs et c'est pour cela qu'ils ont gagné »⁵²³. Ce témoignage

⁵¹³ ADP, 5 B 2, vol. 16 : Note de 1943 qui montre que les PG se désintéressent de plus en plus de la religion.

⁵¹⁴ *Ibid.*

⁵¹⁵ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des PG et rapatriés, fonctionnement (1940-1945), Rapport sur la Création et Action de l'Aumônerie générale, non daté.

⁵¹⁶ *Ibid.*, rapport sur l'Aumônerie générale des prisonniers et déportés.

⁵¹⁷ *Ibid.*, L'aumônerie des prisonniers de guerre, Dans les Camps et en France.

⁵¹⁸ *Ibid.*

⁵¹⁹ *Ibid.*

⁵²⁰ *Ibid.*, Juin 1940, Témoignages des camps.

⁵²¹ *Ibid.*

⁵²² *Ibid.*

⁵²³ *Ibid.*

peut, d'une part, tendre à renforcer la thèse selon laquelle, de leur aura et de leur charge émerge une autorité indiscutable qui se veut chaleureuse et rassurante. Les prêtres étant alors, presque par nature, des hommes de confiance, capables de guider leurs compagnons. D'autre part, ce témoignage, n'est pas représentatif de l'ensemble des camps, du phénomène religieux ainsi que de la stature que pouvaient avoir tous les prêtres et aumôniers. Toutefois, les archives du CNAEF révèlent une concordance et une similitude dans les témoignages rapportés.

Bien que riches de témoignages, les archives du CNAEF manquent d'objectivité. En effet, les documents conservés au sein de leurs archives ont un rôle apologétique et politique : montrer et légitimer l'action de prêtres catholiques auprès de leurs compagnons et l'accompagnement des ouailles vers une vie religieuse. Le caractère élogieux de leur présence et des faits accomplis n'est pas fondamentalement mauvais, mais davantage doctrinal. Aussi, les rapports de l'Aumônerie Générale des prisonniers de guerre, lorsqu'ils sont destinés à être communiqués, sont bien souvent tronqués par une vision idéalisée qui délaisse le côté macabre de la situation réelle des camps de prisonniers de guerre. En effet, c'est bel et bien au prêtre prisonnier « que pensent en France les Familles quand il faut annoncer à l'Absent, avec toute la délicatesse indispensable, une cruelle nouvelle »⁵²⁴. De fait, le prêtre, comme interlocuteur privilégié, est considéré et perçu comme une figure légitime, guide de ses camarades.

Le prêtre est certes une figure d'autorité pour beaucoup qui, par son aura ou peut-être son mysticisme, rassemble et soulage de bien des craintes. Mais, il arrive souvent qu'à l'inverse, le prêtre soit isolé et esseulé par sa vie dans les camps, mis au ban par ses camarades ou par lui-même car son intégration dans la communauté humaine du camp ne peut se faire pleinement. En effet, il s'écarte ou se trouve mis à l'écart du reste des hommes car sa vie sacerdotale rentre en contradiction totale avec celle des autres PG. Le prêtre représente une forme d'archaïsme et de désuétude, un homme qui mène une vie codifiée à laquelle il ne peut déroger. Toutefois, le prêtre reste un homme comme un autre qui, comme énoncé précédemment, face à la captivité et sa dureté, se voit dépouillé de « son auréole factice »⁵²⁵, devenant ainsi un « compagnon de tous les instants de la captivité »⁵²⁶. Il partage les mêmes douleurs et les mêmes peines, qu'elles soient dans sa chair ou dans son esprit. Néanmoins, ce statut n'est pas sans bénéfice pour le prêtre. Les prisonniers le perçoivent comme leur égal et peuvent se diriger vers lui dans un climat de confiance en raison de la situation partagée. Le prêtre peut alors exercer son influence

⁵²⁴ CNAEF, 6 CO 1, Les cas douloureux, pas de date, pas d'auteur.

⁵²⁵ CNAEF, 72 AJ 304 Vie religieuse - Papiers du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale -Causerie faite par Abbé Ulrich.

⁵²⁶ CNAEF, 6 CO 1, Les cas douloureux, pas de date, pas d'auteur.

et tenter de guider ses compagnons vers la foi, comme remède à la douleur, physique et psychologique. Dans la misère et la douleur, le prêtre apparaît ainsi comme un prisonnier comme un autre, mais sa conduite des âmes vers le salut s'en trouve aussi facilitée.

2) La religion chrétienne dans le contexte des camps : une « religion statique » ?

Henri Bergson, dans son ouvrage paru en 1932, *Les Deux Sources de la morale et de la religion*, entreprend une étude sur la morale et la religion et propose deux distinctions majeures en ce qui concerne la religion. L'une serait « statique », quand l'autre serait « dynamique ». Bergson qualifie la religion « statique » de « réaction défensive de la nature contre le pouvoir dissolvant de l'intelligence »⁵²⁷. Il semble intéressant de transposer le concept bergsonien à l'analyse des camps de prisonniers de guerre et à la manière dont la religion chrétienne symbolise une « religion statique » au sein de laquelle s'exerce « un élan vital »⁵²⁸. Que veulent donc signifier ces concepts de « religion statique » et d' « élan vital » ? Comment les interpréter dans le contexte de l'Église des barbelés ?

L'intérêt que porte Bergson à la religion n'est autre que de déterminer comment cette dernière répond à un besoin vital, que de l'élan vital surgit la religion. L'élan vital vient à prendre forme lorsque l'être humain se retrouve confronté à un problème, à un environnement qui ne lui est pas familier, auquel il se confronte, notamment pour sa survie. L'Homme doit alors changer et s'adapter. Cette adaptation se réalise grâce à l'élan vital, celui qui le pousse vers son instinct pour ne pas sombrer. L'élan vital pousse à la vie, en quelque sorte. Si pour Thomas Hobbes, l'homme est un loup pour l'homme, Bergson considère davantage que l'instinct des hommes les pousse à la cohésion pour se protéger. Or, l'homme, animal doué de raison, parvient par son intelligence à penser une émancipation qui constitue une menace pour le groupe. Alors naît la « fonction fabulatrice »⁵²⁹ dont la raison d'être n'est autre que la religion. Cette fonction fabulatrice « peut contrecarrer le jugement et le raisonnement »⁵³⁰ des hommes, « facultés proprement intellectuelles »⁵³¹, afin de créer un « instinct virtuel »⁵³² à

⁵²⁷ Bergson, Henri, *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris, Presses universitaires de France, 1992 (1^e édit. : 1932), p. 66.

⁵²⁸ *Ibid.*, p. 60.

⁵²⁹ *Ibid.*, p. 59.

⁵³⁰ *Ibid.*, p. 59.

⁵³¹ *Ibid.*

⁵³² *Ibid.*, 60.

rebours des instincts réels »⁵³³ propres aux animaux. Cet instinct virtuel est nécessaire à la survie des hommes car il pousse à la cohésion et à la conservation sociale, sans lui, il n'y aurait pas de société humaine. Terreau de la conservation sociale, « la poussée vitale éloigne la mort »⁵³⁴. Ainsi, la religion propose une fonction fabulatrice par laquelle les hommes s'agrègent et se soutiennent à travers un imaginaire commun qui leur permet de survivre. Et Bergson d'ajouter en citant Durkheim qu' « il n'y a pas à chercher pourquoi les choses auxquelles telle ou telle religion demande de croire « ont un aspect si déconcertant pour les raisons individuelles. C'est tout simplement que la représentation qu'elle en offre n'est pas l'oeuvre de ces raisons, mais de l'esprit collectif. » »⁵³⁵

La question se pose alors : les camps de prisonniers de guerre sont-ils le lieu de cette « religion statique » ? Il semblerait. En effet, considérant que la religion répond à un besoin vital, tant individuellement que collectivement, il devient évident que le christianisme qui opère au cœur des camps à avant tout pour objet la conservation sociale du groupe pour éviter le danger qui le guette. La religion propose un échappatoire à la représentation du réel que produit l'intelligence de chaque homme. Cependant, insérés dans une communauté humaine, l'esprit collectif du groupe vient à dominer les consciences individuelles et propose une alternative où une métaphysique transcendantale prend le pas. En outre, il faut évoquer la place de l'aumônier dans cette approche de la religion. Ce dernier est l'essence de l'élan vital, il vient à rassembler ses fidèles autour de lui, et par la conviction de sa charge il formule « une fonction fabulatrice » qui échappe à la raison des hommes et leur propose de faire face au nouvel environnement qui les entoure, afin de se « conserver », d'éviter la mort et de trouver un sens à leur vie au cœur des camps. Le salut comme alternative, comme fabulation, le prêtre se pare d'atouts pour dépasser la macabre réalité qui cerne les PG et faire du christianisme une religion du groupe tout entier.

Les premiers temps de la captivité coïncident avec cette conception « statique » de la religion, mais à mesure que la captivité se prolonge, la dynamique religieuse des premiers mois décroît. Cette décrépitude de l'attention portée au fait religieux peut alors s'apparenter à ce que Bergson qualifie de religion « dynamique ». Si la religion « statique » rejette fermement l'intelligence humaine car source d'individualité et de possibles dangers pour le groupe, la religion « dynamique » prend sa source au sein même de l'intelligence. L'homme prend conscience de son individualité et constitue sa propre réalité, celle de son monde. L'élan vital

⁵³³ *Ibid.*

⁵³⁴ *Ibid.*, p. 74.

⁵³⁵ *Ibid.*, p. 56.

qui opère dans la religion statique se meut en élan spirituel personnel où l'homme cherche sa cohésion, non plus avec le groupe, mais avec le monde en mouvement. Il recherche alors le sens de son existence, le propre de la religion dynamique étant de proposer une métaphysique personnelle. Toutefois, bien que le sentiment religieux s'atténue au fil de la captivité, la cohésion du groupe dans les camps ne se dément pas. Par conséquent, le christianisme, au prisme de la captivité de guerre, s'apparente davantage à une religion dite « statique ».

3) Le retour à la foi, simple effet sociologique communautaire ?

Déraciné, dépaycé, sans plus aucun repère, le PG ne peut trouver du réconfort qu'auprès de ses souvenirs. Or, ce réconfort ne peut durer qu'un temps. Sa vie sociale antérieure n'est plus, et, nécessairement, dans le propre de toute condition humaine, il doit renouer des liens sociaux. D'une part, dans son propre intérêt ; d'autre part, afin de ne pas porter préjudice au groupe dans sa cohésion. Le PG verrait donc naître un « nouveau Moi social qui se heurterait à celui de la vie civile »⁵³⁶ d'avant-guerre. Ce Moi social naissant offrirait alors la possibilité au PG de se substituer à son ancienne individualité pour une nouvelle personnalité. Laquelle serait, tout ou partie, formée au contact de ses camarades. La vie sociale unique du camp, où les hommes partagent les mêmes valeurs, permet de constituer une unité entre les prisonniers. Le nouveau moi social du PG participe pleinement à cette unité, sans que le PG ne puisse y déroger. Y déroger reviendrait à se substituer à la communauté et à « s'isoler dans un isolement déjà préétabli »⁵³⁷. En somme, il est implicitement exigé du PG qu'il évite tout rapport coercitif entre son moi social primitif et son nouveau moi social. La nature humaine n'est cependant pas si coopérative et le conflit interne est presque inévitable. Or, c'est précisément de ce conflit intrinsèque à tout PG que l'Église tire son épingle du jeu. En effet, à mesure que le conflit perdure et que la captivité demeure, ce qui, peu à peu, diminue l'espoir du PG au retour d'une vie normale, pour s'inféoder à l'idée d'intégrer pleinement la communauté de captifs dont il fait dorénavant partie. Cette communauté, l'Église tente de s'y adjoindre et d'y régner, conquérant les esprits et les cœurs.

Dans la formation du corps social des camps, les aumôniers sont aux premières loges. Bien que l'emprise sociale diffère selon les individus, elle possède une prégnance

⁵³⁶ Cazeneuve, J., *La psychologie...*, *op. cit.*, p. 58.

⁵³⁷ *Ibid.*, p. 60.

indiscutable au regard de l'abandon du Moi social antérieur, car « si l'individu s'agrège toujours à une société, c'est parce qu'il est dans sa nature même de s'insérer dans un système de déterminations »⁵³⁸. Ces déterminations sont, ici, en partie proposées sur la base de valeurs chrétiennes et nationales, sorte de lien avec l'extérieur et leur passé. Le Moi social nouvellement constitué s'épanouit ainsi dans une ubiquité qui se ressemble plus qu'elle ne se contraste : les traditions chrétiennes du passé agrémentées des valeurs catholiques que diffusent les aumôniers. C'est derrière eux⁵³⁹, les soldats du Christ, que se réunissent les PG dès les premiers temps de la captivité dans les frontstalags. C'est « autre chose que la faim, la promiscuité, la désespérance, le repli sur soi »⁵⁴⁰, c'est une donnée transcendante qui transporte le PG et lui fait éprouver ce que ressent son prochain. Charles Klein retranscrit la lettre d'un religieux en date du 15 décembre 1940 dans laquelle il est écrit : « ils voient un de leurs camarades de captivité et de misère offrir le saint sacrifice à Dieu ; ils entendent un autre de leurs camarades exprimer en termes simples et concrets ce que ressentent dans leurs corps et dans leurs âmes, prier pour les familles et les patries lointaines ; ils découvrent tout à coup que la prière, la messe, ne sont pas cette formalité routinière qu'ils croyaient connaître dans la vie normale, mais un entretien avec Dieu aussi indispensable et aussi naturel à l'homme que le sont le pain et l'eau »⁵⁴¹. En somme, par mimétisme, « instinct grégaire »⁵⁴² et subordination à une instance morale supérieure, le PG se tourne naturellement vers la religion. Cette dernière rythmant la vie de toute la communauté à l'image du témoignage du père Robert : « Les messes en plein air du dimanche étaient à peu près l'unique moment où la collectivité captive put devenir une communauté »⁵⁴³. Ainsi, la communauté entière étant en proie avec la religion, l'individualité du PG ne peut raisonnablement s'ériger contre ce phénomène, contre les siens, le PG se résigne à être un fidèle parmi les autres.

Lorsque l'on étudie quelques rapports concernant la baisse de la ferveur religieuse dans les stalags et kommandos, il est évident que le retour individuel à la foi agit sous la pression de la communauté. Dans une lettre destinée à Rodhain, l'abbé René Meunier du stalag X B offre un aperçu de l'évolution de la vie religieuse du camp, de ses débuts jusqu'au 20 avril

⁵³⁸ *Ibid.*, p. 71.

⁵³⁹ AN, 72 AJ 304, Vie intellectuelle dans les camps : Causerie faite par l'Abbé Ulrich sur la vie religieuse en captivité. « Le prêtre [...] au centre d'une petite communauté fervente, rayonne par elle sur tout le groupe ».

⁵⁴⁰ Klein, C., *Le Diocèse...*, op. cit., p. 13.

⁵⁴¹ *Ibid.*, p. 15.

⁵⁴² Moreau, J-B, *Attitudes, Moral...*, op. cit., p.234.

⁵⁴³ CNAEF, 6 CO 1, Aumônerie des prisonniers de guerre et déportés, fonctionnement (1940-1945) : Témoignage des camps, juin 1940.

1944. Il fait part d'une « période assez fervente »⁵⁴⁴ en 1940 qui coïncide avec la perte du Moi primitif face à la formation du corps social et la naissance du Moi social. Lorsque l'abbé Meunier évoque ses ouailles, il ne parle pas de quelques individus, mais bel et bien d'une « masse »⁵⁴⁵, signe d'une homogénéité communautaire. Cette homogénéité ne se distend que très peu et lorsque les conditions matérielles s'améliorent c'est « la masse [qui se désintéresse] de la question religieuse »⁵⁴⁶. Le matériel devance quelque peu le spirituel et l'indifférence survient collectivement⁵⁴⁷. De surcroît, l'abbé Meunier fait remarquer que « la physionomie religieuse »⁵⁴⁸ des kommandos est déterminée par la religiosité « de l'homme de confiance ou d'un camarade décidé »⁵⁴⁹. L'effet communautaire joue donc un rôle prépondérant dans le retour à la foi. Ainsi, la vie sociale ne résulte pas d'une action instinctive du groupe sur l'individu, mais à l'inverse, de l'individu sur le groupe. Encore faut-il que cet individu soit accepté et respecté.

Malgré l'effet sociologique communautaire qui exacerbe la religiosité – au moins au début – « ne commettez pas l'erreur, toutefois, de confondre stalag et monastère »⁵⁵⁰ invective l'abbé Ulrich dans son allocution à Radio-Vatican. Et d'ajouter que « le prisonnier est moine comme le déserteur est soldat »⁵⁵¹. Certes, « la vie collective du groupe permet à la vie spirituelle des individus de s'organiser et de se développer »⁵⁵², mais c'est justement cette vie collective qui est au centre de la perte d'effervescence du retour à la foi. En effet, ce n'est pas moins par le retour du religieux que par volonté d'intégration au sein du groupe que les prisonniers assistent aux messes. Les premiers rapports des aumôniers sont unanimes, tous – ou presque – remarquent que les catholiques pratiquants se rassemblent en cohortes pour quelques prières⁵⁵³. Devant ces pieux rassemblements, des « tièdes »⁵⁵⁴ ou des catholiques de naissance, baptisés, mais sans jamais avoir pratiqué, se joignent à leurs frères en Christ. À la lecture du *Diocèse des barbelés* de Charles Klein, il est aisé de percevoir cet

⁵⁴⁴ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Sur la baisse de la ferveur religieuse dans un stalag et kommando, abbé Meunier, avril 1944.

⁵⁴⁵ *Ibid.*

⁵⁴⁶ *Ibid.*

⁵⁴⁷ Charles Klein a mis en évidence que seuls 20% des PGF observent une pratique religieuse régulière jusqu'à la fin de la captivité.

⁵⁴⁸ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Sur la baisse de la ferveur religieuse dans un stalag et kommando, abbé Meunier, avril 1944.

⁵⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁵⁰ AN, 72 AJ 304, Vie intellectuelle dans les camps : Causerie faite par l'Abbé Ulrich sur la vie religieuse en captivité.

⁵⁵¹ *Ibid.*

⁵⁵² *Ibid.*

⁵⁵³ Klein, C., *Le diocèse...*, op. cit., p. 13.

⁵⁵⁴ Klein, C., *Le diocèse...*, op. cit., p. 13.

épiphénomène carcéral « qui, un instant, soulève cette humanité écrasée, l'arrache au poids de la matière, et lui suggère autre chose que la faim, la promiscuité, la désespérance, le repli sur soi »⁵⁵⁵. La communion permet de se ressasser d'agréables moments passés au pays des clochers l'occasion de se rappeler « une enfance française »⁵⁵⁶ ou surgissent « sentimentalisme et patriotisme »⁵⁵⁷. C'est à l'esprit communautaire que l'on fait appel, à l'esprit de la nation. Cet esprit qui fédère au-delà des clivages purement temporels, qu'ils soient économiques, sociaux, religieux, ou autres. Lorsque même des incroyants⁵⁵⁸ manifestent de l'intérêt à ces dévotes réunions, il devient évident que ces dernières témoignent, à bien des égards, « de la pérennité de la communauté française »⁵⁵⁹. L'élan patriotique se propage ainsi insidieusement par la religion, et lorsque la réciproque se vérifie également, c'est à un véritable « retour aux sources », aux racines françaises auxquelles les PGF sont confrontés⁵⁶⁰. Je pourrais nommer ce phénomène « métaphysique patriotique » au sens où la religion invite à repenser le rapport de tout à chacun avec la patrie. Cependant, ces communautés, par leur effet de groupe – conformisme s'il en est –, tendent à biaiser la véritable ferveur religieuse au sein des camps. Ainsi, le retour à la foi – réelle, globale et transcendante – est tout aussi chimérique et illusoire que de penser le concept de liberté pour les prisonniers de guerre.

Ainsi, le modèle pastoral traditionnel se trouve ébréché par la captivité de guerre. Le statut du prêtre change – tant aux yeux de ses camarades d'infortune que de l'institution ecclésiastique –, sa charge se modifie également et il acquiert une autorité qui surpasse ses compétences usuelles, la liturgie est profondément modifiée, les cultes perdent en symbolisme mais gagnent en profondeur, tout est modifié et le modèle pastoral se redéfinit au sens originel du terme, le prêtre devient le pasteur qui guide ses brebis vers le salut de leur âme. Une translation de pouvoir s'opère entre les autorités ecclésiastiques habituelles et le simple prêtre, mais ce nouveau paradigme profite au Saint-Siège en ce que les ouailles se trouvent rapprochées de la religion par des hommes qui leur ressemblent et les comprennent. Le prestige du Saint-

⁵⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁵⁶ Robert, J, cité par Klein, C., *Le Diocèse...*, op. cit., p. 50.

⁵⁵⁷ Moreau, J-B, *Attitudes, Moral...*, op. cit., p.234.

⁵⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁵⁹ *Ibid.*

⁵⁶⁰ Annette Becker avait déjà dégagé le même phénomène pour 1914 en expliquant que « fermeté voire ferveur patriotique et religieuse ont suivi une courbe parallèle. » (Voir Becker, Annette, *La guerre et la foi*, Paris, Armand Colin, 1994).

Siège ne se joue alors pas sur la scène internationale ou dans le concert des nations, il se joue au cœur même des camps, là où l'héritier de Pierre peut s'assurer de gagner les cœurs et les esprits et ainsi influencer l'Europe d'après-guerre dans une visée chrétienne.

Chapitre 5 – L’*Inter Arma Caritas* face aux lieux politiques dans les camps de prisonniers : vers l’institution d’une contre-sécularisation des cœurs et des esprits ?

Le modèle pastoral ébréché qui initie un retour au pastorat originel traduit certainement une mobilisation spirituelle nouvelle où le retour à la foi et la ferveur religieuse sont plus sincères et profondes, mais ce nouveau pastorat ne saurait à lui seul professer une véritable contre-sécularisation, souhait le plus profond du Saint-Siège derrière son apparente diplomatie humanitaire aux valeurs essentiellement chrétiennes. La contre-sécularisation des masses de prisonniers doit se traduire au-delà du simple prêche et de la fréquentation de l’aumônier comme camarade, elle doit être instruite, saisie, imprégnée au plus profond des cœurs et des esprits des PG. À cette fin, les lieux « politiques » des camps à l’instar des universités ou des cercles Pétain participent à favoriser le renouveau religieux.

Ce chapitre souhaite ainsi appréhender et comprendre les liens qui sous-tendent aux relations entre la religion et les lieux politiques des camps. Dans quelle mesure, le politique et le religieux se rejoignent-ils ? De même, la latitude laissée à l’abbé Rodhain pour son œuvre catholique de secours en faveur des PGF par le gouvernement de Vichy trouve-t-elle des explications entre le truchement des idées nationales du Maréchal et religieuses ?

A) Faire entrer le Christ dans les baraques : un peuple « qui se repentira et retournera à sa première vocation »

Pie X, dans son allocution du 29 novembre 1911, déclare que « le peuple qui a fait alliance avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims se repentira et retournera à sa première vocation », avant d’ajouter que « ses fautes ne resteront pas impunies »⁵⁶¹. Les premiers temps de la captivité lui donnent, en effet, raison bien que le phénomène religieux soit bien plus complexe. Il n’en reste pas moins que les prisonniers, dans leur quasi-totalité, retournent à Dieu et beaucoup continuent de garder la foi jusqu’à la fin de leur captivité.

⁵⁶¹ MAE, Papiers d’agents, Louis Canet, vol. 1 : Politique religieuse de l’État français : Document intitulé Mémoire à consulter, « Pour une politique religieuse de l’État ».

1) Un *déracinement* comme socle d'une morale à *rebâtir*

Le chapitre 4 a tenté de démontrer le *déracinement* des aumôniers et prisonniers de guerre, conduits du crépuscule de la défaite vers l'aube de la captivité, une journée qui semble sans fin pour beaucoup de PGF. Enfermés dans les camps, les prisonniers sont abattus moralement et bon nombre d'entre eux cherchent un sens à leur existence. Ils se retrouvent dépossédés et moralement ébranlés. « La lente déchristianisation de la société »⁵⁶² ne les a pas épargnés. L'occasion est propice pour l'institution Église de promouvoir des mœurs et une morale aussi traditionnelles qu'elles ne puissent l'être, car selon les mots de de Gaulle, l'Église est « la seule force d'ordre et d'unité »⁵⁶³. Au lendemain d'une défaite qui a meurtri le pays, il s'avère plus qu'impérieux de retrouver cette unité disloquée. Ce *déracinement* massif de tant d'hommes est alors l'occasion tant attendue pour faire rentrer le Christ dans les baraques et enseigner les préceptes chrétiens les plus rudimentaires à la foule d'ouailles faisant face aux quelques milliers de prêtres⁵⁶⁴. Par ailleurs, Pie XII se veut certain que cette terrible épreuve n'en sera que bénéfique pour le peuple français et déclare ainsi en juin 1940 que « la France, qui met une légitime fierté à se dire la fille aînée de l'Église, affrontera avec d'autant plus d'énergique assurance les épreuves futures, que ses enfants, à tous les degrés de l'échelle sociale, feront plus résolument appel aux réserves de force morale contenues dans sa tradition chrétienne, réserves opulentes accumulées depuis des siècles et n'attendant que d'être libérées des entraves opposées encore à leur expansion bienfaisante, pour faire sentir au gouvernement et au peuple leur plein et total effet »⁵⁶⁵. Bien qu'il ne soit pas directement question des camps, ces derniers symbolisent néanmoins bel et bien « les épreuves futures » suscitées.

Une fois emprisonné, le *gefang* est mentalement libéré, « son attention n'est plus, comme elle l'était en France, sollicitée plusieurs fois par jour et de façon incohérente, par des rencontres imprévues, des affaires à traiter, des résolutions à prendre, des plans à réaliser »⁵⁶⁶.

⁵⁶² Essertel, Yannick, « Apostolat », in Dickès, Christophe ; Levant, Marie ; Ferragu, Gilles (dir.), *Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège*, Paris, R. Laffont, 2013, p. 140.

⁵⁶³ Chenaux, Philippe, *Pie XII. Diplomate et pasteur*, Paris, Cerf, 2003, 462 p.

⁵⁶⁴ Il est généralement fait état de 4 000 à 4 500 prêtres au début de la captivité comme le relève Etienne Fouilloux. Cependant, un procès-verbal de l'assemblée des archevêques de la zone non-occupée en date du 16 et 17 juin 1942 fait état de 2614 prêtres « connus et repérés ».

⁵⁶⁵ ASE, fonds Pie XII, Parte Prima, Francia, 872 (Comte Vladimir d'Ormesson, ambassadeur près le Saint-Siège), Document : Allocution pontificale pour la présentation des lettres de créances de l'ambassadeur français Wladimir d'Ormesson, Vatican, 9 juin 1940.

⁵⁶⁶ AN, 72AJ : 304, Vie intellectuelle dans les camps : Causerie faite par l'Abbé Ulrich sur la vie religieuse en captivité.

Une certaine apathie face à la vie s'installe et dès lors le PGF est « sensible à la houle très longue et très lente de ses propres états d'âmes »⁵⁶⁷. Le PGF délesté des préoccupations du quotidien – bien que celles du camp ne soient pas anodines – trouve le temps de la réflexion et s'interroge constamment. Sa pensée évolue et se déploie vers des horizons nouveaux auxquels il ne prêtait que peu d'obligeance jusqu'alors. Confronté à une durée indéterminée de captivité, un certain néant prend forme dans son esprit, auquel il tente de répondre par de multiples interrogations. Comme tout être humain, face à une situation indicible, le *gefang* cherche des réponses à des questionnements irrationnels. Aussi, « combien de prisonniers, par exemple, ont reçu en captivité la révélation de ce qu'est la liturgie » ou combien ont-ils éprouvé le besoin de répondre « aux grands mystères chrétiens »⁵⁶⁸ ? La captivité donne un sens nouveau à la vie, cette dernière se cloisonne autrement, le temps est conçu est différemment et bien souvent c'est le calendrier chrétien qui prend prédomine cette reconfiguration. Ainsi, l'abbé Ulrich rappelle que les fêtes chrétiennes sont communiées avec passion car structurantes de l'année civile. Les PGF perçoivent Pâques et Noël comme deux temps bien distincts avec leurs rituels et codifications propres à chacun⁵⁶⁹. Le Carême qui paraissait une chose trop abstraite et réservée aux plus pratiquants des fidèles devient « autre chose qu'une Sainte et arbitraire brimade, et que, par la procession de la Fête-Dieu, le Saint Sacrement, vient prendre possession d'un sol et d'un espace pour leur donner une valeur sacrée »⁵⁷⁰. Nous observons donc une recomposition de l'esprit des prisonniers, du temps – qui se structure par les fêtes chrétiennes ou les simples offices du dimanche matin –, mais aussi de la géographicité⁵⁷¹ des camps. Les PGF s'approprient l'espace de leur détention, celui qui ne devrait pas leur appartenir afin de créer un narratif qui vient assouplir les conditions de leur détention. C'est un schéma global qui se dessine où la temporalité et la spatialité sont oblitérées par le retour à Dieu et une morale chrétienne retrouvée d'un temps pré-séculaire.

Les PGF façonnent, certes par différentes reconfigurations singulières, une vie singulière comme suspendue hors du temps, mais les aumôniers jouent aussi un rôle dans cette reconfiguration de l'espace. En effet, les camps de prisonniers de guerre épousent également un principe spatialement français, celui de l'église au milieu du village. L'espace du camp se voit ainsi approprié – ou réapproprié – par les aumôniers des camps. Ces derniers aménagent

⁵⁶⁷ *Ibid.*

⁵⁶⁸ *Ibid.*

⁵⁶⁹ *Ibid.*

⁵⁷⁰ *Ibid.*

⁵⁷¹ La géographicité se définit comme la façon de vivre l'espace, d'habiter l'espace qui nous entoure. Cette manière d'habiter l'espace met l'accent sur les valeurs et pratiques mises en œuvre dans un espace donné.

un espace spécifique dédié à la pratique religieuse. Le principal problème qui se noue est l'espace du culte : bien souvent il n'y a pas de chapelle dans les camps. Aussi, les aumôniers sont obligés de constituer des autels de fortune à partir « [d]es boîtes de singe et [d]es boîtes de confiture » des colis reçus, les laïcs les aident et bâtissent eux aussi des chapelles, du moins tentent d'en bâtir avec une certaine et « émouvante ingéniosité qu'ils ont dû déployer dans le choix, tout spécialement de leurs matériaux de construction »⁵⁷². Tout sert à produire un imaginaire qui permet d'échapper à la situation des camps, jusqu'à la croix d'autel sculptée dans les planches de lits⁵⁷³. Si les moindres matériaux sont utilisés, c'est aussi une manière pour les PGF de marquer de leur empreinte ce lieu, qui devient leur lieu. Au fur et à mesure que les colis arrivent – notamment de l'Aumônerie Générale – des autels portatifs permettent de célébrer plus décemment les messes. Bien que nous ayons évoqué l'effet sociologique communautaire qui promeut le concours de tous à participer au phénomène religieux, il n'en demeure pas moins qu'il y a une forme d'expression de la morale chrétienne dans la création d'espaces singuliers au cœur des camps. Il s'agit pour les PGF de s'inscrire dans un collectif et, en vertu de la morale chrétienne, d'aider son prochain, donc ses camarades dans les besognes de création d'espaces religieux. Tant par les dispositions individuelles que collectives, les camps favorisent ainsi la promotion d'une morale nouvelle, à l'inspiration fondamentalement chrétienne.

2) Le rôle des universités comme vecteur apologétique

La religion se mobilise très vite tout comme d'autres aspects intellectuels dans la captivité balbutiante. Les camps ont beau être des prisons à ciel ouvert, la vie intellectuelle n'en est jamais absente pour autant. Il y a, entre les activités intellectuelles des camps et la foi, une réciprocité aisément observable. En effet, la ferveur religieuse des premiers temps pousse le PG au-delà de son seul aspect physique. Le prisonnier de guerre pense, tant à sa condition d'homme qu'à des aspects plus concrets comme la défaite et le sens à lui conférer. Cette réflexion naissante favorise donc d'autres réflexions sur divers sujets. Celles-ci s'organisent sur le plan intellectuel et matériel donnant vie à de véritables lieux de pensée : les universités, supportées par les instances civiles et militaires françaises. La réciprocité entre en jeu lorsqu'au sein même de ces universités de camps, des réflexions s'engagent sur des questions

⁵⁷² *Ibid.*

⁵⁷³ *Ibid.*

théologiques ou philosophiques. Il serait aisé de penser que les universités se sont établies dans des conditions propices où le travail n'a pas un poids conséquent et où une certaine liberté règne. Étonnamment, Yves Durand rappelle que si cette « vie intellectuelle [...] s'est épanouie dans les camps », elle a « rarement été absente des kommandos d'une certaine importance »⁵⁷⁴.

L'abatement de la défaite touche les officiers comme les sous-officiers sans distinction de grade, l'effervescence intellectuelle ne se limite donc pas à un groupe particulier. À l'orée des cinq années de captivité, le soir, dans les baraques, des conférences commencent à s'organiser sur des thèmes divers et variés. Si les orateurs sont bien souvent des hommes de lettres, des universitaires, des ingénieurs, des banquiers ou bien des hommes d'affaires, d'autres peuvent simplement être des artisans ou d'une profession quelconque dont ils connaissent les ressorts. Prend la parole celui dont les connaissances suffisent. La configuration sociale d'avant-guerre transparait dans ces premiers groupes de discussion qui, peu à peu, se structurent en des cercles d'étude. « Des troupes parfois considérables d'auditeurs »⁵⁷⁵ sont attirées, soit comme échappatoire à la vie accablante du camp, soit pour s'instruire. En effet, les camps étant de véritables microcosmes régis par leurs propres lois et normes, un schéma social s'y implante et ces cercles peuvent alors être perçus comme le moyen d'accéder à une position sociale plus élevée aux yeux de ses comparses. Le bouillonnement intellectuel dû à ces conférences improvisées et inopinées se traduit peu à peu en de véritables leçons oratoires. Les universités naissent, et un recteur est désigné dans chacune d'elles⁵⁷⁶. Les oflags, en vertu des raisons évoquées précédemment, demeurent plus propices à l'accueil d'universités⁵⁷⁷ ; dans les stalags, « en raison même du travail qui leur était demandé et de leur dispersion dans les kommandos, il n'y eût que peu de vie universitaire »⁵⁷⁸. Il n'en demeure pas moins que dans ces conférences, où qu'elles soient, « [les PG] s'écrasent »⁵⁷⁹. En effet, Floriane Chiffolleau, dans son mémoire consacré aux aspirants du stalag IA⁵⁸⁰, a démontré qu'il peut exister dans les stalags une vie universitaire féconde. Certes, le cas des aspirants est un cas particulier et ils disposent d'un

⁵⁷⁴ Durand, Y., *La captivité...*, *op. cit.*, p. 289.

⁵⁷⁵ *Ibid.*

⁵⁷⁶ ADP, 1 D 14, vol. 7, dossier 6, Prisonniers de guerre, déportés, internés : La vie morale des prisonniers de guerre : « Dans tous les oflags furent créées des universités de captivité avec des recteurs, doyens et professeurs agrégés ».

⁵⁷⁷ Yves Durand a montré que la population « moins intellectuelle » des stalags « ne permit pas d'organiser un enseignement d'une ampleur et d'un niveau égaux à ceux des oflags », *La captivité...*, *op. cit.*, p. 292.

⁵⁷⁸ ADP, 1 D 14, vol. 7, dossier 6, Prisonniers de guerre, déportés, internés : La vie morale des prisonniers de guerre.

⁵⁷⁹ AN, 72 AJ 304, Vie intellectuelle dans les camps : Causerie faite par l'Abbé Ulrich sur la vie religieuse en captivité.

⁵⁸⁰ Chiffolleau, Floriane, *Captivité des prisonniers de guerre français pendant la Seconde guerre mondiale. Le cas des aspirants du Stalag IA (1940-1945)*, Mémoire d'Histoire, dir. Fabien Théofilakis, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2017.

statut particulier auprès des autorités allemandes⁵⁸¹, à mi-chemin du statut d'officier. Mais, il n'en demeure pas moins que l'exemple reste probant, et « à partir de la fin de l'année 1941, l'université de l'Aspilag connaît une certaine prospérité »⁵⁸² avec un « nombre important de membres »⁵⁸³. En outre, il faut souligner la réelle volonté de Vichy dans la mise en pratique de ces universités, « le ministère français de l'Éducation souhaitait officiellement la création de « centres d'études » dans les camps »⁵⁸⁴, afin que les prisonniers puissent mettre leur temps à profit et « terminer leurs études ou acquérir de nouvelles qualifications » dans un but très précis : « la reconstruction intellectuelle et matérielle de la France »⁵⁸⁵. Ainsi, il y a de véritables enjeux sociaux et sociétaux d'instruction des esprits, pensés comme le ferment de la reconstruction de la France d'après-guerre par Vichy⁵⁸⁶.

Toutes les matières sont dispensées avec assiduité par « un enseignement de haute qualité »⁵⁸⁷, y compris la théologie. Les matières étudiées sont influencées par la religion de manière peut-être non voulue, mais ingénieuse. En effet, les cours s'appuient sur divers ouvrages contenus dans les bibliothèques des camps. Or, ces bibliothèques sont pourvues en grande majorité par des institutions religieuses – en majorité catholiques – à l'instar de l'Aumônerie générale ou de la Mission catholique suisse et, dans une moindre mesure, par le YMCA pour les œuvres protestantes. Lorsque, pour la seule fois, le nonce Orsenigo peut visiter un camp de PGF, en janvier 1941, il remet « un certain nombre de volumes et de textes scolaires à des prêtres professeurs de théologie prisonniers »⁵⁸⁸. Ainsi, les professeurs s'appuient sur des livres religieux ou à l'influence religieuse notable pour composer leurs cours. De même, l'abbé Ulrich déclare que le peuple français serait « stupéfait de connaître le titre des livres qu'ils s'attachent », les PG fuyant de plus en plus le « divertissement » des romans populaires pour « demander la nourriture de sa pensée et celle de son âme directement aux grands philosophes et aux grands spirituels, aux œuvres fortes »⁵⁸⁹. L'enjeu reste néanmoins de connaître la

⁵⁸¹ Création de l'aspilag, un camp qui n'est ni un stalag ni un oflag.

⁵⁸² Chiffolleau, F., *Captivité des prisonniers...*, op. cit., p. 93.

⁵⁸³ *Ibid.*

⁵⁸⁴ Kustering, Andreas, « Entre université et résistance : les officiers français prisonniers au camp XVII A à Edelbach », in Catherine, Jean-Claude (dir.), *La Captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire (1939-1945)*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2008, 240 p., p. 59.

⁵⁸⁵ *Ibid.*

⁵⁸⁶ Cf., Pathé, Anne-Marie ; Potin, Yann ; Théofilakis, Fabien (dir.), *Archives d'une captivité, 1939-1945: L'évasion littéraire du capitaine Mongrédien*, Paris, Textuel, 2010, 156 p.

⁵⁸⁷ AN, 72 AJ 291, Études : Les prisonniers de guerre dans la Deuxième Guerre mondiale, 20 janvier 1956.

⁵⁸⁸ MAE, Guerre 1939-1945 – Londres/Alger, Alger juin 1943-septembre 1944, vol. 1373, relations avec le Saint-Siège : Quelques traits de l'activité bienfaisante du Saint-Siège en faveur des populations, des prisonniers et des internés français (1940-1944).

⁵⁸⁹ AN, 72 AJ 304, Vie intellectuelle dans les camps : Causerie faite par l'Abbé Ulrich sur la vie religieuse en captivité.

proportion d'œuvres au caractère philosophique ou spirituel en regard du nombre d'œuvres romanesques et populaires. Bien que les PG puissent faire preuve d'introspection et de questionnement quotidien face à leur détention, la littérature de « divertissement » est tout aussi importante permettant de s'évader au fil de quelques pages romancées. Néanmoins, l'abbé Ulrich se veut sûr de lui lorsqu'il affirme que, parmi les conférences publiées dans « une collection de numéros de « confidencia » », très peu auraient pu plaire aux PGF car « les amours illégitimes de Louis XIV » ou « les souvenirs de collègue d'un vieil académicien » paraissent « aussi éloignés de leur préoccupation que Paris »⁵⁹⁰. Enfin, l'abbé Ulrich finit par conclure, de manière quelque peu normative, que « la captivité renverse certaines des perspectives auxquelles la vie d'avant-guerre nous avait accoutumés ; elle restitue aux valeurs une hiérarchie juste »⁵⁹¹. L'imaginaire qui se constitue au sein de ces universités est « un rappel du passé glorieux de la France »⁵⁹², un passé qui, dans des temps défaitistes, permet de renouer avec « une certaine confiance et assurance, bref une conscience de soi »⁵⁹³, une conscience d'être Français et des valeurs dont les PGF sont les héritiers.

L'allocution de l'abbé Ulrich met, par ailleurs, en évidence que les prêtres sont parmi les premiers membres du professorat, eu égard à leurs qualités intellectuelles⁵⁹⁴. Si dans les stalags le prêtre dispense un enseignement plus rudimentaire et concret, à savoir que sa mission est avant tout d'alphabétiser les masses ouvrières ou paysannes⁵⁹⁵ ; l'enseignement dans les oflags est bien plus théologique et conceptuel⁵⁹⁶. La rareté de l'enseignement de la métaphysique chrétienne n'est pas si primordiale dans les stalags à vrai dire. En effet, les cadres français – politiques, économiques, sociaux – sont emprisonnés dans les oflags, l'important est d'abord de les sensibiliser à la religion et à son étude plutôt que les masses paysannes. Le retour au pays de ces cadres doit s'accompagner d'un retour à la religion. Les prisonniers des stalags sont touchés autrement. Si ce n'est pas par l'étude religieuse, le fait de les instruire sommairement les consacre, ils se sentent valorisés et congratulés. Les prêtres jouent ainsi un rôle conséquent, rôle qui, « sur le plan pratique et moral, fût considérable et [selon l'auteur du

⁵⁹⁰ *Ibid.*

⁵⁹¹ *Ibid.*

⁵⁹² Kustering, Andreas, « Entre université et résistance : les officiers français prisonniers au camp XVII A à Edelbach », in Catherine, Jean-Claude (dir.), *La Captivité des prisonniers...*, *op. cit.*, p. 60.

⁵⁹³ *Ibid.*

⁵⁹⁴ AN, 72 AJ 304, Vie intellectuelle dans les camps : Causerie faite par l'Abbé Ulrich sur la vie religieuse en captivité.

⁵⁹⁵ ADP, 1 D 14, vol. 7, dossier 6, Prisonniers de guerre, déportés, internés : La vie morale des prisonniers de guerre.

⁵⁹⁶ AN, 72 AJ 304, Vie intellectuelle dans les camps : Causerie faite par l'Abbé Ulrich sur la vie religieuse en captivité.

mémoire, il] ne leur sera jamais rendu suffisamment hommage »⁵⁹⁷. La reconquête religieuse, non pas des âmes, mais des esprits, se noue ici.

B) Une convergence des idéaux français et du Vatican : « Travail, Famille, Patrie » et religion ?

Le triptyque, « Travail, Famille, Patrie », slogan des idées de la Révolution Nationale du régime de Vichy, se diffuse à grande échelle dans les camps de prisonniers outre-Rhin, par le truchement des « cercles Pétain ». Or, ces cercles ne diffusent en réalité que les principes fondamentaux portés par l'Église depuis des siècles. Ainsi, l'essence même de la singularité du nouvel État français et du Saint-Siège se dispute par un dogme analogue. Les PGF symbolisent le mieux ce syncrétisme entre le religieux et le politique d'où l'intérêt de leur porter attention, notamment aux cercles Pétain. Une véritable convergence d'idéaux se met en œuvre.

1) Les « cercles Pétain » : syncrétisme des valeurs nationales et chrétiennes

De la loyauté ecclésiastique au Maréchal à l'influence de l'aumônier

« C'est l'autorité religieuse qui nous guide », déclare l'abbé Rodhain dans une lettre aux prêtres prisonniers le 24 juin 1942⁵⁹⁸. Le clergé français est loyal aux directives de ses évêques dans un esprit de dévotion filiale. Par conséquent, lorsque la débâcle s'abat sur la France, le corps ecclésial doit faire front. D'une part, pour ne pas se diviser dans l'adversité ; d'autre part, afin de porter secours dans la charité que connaît si bien le christianisme. Les chrétiens, blessés ou emprisonnés – mais aussi civils – ont ce besoin plus humain que tout autre, d'être rassurés et accompagnés. De fait, l'apostolat doit contribuer à l'unité du corps sacerdotal français. Cette mission salvatrice, apostolique ne peut cependant entrer en concurrence avec le gouvernement

⁵⁹⁷ ADP, 1 D 14, vol. 7, dossier 6, Prisonniers de guerre, déportés, internés : La vie morale des prisonniers de guerre.

⁵⁹⁸ CNAEF, 6 CO 3, Fonctionnement de l'aumônerie, lettres circulaires aux prêtres prisonniers : Lettre aux prêtres prisonniers, 24 juin 1942.

civil légalement établi dans la mesure où « la morale chrétienne enseigne que tout pouvoir politique régulièrement institué se trouve investi, *ipso facto*, de l'autorité d'en-haut et tient la place de Dieu dans le gouvernement des choses humaines. C'est un des principes fondamentaux du droit chrétien, et même du simple droit naturel »⁵⁹⁹. Cette conception de l'autorité établit que « sans s'inféoder jamais, le clergé pratiquera un loyalisme sincère envers le pouvoir établi du gouvernement de la France, et entretiendra les fidèles dans cet esprit »⁶⁰⁰. Ainsi, l'Église catholique française fait prévaloir un loyalisme sans inféodation qui ne se circonscrit pas aux seuls ecclésiastiques sur le territoire français mais qui s'étend aussi à tous ceux en captivité.

Une lettre du 24 juin 1942 destinée aux prêtres prisonniers est plus qu'éloquente quant à la politique à suivre. Rodhain y exprime les directives avec lesquelles les aumôniers et prêtres prisonniers doivent composer. Dans la mesure où ces prêtres dépendent de l'Aumônerie laquelle s'inféode à l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, ce qui vaut pour cette dernière, vaut pour tous les vicaires du Christ. Cette Assemblée déclare en juillet 1941 : « Nous vénérons le Chef de l'État et nous demandons instamment que se réalise autour de lui l'union de tous les Français »⁶⁰¹. Rodhain rappelle qu'en qualité de chrétiens, les prêtres ont le devoir de s'infléchir devant une telle doctrine, que le devoir d'obéissance au Maréchal commande avant tout. Les aumôniers, forcés et contraints, doivent ainsi vénérer la figure de Pétain, ce à quoi leurs ouailles doivent convenir également. Les aumôniers sont, en effet, écoutés, respectés et suivis, ils sont une figure paternelle encensée. Par conséquent, sur les fidèles massés autour d'eux resplendit le loyalisme à Pétain et au gouvernement français.

Les « cercles Pétain » : syncretisme des valeurs nationales et chrétiennes

« Combien lourdes pèsent sur eux la rancœur, l'humiliation et leur impuissance à prévoir et à construire leur avenir. Aux gouvernants et aux chefs militaires d'avant la défaite, ils reprochent de les avoir "menés là", le cœur léger... (certains vont jusqu'à croire qu' "on" les a sciemment livrés à Hitler!) »⁶⁰² déclare Charles Klein dans *Le diocèse des barbelés*. Si, les PGF jugent sévèrement leurs anciens chefs, le vainqueur de Verdun, *a contrario*, est auréolé et

⁵⁹⁹ AN, 72 AJ 1863, Pie XII et la France : Le loyalisme du clergé français, Semaine religieuse de Nevers, 7 février 1942.

⁶⁰⁰ *Ibid.*

⁶⁰¹ CNAEF, 6 CO 3, Fonctionnement de l'aumônerie, lettres circulaires aux prêtres prisonniers : Lettre aux prêtres prisonniers, notre attitude vis-à-vis du maréchal, 24 juin 1942.

⁶⁰² Klein, Charles, *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 40.

congratulé, jouissant seul d'un jugement favorable. La mystique qui l'entoure et les valeurs qu'il incarne font de lui l'homme providentiel du redressement de la France en juillet 1940, il efface la tare du manque de l'*union sacrée* pour proposer un « retour aux « vraies » valeurs morales »⁶⁰³. En miroir de l'essor puis de la baisse de la ferveur religieuse au sein des camps de PGF entre 1940 et 1943, s'y trouve un phénomène analogue en faveur de la figure du Maréchal, de la Révolution Nationale et du triptyque Travail, Famille, Patrie : les cercles Pétain.

Le projet de Philippe Pétain de rétablissement d'une France unie et forte aux valeurs traditionnelles ne peut se passer de l'apport des PGF. Ceux là-bas, enfermés, représentent la force vive du pays, à toutes les strates de l'échelle sociale⁶⁰⁴. La reconstruction de la France doit nécessairement passer par son unification, laquelle se concrétise au prisme des cercles Pétain, îlots idéologiques français et nationaux dans l'archipel des camps allemands au bénéfice du pouvoir vichyste. Comment enraciner des valeurs nationales alors même que les camps sont en terre allemande – excepté les frontstalags qui ne comportent plus que quelques milliers de PGF au début de 1941⁶⁰⁵ –, comment surmonter l'éloignement, la propagande allemande ou bien les divisions internes ? État français et Église catholique se rencontrent ici, d'autant que les valeurs portées par les deux parties se rejoignent inférant une coopération de circonstance et de fait. Les cercles Pétain apparaissent ainsi comme un simulacre de la Révolution nationale au cœur de leur propre microcosme carcéral et, outre le lien intrinsèque entre les PGF de chaque camp, c'est un lien communautaire plus global, avec la France et les Français, qui est proposé, repensé. La patrie, l'*Heimat*, est désirée et les cercles Pétain permettent d'espérer retrouver un jour cette terre promise avec des valeurs fondamentales qui avaient manqué en 1940.

Les premiers cercles Pétain sont créés plus d'un an après le début de la captivité, entre octobre et novembre 1941 « dans le but de faire connaître aux Prisonniers de Guerre, par la parole et par des écrits, les idées de la Révolution Nationale et les réformes entreprises par le Gouvernement du Maréchal »⁶⁰⁶. Comme annoncé, ces cercles se destinent à promouvoir les idées de la Révolution Nationale d'où la subdivision de ceux-ci en trois départements distincts, relatifs à chaque idée de cette Révolution. Tout d'abord, « l'Education et l'Enseignement », puis « la Famille et les Questions sociales », enfin « le Travail et la profession »⁶⁰⁷. Ce triptyque est fermement soutenu par l'Église catholique. Dans un message des cardinaux et archevêques aux prisonniers de guerre en novembre 1942, les valeurs de la Révolution Nationale sont

⁶⁰³ Durand, Yves, *Vichy, 1940-1944*, Paris, Bordas, 1972, p. 65.

⁶⁰⁴ Voir Durand, Y., *La captivité...*, *op cit.*

⁶⁰⁵ À la fin de 1940 – début 1941, les prisonniers qui demeurent dans les frontstalags sont des soldats coloniaux.

⁶⁰⁶ AN, F9, 2937, CCCA aux PG : Cercles Pétain (création & organisation, évolution, état actuel au 27 avril 1944).

⁶⁰⁷ *Ibid.*

exaltées. Le sécularisme et la perte des valeurs chrétiennes se lisent lorsque ce message évoque « un pays meurtri » et les « causes de ce malheur » qui induisent « alors la nécessité primordiale de nos valeurs essentielles que sont : la Famille, le Travail, la Patrie, la Religion »⁶⁰⁸. Cet ajout de la Religion vient corroborer les propos du cardinal Gerlier lors de son allocution au conseil national de la Ligue ouvrière chrétienne en novembre 1940 où il déclare : « Travail, Famille, Patrie, ces trois mots sont les nôtres. » Ainsi, le syncrétisme du politique et du religieux est incontestable. De surcroît, pour Pétain comme pour l'Église, il y a cette idée que dans la Révolution Nationale, les PGF participent à la rédemption de la France⁶⁰⁹ et « qu'au jour de [leur] libération [ils] apporter[ont] à la communauté française »⁶¹⁰ le sens des réalités, perçues lors de leur captivité, et la paix. Laurent Quinton ajoute que « le pétainisme trouv[e] dans le vocabulaire chrétien de l'expiation et de la souffrance une clé de lecture parfaitement adaptée à la vie captive »⁶¹¹. Ainsi, le lien entre patrie et religion n'est pas que conceptuel mais également étymologique. Ne voit-on pas dans Pétain celui qui a donné sa vie pour la France, pour l'expiation de ses péchés et de son orgueil à l'image d'un Christ rédempteur ? La souffrance doit mener au redressement, de fait, les PG sont en première ligne de cette expiation, à laquelle se joint leur chef.

D'après Georges Scapini, artisan des cercles Pétain, le souci du Maréchal « était exclusivement d'apporter aux prisonniers tous les adoucissements possibles à leur captivité, d'être assuré que l'on veillait à leur santé, à leur ravitaillement, et non de les utiliser comme instruments ou comme supports d'une politique quelconque »⁶¹². Selon lui, le Maréchal ne voit dans les cercles Pétain qu'un moyen comme un autre d'intéresser les PGF à la vie publique et politique du pays, de les y faire participer (in)directement. En cela, François Cochet déclare que « Philippe Pétain et ses proches ont incontestablement voulu instrumentaliser les prisonniers pour en faire des propagandistes de la Révolution nationale »⁶¹³. Et Yves Durand d'ajouter que Vichy ne souhaite autre chose que d'« obtenir leur adhésion déclarée à sa politique »⁶¹⁴. Aussi, les cercles d'études et les conférences du centre d'études pour la Révolution nationale se font

⁶⁰⁸ AN, 72 AJ 1863, Épiscopat français : Un message des cardinaux et évêques aux prisonniers, 5 novembre 1942. Mise en exergue des valeurs de la Révolution Nationale.

⁶⁰⁹ Frank, Sarah Ann, « Pour "nos" prisonniers : les prisonniers de guerre coloniaux et les organisations caritatives sous Vichy, 1940-1942 », in Pathé, A.-M., Théofilakis, F. (dir.), *La captivité de guerre au XX^e siècle...*, op. cit., p. 240-250, p. 241.

⁶¹⁰ AN, 72 AJ 1863, Épiscopat français : Un message des cardinaux et évêques aux prisonniers, 5 novembre 1942. Mise en exergue des valeurs de la Révolution Nationale.

⁶¹¹ Quinton, Laurent, *Digérer la défaite. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953)*, Rennes, PUR, 2014, p. 165.

⁶¹² Scapini, Georges, *Mission sans gloire*, Coulommiers, Déterna, 2008, p. 314.

⁶¹³ Cochet, François, *Être soldat : de la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 154.

⁶¹⁴ Durand, Y., *La captivité...*, op. cit. p. 334.

nombreux et réguliers au début du mouvement. Les conférences portent nécessairement sur la religion et son rôle dans la société. Les cercles d'études de la Révolution Nationale revendiquent ainsi que « le fondement des valeurs spirituelles et de la morale sociale ne peut être que religieux [...] et en France [...] l'esprit public doit être fondé sur le Christianisme »⁶¹⁵. C'est une véritable aubaine pour le Saint-Siège, car l'apostolat dispensé se conçoit aussi comme un moyen « de détacher le catholicisme français du nationalisme maurassien »⁶¹⁶, tâche déjà incombée dès 1926 à Luigi Maglione par Pie XI qui le nomme nonce apostolique à Paris. En effet, en détachant les catholiques d'un nationalisme désœuvré et incompatible avec les valeurs de l'Église universelle⁶¹⁷, l'Église catholique s'assure de préparer le terrain au retour des catholiques dans la vie politique française, car « l'un des moyens du relèvement de la France est l'union des Français autour du pouvoir établi »⁶¹⁸ et dans tel cas « le catholicisme a tout à gagner lui-même à la présence dans le monde d'une France restaurée et raffermie »⁶¹⁹. Notons toutefois qu'en aucun cas il s'agit d'une forme d'ingérence de l'Église dans les affaires de l'État, le cléricalisme n'est pas souhaité, ni prôné.

L'expérience des cercles Pétain ne dure pas et est vite avortée car portée « plutôt par entraînement que par adhésion enthousiaste et réfléchie »⁶²⁰. L'une des critiques adressées porte sur le ton peut-être, voire certainement, trop religieux de la Révolution Nationale. Aussi, l'un des principaux obstacles rencontrés n'est autre « que l'attitude de certains prêtres » qui fait craindre que « la Révolution Nationale [ne soit] qu'une réaction entre les mains de l'Église et du Patronat »⁶²¹. De surcroît, il existe une certaine « persistance chez les [PGF] de l'enseignement de l'esprit laïque et démocratique »⁶²², qui ne va pas sans « des critiques assez vives à l'égard du Maréchal lui-même chez les prisonniers »⁶²³. Aussi, prendre la mesure de l'influence et du bénéfice qu'en retirent le Maréchal comme l'Église n'est pas chose aisée. Certes, entre 1941 et 1943, il y a un indéniable engouement pour la Révolution Nationale et, *a*

⁶¹⁵ AN, F9, 2937, CCA aux PG : Rapport complet et détaillé sur le Centre d'Études pour la Révolution Nationale.

⁶¹⁶ Montclos, Xavier de, *et al.*, *Églises et chrétiens dans la Seconde Guerre mondiale*, Presses universitaires de Lyon, 1982, p. 13.

⁶¹⁷ Maurras conçoit, en effet, le christianisme au prisme de l'institution séculaire dépositaire d'autorité morale et de valeurs et non pour son précepte essentiel du Salut.

⁶¹⁸ AN, 72 AJ 1863, Épiscopat français : Les rapports du clergé avec les Pouvoirs Publics, 2 octobre 1942.

⁶¹⁹ *Ibid.*

⁶²⁰ AN, F9 2837, Scapini : Réactions à l'égard de la personne du Chef de l'État et à l'égard du gouvernement actuel.

⁶²¹ AN, F9 2937, CCCA aux PG : Cercles Pétain (création & organisation, évolution, état actuel au 27 avril 1944).

⁶²² *Ibid.*

⁶²³ AN, F9 2837, Scapini : Réactions à l'égard de la personne du Chef de l'État et à l'égard du gouvernement actuel.

fortiori, pour l'Église par l'exaltation des traditions, mais quantitativement comme qualitativement, il est impossible d'en juger la teneur.

Par ailleurs, il est conservé aux Archives Nationales un dossier intitulé « Activités intellectuelle et religieuse »⁶²⁴. Ce dossier comporte des centaines de fiches sur les activités des cercles Pétain tout au long de leur existence. Il est intéressant d'analyser trois stalags et trois oflags quant à l'évolution de ces cercles afin d'obtenir une représentativité du phénomène⁶²⁵. Il est rapporté du stalag II B qu'en novembre 1943, « le Cercle Pétain connaît beaucoup moins d'activités qu'à sa création » puis, le 5 mai 1944 « le groupement Pétain est tombé »⁶²⁶. Au stalag II D, le 14 mars 1943 les activités du cercle sont « florissantes » quand le 13 juin 1944 il « n'a plus aucune activité »⁶²⁷. C'en est de même au stalag III C qui « a perdu toute activité [de son cercle, sans plus] aucun groupement propagandiste »⁶²⁸ le 22 juin 1944. Ainsi, dans les stalags l'essor se fait jusqu'à l'automne 1943 puis périclité doucement avant de s'éteindre au printemps 1944. L'une des raisons explicatives peut être l'espoir d'une proche Libération par l'autre France en exil, celle que justement dénonçait la Révolution Nationale. De fait, afin de ne pas être catégorisés comme des ennemis de la patrie, les PGF peuvent considérer le désengagement comme à leur faveur. Une autre thèse voudrait qu'à la vue de la collaboration toujours plus étroite et la transformation de PGF en travailleurs libres, ceux-ci n'adhèrent plus à la politique vichyste. Quant aux oflags, le phénomène est de même nature, au mois de mai 1944 le cercle Pétain de l'oflag VI A « ne fonctionne plus »⁶²⁹, quand c'est quelques mois plus tôt que celui de l'oflag X B « est complètement tombé »⁶³⁰ en février 1944. Enfin, à l'oflag XVII A, le 7 mars 1944, le mouvement Pétain a « beaucoup moins d'activités »⁶³¹. En somme, l'Église sait tirer parti des cercles Pétain bien qu'ils périclitent assez brusquement, c'est une France aux valeurs chrétiennes dont il est fait l'éloge qui, malgré ce déclin, s'immisce avec force dans les consciences des PGF.

⁶²⁴ AN, F9 2348, Activités intellectuelles et religieuses.

⁶²⁵ Toutes les fiches concernant les cercles Pétain révèlent la même chose de ceux-ci, à quelques mois près. Les termes utilisés sont les mêmes, quel que soit la composition de ceux-ci ou leur emplacement géographique. Le phénomène est analogue tant pour les stalags que les oflags.

⁶²⁶ AN, F9 2348, Activités intellectuelles et religieuses : Stalag II B.

⁶²⁷ *Ibid.*, Stalag II D.

⁶²⁸ *Ibid.*, Stalag III C.

⁶²⁹ *Ibid.*, Oflag VI A.

⁶³⁰ *Ibid.*, Oflag X B.

⁶³¹ *Ibid.*, Oflag XVII A.

2) Le versant religieux : la réticence du Saint-Siège à un plein concours au triptyque de Vichy

Entre propagande française et méfiance des milieux vaticans

La Révolution Nationale du Maréchal Pétain exalte la figure du prisonnier de guerre, elle le place au cœur de sa propagande, il apparaît comme le premier sauveur d'une France qui a failli⁶³². À travers lui, c'est le culte des valeurs chrétiennes qui est célébré, il est considéré comme le pivot de la Révolution Nationale, à laquelle l'Église participe. Or, dès les prémices du nouveau régime, le Saint-Siège se garde de se lier trop étroitement au gouvernement de Vichy.

Le nonce apostolique en France avalise, certes, l'appui au régime du Maréchal sur un plan politique et diplomatique, mais sur un plan plus philosophico-juridique « une certaine réserve » se profile vis-à-vis d'un « régime issu de la défaite »⁶³³. C'est avant tout le régime de Vichy, qui, « pour sa part, a eu le souci épisodique d'obtenir une caution religieuse sur certains points, particulièrement contestés, de sa politique ». D'où son besoin « pour apaiser les consciences sourcilleuses de solliciter l'aval du Saint-Siège »⁶³⁴. Cet aval n'est donné qu'en demi-teinte. En effet, l'ambassadeur de France près le Saint-Siège en juillet 1940, Wladimir d'Ormesson, relève un « sentiment d'amère déception »⁶³⁵ dans les milieux vaticans, non pas que la chute du régime républicain attriste profondément l'Église, mais plutôt car il chute face au totalitarisme nazi à l'idéologie antichrétienne. De fait, vis-à-vis des conditions d'armistice et de l'occupation allemande sur toute la partie nord du territoire français, en juillet 1940, le Souverain Pontife et ses coadjuteurs désirent « ne pas se compromettre avec lui, tout en enregistrant avec satisfaction les quelques avantages que l'Église recevait de Vichy »⁶³⁶.

Dans un nouveau mémorandum au début d'août 1940, d'Ormesson déclare qu'à l'égard de la France et de la Révolution nationale « courageusement entreprise par le gouvernement du

⁶³² Cf., Lagrou, Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. - Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexe, 2003.

⁶³³ MAE, Guerre 1939-1945 – Londres/Alger, Alger juin 1943-septembre 1944, vol. 1373, Relations avec le Saint-Siège : Mémorandum de Wladimir d'Ormesson, le Vatican et la France, octobre 1943.

⁶³⁴ Fouilloux, E., *Les chrétiens...*, *op. cit.*, p. 127.

⁶³⁵ MAE, Guerre 1939-1945 – Londres/Alger, Alger juin 1943-septembre 1944, vol. 1373, relations avec le Saint-Siège : Mémorandum de Wladimir d'Ormesson, le Vatican et la France, octobre 1943.

⁶³⁶ *Ibid.*

Maréchal Pétain, le Saint-Père se montrerait toujours assez méfiant »⁶³⁷. Le cardinal Maglione est le plus convaincu de l'entourage de Pie XII mais lui-même ne convainc pas le pontife. Deux obstacles majeurs se dressent pour Pie XII – bien qu'il approuve les principes de la Révolution Nationale – contre un appui inconditionnel au nouveau gouvernement : d'une part, le pape se montrerait « sceptique »⁶³⁸ sur les chances de survie des nouveaux principes ; d'autre part, il ne croit pas au ralliement de la majorité du pays derrière le Maréchal. Le Souverain Pontife estime que les Français retomberaient dans leurs « errements du passé »⁶³⁹ si le pays venait à être libéré. En somme, sous couvert de circonscrire son plein soutien à Vichy pour des questions d'ordre temporel et politique, le pape exprime de manière sous-jacente ses craintes idéologiques : retour du sécularisme, détestation de l'Église, ferveur socialiste et communiste, etc... Représentant de la France, de son gouvernement et de ses doctrines, Wladimir d'Ormesson demande à recevoir de la documentation officielle du Maréchal afin de « faire comprendre » aux milieux du Vatican, le Saint-Père en tête, « la nature et la portée de l'œuvre de reconstruction entreprise dans les différents domaines par le Gouvernement français »⁶⁴⁰, c'est dire la méfiance du Saint-Siège à l'égard du Maréchal.

Cette méfiance ne s'atténue guère au fil des mois, si ce n'est des années. Entre le retour de Pierre Laval – guère apprécié au Vatican – le 18 avril 1942 comme président du conseil, après avoir été un temps écarté des sphères du pouvoir par le Maréchal lui-même, et « l'occupation totale de la France, après le débarquement allié du 8 Novembre [1942] en Afrique du Nord » : le Gouvernement de Vichy ruine ce qu'il pouvait encore conserver « d'apparente autorité »⁶⁴¹ aux yeux du Vatican. Et D'Ormesson d'ajouter que ces divers événements ne font que « justifier la sagesse »⁶⁴² des décisions du Pontife et de ses collaborateurs, d'autant lorsque les Français se détachent progressivement de Pétain⁶⁴³. Toutefois, malgré cette méfiance grandissante, « le Saint-Siège avait intérêt à entrer en contact avec le Gouvernement de Vichy, car les prisonniers de guerre sous son contrôle étaient

⁶³⁷ MAE, Guerre 1939-1945, Vichy-Europe, Saint-Siège, vol. 551, Le Saint-Siège et la politique européenne : Lettre de d'Ormesson à Baudouin sur l'état d'esprit du Saint-Père, 19 août 1940.

⁶³⁸ *Ibid.*

⁶³⁹ *Ibid.*

⁶⁴⁰ MAE, Guerre 1939-1945, Vichy-Europe, Saint-Siège, vol. 553, relations avec la France : Lettre du ministre, secrétaire d'état aux affaires étrangères au vice-président du conseil, 6 août 1940.

⁶⁴¹ MAE, Guerre 1939-1945 – Londres/Alger, Alger juin 1943-septembre 1944, vol. 1373, relations avec le Saint-Siège : Mémoire de Wladimir d'Ormesson, le Vatican et la France, octobre 1943.

⁶⁴² *Ibid.*

⁶⁴³ *Ibid.*

convoités »⁶⁴⁴ par la Saint-Père, symboles du « redressement moral souhaité »⁶⁴⁵ et d'une « élite renouvelée »⁶⁴⁶.

Le dictamen dans le diocèse des barbelés : prêtres et PG catholiques contre Vichy

La captivité française qui débute en juin 1940 jusqu'à l'été 1945, dans l'histoire de l'Humanité, est un temps court, très court. Pour l'homme, le *gefang*, dans son individualité, elle représente pourtant parfois un cinquième de son existence. Elle prend une place qu'en temps de paix l'homme ne devrait pas connaître. À mesure que la guerre se prolonge, les PGF, devant leur sort, doivent admettre que leur libération n'est pas envisageable à court terme malgré les discours vichystes. Or, un nouveau paradigme s'offre à eux quand le cours de la guerre change de visage en 1942. L'armée allemande qui s'enlise sur divers fronts perd en efficacité et les PGF l'apprennent. Devant les succès remportés peu à peu par les Alliés et la France Libre – l'autre France en exil –, un problème se pose dès avril 1942 au sein des stalags et oflags de l'autre côté du Rhin. Des prêtres prisonniers « sortent de leur rôle spirituel pour exercer une influence antiallemande ou gaulliste »⁶⁴⁷. Ces prêtres sous la direction de l'abbé Rodhain déplaisent – assurément – fortement aux autorités allemandes. Les services de von Ribbentrop ne tardent pas à autoriser l'abbé Rodhain à adresser, en juin 1942, à ses frères en Christ enfermés une circulaire relative à la bonne conduite à tenir. Rodhain évoque des « questions qui [les] préoccupent »⁶⁴⁸ sans distinctement citer le revirement d'attitude des prêtres PG. Il met en exergue trois sujets et, sous la pression de l'administration allemande, appelle à célébrer « l'Europe Nouvelle »⁶⁴⁹.

Cette lettre du 24 juin s'attache tout d'abord à rappeler les modalités d'exercice du culte en captivité et les dispositions prises par les autorités allemandes comme par le Saint-Siège pour le faciliter. À la faveur des autorités allemandes, Rodhain déclare que ô « combien l'obéissance est source de grâces »⁶⁵⁰ et que les actions des aumôniers dépendent directement des « directives »⁶⁵¹ allemandes. Il convient donc de suivre ces dernières et de ne

⁶⁴⁴ *Ibid.*

⁶⁴⁵ *Ibid.*

⁶⁴⁶ *Ibid.*

⁶⁴⁷ CNAEF, 3 CE 64, Prisonniers de guerre, relations avec l'abbé Rodhain : Rapport de l'abbé Rodhain, mai 1942.

⁶⁴⁸ CNAEF, 6 CO 62, Relations avec l'ACA (1942-1945) : Lettre aux prêtres prisonniers, 24 juin 1942.

⁶⁴⁹ *Ibid.*

⁶⁵⁰ *Ibid.*

⁶⁵¹ *Ibid.*

pas s'y opposer afin de garantir l'exercice du culte. Puis, l'aumônier général s'attache à signaler qu'il a tenu à assurer le Maréchal « de notre fidélité à tous »⁶⁵² et du « loyalisme sincère et complet envers le pouvoir établi »⁶⁵³. En somme, Rodhain déclare implicitement que les propos tenus en faveur du gaullisme n'ont pas lieu d'être dans l'état d'esprit actuel de l'Église de France qui s'est déjà opposée aux évasions de PGF. Enfin, Rodhain évoque « une question délicate »⁶⁵⁴ pour parler de « l'Europe Nouvelle »⁶⁵⁵. Afin de ne pas compromettre sa propre personne, Rodhain cite des propos de Pie XII prononcés au Sacré Collège à Noël 1940. Il se plaît à dire que cette Europe Nouvelle ne peut trouver voie en dehors des relations franco-allemandes et déforme ainsi les propos de Pie XII qui souhaitait une communauté universelle où chaque peuple serait entièrement libre dans une réciprocité de droits et de devoirs entre nations. L'abbé Rodhain célèbre le contraire, une Europe Nouvelle aryenne et non chrétienne. En outre, en ce mois de juin 1942, l'abbé Rodhain « souhaite trouver chez tous les aumôniers une unité plus grande vis-à-vis du Maréchal »⁶⁵⁶ et des autorités allemandes face à la diversité d'opinions politiques sur les bancs de PGF.

Les PGF catholiques sont conscients de l'horreur au-delà des barbelés et leur *dictamen* chrétien les pousse à disconvenir à toute inféodation que l'on voudrait leur imposer. Cependant, les responsables de l'aumônerie générale des prisonniers de guerre n'en conviennent pas sous la pression des deux pouvoirs franco-allemands. Aussi, voit-on l'Église au service de la propagande de l'État français et de son partenaire allemand, à l'œuvre au cœur des camps de prisonniers de guerre français.

3) Séminaires et ordinations de prêtres, vecteurs du maintien du religieux et formation de la « fournée de prêtres » de la France d'après-guerre

Il existe une spécificité législative française concernant les clercs. La France est le seul pays – ou l'un des rares – à incorporer les membres de son clergé au sein des troupes combattantes de l'armée. Cette loi militaire votée le 15 juillet 1889, « s'inscrit dans la perspective anticléricale »⁶⁵⁷ des gouvernements républicains qui succèdent à la période trouble

⁶⁵² *Ibid.*

⁶⁵³ *Ibid.*

⁶⁵⁴ *Ibid.*

⁶⁵⁵ *Ibid.*

⁶⁵⁶ *Ibid.*

⁶⁵⁷ Cochet, François, *Être soldat...*, *op. cit.*, p. 34.

du début de la Troisième République sous la coupe du très monarchiste duc de Magenta, Patrice de Mac Mahon. Si jusqu'en 1889, les séminaristes sont exempts du service militaire, désormais ils « vont devoir [y] partir »⁶⁵⁸. De plus, ce service militaire est porté à trois ans car les « experts militaires de l'époque estiment que c'est la durée minimale qui permet d'instruire convenablement un soldat »⁶⁵⁹. Est-ce une durée réellement nécessaire ou s'agit-il là d'une mesure visant à perturber la formation de la prêtrise ?

Il n'y a ni de chiffres, ni d'études menées sur l'abandon de la cléricature durant la captivité, Étienne Fouilloux invite à « mettre en regard de ces défections les vocations nées de l'épreuve, tout aussi méconnues »⁶⁶⁰. En effet, le nombre de séminaristes emprisonnés est éloquent et témoigne de la ferveur religieuse des camps. Dans une note – sans date – relative à l'Aumônerie générale des prisonniers de guerre, il est fait part que « grâce à l'action énergique de cet Aumônier [Rodhain], plusieurs séminaires ont été créés dans les camps, dont le plus important était celui de Stablack, en Prusse Orientale, groupant plus de 140 séminaristes »⁶⁶¹. De même, une lettre, d'un prêtre prisonnier inconnu en août 1940, qui concerne la vie à l'oflag II D, fait savoir que « le cas des séminaristes devrait recevoir la même solution que dans la précédente guerre : un camp-séminaire, à proximité d'un centre d'Etudes religieuses »⁶⁶². Il y a donc dès le début de la captivité, une conscience du cas des séminaristes et des problèmes auxquels ils pourraient être confrontés. De fait, les séminaires de captivité sont créés dans les oflags les plus dynamiques à l'image des oflags V A (Weinsberg), WVII A (Edelbach), IV D (Elsterhorst)⁶⁶³ mais aussi au sein des stalags à l'instar du stalag I A. La différence est toutefois notable quant au mode de vie des séminaristes. Quand dans les oflags les séminaristes reçoivent des cours étoffés, dans les kommandos ils sont bien plus « absorbés par le travail manuel »⁶⁶⁴ et « privés de tout secours religieux. »⁶⁶⁵ Ils ne peuvent même plus « entretenir leurs connaissances acquises »⁶⁶⁶. Néanmoins, ils ne sont pas totalement laissés pour compte.

Le Saint-Siège se tient informer de leur situation par la Mission catholique suisse. Dans une note de la mission en date de juin 1943, cette dernière fait savoir qu'elle pourvoit aux besoins des séminaristes captifs sur l'indication des évêques des diocèses d'où sont originaires

⁶⁵⁸ *Ibid.*

⁶⁵⁹ *Ibid.*, p. 33.

⁶⁶⁰ Fouilloux, E., *Les chrétiens...*, *op. cit.*, p. 185.

⁶⁶¹ ADP, 1 D 14, vol. 7, dossier 6, Prisonniers de guerre, déportés, internés : L'aumônerie générale des prisonniers et déportés.

⁶⁶² AAV, Commissione Soccorsi, 162, 17 : Attività religiosa nei campi di prigionieri, « La vie à l'Oflag II D », août 1940.

⁶⁶³ Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 71.

⁶⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶⁶ ADP, 5 B 2, vol. 16 : Rapport du 1^{er} octobre 1943.

les séminaristes faits prisonniers : « il a été écrit à chacun d'eux pour leur demander ce qu'il serait utile que nous leur envoyions »⁶⁶⁷. L'accompagnement est réel et à intervalles réguliers des livres de théologie leur sont notamment envoyés pour maintenir la foi qui les accompagne. De même, dans un bilan dressé en mars 1944 et relatif à l'aide apportée par le souverain pontife durant la guerre aux séminaristes, la Secrétairerie d'Etat tient à préciser que dès mai 1941, des fonds ont été spécialement alloués à l'abbé Rodhain par le Souverain Pontife pour l'achat de nombreux livres de théologie afin de soutenir l'œuvre des séminaristes. Ces fonds sont assez conséquents puisqu'au début de l'année 1942, c'est à nouveau 300 000 francs qui sont mis à la disposition de l'Aumônerie Générale pour le simple achat de livres de théologie⁶⁶⁸.

Il y a une véritable préoccupation du Saint-Siège à l'égard des futurs prêtres et, outre le simple caractère humanitaire de ces fonds, c'est le dessein politique d'une Europe revigorée d'âmes chrétiennes qui est en jeu pour le Vatican. Par ailleurs, les séminaristes des stalags ont davantage de chance que ceux des kommandos, ils sont plus encadrés et participent activement à la vie religieuse par la célébration des offices. L'avantage pour l'Église réside dans la proximité entre séminaristes et laïcs, les séminaristes ne sont pas encore ordonnés prêtres et apparaissent bien moins comme une autorité morale en comparaison de la figure du prêtre. De fait, au contact d'hommes de foi non consacrés, les PG peuvent ressentir l'énergie et le secours qu'apporte la religion à ces premiers et s'y tourner.

La note suscitée ajoute que « des ordinations de diacres et de prêtres ont été faites. En 1942 : ces prisonniers sont revenus en France, pour 8 jours, ont été ordonnés, puis sont repartis dans leurs camps »⁶⁶⁹. De fait, les séminaires participent tant au renouvellement de la vie religieuse qu'à son maintien. La presse française se hâte de relater de tels faits. Ainsi, un article fait état de quatorze prisonniers ordonnés prêtres à Reims puis retournés dans leurs camps⁶⁷⁰ en décembre 1942. Ce n'est que justice rendue, « tous étaient prêts pour l'ultime cérémonie retardée par la guerre »⁶⁷¹. La société française est impressionnée du dévouement dont font preuve ces hommes malgré leur situation douloureuse, c'est une image historique qui restera gravée « dans la mémoire des Français »⁶⁷². Plus encore, c'est une relation intimiste qui s'entame entre ces prêtres nouvellement ordonnés, la France et les Français. Après avoir été

⁶⁶⁷ ADSS, vol. 9, document 252, Notes de la mission catholique suisse, Fribourg, juin 1943, p. 373-374.

⁶⁶⁸ ASE, fonds Pie XII, Parte Prima, Germania, 850 (Assistenza spirituale ai prigionieri e lavoratori francese), Document : « Dall'Allegato A del Rapporto dell'Ecc.mo Mons. Valeri N. 5206/964 del 17 luglio 1942.

⁶⁶⁹ ADP, 1 D 14, vol. 7, dossier 6, Prisonniers de guerre, déportés, internés : L'aumônerie générale des prisonniers et déportés.

⁶⁷⁰ AN, 72 AJ 1863, Pie XII et la France : Quatorze prisonniers sont ordonnés prêtres aujourd'hui à Reims.

⁶⁷¹ *Ibid.*

⁶⁷² *Ibid.*

consacrés, les nouveaux prêtres prennent « le train pour leur ville natale »⁶⁷³ afin que « dans son église, chacun d'eux célébrera sa première messe »⁶⁷⁴. Les camps forment et préparent donc les prêtres de la Libération, ceux qui connaissent la souffrance, l'éloignement et les privations, mais qui, à l'aune de leur captivité, sauront raviver les valeurs chrétiennes. Plus encore, ces prêtres sont un immense bénéfice pour les ouailles enfermées car ils symbolisent une certaine forme d'espoir. Espoir de retrouver sa patrie et sa famille. Toutefois, cela n'est que relatif et non représentatif des séminaires dans leur globalité. En effet, malgré l'apparente attention portée par Pie XII aux séminaristes une lettre de Louis de Faulconnier à Maglione en date du 1^{er} février 1943 est assez consternante.

Il est d'usage que dans l'Église catholique l'ordination soit donné par un évêque qui peut éventuellement déléguer sa charge à un prêtre. Le prêtre de Faulconnier fait ainsi savoir que ses « [ses] quarante séminaristes [lui] donnent une vraie satisfaction. Ils travaillent de façon sérieuse, leurs examens ont été très bons dans l'ensemble. Leur formation spirituelle a pu mieux s'organiser. Quel dommage qu'il ne puisse être question d'ordination. Nous avons eu 3 recrues l'an dernier et autant cette année, qui font leur philosophie. Nous sommes encore 50 prêtres qui nous répartissons la besogne »⁶⁷⁵. Aussi, ce prêtre aimerait que les séminaristes qu'il côtoie puissent recevoir l'ordination afin de visiter leurs camarades laïcs et, ainsi, pourvoir davantage aux besoins spirituels quand les prêtres manquent cruellement face au nombre écrasant de PGF. De fait, il s'adresse à Maglione afin de savoir si le pontife « juge opportun, d'accorder aux aumôniers des camps le pouvoir de donner le sacrement de confirmation, puisqu'il est impossible de s'adresser à un évêque »⁶⁷⁶. À cette demande une première réponse vient en date du 3 février 1943, selon laquelle les requêtes proférées ne peuvent être accordées. Cependant, le Saint Père, relève Maglione, a pris connaissance avec attention de la vie spirituelle établit dans les camps et la vigueur de celle-ci. Selon Maglione « le Saint-Père regrette néanmoins que certains camps soient si peu remplis de prêtres capables de fournir une assistance spirituelle digne de ce nom à leurs coreligionnaires. Mais « Con tale Foglio, però, nessuna facoltà veniva accordata. » »⁶⁷⁷. En somme, Pie XII n'accordera aucune faculté nouvelle, même dans ce cas exceptionnel qui, pourtant, lui semble si cher en 1944, soit un an plus tard. Maglione, sur les directives du pape, recommande alors au prêtre d'interroger des évêques de puissances neutres

⁶⁷³ *Ibid.*

⁶⁷⁴ *Ibid.*

⁶⁷⁵ ASE : ff. 81-102 : Conferimento della cresima ai francesi prigionieri di Guerra, Lettre de Louis de Faulconnier à Maglione, Rome, 1 février 1943.

⁶⁷⁶ *Ibid.*

⁶⁷⁷ *Ibid.*

ou allemands pour faire de ces séminaristes de véritables clercs. Or, il est toujours impossible de s'adresser à ces évêques, aucun contact n'étant établi. De fait, l'abbé Rodhain, informé de la situation écrit au Saint-Siège le 4 mars 1943, un mois après le refus papal d'accorder de nouvelles facultés. Rodhain déplore que « le Saint-Siège ferait tout son possible pour faciliter la l'aide des prisonniers, mais aucune nouvelle faculté n'a été accordée »⁶⁷⁸. Ainsi, il rappelle également qu'il « est impossible aux évêques allemands de se rendre dans les camps de prisonniers »⁶⁷⁹. Malgré l'influence de Rodhain dans les sphères vaticanes et le zèle qu'il déploie en soulignant les avantages spirituels considérables qui pourraient être obtenus, la position du Saint-Siège demeure inchangée jusqu'à la fin du conflit.

Enfin, la baisse de la ferveur des premiers temps se fait péniblement ressentir. Outre le désintéressement de la masse laïc, les vocations de nombreux séminaristes sont en péril dès 1942⁶⁸⁰. En octobre 1943, un rapport d'un prêtre PG signale même que « le tableau n'est pas beau »⁶⁸¹ mais qu'une lueur d'espoir demeure car les séminaristes « ont su garder un niveau spirituel satisfaisant »⁶⁸². Ce niveau spirituel satisfaisant est essentiel car en avril 1944 il continue de persister, ce qui, face à la montée de l'indifférence religieuse, fait dire au prêtre René Meunier que les « séminaristes nous donnent satisfaction et nous aident bien »⁶⁸³. Aussi, les séminaristes sont un véritable vecteur de la morale et des principes chrétiens et savent se mobiliser face à l'aggravation de l'insensibilité religieuse. Leur foi qui ne se dément pas, ou dans de rares cas, prouve bel et bien que le chemin de la rechristianisation française sera mené par des hommes à la conviction indéfectible, en dépit du peu de considération du Saint-Siège à leur égard en ce qui concerne leur ordination.

En outre, une dernière hypothèse est à émettre. Le refus de Pie XII d'accorder de nouvelles facultés s'apparente-t-il au refus – conscient ou inconscient – de la nouvelle gouvernementalité de l'Église qui se joue ? Le chapitre 4 de ce mémoire a tenté de démontrer qu'une nouvelle gouvernementalité et un renversement de la hiérarchie du pouvoir s'opèrent dans l'institution Église par le biais des camps de prisonniers de guerre. Les prêtres prisonniers exercent un apostolat qui s'adapte à leur temps, ce temps qui leur confère de nouvelles facultés, *de facto* ou de jure. Cette accumulation des pouvoirs outrepassé les règles chrétiennes définies

⁶⁷⁸ *Ibid.*, « Nella risposta della Segreteria di Stato si assicurava genericamente che la Santa Sede avrebbe fatto il possibile per agevolare l'assistenza religiosa dei prigionieri, ma non si accordavano nuove facultà ».

⁶⁷⁹ *Ibid.*, « Essendo impossibile ai Vescovi tedeschi il recarsi nei campi dei prigionieri ».

⁶⁸⁰ Klein, C., *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 72.

⁶⁸¹ ADP, 5 B 2, vol. 16 : Rapport du 1^{er} octobre 1943.

⁶⁸² *Ibid.*

⁶⁸³ CNAEF, 6 CO 52, Correspondance avec la Nonciature de l'abbé Jean Rodhain : Sur la baisse de la ferveur religieuse dans un stalag et kommando, abbé Meunier, avril 1944.

depuis des siècles. Yannick Essertel écrit ainsi que « durant des siècles l'apostolat est surtout le fait de l'activité de la hiérarchie de l'Église. C'est la tâche des évêques, successeurs des apôtres, d'enseigner et de prêcher l'Évangile »⁶⁸⁴. Or la guerre leur retire cette charge et elle revient au simple prêtre prisonnier ou à l'aumônier. Par conséquent, le refus de Pie XII à conférer le sacrement de l'ordination des séminaristes à de simples prêtres peut être perçu comme le refus de perdre davantage de légitimité pour les autorités ecclésiastiques.

⁶⁸⁴ Essertel, Yannick, « Apostolat », in Dickès, Christophe ; Levant, Marie ; Ferragu, Gilles, *Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège*, Paris, R. Laffont, 2013, p. 139.

Conclusion Générale

« En un mot, la guerre est un phénomène culturel. L'idée que s'en fait une époque ou une société donnée retentit de façon plus ou moins visible sur son surgissement, son déroulement, sa conduite »⁶⁸⁵.

« D'un tel cataclysme que peut-il sortir ? Une Europe retrouvant l'équilibre et la paix ? Ou une Europe vouée pour des années à des conflits sans cesse renaissants et finissant, à force de misères et de haines, par sombrer ? »⁶⁸⁶.

Lorsque Pie XII déclare en septembre 1939 que « l'Église ne veut pas être, n'est pas une puissance politique qui se propose des buts politiques avec des moyens politiques. Elle est une puissance religieuse et morale »⁶⁸⁷, il n'a certainement pas pris la mesure des événements qui se jouent, car à l'effroi de la guerre succède rapidement au Saint-Siège une volonté d'entreprendre un rôle humanitaire qui inscrira l'institution romaine dans le concert des nations pour les décennies à venir. En 1939, le Saint-Siège est la seule confession religieuse à pouvoir se targuer de bénéficier du statut de sujet de droit international à la suite des Accords du Latran de 1929. Aussi, le Saint-Siège, représentant de l'institution de l'Église catholique, jouit d'une position aussi unique soit-elle au sein de la communauté internationale. Par ailleurs, en sa qualité de représentant de l'Église catholique, le Saint-Siège ne peut nier l'héritage politique qui lui incombe, les gouvernements et royaumes européens ayant lié leur sort à celui de l'Église des siècles durant. De fait, quand la guerre éclate, elle ne répond en rien à la doctrine d'une guerre juste et le Saint-Siège ne peut laisser une telle tragédie s'abattre sur l'Europe. La prise de conscience est rapide pour le Saint-Père et ses délégués qui établissent hâtivement une véritable stratégie d'influence pour défendre tant les peuples européens en proie à la guerre, que les valeurs universelles et chrétiennes de paix, de protection et de respect des peuples. Outre la défense des peuples, l'enjeu réside également dans la défense des catholiques européens et,

⁶⁸⁵ Contamine, Philippe, « L'idée de guerre à la fin du Moyen Âge ; aspects juridiques et éthiques », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 123^e année, n° 1, 1979. p. 70.

⁶⁸⁶ MAE, 552, interventions pour la paix : Mémoire de Wladimir d'Ormesson, juillet 1940 ;

⁶⁸⁷ Chevalier, J., *La politique...*, op. cit., p. 11.

plus encore, de ceux qui se sacrifient pour leur patrie. C'est, somme toute, la civilisation européenne à l'essence chrétienne qu'il s'agit de secourir pour le Saint-Siège.

La civilisation est mère de toutes les batailles, pour s'étendre comme pour se sauvegarder, elle laisse au concours des hommes le soin de la préserver. Cette préservation pour l'Église catholique, sa culture et sa civilisation au cours de la Seconde Guerre mondiale, passe d'abord par le rôle humanitaire qu'elle peut jouer par le truchement du Saint-Siège et des diverses organisations catholiques de secours dont la Mission catholique suisse de Mgr Marius Besson et l'Aumônerie Générale des prisonniers de guerre de l'abbé Rodhain que j'ai tenté de démontrer. Ce rôle humanitaire le Saint-Siège entend l'utiliser car cela lui conférerait une stature internationale, une légitimité incontestée, et il se verrait auréolé d'un prestige qu'il n'a déjà pas besoin de revendiquer. Bien qu'il ne parvienne pas décemment à ses fins par ses propres services, son influence sur les organisations caritatives catholiques lui permet bel et bien d'atteindre son but. Son prestige devient alors inhérent aux rôles joués par ses délégués, avec, en première ligne, les aumôniers et prêtres prisonniers, ces hommes de Dieu au service indéfectible d'une cause qui les transcende. L'*Inter Arma Caritas* promue et souhaitée se réalise ainsi au prisme des hommes qui exercent leur sacerdoce derrière les barbelés et grâce à ceux qui pourvoient à leurs besoins de tous les instants. Ainsi, la diplomatie politico-humanitaire du Saint-Siège consiste essentiellement à tisser des relations avec les différents gouvernements par l'intermédiaire de la Secrétairerie d'Etat et de ses nonces afin de permettre que des œuvres à l'instar de l'Aumônerie ou de la Mission puissent participer à « l'effort de guerre » à leur manière.

Le dernier chapitre a tenté de souligner les liens qui pouvaient exister entre politique et religion, et la manière dont le fait religieux s'empare du politique et inversement. Aussi, Pie XII ne peut raisonnablement nier qu'il existe une stricte séparation entre ces deux entités et que l'Église ne souhaite pas être une puissance politique alors même qu'elle en mobilise tous les instruments et tous les discours. Le politique est intrinsèque aux buts dont se dote Pie XII. Le souverain pontife entreprend certes une action humanitaire que sous-tendent les valeurs universelles proclamées par l'Église, mais dans le même temps il ne nie à aucun moment que son action est également religieuse, spirituelle et morale. Bien au contraire, il promeut la spiritualité et un retour à la foi religieuse dans les camps de prisonniers de guerre. Derrière, l'*Inter Arma Caritas*, se trouve une volonté politique au sens du pastorat et de la gouvernementalité de Michel Foucault. C'est-à-dire une volonté du Saint-Siège de retrouver son influence sur les consciences de ses ouailles. D'autant que Pie XII n'hésite pas à déclarer

que la compétence de l'Église « s'étend aussi loin que le domaine religieux et moral »⁶⁸⁸. Ainsi, l'*Inter Arma Caritas* du Saint-Siège dans les camps de prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale témoigne du souhait de reconquérir les âmes françaises par une redécouverte de la foi, qui puisse mener à une possible rechristianisation française post-moderne où l'individualisme a pris le pas sur le collectif et dont s'ouvre un nouveau paradigme avec les camps de prisonniers où chacun sert et aide son prochain.

Néanmoins, si les camps de prisonniers de guerre offrent un nouveau paradigme de conscience aux prisonniers, ils produisent également un autre paradigme qui bouleverse le modèle ecclésiastique dans sa forme et ses fonctions. La nouvelle gouvernamentalité produite par cette situation, aussi singulière soit-elle, voit les autorités ecclésiastiques déléguer certaines prérogatives de leur charge à leurs subordonnés, simples prêtres dans les camps. Cependant, il ne faut pas considérer cela comme un aveu de faiblesse du Saint-Siège qui se voit dans l'obligation d'octroyer de nouveaux pouvoirs aux prêtres et qui subirait une perte d'influence sur ceux-ci. Bien au contraire, la gouvernamentalité qui s'inaugure a comme but immanent de rapprocher les hommes ordinaires des hommes du Christ, de faire de la communauté humaine, une communauté plus soudée autour des mêmes valeurs. Ainsi, ce nouveau paradigme ecclésiastique, bien qu'il n'ait pas été initialement pensé par le Saint-Siège, lui est bénéfique en ce qu'il permet un fervent retour des âmes vers le catholicisme. Néanmoins, cette interprétation n'est pas à exagérer car la situation des camps est une situation unique qui ne trouve pas d'écho à l'échelle du siècle dernier et à mesure que la captivité se prolonge, la ferveur religieuse s'amointrit. Par conséquent, une étude consacrée à la gouvernamentalité pratiquée dans les camps et ce qu'il en advient après la guerre serait de bon augure.

⁶⁸⁸ *Ibid.*

État des sources

Archives publiques

FRANCE

1 – Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine

- **2AG : Etat français, 1940-1944**

➤ 89-117 : prisonniers de guerre

SP 17 à 24 : dossier Racine : série méthodique (concernant essentiellement les questions de prisonniers)

- 89 - SP 17 : documents relatifs au Commissariat général aux prisonniers de guerre (1942-1944)

I – Correspondance et notes diverses relatives à la direction du service des prisonniers de guerre, au Commissariat général aux P.G., aux services diplomatiques des P.G., etc., 29 pièces

➤ 462 : prisonniers de guerre

- **72AJ : Archives du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale**

➤ 290-309 : la captivité de guerre

- 290 : 1C ; divers, vie religieuse, pièces diverses (inclassables)
- 291 : 2C ; études

- 304 : 9C ; vie intellectuelle dans les camps, propagande, vie religieuse

➤ 1825-1865 : la France sous l'Occupation

- 1862 : relations du Vatican avec divers pays (1941-1942), actes de S. S. Pie XII
- 1863 : questions religieuses, Pie XII et la France, les catholiques devant le Gaullisme, l'épiscopat français (1941-1942), politique religieuse du gouvernement français (1941-1942), missions religieuses, l'Église et l'État en France, dossier avec divers pièces nommé France (1940-1942)

- **F9 : Affaires militaires**

➤ 2007-2801 : service diplomatique des prisonniers de guerre (SDPG), 1940-1944

2208-2241 : série LAa, libérations : accord-type par catégories

- 2241 : libération d'aumôniers, 1941-1943 (LAa 22)

2307-2322 : série TP mo, traitement moral des prisonniers

- 2315 : cultes : dossier de principe, correspondance générale, correspondance classée par camps (sauf les stalags) (TP mo 63)
- 2316 : cultes : correspondance des stalags (TP mo 63)

2343-2356 : III - Service de l'inspection des camps (I.C.)

- 2348 : fichier relatif à la condition des prisonniers dans les camps, les fiches sont classées par camps à l'intérieur des rubriques suivantes : correspondance et colis, visites Scapini, activité intellectuelle et religieuse
- 2351 : visites diverses dans les camps de France occupée (Croix-Rouge, Y.M.C.A.)

2661-2800 : délégation de Berlin

- 2688 : correspondance concernant l'aumônerie des prisonniers de guerre, les voyages de l'Abbé Rodhain, l'aumônerie des travailleurs civils en Allemagne ; 1942-1944
- 2802-2813 : centre national d'information sur les prisonniers de guerre, 1940-1941
- 2806 : relations avec l'ambassade Scapini, relations avec la Croix-Rouge internationale (Agence centrale des prisonniers de guerre de Genève), correspondance avec la Croix-Rouge française et les œuvres
 - 2808 : documentation générale, documentation sur les prisonniers de guerre, généralités, aumônerie des prisonniers
- 2814-2941 : Direction du service des prisonniers de guerre (D.S.P.G.), 1940-1944

2826-2843 : cabinet

- 2835 : correspondance avec le Comité international de la Croix-Rouge (1940-1944)
- 2837 : correspondance avec le Service diplomatique des prisonniers de guerre (1940-1944), comptes rendus d'entretiens franco-allemands et notes remises à l'O.K.W., 14 sept. 1940-17 février 1943 (documents communiqués par le S.D.P.G.), correspondance avec l'attaché militaire en Suisse et le Service de l'internement près de l'ambassade de France en Suisse (1940-1941)

2844-2849 : secrétariat particulier

- 2848 : correspondance avec des organismes divers (Dossier B) :

B I : Secrétariat particulier du Marechal, commission des récompenses, Amitiés africaines, Légion française des combattants, chef du gouvernement, autorités militaires diverses, Abbé Frezouls, secrétariat particulier de Lucien Romier, aumônerie des prisonniers de guerre

B IV : Service diplomatique des prisonniers de guerre

B VI : Commissariat général aux prisonniers rapatriés et maisons du prisonnier

B VII : Comité international de la Croix-Rouge

B VIII : Délégation générale de la Croix-Rouge à Vichy

B IX : Croix-Rouge française, comité central d'assistance aux prisonniers de guerre

B X : Croix-Rouge à Lyon

2850-2851 : bureau central militaire (B.C.M.)

- 2850 : notes, avis, rapports adressés à l'ambassadeur Scapini, concernant, entre autres, le recensement des prisonniers, leur traitement, des appréciations sur la mission Scapini, etc. (1941-1942)
- 2851 : correspondance et transmission de documents au Commissariat au reclassement des prisonniers rapatriés, à la Croix-Rouge française, à la mission Scapini, au C.I.C.R., etc. (1941-1942)

2921-2941 : 5^e bureau

- 2922 : correspondance avec des organismes divers :

1. Cabinet du gouverneur général de l'Algérie. Affaires étrangères, sous-direction Afrique-Levant
2. Aumônerie des prisonniers de guerre
3. Sous-direction des prisonniers de guerre
5. Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.)
8. Croix-Rouge française

- 2923 : correspondance avec des organismes divers :

22. Service diplomatique des prisonniers de guerre

- 2937 : correspondances avec des organismes divers :

12. Service diplomatique des prisonniers de guerre
13. Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre

2 – Archives des Affaires étrangères

A) Ministère des Affaires étrangères (MAE), La Courneuve

- **Guerre 1939-1945, Vichy-Europe, Allemagne (Vichy-Europe)**

- Vol. 87 : questions religieuses, questions catholiques et protestantes, dossier général, septembre 1940-septembre 1943

- **Guerre 1939-1945, Vichy-Europe, Saint-Siège (Vichy-Europe)**

- Vol. 544 : corps diplomatique français, dossier général, juillet 1940-août 1944
- Vol. 546 : corps diplomatique étranger, juin 1940-juillet 1943
- Vol. 547 : corps diplomatique du Saint-Siège, juillet 1940-février 1944
- Vol. 551 : le Saint-Siège et la politique européenne, dossier général, juillet 1940-août 1944
- Vol. 552 : interventions en faveur de la paix, juillet 1940-août 1943
- Vol. 553 : relations avec la France, dossier général, mai 1940-mars 1944
- Vol. 555 : rapports avec l'épiscopat français, mai 1940-décembre 1943

- **Guerre 1939-1945, Londres-Alger**

➤ Londres (CNF) juin 1940-juillet 1943

- Vol. 33 : questions religieuses
- Vol. 275 : politique extérieure du Saint-Siège, octobre 1940-juillet 1942
- Vol. 469 : œuvres d'assistance, prisonniers, dossier général
- Vol. 470 : œuvres d'assistance, prisonniers, internés de la France combattante
- Vol. 471 : œuvres d'assistance, prisonniers, échange de prisonniers
- Vol. 472 : œuvres d'assistance, secours aux prisonniers de guerre français en Allemagne et Italie

- Vol. 473 : œuvres d'assistance, secours aux populations civiles
 - Vol. 474 : œuvres d'assistance, office du colis familial
 - Vol. 475 : œuvres d'assistance, secours aux internés en Espagne
 - Vol. 476 : œuvres d'assistance, rapports avec la Croix-Rouge Internationale, juillet 1940-juillet 1943
- Alger (CFLN – GPRF) juin 1943-septembre 1944
- Vol. 1373-1374 : relations avec le Saint-Siège, mars 1943-septembre 1944
 - Vol. 1375 : relations avec le Saint-Siège, juillet-octobre 1944
- **Europe Allemagne 1944-1949 (Allemagne 1944)**
- Vol. 22-24 : prisonniers de guerre, août 1944-juin 1949
 - Vol. 67-70 : questions religieuses et relations avec le Saint-Siège, janvier 1945-juin 1949
- **Dossier du commissaire aux affaires étrangères de son cabinet, de certains directeurs**
- Papiers Massigli, commissaire aux affaires étrangères
- Vol. 1470 : politique étrangère, relations avec le Saint-Siège, février 1943-août 1944

- **37PAAP : papiers d'agents, archives privées, François Charles-Roux**
 - Vol. 15 : Vatican

- **217PAAP : papiers d'agents, archives privées, René Massigli**
 - Vol. 41 : politique extérieure : Juin 1942-Février-Décembre 1943
 - Vol. 42 : politique extérieure : Janvier-Août 1944

- **194PAAP : papiers d'agents, archives privées, Louis Canet**
 - Vol. 1 : questions intérieures, régimes des cultes en France, 1925-1945
 - Vol. 31 : le Saint-Siège et la France, 1921-1945
 - Vol. 32 : politique internationale du Saint-Siège, 1934-1945
 - Vol. 34 : politique internationale du Saint-Siège, 1920-1940

B) Centre des archives diplomatiques, Nantes

- **576PO : ROME (ambassade de France près le Saint-Siège dit fonds « Rome Saint-Siège »)**
 - 1-1707 : fonds ancien de l'ambassade de France près le Saint-Siège, 1669-1974
 - 1036 : politique générale du Vatican (1939)

- 1183 : dossier général (1939-1945) ; Personnel (1940-1945) ; Politique générale, politique dans le Proche-Orient (1940-1945) ; Représentations diplomatiques (1940-1945)
- 1184 : consistoires (1940-1944) ; Presse (1940-1945) ; Affaires et négociations diverses (1940-1942) ; Propagande (1943-1944) ; Cité du Vatican (1940-1943)
- 1185-1188 : cardinalat, épiscopat, clergé (1940-1945) ; Congrégations (1940-1944) ; Divers (note sur la loi de séparation, 1942) ; Alsace-Lorraine (1940-1945) ; Affaires religieuses diverses (1940-1945)
- 1190 : Allemagne (1940-1945)

- **577PO : ROME (Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France près le Saint-Siège)**

- 1/1-77 : service culturel, puis service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France près le Saint-Siège, 1945-2000

VATICAN

1 - Archives apostoliques

- Archivio della Commissione Soccorsi (ACS, Archives de la Commission de Secours)
 - Segr. Stato, Commissione Soccorsi 162
 - Francesi 1-29
 - 11 : Attività della Missione Cattolica di Friburgo
 - 17 : Attività religiosa nei campi di prigionieri
 - 20 : Deficienza di assistenza religiosa fra i prigionieri di Stalag 1 B (Hohenstein)
 - 21 : Visita ai sacerdoti prigionieri di guerra
 - 22 : Attività dell'YMCA fra i prigionieri cattolici
 - 23 : Comitato di assistenza ai prigionieri francesi "Missione Scapini"
 - 25 : Assistenza ai sacerdoti francesi
 - 26 : Sussidio alla "Aumônerie des prisonniers de guerre"
 - 27 : Morale dei prigionieri francesi in Germania
 - 28 : Vita religiosa nel campo XXI B
 - 29 : Assistenza Religiosa ai prigionieri
 - Segr. Stato, Commissione Soccorsi 163
 - Francesi 30-49
 - 49 : Visita dell'Abate Rodhain ai prigionieri di guerra francesi in Germania
- Archivio della Nunziatura di Parigi
 - 601 : Nunziatura Valeri, Titolo X, Affari Religiosi Francesi

- 617 : Nunziatura Valeri, Titolo XV, Guerra

- Archivio della Nunziatura di Svizzera
 - 148 : « Croix-Rouge Internationale »

 - 152 : Convention de Genève, Croix-Rouge et Guerre 1939-1945

 - 153 : Prêtres français prisonniers de guerre – Aide aux prisonniers belges – Prisonniers de guerre (divers)

 - 201 : Disparus et prisonniers de guerre

- Ufficio Informazioni Vaticano per I Prigionieri di Guerra Istituito da Pio XII, 1939-1947
 - 517 : « Posizione Rapporti »: corrispondenze tra la Segreteria di Stato e le rappresentanze pontificie, anni 1939-1946, fasc. 1-14.
 - Dossier 7. Nunz. Apost. Svizzera

 - Dossier 14 : Mission Catholique Suisse, Fribourg

2 – Archives de la Secrétairerie d'Etat

- Archives de la Section pour les Relations avec les États
 - Fonds Pie XII, Parte Prima, Francia
 - 850 : Assistenza spirituale ai prigionieri e lavoratori francese

 - 857 : Situazione politica e religiosa dopo lo scoppio della guerra europea

- 872 : Comte Vladimir d'Ormesson, ambassadeur près le Saint-Siège
- 946 : Ecclésiastiques français prisonniers en Allemagne

FRANCE

1 – Centre National des Archives de l'Église de France (CNAEF), Issy-les-Moulineaux

- **Fonds 6 CO : Aumônerie générale des prisonniers de guerre (1937-1994)**
 - Dossier 51 : relations avec l'autorité ecclésiastique (Vatican et Saint-Siège), questions générales (1937-1945)
 - Dossier 52 : correspondance avec la nonciature de l'Abbé Rodhain (1941-1951)
 - Dossier 54 : libération, situation de l'Église et activité (1944-1949)
 - Dossier 55 : indults (1939-1946)
 - Dossier 56 : activité du Saint-Siège pendant la guerre (1941-1945)
 - Dossier 57 : Saint-Siège après la Libération (1944-1964)
 - Dossier 60 : aumônerie, et Comité Catholique de Secours, organisation et aide (1944-1947)
 - Dossier 61 : situation en France pendant la guerre, prises de positions de l'épiscopat (1939-1944)
 - Dossier 62 : relations avec l'ACA (1942-1945)
 - Dossier 63 : Mgr Henri Chappoulie, relations (1942-1946)
 - Dossier 64 : relations avec le cardinal Emmanuel Suhart (1940-1947)

- Dossier 65 : relations avec Mgr Achille Liénart (1941-1944)
 - Dossier 66 : relations avec Mgr Pierre-Marie Théas (1944-1946)
 - Dossier 67 : relations avec l'archevêché de Paris (1942-1965)
 - Dossier 69 : relations avec Mgr Pierre-Louis Touzé (1941-1945)
 - Dossier 79 : comité central d'assistance aux prisonniers de guerre (CCAPG) (1941-1944)
 - Dossier 80 : Croix Rouge, relations (1929-1945)
 - Dossier 265 : organisation et mise en place d'une aumônerie dans les camps pour les prisonniers (1940-1944)
 - Dossier 266 : situation morale et religieuse dans les camps (1941-1944)
 - Dossier 267 : relations entre les aumôniers et les prisonniers (1940-1944)
 - Dossier 268 : relations entre les aumôniers et l'Aumônerie générale (1941-1945)
 - Dossier 269 : témoignages divers (1940-1944)
 - Dossier 271 : situation religieuse et morale dans les camps (1941)
 - Dossier 277 : pratiques dans les camps, aide à la vie spirituelle (1941-1943)
 - Dossier 283 : situation religieuse dans les camps de prisonniers de guerre en Allemagne (1941-1944)
- **Fonds 3 CE : Mgr Henri Chappoulie (1926-1979)**

- Dossier 40 : relations avec l'ambassade de France près le Saint-Siège, correspondance (1942-1944)
- Dossier 53 : relations avec la Croix Rouge française, demandes et transmissions de nouvelles familiales entre la métropole et l'empire (1943-1944)
- Dossier 64 : prisonniers de guerre, relations avec l'Abbé Jean Rodhain, aumônier général des prisonniers de guerre (1941-1945)
- Dossier 90 : relations entre Église et État

2 – Compagnie de Jésus (Jésuites), Vanves

[Les fonds d'archives de la Compagnie de Jésus sont divisés selon les quatre provinces jésuites de France, i.e. : Paris, Lyon, Champagne Toulouse]

Paris

- Fonds A-Pa : Gouvernement
 - A-Pa 124 : Marcel Bith (1942-1948)
 - A-Pa 125 : Marcel Bith, Dossiers
- Fonds C-Pa : Documents historiques sur la Compagnie
 - C-Pa 618 : Guerre 1939-1945

Lyon

- Fonds M-Ly : Gouvernement
 - M-Ly 102 : Lettres circulaires
- Fonds N-Ly : Administration
 - N-Ly 70 : Prisonniers : Listes, lettres

Champagne

- Fonds GP : Gouvernement
 - GP 22 : Lettres du P. Général et de l'assistant de France au provincial de Champagne, 1931-1941
 - GP 23 : Lettres du P. Visiteur (Demaux-Lagrange) au provincial de Champagne, 1942-1945
 - GP 24 : Lettres de Rome (Assistant, substitut...), 1942-1945
- Fonds I : Lettres
 - I 245 : Lettres de prisonniers, S.T.O et déportés (1940-1945)

Toulouse

- Fonds BT

- BT 102 : Lettres de Rome, 1903-1945
- BT 580 à 590 : Guerre de 1939-1945

3 – Archives du diocèse de Paris, Paris

- **Série 1 D, papiers des archevêques de Paris depuis 1802**

- Fonds 1 D 14, 1 – 31 : Cardinal Suhard
 - 7 : Action pastorale, A.C.A, correspondance avec Rome, résistance et collaboration, aumônerie des prisonniers de guerre, internés civils, aumônerie du STO, presse, documentation. 1940-2015
 - 8 : Relations du Cardinal Suhard avec le gouvernement de Vichy

- **Série 5 B 2, rapports avec le pouvoir militaire – aumônerie militaire**

- Fonds 5 B 2, 16 : Guerre 1939-1945

SUISSE

1 – Conseil œcuménique des Églises (COE), Genève

- **303 : Ecumenical Commission for the Chaplaincy Service to Prisoners of War**
 - 001-014 : Activities of the Commission (1939-1949)

- 001 : document de fondation de la Commission œcuménique pour l'aide, septembre 1939 ; PV des séances de la Commission pour les PG, 1939-1948 ; rapport général sur l'activité de la Commission pour les PG de 1939 à 1945 ; rapport sur l'activité de la Commission par Béguin et Courvoisier, mars 1948 ; rapport général sur l'activité de la Commission par Béguin, avril 1950 ; la Commission œcuménique par W. Visser't Hooft, 1945 ; rapport sur la Commission par Visser't Hooft, 1945 ; rapport adressé à M. Kœchlin par Courvoisier sur son activité à la Commission, 1945 (1940-1948)
 - 004 : correspondance officielle avec les militaires, France : aumônerie militaire protestante, 1943-1948
 - 008 : rapports généraux de la YMCA ; rapports de la YMCA : War Prisoners' Aid Genève, sur les camps de PGA en France, Allemagne. Divers rapports généraux sur les camps d'internement en Allemagne, France, 1941-1945
 - 011 : relation avec le CICR, 1940-1948
 - 013 : commission œcuménique pour l'aide spirituelle aux prisonniers de guerre
- **425 : Commission of Interchurch Aid, Refugee and World Service (CICARWS) (1948-1992)**

2 – Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Genève

- ACICR, B G 17/51 : camps en France : Mission Scapini
- ACICR, B G 8/51 : délégation du CICR en France

- ACICR, B G 3/26 : délégation du CICR en Allemagne

- ACICR, B G 3/51 : missions en France

- ACICR, B G 85 : relations avec le Gouvernement et la Croix-Rouge française

- ACICR, B G 85/165 : correspondance entre le CICR et le Saint-Siège, 1939-1950

- ACICR, Division des secours, œuvres de secours, « N » : correspondance avec la nonciature apostolique suisse

Sources imprimées

1 – Publications officielles

- Vaticanés

- *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale* (ADSS), Rome, Libreria Editrice Vaticana

* *Le Saint-Siège et les victimes de la guerre, mars 1939-décembre 1940*, t. 6, 1972

* *Le Saint-Siège et les victimes de la guerre, janvier 1941-décembre 1942*, t. 8, 1974

* *Le Saint-Siège et les victimes de la guerre, janvier-décembre 1943*, t. 9, 1975

* *Le Saint-Siège et les victimes de la guerre, janvier 1944-juillet 1945*, t. 10, 1980

- Giovanni, Francesca di, Roselli, Guiseppina (dir.), *Inter arma caritas : l'Ufficio informazioni Vaticano per i prigionieri di guerra istituito da Pio XII (1939-1947)*, 2 vol., Città del Vaticano, Archivio Segreto Vaticano, 2004

2 – Mémoires

Bonduelle, André, *Une paroisse derrière les barbelés : Premiers mois de captivité*, Paris, Le Cerf, 1943

Cazeneuve, Jean, *La psychologie du prisonnier de guerre*, Paris, Presses universitaires de France, 1945

Charles-Roux, François, *Huit ans au Vatican : 1932-1940*, Paris, Flammarion, 1947

Cianfarra, Camille, *La guerre et le Vatican*, Paris, Le Portulan, 1947, (2^e éd., trad. de l'italien par Claude Micaud)

Giraud, Ludovic, *Les Prisonniers devant leur âme*, Marseille, Direction générale des Œuvres, 1942

Haedrich, Marcel, *Baraque 3, Chambre 12 : Récit de captivité*, Grenoble, Éditions françaises nouvelles, 1943

Javelet, Robert, *Mon curé chez les P.G.*, Épinal, R. Javelet, 1981

Klein, Charles, *L'Aumônerie des barbelés 1940 – 1947*, Paris, Éd S.O.S., 1967

Klein, Charles, *Le Diocèse des barbelés*, Paris, Fayard, 1973

Merlaud, André, *Le Christ dans la tranchée : Souvenirs et réflexions mai-juin 1940*, Paris, La Bonne Presse, 1944

Scapini, Georges, *Mission sans gloire*, Coulommiers, Déterna, 2008

Tittmann, William, Tittmann, Harold, *Inside the Vatican of Pius XII: the Memoir of an American Diplomat during World War II*, New York City, Doubleday Religious Publishing Group, 2010

Toscano, Mario, *Designs in diplomacy : Pages from European diplomatic history in the twentieth century*, Baltimore/London, The Johns Hopkins Press, 1970

Bibliographie

I – Outils de travail

Audoin-Rouzeau, Stéphane, *Combattre. Une anthropologie historique de la guerre moderne XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 2008

Bergson, Henri, *Les Deux Sources de la morale et de la religion*, Paris, Presses universitaires de France, 1992 (1^{re} éd. : 1932)

Bloch, Marc, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1997 (1^{re} éd. : 1949)

Caillois, Roger, *L'Homme et le Sacré*, Paris, Gallimard, 1950

Chélimi, Jean, *Le calendrier chrétien : cadre de notre identité culturelle*, Paris, Éditions A&J Picard, 2007

Foucault, Michel, *Sécurité, territoire, population*, cours au Collège de France, 1977-1978, Paris, Gallimard/Le Seuil, 2004

Foucault, Michel, *Dits et écrits, II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2017

Hartog, François, *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003

Metzger, Marcel, *Histoire de la liturgie : les grandes étapes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994

Sartre, Jean-Paul, *L'existentialisme est un humanisme*, Paris, Éditions Nagel, 1946

II – Ouvrages de référence

Berstein, Serge ; Milza, Pierre, *Dictionnaire historique des fascismes et du nazisme*, Bruxelles, André Versaille, 2010

Berstein, Serge ; Milza, Pierre, *Histoire de la France au XXe siècle. Tome 1 : 1900-1930*, Bruxelles, Complexe, 1990

Cochet, François, *Être soldat : de la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013

Cointet, Jean-Paul ; Cointet, Michèle (dir.), *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Paris, Tallandier, 2000

Colonce, Paul ; Hill, Rudolf, *Histoire religieuse de l'Allemagne*, Paris, Cerf, 2000

Dickès, Christophe ; Levant, Marie ; Ferragu, Gilles, *Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège*, Paris, R. Laffont, 2013

Duroselle, Jean-Baptiste, *Histoire des relations internationales, t. I : De 1919 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2001 (12^e éd.)

Droz, Jacques (dir.), *Histoire de l'Allemagne 1789-1973*, Paris, Hatier, 1970

Haffner, Sébastien, *De Bismarck à Hitler, une histoire du Reich allemand*, Paris, La Découverte, 1991

Leuleu, Jean-Luc, et al., *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Paris, Fayard/Ministère de la Défense, 2010

Levillain, Philippe (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 2006 (3^e éd.)

Marcot, François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance. Résistance intérieure et France libre*, Paris, Robert Laffont, 2006

Mayeur, Jean-Marie ; Piétri, Charles ; Vauchez, André ; Vénard, Marc (dir.), *Histoire du christianisme*, t. 12, *Guerres mondiales et totalitarismes. Des origines à nos jours (1914-1958)*, Paris, Desclée-Fayard, 1990

Muracciole, Jean-François, Piketty, Guillaume (dir), *Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Robert Laffont/Ministère de la Défense, 2015

III - Histoire du Vatican et du Saint-Siège

Chenau, Philippe, *Pie XII : diplomate et pasteur*, Paris, Les éditions du Cerf, 2003

Chenau, Philippe, *Une Europe vaticane ? Entre le Plan Marshall et les Traités de Rome*, Bruxelles, 1990

Chevalier, Jean, *La politique du Vatican*, Paris, Culture Arts Loisirs, 1969

Chiron, Yves, *Pie IX : face à la modernité*, Suresnes, Clovis, 2016

Connelly, John, *From Enemy to Brother*, Cambridge, Harvard University Press, 2012

Durand, Jean-Dominique, *L'Église catholique dans la crise de l'Italie (1943-1948)*, Rome, École Française de Rome, 1991

Guittat-Naudin, Muriel, *Pie XII après Pie XII. Histoire d'une controverse*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2015

Halecki, Oscar, *Eugenio Pacelli: pope of peace*, New York, Creative Age Press, 1951

Ickx, Johan, *La guerre et le Vatican. Les secrets de la diplomatie du Saint-Siège (1914-1915)*, Paris, Les éditions du Cerf, 2018

Joubert, Bruno, « La diplomatie du Saint-Siège », *Pouvoirs*, vol. 162, n° 3, 2017, p. 47-61

Kertzer, David I., *The Popes Against the Jews. The Vatican's Role in the Rise of Modern Anti-Semitism*, New-York, Knopf, 2001

Latour, Francis. « L'action du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre pendant la Première Guerre mondiale », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 253, n° 1, 2014, p. 43-56

Latreille, André, *L'Église catholique et la révolution française*, Paris, Éditions du Cerf, 2019

Levant, Marie, *Pacelli à Berlin : le Vatican et l'Allemagne, de Weimar à Hitler (1919-1934)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019

Marchione, Margherita, *Pope Pius XII, History and Hagiography*, Vatican, Libreria Editrice Vaticana, 2010

Miccoli, Giovanni, *Les dilemmes et les silences de Pie XII : Vatican, Seconde guerre mondiale et Shoah*, Paris, Éditions Complexe, 2005

Milza, Pierre, *Pie XII*, Paris, Fayard, 2014

Noé, Jean-Baptiste, *Géopolitique du Vatican : la puissance de l'influence*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015

Papeleux, Léon, « Le Vatican et l'expansion du communisme », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, vol. 35, n° 137, 1985, p. 63-84

Pettinaroli, Laura, *La Politique russe du Saint-Siège (1905-1939)*, Rome, École française de Rome, 2015

Sani, Roberto, « *La Civiltà Cattolica* » e la politica italiana nel secondo dopoguerra (1945-1958), Milan, Vita e pensiero, 2004

Ventresca, Robert A., *Soldier of Christ. The life of Pope Pius XII*, Cambridge, Harvard University Press, 2013

Yerly, Frédéric, « Grande guerre et diplomatie humanitaire. La mission catholique Suisse en faveur des prisonniers de guerre (1914-1918) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 58, avril-juin 1998. p. 13-28

IV –Saint-Siège et Seconde Guerre mondiale

Araujo, Robert John ; Lucal, John A., *Papal Diplomacy and the Quest for Peace. The United Nations from Pius XII to Paul VI*, Philadelphia, St. Joseph's University, 2010

Barbato, Mariano, « A State, a Diplomat, and a Transnational Church: The Multi-Layered Actorness of the Holy See », *Perspectives*, vol. 21, n° 2, 2013, p. 27-48

Blet Pierre, *Pie XII et la Seconde Guerre mondiale, d'après les archives du Vatican*, Paris, Perrin, 1997

Chadwick, Owen, *Britain and the Vatican during the Second World War*, Cambridge/New-York, Cambridge University Press, 1986

Duclos, Paul, *Le Vatican et la Seconde Guerre Mondiale : action doctrinale et diplomatique en faveur de la paix*, Paris, Éditions A. Pedone, 1955

Friedländer, Saul, *Pie XII et le III^e Reich*, Paris, Seuil, 1964

Fouilloux, Etienne, *Les chrétiens français entre crise et libération : 1937 -1947*, Paris, Éditions du Seuil, 1997

Di Lecce, Bruna, « *Inter Arma Caritas* » *L'Ufficio Informazioni Vaticano per i prigionieri di Guerra (1939-1947). L'Impegno di Pio XII per I prigionieri Lucani della Seconda Guerra Mondiale*, Potenza, Consiglio regionale della Basilicata, 2013

Marchione, Margherita, *Crusade of Charity : Pius XII and POWs (1939-1945)*, Mahwah, Paulist Press, 2006

Marchione, Margherita, *Pope Pius XII: Architect for Peace*, Mahwah, Paulist Press, 2000

Montclos, Xavier de, *et al.*, *Églises et chrétiens dans la Seconde Guerre mondiale*, Presses universitaires de Lyon, 1982

D'Onorio, Joël-Benoît, « Le Saint-Siège dans la communauté internationale », *Revue générale de droit*, volume 28, n°4, décembre 1997

Papeleux, Léon, *L'action caritative du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre : 1939 – 1945*, Bruxelles/Rome, Institut historique belge de Rome, 1991

Phayer, Michael, *The Catholic Church and the Holocaust, 1930 – 1965*, Bloomington, Indiana University Press, 2011

Poujol, Catherine, « Missions vaticanes et missions de rapatriement (France-Allemagne, 17 janvier 1944-28août 1947) », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 2010, vol. 105, p. 407-445

Rieck, Christian E., Niebuhr, Dorothee, « Microstate and superpower : The Vatican international politics », *Konrad Adenauer Stiftung*, 2015, p. 38–60

Shelledy, Robert B., « The Vatican's Role in Global Politics », *SAIS Review of International Affairs*, vol. 24 n° 2, 2004, p. 149-162

Vallier, Ivan, « The Roman Catholic Church: A Transnational Actor », *International Organization*, vol. 25, n° 3, été 1971, p. 479-502

Wagnon, Henri, « La personnalité du Saint-Siège en droit international : les faits – les doctrines », *Studia Diplomatica*, volume 30, n°4, 1977

Walker, Reginald F., *A Study of the Pacific Work of His Holiness Pope Pius XII in the World War 1939-1945*, Dublin, M.H. Gill and Son, 1946

V - Croix-Rouges internationales et histoire de l'humanitaire en guerre mondiale

Barnett, Michael N., *Humanitarianism in Question : Politics, Power, Ethics*, Ithaca/New York, Cornell University Press, 2008

Bugnion, François, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de guerre*, Genève, CICR, 1986

Chaumont, Jean-Michel, *La Concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997

Chauvy, Gérard, *La Croix-Rouge dans la guerre, 1935-1947*, Paris, Flammarion, 2000

Doucineau, Michel, *Les ONG : le contre-pouvoir ?*, Paris, Toogezer, 2007

Durand, André, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge. De Sarajevo à Hiroshima, t. II*, Genève, Institut Henry-Dunant, 1978

Duriez, Bruno ; Mabilhe, François ; Rousselet, Kathy (dir.), *Les ONG confessionnelles. Religions et actions internationales*, Paris, L'Harmattan, 2007

Farré, Sébastien, *Colis de guerre : secours alimentaire et organisations humanitaires, 1914-1947*, Rennes, PUR, 2014

Favez, Jean-Claude, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Lausanne, Payot, 1988

Forsythe, David P., *The Humanitarians. The International Committee of the Red Cross*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005

Herrmann, Irène ; Palmieri, Daniel, « Chapitre 13 : Humanitaire et massacres. L'exemple du CICR (1904-1994) », Jacques Sémelin éd., *La résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Presses de Sciences Po, 2008, p. 235-245

Herrmann, Irène ; Palmieri, Daniel, « Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les camps de concentration nazis, 1933-1939 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 95, n° 3, 2009, p. 65-74

Herrmann, Irène, « Décrypter la concurrence humanitaire : le conflit entre Croix-Rouge(s) après 1918 », *Relations internationales*, vol. 151, n° 3, 2012, p. 91-102

Herrmann Irène, *L'humanitaire en questions réflexions autour de l'histoire du Comité international de la Croix-Rouge*, Paris, Les éditions du Cerf, 2018

Hutchinson, John C., *Champions of Charity. War and the Rise of the Red Cross*, Colorado/Oxford, 1996

Ryfman, Philippe, *Une histoire de l'humanitaire*, Paris, La Découverte, 2008

Wylie, Neville, *European Neutrals and Non-Belligerents during the Second World War*, New York, Cambridge University Press, 2002

VI – Conflits et captivité de guerre

Abbal, Odon, *Soldats oubliés, les prisonniers de guerre français*, Bez-et-Esparon, E&C, 2001

Becker, Annette, *La guerre et la foi : de la mort à la mémoire 1914-1930*, Paris, Armand Colin, 1994.

Becker, Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre 1914-1918. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Éditions Noësis, 1998

Boniface, Xavier, *L'Aumônerie militaire française (1914-1962)*, Paris, Les éditions du Cerf, 2001

Caucanas, Sylvie ; Cazals, Remy ; Payen, Pascal (dir.), *Les Prisonniers de guerre dans l'histoire. Contacts entre peuples et cultures*, Toulouse, Privat, 2003

Cochet, François, *Les Exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et requis, 1945-1985*, Paris, L'Harmattan, 1992

Cochet, François, *Soldats sans armes. La captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998

Gayme, Evelyne, *Les Prisonniers de guerre français. Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*, Paris, Economica, 2010

Pathé, Anne-Marie ; Théofilakis, Fabien (dir.), *La captivité de guerre au XX^e siècle. Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin/Ministère de la Défense, 2012

VII –Seconde Guerre mondiale et prisonniers de guerre

Bistarelli, Agostino, *La storia del ritorno: i reduci italiani del secondo dopoguerra*, Turin, Bollati Boringhieri, 2007

Debons, Delphine, *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre. Un aspect de l'action humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Les éditions du Cerf, 2012

Durand, Yves, *La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français, 1939-1945*, Paris, Éd. FNCPG-CATM, 1981

Gascar, Pierre, *Histoire de la captivité des Français en Allemagne : (1939-1945)*, Paris, Gallimard, 1967

Gilbert, Adrian, *POW : Allied Prisoners in Europe, 1939-1945*, Londres, John Murray, 2006

Mackenzie, S.P., « The Treatment of Prisoners of War in World War II », *Journal of Modern History*, 1994, n° 66, p. 487-520

Moore, Bob ; Hatley-Broad, Barbara (dir.), *Prisoners of War, Prisoners of Peace*, New York/Oxford, Berg, 2005

Moreau, Jean-Bernard, « Attitudes, moral et opinions des officiers français prisonniers de guerre en Allemagne (1940-1945) », université de Paris IV, thèse d'histoire, sous la direction de Dominique Barjot, soutenue en 2001, 790 pages, Lille, Atelier national de Reproduction des Thèses, 2002

Overmans, Rüdiger, *Soldaten hinter Stacheldraht. Deutsche Kriegsgefangene des Zweiten Weltkriegs*, Berlin, Propyläen, 2000

Pathé, Anne-Marie ; Potin, Yann ; Théofilakis, Fabien (dir.), *Archives d'une captivité, 1939-1945 : l'évasion littéraire du capitaine Mongrédien*, Paris, Éditions Textuel, 2010

Saylor, Thomas, *Long Hard Road. American POWs During World War II*, St Paul, Minnesota Historical Society Press, 2007

Scheipers, Sibylle (dir.), *Prisoners in War*, Oxford, Oxford University Press, 2010

Théofilakis, Fabien, *Les prisonniers de guerre allemands : France, 1944-1949 : une captivité de guerre en temps de paix*, Paris, Fayard, 2014

Vourkoutiotis, Vasilis, *Prisoners of War and the German High Command. The British and American Experience*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003

Wylie, Neville, *Barbed Wire Diplomacy. Britain, Germany, and the Politics of Prisoners of War, 1939-1945*, Oxford, Oxford University Press, 2010

VIII – La France sous occupation

Alary, Eric, *Nouvelle histoire de la collaboration*, Paris, Perrin, 2019

Aglan, Alya, *La France à l'envers : la guerre de Vichy, 1940-1945*, Paris, Gallimard, 2020

Azéma, Jean-Pierre ; Wiewiorka, Olivier, *Vichy, 1940-1944*, Paris, Perrin, 2004

Broche, François ; Muracciole, Jean-François ; Maraval, Denis (dir.), *Histoire de la collaboration : 1940-1945*, Paris, Tallandier, 2017

Cointet, Michèle, *Nouvelle histoire de Vichy : 1940-1945*, Paris, Fayard, 2011

Durand, Yves, *Vichy, 1940-1944*, Paris, Bordas, 1972

Von Kageneck, August, *La France occupée*, Paris, Perrin, 2015

Paxton, Robert, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1973

Rouso, Henry, *Le syndrome de Vichy : de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987

Thomas, Martin. C, « The Vichy Government and French Colonial Prisoners of War, 1940-1944 », *French Historical Studies*, 2002, vol. 25, n° 4, p. 657-692

IX – Églises et catholiques dans les rapports franco-allemands : Seconde Guerre mondiale et sortie de guerre

Baginski, Christophe, *La Politique religieuse de la France en Allemagne occupée (1945- 1949)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1997

Bédarida, Renée, *Les Catholiques dans la guerre, 1939-1945. Entre Vichy et la Résistance*, Paris, Hachette, 1998

Heimerl, Daniela, « Les Églises évangéliques et le rapprochement franco-allemand dans l'après-guerre : le conseil fraternel franco-allemand », *Revue d'Allemagne*, 1989, XXI, n° 4, p. 591-606

Mombert, Monique, « L'Église en Allemagne après 1945 : l'exemple de la Zone française d'occupation », *Revue d'Allemagne*, 1993, n° 1, p. 21-34

Picard, Emmanuelle, « Le rôle des catholiques français dans le rapprochement franco-allemand après la Seconde Guerre mondiale », *Kirchliche Zeitgeschichte*, 2001, cahier 2, p. 513-532

Table des matières

Sommaire.....	8
Table des abréviations.....	10
Introduction.....	12
I. L' <i>Inter Arma Caritas</i> : quelle place pour le Saint-Siège dans la Seconde Guerre mondiale ?.....	31
A. Le Saint-Siège, le droit international et la diplomatie humanitaire : un champion de la charité en désarroi.....	32
1. Un statut juridique international en sa défaveur : le Saint-Siège face aux traités internationaux dans l'aide humanitaire.....	32
2. S'employer à déroger à sa condition juridique : de la Secrétairerie d'Etat aux diplomates pontificaux.....	36
3. Des traités parfois imprécis pour s'immiscer dans le concert de la charité ?.....	39
B. Une coopération inter-organisationnelle imposée <i>de facto</i> , « l'espoir d'un monde pacifié et charitable ».....	42
1) L'inefficacité relative du Bureau d'Informations sur les prisonniers de guerre du Saint-Siège : une « seconde Croix Rouge » qui peine à convaincre.....	43
2) L'alignement à une œuvre aux inspirations protestantes : la collaboration entre le Saint-Siège et le Comité International de la Croix-Rouge.....	48
3) L'assistance spirituelle face à l'assistance matérielle : une occasion pour le Saint-Siège de s'imposer par sa légitimité ?.....	54
II. Face au défi humanitaire : l'appel à la Mission Catholique Suisse.....	57
A. La Mission Catholique Suisse, une œuvre de secours déjà légitimée par son action pendant la <i>Der des Ders</i>	57
1) Une expérience des camps de la Première Guerre mondiale.....	58
2) La neutralité de la Confédération Helvétique, un argument en faveur du rétablissement de l'activité bienfaitrice de la Mission.....	60
3) Une œuvre aux étroites relations avec les autres organismes d'assistance suisses : une entremise pour le Saint-Siège dans l'aide humanitaire ?.....	62
B. Le rôle nécessaire de la nonciature suisse dans l'activité charitable de l'œuvre fribourgeoise.....	65
1) Le nonce Bernardini, intermédiaire entre la Mission Catholique Suisse et le Saint-Siège.....	66

2) Bernardini et le Comité International de la Croix-Rouge : d'étroites relations à la faveur du développement de la Mission Catholique Suisse ou du CICR ?.....	69
C. Une œuvre de bienfaisance aux prérogatives et moyens toutefois limités.....	72
1) Des activités concomitantes à celles du CICR.....	72
2) La naissance transalpine d'une œuvre similaire : vers un officieux désaveu de l'entreprise suisse.....	76
III. L'Aumônerie générale de l'abbé Rodhain : confier à la « Fille aînée » de l'Église une œuvre de secours auprès de ses malheureux.....	81
A. Un nouvel avatar de la charité catholique dans « les barbelés ».....	81
1) L'humanisation des conditions de vie.....	82
2) La délivrance du message biblique.....	88
3) L'idée de biopolitique dans la constitution de l'aide aux prisonniers.....	91
B. Nonciature apostolique de Vichy, Saint-Siège et Aumônerie Générale : un triptyque d'étroites relations.....	94
1) Valerio Valeri, un coordinateur essentiel.....	94
2) L'influence papale : une tutelle religieuse dérobée par l'interstice de l'Aumônerie Générale ?.....	97
IV. Un modèle pastoral ébréché : l'aumônier, un nouveau guide spirituel à la stature souveraine ?.....	104
A. Du champ de bataille aux camps de prisonniers de guerre, le pastorat ébranlé.....	104
1) Les prêtres, entre déracinement et conviction.....	105
2) Des camps différents pour un apostolat différencié ?.....	106
3) La guerre, un temps pour retrouver « l'esprit des origines » ?.....	109
B. L'habitue cléricale bousculée : une adaptation des pratiques religieuses.....	112
1) Le dépouillement liturgique.....	112
2) Des pouvoirs spéciaux pour les prêtres.....	115
3) Une vie religieuse simplifiée pour les fidèles.....	117
C. L'aumônier, source d'un « élan vital » chez les prisonniers ?.....	121
1) Entre une piété flamboyante et une figure d'autorité qui rassemble : le christianisme aux premiers temps de la captivité.....	121
2) La religion chrétienne dans le contexte des camps : une « religion statique ».....	127
3) Le retour à la foi, simple effet sociologique communautaire ?.....	129
V. L' <i>Inter Arma Caritas</i> face aux lieux politiques dans les camps de prisonniers : vers l'institution d'une contre-sécularisation des cœurs et des esprits ?.....	134

A. Faire entrer le Christ dans les baraques : un peuple « qui se repentira et retournera à sa première vocation ».....	134
1) Un <i>déracinement</i> comme socle d'une morale à <i>rebâtir</i>	135
2) Le rôle des Universités comme vecteur apologétique.....	137
B. Une convergence des idéaux français et du Vatican : « Travail, Famille, Patrie » et religion ?.....	141
1) Les « cercles Pétain » : syncrétisme des valeurs nationales et chrétiennes.....	141
2) Le versant religieux : la réticence du Saint-Siège à un plein concours au triptyque de Vichy.....	150
Conclusion.....	157
État des sources.....	160
Bibliographie.....	181
Table des matières.....	193